Le Monde

55e ANNÉE – No 16922 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

MERCREDI 23 JUIN 1999

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE INTERACTIF

■ L'aventure spatiale du XXIe siècle

■ Emploi : 18 pages d'annonces classées

Banques : coup d'arrêt à la bataille entre la BNP et SG-Paribas

LES POUVOIRS PUBLICS ont décidé, lundi 21 juin, de bloquer la bataille boursière qui oppose la Société générale et Paribas à la BNP. Le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (Cecei), présidé par le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, et qui compte en son sein le directeur du Trésor, Jean Lemierre, a jugé que la surenchère lancée par la Société générale le 14 juin *« soulève quelques questions, en particulier sous l'angle prudentiel »*. M. Trichet demande *« aux trois présidents concernés de venir ensemble à la Banque de France participer à une réunion de travail le plus rapidement possible »*. A la suite de la décision du Cecei, les actions des trois banques ont terminé la séance en forte baisse, lundi.

Lire page 24

Le Parlement face à la « République des juges »

● Le projet de réforme du parquet suscite de vives critiques à droite comme à gauche ● De nombreux députés ne se résignent pas à une plus large autonomie des procureurs ● Des archives inédites montrent comment François Mitterrand, de 1981 à 1984, a abusé des instructions individuelles

L'ASSEMBLÉE NATIONALE devait commencer, mardi 22 juin, l'examen en première lecture du projet de loi sur les liens entre la chancellerie et le parquet. Ce texte, qui est l'un des volets essentiels de la réforme de la justice engagée par le gouvernement, vise à interdire au garde des sceaux de donner des instructions aux procureurs dans les affaires individuelles. Après la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, le premier ministre a fortement plaidé en faveur de cette réforme qu'il est venu défendre, mardi matin, devant les députés socialistes. *« Faut-il redouter l'avènement d'une "République des juges" ?,* s'est interrogé Lionel Jospin. *Je ne crois pas que nous soyons menacés par un retour aux Parlements de l'Ancien Régime. »*

En effet, de nombreuses voix critiques se sont élevées à gauche, redoutant un renforcement de l'autonomie des procureurs. Elles venaient des radicaux de gauche et des amis de Jean-Pierre Chevènement qui menaçaient de défendre des motions de procédure contre le texte de Mme Guigou. Le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, s'est lui aussi inquiété de ce qu'il considère comme une aggravation du *« pouvoir des juges »*. Nombre de socialistes regrettent l'absence de dispositions sur la responsabilité des magistrats. La droite, de son côté, s'oppose à ce texte dont elle dénonce *« l'hypocrisie »*. Toutefois, l'UDF et le RPR ne sont pas d'accord sur les relations qu'ils souhaitent voir établies entre le parquet et la chancellerie.

Les relations traditionnelles de subordination des magistrats du parquet à l'égard du pouvoir politique sont éclairées, crûment, par les découvertes récentes d'un chercheur sur les interventions en matière de justice, entre 1981 et 1984, de François Mitterrand. Affaires individuelles, nominations sensibles, peu de dossiers échappaient, alors, aux interventions directes du chef de l'Etat.

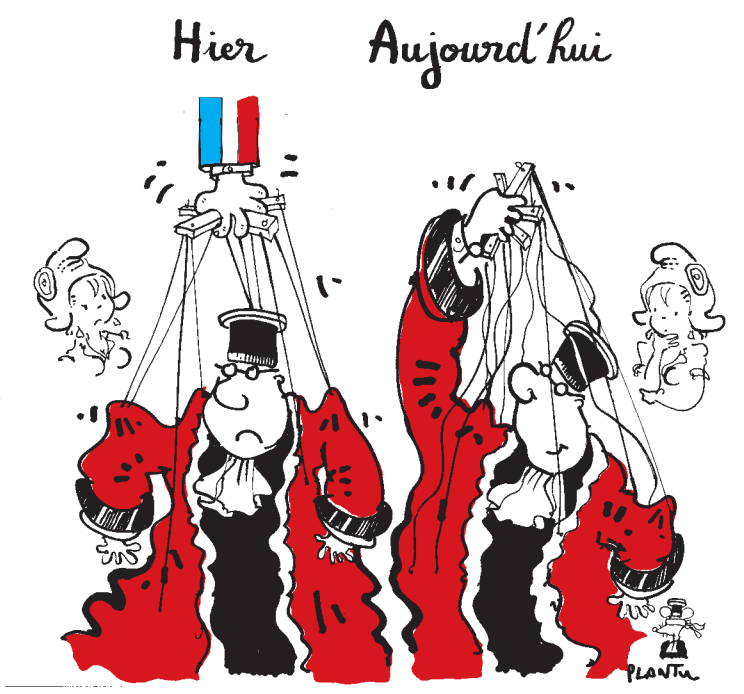

Lire pages 8 et 9

La paix au Kosovo

■ Bill Clinton réclame le départ de Slobodan Milosevic

■ A Pec, Serbes et Albanais n'imaginent plus de vivre ensemble

■ A Belgrade, les Serbes du Kosovo sont interdits de manifestation

■ L'armée française tire son bilan de la guerre

Lire pages 6 et 7

■ Chute de l'euro

La monnaie européenne a perdu 0,5 % après des critiques de Romano Prodi, président désigné de la Commission européenne, sur la marche de l'économie italienne. p. 2

■ 35 heures

Droite, patronat et une partie des syndicats ont vivement réagi aux grandes lignes de la seconde loi Aubry. M. Jospin a mis en garde contre l'adoption de *« dispositions exagérément rigides »*. p. 10 et notre éditorial p. 22

■ Exceptionnelle révision

Condamné à perpétuité il y a dix ans pour le meurtre de deux enfants, Patrick Dills devrait bénéficier d'un nouveau procès. Un cas rarissime. p. 13

■ Faux dinars à Bahreïn

Pour déstabiliser l'émirat, les services secrets iraniens ont fait fabriquer des faux billets. De mystérieux princes arabes dans un vrai polar qui s'achève dans les geôles parisiennes. p. 16

■ Christian Poncelet défend le Sénat

Le président de la seconde Chambre s'oppose au projet de réforme de son assemblée qui, selon lui, *« fragiliserait la démocratie »*. p. 21

■ L'envolée des musiques latines

Aux Etats-Unis, où se tient le Midem Americas, le latino rattrape même le classique. p. 37

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 623 - 7,50 F

Quand Mme Voynet accuse M. Chevènement d'infraction à la loi

BESANÇON
de notre correspondant

Il y a de la dioxine dans l'air entre Dominique Voynet et Jean-Pierre Chevènement. Et chacun, à Belfort, craint les inévitables retombées. A commencer par le préfet, nerveux de se trouver ainsi entre marteau et enclume. Car, depuis que la ministre de l'environnement a enjoint à ses fonctionnaires de faire mettre rapidement aux normes ou de fermer le four no 1 de l'usine d'incinération, accusé de polluer les alentours, son collègue de l'intérieur, président du district urbain, propriétaire de cette installation, fait de la résistance et refuse de céder à des *« tracasseries administratives »* qu'il affirme *« infondées »*. Consciente des limites de son pouvoir dans ce dossier, Mme Voynet a donc pris la population à témoin. *« J'entends assumer mes responsabilités, car je ne veux pas être poursuivie en justice, un jour, par quelqu'un qui aurait développé un cancer »*, a-t-elle déclaré, avant d'ajouter : *« Lorsque je ne peux pas aller jusqu'au bout de mon rôle, alors que la règle s'applique dans le reste de la France, j'estime de mon devoir d'en informer l'opinion. »*

L'affaire, qui couvait depuis de longs mois, a éclaté jeudi 10 juin. En se rendant à Belfort, pour un meeting de soutien à Daniel Cohn-Bendit, la ministre a été prévenue que le préfet de ce département, Gonthier Fréderici, détenait un rapport d'analyse mettant en évidence un taux de dioxine de 6,13 picogrammes dans le lait d'une ferme proche de l'usine, mais qu'il ne comptait le rendre public qu'au lendemain des européennes. Le temps de faire vérifier l'information par son cabinet, Mme Voynet annonçait, devant les journalistes, qu'un dépassement de la norme autorisée (5 picogrammes) ayant été constaté, en infraction à une loi de décembre 1996, il convenait qu'une mise en conformité soit effectuée ou, à défaut, que le four incriminé cesse d'être utilisé.

Le lendemain soir, M. Chevènement, qui présidait la séance de son district, a lancé la contre-offensive. *« Cette fermeture entraînerait la mise en décharge de détritus pour un coût complémentaire de 6 millions de francs*, a-t-il dit, *avec, à la clé, une hausse de 20 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. »* Fin 2001, une toute nouvelle usine sera inaugurée dans la commune de Bourogne, et le ministre de l'intérieur veut patienter d'ici là. D'autant qu'il conteste la norme employée pour l'analyse.

Alors que Mme Voynet ironise à l'envi sur ceux qui veulent faire respecter partout le droit *« mais qui sont moins rigoureux lorsqu'ils sont concernés »*, les proches de M. Chevènement ripostent, à l'instar du président MDC du conseil général, Christian Proust, qui a invité la ministre *« à davantage se préoccuper des problèmes industriels que des ruminants »*. En compagnie des syndicats agricoles, les Verts ont organisé samedi 12 juin, au pied de l'usine, un lâcher de ballons munis de cartes postales à leur réexpédier. *« Pour savoir où les vents portent la dioxine et le furane »*, explique le conseiller régional Alain Fousseret, qui prépare, par ailleurs, une pétition à l'adresse de Lionel Jospin, *« seul capable de faire respecter la loi »*. Quant au ministre de l'intérieur, il souhaite que soient réalisées des contre-expertises sur une zone élargie avec l'espoir de découvrir une source de pollution étrangère qui innocenterait son usine.

Jean-Pierre Tenoux

La plus grosse pollution du monde

TOUS LES ANS, en hiver, l'océan Indien se couvre d'une immense couche de pollution produite par les usines, les transports et les cultures sur brûlis des pays du sous-continent indien. Les scientifiques qui l'ont observée très attentivement cette année n'imaginaient pas que ce nuage brunâtre, qui va du golfe du Bengale à l'Arabie sur 2 à 3 kilomètres d'épaisseur, était aussi important : sa surface équivaut à celle des Etats-Unis ! C'est, disent-ils, la plus grosse pollution de la planète. Si grosse que l'Inde et la Chine tentent d'y pallier tout en essayant de marier croissance économique et respect de l'environnement. Mais le chemin à faire reste considérable.

Lire page 31

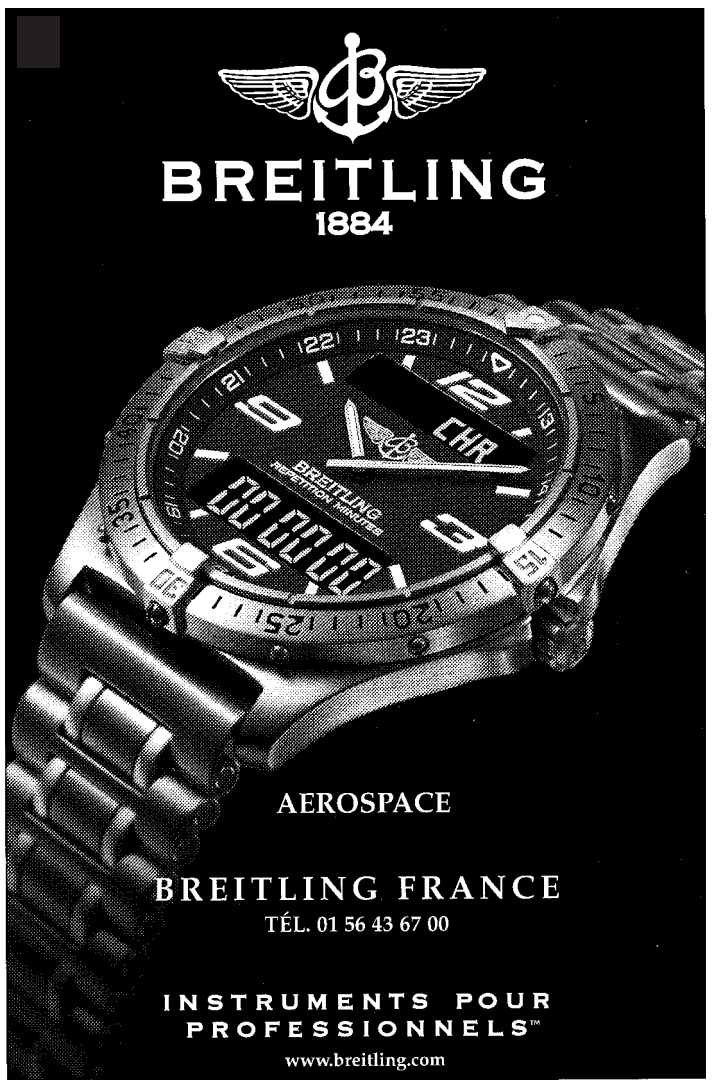

POINT DE VUE

La Fondation Saint-Simon, une histoire accomplie

par Pierre Rosanvallon

Le conseil d'administration de la Fondation Saint-Simon (Jean-Claude Casanova, Roger Fauroux, président, Alain Minc, Jean Peyrelevade, Pierre Rosanvallon) a décidé à l'unanimité, mardi 22 juin, de proposer à ses membres la dissolution de l'association au 31 décembre. Nous publions le texte par lequel Pierre Rosanvallon, secrétaire général de la Fondation, expose à ses membres les motifs de cette décision.

LA fondation Saint-Simon a été créée en 1982, après le tournant de 1981 donc, pour mettre sur pied un espace d'échange social et de production intellectuelle totalement indépendant, différant à la fois des clubs politiques et des institutions universitaires. Par les appréciations qu'elle suscite généralement, il ne fait aucun doute que l'entreprise a réussi.

Le problème, c'est qu'une expérience qui « réussit » dans la durée est soit menacée par la routine, soit appelée à changer d'échelle. Aucune des deux voies ne correspond à l'esprit dans lequel a été créée la Fondation. Le risque de la routine ? Il est dans la répétition, y compris de qualité, d'un même type d'activité. Il n'y aurait rien de plus ennuyeux à cet égard que de vivre en paisible rentier des acquis (la *« puissante »* Fondation, les *« fameuses »* Notes, etc.). Changer d'échelle ? Cela n'aurait pas de sens dans notre cas. La fondation Saint-Simon a été conçue par ses promoteurs comme une structure très légère, ayant justement pour but de constituer une solution alternative aux grandes machines. Elle n'a donc jamais eu vocation à s'institutionnaliser et à grossir.

Trop d'expériences intéressantes finissent, hélas, par emprunter en France une de ces deux voies. Il ne faut donc pas attendre que se pose dans quelques années ce dilemme entre routine et institutionnalisation.

Lire la suite page 20

***Pierre Rosanvallon** est directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales.*

Comment Coca gère la crise

DOUGLAS IVESTER

LE PDG de Coca-Cola, Douglas Ivester, s'investit désormais directement dans la défense du numéro un mondial des boissons non alcoolisées. Deux semaines après le début de la crise, le mystère reste entier sur la cause des intoxications. Entre-temps, les titres Coca ont perdu 13 % à Wall Street. Prudence légitime ou mauvaise communication ?

Lire page 26

International	2	Aujourd'hui	31
France	8	Météorologie, jeux	34
Société	13	Carnet	36
Régions	15	Culture	37
Horizons	16	Guide culturel	39
Entreprises	24	Kiosque	40
Communication	27	Abonnements	40
Tableau de bord	28	Radio-Télévision	41

LeMonde Job: WMQ2306--0002-0 WAS LMQ2306-2 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 11:01 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0375 Lcp:700 CMYK

ZONE EURO La situation économique de l'Italie a été au centre des préoccupations des autorités monétaires, lundi 21 juin, à la suite d'une « petite phrase » de Romano Prodi, président désigné de la Commission européenne, pour qui l'Italie pourrait avoir à quitter la zone euro si elle ne parvenait pas à réduire l'écart d'inflation qui la distingue de ses principaux partenaires. ● LA BOURSE italienne a chuté à la suite de ces propos, qui ont provoqué une baisse de l'euro face au dollar, même si Romano Prodi s'est déclaré *« optimiste »* sur la croissance tant en Europe qu'en Italie. ● LA BANQUE centrale européenne (BCE) est, de son côté, intervenue sur le marché des changes afin d'éviter que le yen ne monte trop par rapport à l'euro. ● LE YEN, grâce à un rebond surprise de la croissance au Japon au premier trimestre, s'est fortement apprécié par rapport au dollar et à l'euro.

La situation de l'économie italienne provoque des remous monétaires

En évoquant une éventuelle sortie de l'Italie de la zone euro, Romano Prodi, président désigné de la Commission, a provoqué une baisse de la monnaie européenne. A Rome comme à Bruxelles, on minimise l'incident

ROME
de notre correspondant

Romano Prodi, l'artisan de l'entrée de l'Italie dans l'euro, s'est de nouveau transformé en père fouettard. Président désigné de la Commission européenne, il a lancé, lundi 21 juin, à Milan, à l'occasion de l'assemblée annuelle de la fédération patronale de l'industrie chimique (Federchimica), un avertissement clair et net. *« Nous avons eu une inflation très basse, de seulement 2 %, mais nos concurrents européens ont obtenu une hausse des prix de 1 %. Si nos coûts continuent de diverger et si nous continuons sur cette voie, nous ne parviendrons pas à rester dans l'euro car perdre un point de compétitivité devient une tragédie si cela dure dans le temps. L'euro est une grande occasion mais si des choix radicaux ne sont pas faits, cela devient une condamnation. »*

Pour l'ancien président du conseil, l'Italie doit être *« plus vertueuse que les autres »* et *« investir dans les infrastructures, l'école et la recherche ». « Les Américains, avant de connaître la croissance, ont procédé aux transformations que nous avons effectuées ces dernières années en se concentrant sur l'inflation et la réduction du déficit »*, a-t-il précisé, en laissant entendre qu'il fallait encore poursuivre l'effort.

Même si Romano Prodi s'est déclaré dans le même temps *« optimiste »* sur les possibilités de croissance tant en Europe qu'en Italie, ses propos ont immédiatement fait chuter la Bourse et provoqué une baisse de l'euro face au dollar. Le cours de la monnaie européenne a chuté de 1,0388 dollar à 1,0305, avant de remonter à 1,0325 dollar.

PASSES D'ARMES

Romano Prodi a entre-temps essayé de rectifier le tir : ses déclarations avaient été mal comprises, a-t-il expliqué. Il s'était contenté de reprendre les termes d'un article de Tommaso Padoa-Schioppa, directeur de la Banque centrale européenne (BCE), paru la veille dans le *Corriere della Sera*, mettant en garde contre le différentiel d'inflation entre l'Italie et la moyenne européenne, a-t-il assuré, en ajoutant : l'Italie ne court pas *« le risque de sortir de l'euro à court ou à moyen terme »*. Mais le futur président de la Commission européenne ne pouvait plus rattraper une phrase maladroitement et hâtivement prononcée. Marco Pannella, président du Mouvement des radicaux, a immédiatement exigé *« la démission pour manque de style mais également de prudence envers les institutions européennes »* d'*Il professore*. De son côté, Massimo D'Alema, pourtant visé au premier chef par cet avertissement, a pris les choses avec plus de philosophie, même s'il sait parfaitement que son prédécesseur n'a toujours pas digéré d'avoir été évincé de son poste de chef du gouvernement. Les passes d'armes entres les deux hommes sont fréquentes et le bon résultat obtenu par le nouveau parti de Romano Prodi, les Démocrates, aux élections européennes (7,7 %) est une nouvelle source de friction. *« Je crois,* a calmement souligné Massimo D'Alema, *que "l'alarmisme" qui s'est créé a été provoqué par la déformation des propos tenus par Romano Prodi. »*

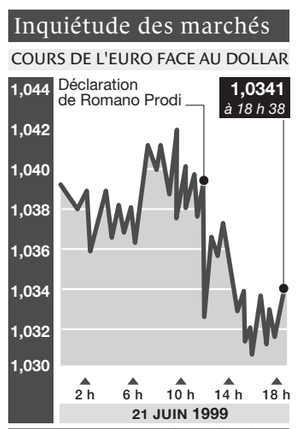

Les opérateurs ont réagi aux propos de M. Prodi en vendant des euros.

Il n'est donc pas question de jeter de l'huile sur le feu. La veille, à Cologne, lors du G 7, le chef du gouvernement italien avait déjà dû expliquer que, non, son pays n'avait pas été mis en accusation d'affaiblir la monnaie unique sous prétexte que Bruxelles lui avait concédé pour cette année un déficit de 2,4 % par rapport au PIB au lieu des 2 % prévus. De nombreuses voix s'étaient élevées pour dénoncer cette anomalie. Au contraire, s'est rengorgé Massimo D'Alema, *« c'est nous qui avons montré le chemin aux autres »*, tout en déplorant de ne pouvoir faire appel à l'orgueil national, *« notion peu répandue en Italie ». « De grâce,* a-il ajouté, *cessons de nous donner des coups de bâton. »*

PROPOS MALVENUS

C'est dire en fait à quel point les propos du futur président de la Commission de Bruxelles sont malvenus, surtout lorsqu'ils provoquent une chute de l'euro. Et cela au moment même où l'exécutif martèle que l'objectif de 1,5 % de déficit par rapport au PIB en l'an 2000 sera atteint, et que les signes de reprise sont perceptibles pour venir redonner un coup de fouet à un taux de croissance largement à la traîne par rapport au reste de l'Europe (1,4 % l'an dernier et sans doute guère mieux pour cette année).

Depuis le mois de novembre 1998, la production industrielle a été négative à l'exception du mois de mars, et une relance est de plus en plus indispensable afin que le taux de croissance ne soit pas égal ou inférieur à 1 % comme le prédisent le patronat et certains économistes. Actuellement, le gouvernement met la dernière main au document de programmation économique et financière (DPEF) pour les trois années à venir. Ces prévisions sont attendues avec impatience. On sait déjà que la réduction de dépenses budgétaires pour l'an prochain sera de l'ordre de 16 000 milliards de lires (8,2 milliards d'euros), et que la pression fiscale diminuera pour les classes moyennes.

Les objectifs fixés correspondront à la décision de Massimo D'Alema d'entreprendre la seconde phase de son action, huit mois après son arrivée au pouvoir et au lendemain d'élections européennes et locales qui ont vu certes la majorité conserver son avantage, mais aussi sa principale formation, le PDS-DS (Parti de la gauche démocratique-Démocrates de gauche), céder du terrain à Forza Italia, le parti de Silvio Berlusconi.

L'avertissement de Romano Prodi survient donc à un moment délicat. Il devrait être cependant être de peu de conséquences, d'autant que le même jour les premiers indices ont fait état d'un recul de l'inflation en juin (limitée à 1,4 % sur douze mois).

Michel Bôle-Richard

Démission d'Antonio Bassolino, ministre du travail

Le ministre du travail, Antonio Bassolino, a annoncé sa démission, lundi 21 juin, expliquant qu'il souhaite se consacrer pleinement à ses fonctions de maire de Naples. La difficulté de mener de front deux fonctions importantes semble être la raison principale de la démission d'Antonio Bassolino, qui a été remplacé par Cesare Salvi, sénateur PDS (Parti de la gauche démocratique, ex-communiste).

Massimo D'Alema a également nommé Antonio Maccanico ministre des réformes institutionnelles, fonction exercée jusque-là par le président du conseil. Antonio Maccanico a été plusieurs fois ministre, occupant notamment le portefeuille des postes dans le gouvernement Prodi. – *(Corresp.)*

Un incident qui illustre l'actuelle cacophonie régnant dans l'Euroland

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

Qui peut s'exprimer sur l'euro ? *« La communication en matière monétaire est toujours difficile »*, constate, avec un ton plutôt indulgent, le haut fonctionnaire bruxellois invité à commenter la petite phrase prononcée, lundi 21 juin, par Romano Prodi. Le président désigné de la Commission européenne venait d'évoquer à Milan la nécessité où pourrait se trouver l'Italie d'avoir à quitter l'euro dans le cas où elle ne parviendrait pas à réduire l'écart d'inflation qui la distingue aujourd'hui des autres membres de la zone monétaire, et qui pourrait, à la longue, nuire à sa compétitivité.

La « gaffe » semble avérée, plusieurs agences de presse internationales ayant cité les propos de l'ancien président du conseil italien, si bien que ses démentis, comme ceux de Ricardo Lévy, son porte-parole, ne convainquent guère. *« Il n'a pas arrêté de penser en tant qu'homme politique italien. Il ne peut continuer à agir comme un chef de parti »*, critique un de ses compatriotes. M. Prodi, s'adressant lors d'une télé-conférence à des industriels de la chimie de son pays, se serait donc cru autorisé, dans cette enceinte nationale quasi-familiale, à parler librement des aléas de l'euro.

Au demeurant le message n'a pas franchement choqué, même si quelques économistes malicieux n'ont pas pu s'empêcher de relever que, ni le décalage d'inflation, ni une éventuelle perte de compétitivité de la production nationale, ne constituent aujourd'hui le vrai défi pour l'Italie, laquelle en revanche est confrontée à des problèmes de faible croissance, de déficit public et de réformes structurelles. D'Abidjan, Yves Thibaut de Silguy, l'actuel commissaire aux affaires monétaires qui aspire à rester en place dans le prochain collège, a expliqué que l'Italie était engagée dans un processus d'assainissement de son économie, que des progrès importants avaient été réalisés qui lui avaient permis de participer à la première vague de la monnaie unique et que la Commission assurait un suivi très strict de la politique ainsi mise en œuvre. Une déclaration qui voulait donner l'impression de dédouaner celui qui se contentait de recommander à des chefs d'entreprise de poursuivre leurs efforts.

« L'essentiel dans tout cela, c'est que ce qui a été dit n'implique d'aucune manière un infléchissement de la politique. Et puis, la menace d'avoir à quitter l'euro, c'est une blague, il n'y a rien de tel prévu dans le Traité !», s'exclame un de ces hauts fonctionnaires qui, depuis plusieurs années, ont veillé au quotidien sur la naissance de la monnaie unique.

RÉFLEXION INACHEVÉE

Sur le fond, un diplomate français déplore *« la cacophonie au sommet depuis le 1er janvier »*. Côté monétaire, pas de problème, c'est la Banque centrale européenne (BCE) qui s'exprime. *« Mais,* ajoute-t-il, *côté politique, la réflexion sur qui fait quoi dans la zone est loin d'être achevée. Ce n'est certainement pas à la Commission d'être le porte-parole de l'euro. Il faut que les dirigeants se mettent autour d'une table pour mettre fin à ce grand bazar. L'euro 11* [la réunion des ministres des douze pays membres de l'euro] *est un progrès, il a acquis sa légitimité, mais il n'a pas encore trouvé sa vitesse de croisière ».*

L'arrangement récent conclu entre la présidence allemande et les Etats-Unis sur la *« représentation extérieure de l'euro »*, autrement dit sur la composition de la délégation européenne au G7-finances (le cas de figure le plus sensible) aurait pu clarifier les choses en désignant les véritables responsables susceptibles de s'exprimer sur l'euro. Il n'en est rien. Les Américains, qui trouvent que les Européens y sont trop nombreux, ont accepté qu'à côté des ministres allemand, britannique, français, italien, siègent le président de la BCE ainsi que celui de l'euro 11 lorsque le poste n'est pas occupé par un membre permanent du G7 (ainsi, à partir du 1er juillet, le président de l'euro 11 sera le ministre finlandais des finances). Mais ils ont, à proprement parler, « éjecté » la Commission, ainsi que les gouverneurs des Banques centrales des pays de la zone euro, qui sont évidemment mécontents.

Cet arrangement, auquel se sont pliés les Allemands, ne correspond pas, fait-on valoir à Bruxelles, à l'accord conclu par les Quinze en décembre à Vienne et il serait même contraire au Traité. L'incident de lundi pourrait conduire M. Prodi à rouvrir le dossier et à définir enfin qui peut s'exprimer sur l'euro.

Philippe Lemaître

En soutenant l'euro face au yen, la BCE inaugure une ère nouvelle dans les relations monétaires internationales

LUNDI MATIN 21 juin, la Banque centrale européenne (BCE) est à nouveau intervenue, sur le marché des changes, afin de faire remonter l'euro vis-à-vis du yen. A la suite de cette action, la monnaie européenne s'est hissée jusqu'à 127 yens, son plus haut niveau depuis un mois. La BCE avait mené une opération du même type à la veille du week-end. Cette première intervention de l'institut d'émission européen depuis la création de la monnaie unique avait surpris les opérateurs. *« Nous pouvons confirmer que la BCE est intervenue sur la demande de la Banque du Japon. Nous avons acheté des euros et vendu des yens »*, s'était contenté d'indiquer, vendredi, un porte-parole de la BCE, refusant d'en dire davantage.

Lundi, plusieurs hauts dirigeants monétaires japonais et européens sont revenus sur cette opération. Eisuke Sakakibara, vice-ministre nippon des finances, s'est réjoui de son *« efficacité ». « Je suis extrêmement reconnaissant à la BCE et aux autorités européennes »*, a ajouté celui que les opérateurs de marchés surnomment « Monsieur Yen ». De fait, *« un régime de change tripolaire s'est établi »*, a-t-il ajouté. Pour sa part, Ernst Welteke, futur président de la Bundesbank, a affirmé que *« l'intervention de la Banque centrale européenne s'est faite dans un esprit de coopération »* avec les autorités monétaires japonaises.

UN RELIEF PARTICULIER

De fait, les interventions de la BCE sur la parité euro-yen inaugurent une ère nouvelle dans les relations monétaires internationales. Avant la création de l'euro, Tokyo se montrait avant tout préoccupé par l'évolution du yen vis-à-vis du dollar. Dans ces conditions, sa coopération sur le marché des changes était pour l'essentiel limitée avec Washington, les Européens jouant un rôle secondaire. Ce n'est plus le cas depuis le 1er janvier. L'arrivée de la monnaie unique européenne a été un soulagement pour les dirigeants japonais, désireux de se libérer de la tutelle encombrante des Etats-Unis. Dès le mois de janvier, le premier ministre nippon, Keizo Obuchi, avait exprimé son désir d'instaurer des relations monétaires privilégiées avec le Vieux Continent.

Les interventions des derniers jours sur le marché des changes marquent la première étape concrète de la constitution d'un front commun nippo-européen destiné à contrer la toute-puissance américaine en matière monétaire. Pas question, pour autant, a toutefois précisé lundi M. Sakakibara, de contenir les taux de change de l'euro et du yen dans des marges étroites ou de définir des zones cibles, ainsi que l'avait un moment suggéré l'ancien ministre allemand des finances, Oskar Lafontaine.

Compte tenu du débat qui oppose actuellement dirigeants politiques et dirigeants monétaires européens sur les responsabilités en matière de taux de change (*Le Monde* du 10 juin), l'intervention de la BCE sur le marché a pris un relief particulier. Dès vendredi, certains économistes s'étaient interrogés sur les modalités de cette opération. Ils avaient noté, en particulier, qu'elle avait eu pour conséquence indirecte de provoquer une hausse parallèle de l'euro vis-à-vis du dollar, un mouvement susceptible d'irriter les gouvernements européens. La question qui se posait était donc de savoir si la BCE avait agi de sa propre initiative, sans en informer les ministres des finances de la zone euro, ou si, au contraire, son intervention avait été réalisée en concertation avec le pouvoir politique européen. De fait, il apparaît que le deuxième schéma est le bon. Les autorités politiques européennes n'ont pas été tenues à l'écart de cette action, le gouvernement japonais en ayant discuté préalablement avec le ministère des finances de l'Allemagne, qui occupe actuellement la présidence de la zone euro, tandis que la Banque du Japon mettait au point avec la BCE les détails techniques de l'opération menée sur le marché.

De surcroît, note un expert, on ne peut véritablement parler d'une action *« concertée »* des deux banques centrales puisque seules les réserves de la Banque du Japon ont été mises à contribution. Le rôle de l'institut d'émission européen s'est limité à celui de simple intermédiaire, la banque centrale nippone ayant choisi de faire appel à la BCE compte tenu de la fermeture des marchés nippons au moment où elle désirait agir.

P.-A. D.

La monnaie nippone dopée par le rebond économique dans l'archipel

COMME on pouvait s'y attendre, le rebond surprise de la croissance au Japon au premier trimestre (+ 7,9 % en rythme annuel) a eu un impact sur la parité du yen. La monnaie nippone s'est fortement appréciée, vis-à-vis du dollar et de l'euro, au point d'obliger la Banque du Japon à intervenir.

Le gouvernement japonais n'entend pas, en effet, compromettre la reprise économique dans l'archipel par une évolution défavorable de sa devise qui viendrait pénaliser les exportateurs nippons. Le vice-ministre japonais des finances, Eisuke Sakakibara, a affirmé lundi 21 juin que le Japon était prêt à s'accommoder d'un yen plus faible si nécessaire pour relancer la machine économique.

Pour Daniel Moreno, stratège chez Dresdner Kleinwort Benson, les autorités japonaises verraient d'un bon œil leur monnaie se stabiliser autour de 125 yens pour un dollar. Mardi 22 juin, Yotaro Kobayashi, le responsable de l'association japonaise des dirigeants d'entreprise, s'est dit favorable aux interventions de la Banque du Japon pour maintenir le dollar entre 120 et 125 yens.

Car, en dépit du rebond des trois premiers mois de l'année, la partie est loin d'être gagnée pour l'économie japonaise. *« Je ne suis pas sans m'inquiéter au sujet de la durabilité du redressement de l'économie »*, a indiqué, mardi, Keizo Obuchi dans un entretien au *Financial Times*, tout en exprimant sa confiance dans *« le fait que la croissance sera positive lors de l'année fiscale en cours »*.

Pour nombre d'économistes cependant, le Japon restera encore en récession cette année. Avant tout parce que les restructurations engagées par les entreprises dans le pays s'accompagnent de plans de licenciements massifs. Des pertes d'emplois qui empêchent la demande interne de se redresser. Au mois de mars et d'avril, le taux de chômage est resté au niveau historiquement élevé de 4,8 %. *« Même si nous attendons une croissance de 1,5 % au Japon en 2000, ce rythme reste insuffisant pour assurer une économie de plein emploi »*, estime Valérie Plagnol, économiste au CCF.

Le Japon doit donc surtout dans l'immédiat compter sur ses performances commerciales sur les marchés étrangers. A cet égard, maintenir un yen faible revêt une importance capitale.

Cécile Prudhomme

O I S E
L'anglais à Oxford
L'anglais à Dublin
L'anglais à Bristol
L'allemand à Heidelberg
L'anglais à Cambridge
L'anglais aux USA
OISE est l'organisme de formation fondé à Oxford spécialisé dans les stages intensifs de langues. Selon l'école, les stages s'adressent aux adultes, étudiants, lycéens ou collégiens. Avec logement en famille, voyage et loisirs.
Informations et inscriptions:
Bordeaux 05 56 00 99 99 Lille 03 20 40 28 38
Lyon 04 78 24 60 74 Paris 01 53 59 44 44
Rennes 02 99 79 78 44 Strasbourg 03 88 45 38 00

LeMonde Job: WMQ2306--0003-0 WAS LMQ2306-3 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 11:00 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0376 Lcp:700 CMYK

Gerhard Schröder entend maintenant imposer le cap de la rigueur en Allemagne

Le projet de budget prévoit 30 milliards de marks d'économies, notamment sur les dépenses sociales

Le budget de l'an 2000 est en baisse de 1,5 % par rapport à celui de cette année. Il comprend 30 milliards de marks (15,34 milliards d'euros) d'économie, en premier lieu sur les dépenses sociales. Les entreprises vont bénéficier d'allégements d'impôts. La politique du chancelier est critiquée par les Verts, qui contestent les projets d'indexation des retraites sur l'inflation, et par l'aile gauche du SPD qui dénonce des orientations *« néolibérales »*.

FRANCFORT
de notre correspondant

A peine remis du scrutin européen, alors que sa coalition donne de nouveaux signes de faiblesse, Gerhard Schröder entend accélérer la manœuvre. Le projet de budget et les 30 milliards de deutschemarks (15,34 milliards d'euros) d'économies qui en constituent l'ossature, sont sur le point d'être bouclés. L'ensemble du dispositif, préparé par le ministre des finances Hans Eichel, pourrait être dévoilé mercredi 23 juin, une semaine avant la date initiale.

Présenté lundi 21 juin aux parlementaires du Parti social-démocrate (SPD), le budget de l'an 2000, en baisse de 1,5 % par rapport à celui de cette année, reprend les mesures de grande rigueur qui ont provoqué des dissensions au sein de la majorité. Premier poste de dépense fédérale, le ministère du travail et des affaires sociales est le plus concerné. Ainsi, le gouvernement confirme l'indexation des retraites au rythme de l'inflation. Elles augmenteraient de 0,7 % en 2000 et de 1,6 % en 2001, et ne seront plus dépendantes du niveau des salaires. Plus largement, l'ensemble des dépenses sociales évoluera en fonction de l'inflation. L'objectif gouvernemental est de réduire le déficit budgétaire de 4 milliards de deutschemarks (2,04 milliards d'euros) en 2000, pour le porter à 49,5 milliards de marks (25,31 milliards d'euros).

En outre, la coalition rouge-verte entend mettre en œuvre la réforme fiscale promise aux entreprises, qui représentera un allégement total de quelque 8 milliards de deutschemarks (4,09 milliards d'euros) en 2001. Le taux de l'impôt sur les sociétés sera ramené à 25 % du bénéfice, contre 40 % en ce moment. Cet effort d'envergure vise à améliorer *« la compétitivité internationale »* de l'Allemagne. Cette réforme fiscale viendra compléter celle déjà votée par le Bundestag, qui prévoit des réductions d'impôts pour les familles et les petites et moyennes entreprises en 2000 et 2002, pour une enveloppe d'une quarantaine de milliards de deutschemarks.

NÉGOCIATIONS SUR LE NUCLÉAIRE

L'annonce anticipée de cette batterie de mesures survient dans un climat de plus en plus tendu pour le gouvernement. Depuis la défaite des partenaires de la coalition aux élections européennes du 13 juin, et l'apaisement du conflit du Kosovo, qui avait masqué les enjeux de politique intérieure ces trois derniers mois, les interrogations sur la méthode et la politique conduite par Gerhard Schröder se sont multipliées.

Les Verts n'ont pas caché leurs réticences devant le sort réservé aux retraites. L'aile gauche du Parti social-démocrate, dont M. Schröder est le président, a mis en cause les orientations *« néolibérales »* du chancelier. Révélateur de la tension en cours à Bonn, le départ du gouvernement de deux ministres très « exposés » a fait l'objet de rumeurs insistantes lors du week-end passé.

Le premier n'est autre que le promoteur de la réforme des retraites, Walter Riester (SPD). Outre l'indexation des pensions sur l'inflation, M. Riester réfléchit à la mise en place de fonds de pension privés auxquels chaque salarié serait obligé de cotiser pour compléter le système de répartition traditionnel. Ce bouleversement a provoqué des tirs de barrage au sein de la majorité et de l'opposition et serait pour le moment reporté.

C'est surtout le ministre de l'environnement, Jürgen Trittin, qui serait une nouvelle fois sur la sellette. De nombreux journaux allemands prêtent à M. Schröder l'intention de se séparer de cette personnalité imprévisible. La semaine dernière, le patron de Volkswagen, Ferdinand Piëch, un des industriels les plus proches du chancelier, se serait plaint de l'attitude du ministre écologiste dans la préparation d'une directive européenne sur le recyclage des voitures. Jürgen Trittin entendait imposer aux constructeurs la reprise gratuite des véhicules en fin de vie, en contradiction avec des engagements pris par le chef de gouvernement. Ce dernier se serait un temps résolu à *« limoger »* un homme qu'il avait déjà désavoué à plusieurs reprises sur le dossier du nucléaire.

Bien que la chancellerie rejette officiellement d'éventuelles *« démissions »*, l'occasion pourrait se présenter assez vite. Les négociations sur la sortie du nucléaire abordent en effet une nouvelle phase mardi 22 juin. Un compromis serait en passe d'être trouvé entre le gouvernement et les industriels, alors que les premières négociations avaient tourné court.

Une troisième rencontre au sommet devait se tenir mardi 22 juin. Werner Müller, ministre de l'économie (sans étiquette), aurait fixé un calendrier pour l'arrêt des centrales en activité : il démarrerait en 2003, mais serait étalé sur durée de vie des sites nucléaires estimée à trente-cinq ans afin de ménager les intérêts des producteurs d'énergie. Jürgen Trittin a déjà estimé que le plan n'était *« pas acceptable »*. Il y a fort à parier qu'il aura du mal à imposer son point de vue à un chancelier qui, maintenant, entend faire preuve chez lui de l'autorité dont il s'est prévalu, avec un certain succès, dans la gestion du conflit du Kosovo.

Philippe Ricard

Manifestation d'agriculteurs pénalisés par la dioxine

Ils ont défilé dans les rues de Bruxelles. La Commission européenne ouvre une procédure d'infraction contre la Belgique

ENTRE trois mille et cinq mille agriculteurs et travailleurs du secteur agroalimentaire ont manifesté, lundi 21 juin, dans les rues de Bruxelles, pour réclamer des dédommagements à la suite de la crise de la dioxine. Les manifestants, que le journal *Le Soir* appelle les *« sinistrés de la dioxine »*, ont réclamé le déblocage rapide de 100 milliards de francs belges (2,5 milliards d'euros), considérés comme une avance sur dédommagements, afin d'éviter une série de faillites dans les secteurs agricole et alimentaire, a expliqué Camiel Adriaens, président du Syndicat agricole belge, un des principaux syndicats organisateurs de cette manifestation, avec le tout-puissant Boerenbond, le syndicat agricole de Flandre.

Le gouvernement belge ayant démissionné le 14 juin, au lendemain des élections législatives, les manifestants ont décidé de s'adresser au roi des Belges. Une pétition reprenant les principales revendications devait être déposée au Palais Royal. Des représentants des agriculteurs devaient également se rendre aux sièges des partis politiques flamands à Bruxelles. Pendant ce temps, rapporte *Le Soir*, l'ancien patron de la Générale de banque, Ferd Chaffart, a entamé des consultations afin de trouver un *« arrangement financier »*.

CONTAMINATION CONNUE EN AVRIL

De son côté, la Commission européenne a entamé, lundi, une procédure d'infraction contre la Belgique, pour ne pas avoir respecté ses obligations en matière d'information et de mesures de protection. Selon le porte-parole, Gerry Kiely, la Commission a relevé que la Belgique n'avait pas *« communiqué immédiatement à la Commission et aux Etats membres ses constatations sur la présence de dioxine dans l'alimentation humaine et animale »*.

L'exécutif européen reproche aux autorités belges de l'avoir prévenu le 28 mai, alors que la contamination de la chaîne alimentaire animale était connue dès le 21 avril.

Edward, comte de rien

LONDRES
de notre correspondant

Même l'ethnologue le plus averti des us et coutumes de la royauté britannique doit être déconcerté par la décision de la reine Elizabeth II de nommer comte de Wessex son plus jeune fils, le prince Edward, qui a épousé samedi 19 juin Sophie Rhys-Jones. En effet, ce comté, qui recouvre six comtés actuels du sud-ouest de l'Angleterre, n'existe plus depuis... neuf cents ans. Ce petit cadeau de mariage de Sa Majesté rétablit le lien entre les Windsor et la lignée anglo-saxonne répudiant ainsi *de facto* la conquête normande de 1066. Et le dernier membre de la famille royale à avoir porté le titre de comte de Wessex, le roi Harold II, avait été tué d'une flèche dans l'œil lors de la bataille d'Hastings, remportée par Guillaume le Conquérant.

« Cette décision est ridicule dans la mesure ou le prince Edward est le premier fils de monarque à ne pas avoir été fait duc. Wessex n'a aucun lien avec les Hanovre et Saxe-Cobourg dont sont issus les Windsor. Le couple s'est installé dans le Surrey qui ne figure pas parmi les comtés qui avaient formé jadis le Wessex », critique Harold Brooks-Baker, directeur du *Burke's Peerage*, l'annuaire de la noblesse britannique.

LA CASSETTE ROYALE

Décerner un titre de duc par ces temps délicats pour la monarchie britannique relevait de l'exercice d'équilibriste pour la souveraine. Sa tâche n'était pas aisée étant donné le projet du premier ministre Tony Blair de réformer la Chambre des lords en abolissant le droit de vote des 759 pairs héréditaires dont font partie les 28 ducs du royaume parmi lesquels trois princes royaux, Philip, Charles et Andrew. Duchesse du Lancaster, la Reine ne pouvait céder ce titre purement honorifique mais cachant, en fait, la cassette royale qui fait d'elle l'une des femmes les plus riches au monde.

Sur les six titres éteints disponibles, aucun n'était exempt de dangers potentiels. Duc de Cumberland ? Trop allemand puisque ce titre avait disparu au cours de la première guerre mondiale pour punir la maison de Hanovre d'avoir combattu dans l'armée du Kaiser. Connaught ? Inacceptable car ce comté de la République d'Irlande passe pour un repaire de sympathisants de l'Armée républicaine irlandaise. Clarence ? Trop macabre, le dernier duc étant soupçonné d'avoir été Jack l'Eventreur, l'assassin des prostituées de Whitechapel. Cambridge le sanctuaire de l'enseignement supérieur où le prince Edouard a fait des études d'histoire ? Trop *establishment* par les temps qui courent. Sussex enfin ? Trop – franchement trop – nouveau riche.

UNE TOUCHE CULTURELLE

Des archives nationales, le Lord Chamberlain a alors exhumé le titre de Wessex, immortalisé par le romancier Thomas Hardy au XIXe siècle, l'un des auteurs favoris de la reine et dont l'œuvre est imprégnée de l'idéal... de la mort. Après tout, la touche culturelle de ce titre convient parfaitement à un prince qui a monté une société de production télévisuelle. Dans le cadre de son activité professionnelle d'experte en relations publiques, son épouse pourra se faire appeler Sophie Wessex, autrement plus sérieux que son nom de jeune fille Rhys-Jones, d'origine galloise.

Certaines mauvaises langues n'ont pas manqué de souligner que dans le récent film *Shakespeare in Love*, de John Madden, le rival du barde pour l'amour de la roturière était un certain comte de Wessex, arrogant et borné. Le prince Edward n'en a cure puisque, en vertu d'un compromis, il deviendra duc d'Edimbourg à la mort de son père et de sa mère âgés respectivement de soixante-dix-huit ans et de soixante-treize ans. Mais le fils benjamin devra attendre, et sans doute longtemps, car les Windsor ont la vie longue.

Marc Roche

Young & Rubicam France 99. Photo : J.F. PODEVIN/IMAGE BANK

LeMonde Job: WMQ2306--0004-0 WAS LMQ2306-4 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 10:37 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0377 Lcp:700 CMYK

Une touriste sud-coréenne arrêtée au Nord pour « espionnage »

SÉOUL. Une touriste sud-coréenne a été arrêtée en Corée du Nord sous l'accusation d'avoir dit à un guide local que les Nord-Coréens ayant fui le régime communiste pour se réfugier à Séoul y *« vivaient bien »*, ont annoncé, lundi 21 juin, des responsables gouvernementaux sud-coréens. Min Yong-Mi, une femme au foyer de trente-six ans résidant à Séoul, a été interpellée dimanche lors d'une excursion au mont Kumgang, selon ces sources. Mardi, les autorités de Pyongyang ont fait savoir qu'elles considéraient la ressortissante du Sud comme une espionne professionnelle chargée d'inciter les Coréens du Nord à faire défection.

Cette affaire survient après qu'un bateau nord-coréen a été coulé la semaine dernière par la marine du Sud. D'autre part, les premiers pourparlers intergouvernementaux entre les deux Corées depuis quatorze mois, initialement prévus pour lundi à Pékin, et qui portent sur la réunion des familles séparées depuis la guerre (1950-1953) se sont tenus brièvement dans la matinée de mardi dans un grand hôtel de la capitale chinoise et ont été suspendus après moins de deux heures de discussions. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **ALLEMAGNE : la Conférence épiscopale allemande** va rechercher une *« solution raisonnable »* pour sortir du dilemme dans lequel elle se trouve placée par Rome au sujet de l'avortement, a annoncé lundi 21 juin son président, Mgr Karl Lehmann. Le pape a enjoint à l'Eglise d'Allemagne de cesser, d'ici à la fin de l'année, de délivrer des certificats permettant aux femmes d'avorter légalement dans les centres de conseil. – *(AFP.)*

■ **INDONÉSIE : le parti au pouvoir, le tout-puissant Golkar,** est repassé à la seconde place dans le décompte officiel des suffrages des élections législatives du 7 juin. Le dépouillement a dépassé les 50 % des bulletins, mardi 22 juin, plus de deux semaines après le scrutin, mais ne devrait pas être achevé avant le 8 juillet. Cependant, avec 18,15 % des voix, le Golkar reste loin derrière le Parti démocratique-Combat (PDI-P) de Megawati Sukarnoputri, crédité de 36,42 %. – *(Reuters.)*

■ **IRAK : des obstacles continuent d'entraver un accord** entre les Nations unies et l'Irak sur l'envoi d'experts chargés de récupérer des substances toxiques dans les locaux de la commission responsable du désarmement de Bagdad (Unscom), a déclaré, lundi 21 juin, le porte-parole de l'ONU, Fred Eckhrad. *« Il y a au moins une question de fond qui subsiste »,* a dit M. Eckhard, sans préciser laquelle. L'ONU est préoccupée, car elle voudrait se débarrasser de ces substances chimiques – près de 1 kilo de gaz moutarde et des échantillons de gaz neuro-toxique VX –, mais Bagdad refuse tout retour des inspecteurs en désarmement. Ceux-ci ont quitté l'Irak à la veille des frappes américaines et britanniques en décembre. – *(AFP.)*

■ **ISRAËL : cinq manifestants, dont le député arabe israélien** Azmi Bishara, ont été blessés, lundi 21 juin, par des balles en caoutchouc tirées par des policiers israéliens, lors d'une manifestation à Lod, au sud de Tel-Aviv. Les manifestants protestaient contre la démolition, dans la matinée, de deux maisons construites sans autorisation légale par des Arabes. – *(AFP .)*

■ **SYRIE : Amnesty International a appelé**, lundi 21 juin, à la *« libération immédiate »* d'une détenue politique en Syrie, Doha Achour El Aaskari, qui a purgé sa peine et observe une grève de la faim depuis le 10 juin, pour protester contre son maintien en détention. La peine de six ans de prison de Mme El Askary a expiré le 10 février. Elle avait été condamnée *« après un procès inéquitable pour son implication présumée avec un parti interdit, le Parti de l'action communiste »*. Amnesty rappelle à cette occasion qu'au moins cinq prisonniers politiques sont toujours détenus en Syrie, certains depuis treize ans, bien qu'ils aient purgé leurs peines. – *(AFP.)*

Iran : le chef du Parlement rencontre le grand rabbin

TÉHÉRAN. Le président du Parlement, Ali Akbar Nategh-Nouri a rencontré, lundi 21 juin à Téhéran, le grand rabbin de la communauté juive, Youssef Hamédani-Cohen, à propos de l'accusation d'espionnage au profit d'Israël portée contre treize juifs iraniens. L'entretien s'est déroulé en présence de Manoutchehr Eliassi, député de la communauté juive, et Haroun Yachayaï, président de l'Association des Juifs d'Iran.

Plusieurs pays européens, les Etats-Unis et Israël se sont mobilisés en faveur des treize juifs iraniens arrêtés en février et mars, notamment à Chiraz, chef-lieu de la province de Fars (sud), où vivent la plupart des quelque 27 000 juifs iraniens. Le porte-parole du ministère des affaires étrangères a réaffirmé que leur arrestation n'avait *« rien à voir avec leur religion »* et qu'il s'agissait d'*« une affaire interne »,* en réponse aux craintes exprimées notamment par le chef de la diplomatie française, Hubert Védrine. Ce dernier avait affirmé dimanche que l'arrestation des treize juifs était une *« opération de certains clans »* pour *« discréditer »* le président réformateur Mohamad Khatami. La veille, le ministre iranien des affaires étrangères, Kamal Kharazi, s'était dit *« étonné »* du *« tapage médiatique »* provoqué par ces arrestations. Selon M. Kharazi, les treize juifs font partie d'un réseau d'espionnage plus vaste qui comprend des non-juifs. – *(AFP.)*

■ **Le ministre iranien des renseignements,** Ali Younessi, a annoncé, lundi 21 juin, l'arrestation de plusieurs personnes impliquées dans l'assassinat, en avril, du général de l'armée Ali Sayad Chirazi. Il a indiqué qu'*« un des hypocrites a été tué lors d'un accrochage avec des services de sécurité ». « Hypocrite »* est le terme utilisé par Téhéran pour désigner les membres des Moudjahidines du peuple, principal mouvement d'opposition armée en exil, qui avait revendiqué le meurtre. Dans un communiqué, les Moudjahidines ont démenti toute arrestation dans leurs rangs. – *(AFP.)*

■ **Le détenu iranien qui s'est donné la mort samedi en prison** était un haut responsable des services de renseignements, a révélé la presse de Téhéran lundi 21 juin. Saïd Emami était accusé du meurtre de quatre dirigeants de l'opposition et de dissidents. Il avait gravi tous les échelons du ministère des renseignements qui était alors dirigé par Ali Fallahian, recherché par les autorités allemandes pour le meurtre en 1992 de dissidents kurdes à Berlin. Plusieurs responsables iraniens et des journaux s'interrogent sur ce suicide qui pourrait empêcher de remonter la filière des coupables. – *(Reuters.)*

BAC + 2 (DEUG, BTS, DUT...) BAC + 3 (LETTRES, DROIT, ÉCO...)
INTÉGREZ UNE GRANDE ÉCOLE DE COMMERCE
CONCOURS D'ADMISSION EXTERNE, SESSION DE JUILLET
TITRE ISG HOMOLOGUÉ PAR L'ÉTAT
ÉCOLE RECONNUE PAR L'ÉTAT
Contactez Marion Maury : 8, rue de Lota - 75116 Paris
Tél. 01 56 26 26 26
ISG INSTITUT SUPÉRIEUR DE GESTION NEW YORK · PARIS · TOKYO
ETABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECONNU PAR L'ÉTAT

Des dissidents cubains observent une grève de la faim de quarante jours

Washington renforce sa coopération avec La Havane contre le trafic de drogue

Des fonctionnaires du département d'Etat et du service des garde-côtes américains ont eu, lundi 21 juin à La Havane, des entretiens avec des responsables cubains afin d'intensifier les échanges d'information entre les deux pays dans la lutte contre le trafic de narcotiques. Cette coopération survient alors que l'opposition anticastriste organise, à partir de la capitale cubaine, une grève de la faim pour le respect des droits de l'homme.

SAINT-DOMINGUE
de notre correspondant régional

Alors qu'un groupe de dissidents cubains poursuit depuis quinze jours une grève de la faim pour réclamer le respect des droits de l'homme dans l'île, Washington et La Havane intensifient discrètement leur coopération contre le trafic de drogue et l'immigration clandestine. Malgré la vive opposition des représentants cubano-américains de Floride Ileana Ros-Lehtinen et Lincoln Diaz-Balart, deux hauts fonctionnaires du département d'Etat et deux officiers du service des garde-côtes américains se sont réunis, lundi 21 juin à La Havane, avec des responsables cubains de la lutte anti-drogue afin d'améliorer les échanges d'informations entre les deux pays.

Au mois de mai, le *« tsar anti-drogue »* américain Barry McCaffrey s'était prononcé en faveur d'un renforcement de la coopération avec La Havane, affirmant qu'il n'existait aucune preuve de complicité entre les autorités cubaines et les cartels de la cocaïne, contrairement à ce que soutiennent les représentants républicains d'origine cubaine.

Les saisies se sont multipliées au cours des derniers mois. Trois Bahamiens ont été récemment arrêtés dans la province de Camagüey, dans l'est de Cuba, en possession d'une demi-tonne de cocaïne, et treize Cubains viennent d'être condamnés à des peines allant de deux à vingt ans de prison pour le recel et la vente d'un lot de 25 kilogrammes de la même drogue qu'ils avaient trouvé sur la côte des Jardins de la Reine, une zone touristique au sud-est de l'île.

DANS TRENTE-DEUX LOCALITÉS

Afin d'en minimiser l'impact, les autorités cubaines ont choisi d'ignorer la grève de la faim entamée il y a deux semaines par un groupe de dissidents qui réclament la libération de tous les prisonniers politiques. Dans son dernier rapport, Amnesty International évalue à trois cent cinquante le nombre de prisonniers politiques à Cuba. Le gouvernement castriste soutient qu'il n'existe pas de prisonniers politiques dans l'île et que tous les détenus ont été condamnés pour des crimes ou des délits prévus par le code pénal.

« Jusqu'à présent, aucune mesure répressive n'a été prise contre les grévistes de la faim », constate Ricardo Gonzalez, journaliste de l'agence indépendante Cuba Press. Peu après le début du mouvement de protestation, le porte-parole du ministère des relations extérieures, Alejandro Gonzalez, l'avait qualifié d'*« opération de propagande, organisée depuis Miami, qui n'a pas le moindre impact sur le peuple cubain »*. Entièrement contrôlée par les autorités, la presse cubaine n'a fait aucune mention de la grève de la faim qui s'est étendue à trente-deux localités dans douze provinces, selon Ricardo Gonzalez.

Le noyau dur des grévistes a élu domicile dans un modeste appartement de Santos Suarez, un quartier délabré de La Havane. Sous les portraits de Gandhi, de Martin Luther King et de Jorge Mas Canosa, le leader décédé de l'exil anticastriste, sept personnes appartenant à plusieurs petites organisations de la dissidence y poursuivent un jeûne de quarante jours. *« Quarante jours représentant les quarante ans de ce gouvernement »*, explique Oscar Elias Biscet, le porte-parole des grévistes, qui dirige la Fondation Lawton pour les droits de l'homme.

Sous la surveillance de médecins dissidents appartenant au Collège médical indépendant, les grévistes n'ingurgitent que des jus de fruits, des boissons gazeuses, du lait, du thé et du café. Plusieurs dizaines d'autres dissidents participent par roulement, durant quelques heures, à la grève de la faim dans l'appartement de Santos Suarez et dans plusieurs villes de province.

Il y a une semaine, les grévistes de la faim ont tenu une conférence de presse dénonçant en termes virulents le régime et le sort des prisonniers politiques. Magalys de Armas, l'épouse de Vladimiro Roca, l'un des quatre dissidents condamnés en mars pour sédition, assistait à cette réunion qui a par moments pris des allures de meeting aux cris de *« Libertad ! Libertad ! »*.

Jean-Michel Caroit

Deux artisans de la paix proposent une Jérusalem capitale de deux Etats

Yossi Beilin et Abou Mazen s'appuient sur l'évolution démographique et économique de la ville

JÉRUSALEM
de notre correspondante

Trois fois sainte, dix-huit fois détruite, Jérusalem sera-t-elle un jour une double municipalité, voire la capitale de deux Etats ? Cette formule, proposée par le tandem israélo-palestinien Yossi Beilin et Abou Mazen, est explicitement détaillée dans un livre publié récemment de Menahem Klein, professeur à l'université Bar Ilan et expert de la Ville sainte, intitulé *Colombes dans le ciel de Jérusalem : le processus de paix et la ville, 1977-1999*. La réflexion de ces deux hommes, artisans inlassables du dialogue entre les deux peuples, repose sur un constat : les frontières de la ville établies par les Israéliens en 1967 ne correspondent plus à la réalité actuelle.

Après la guerre de 1967, les Israéliens étaient guidés par un principe de base en dessinant les contours de la cité : inclure un maximum de terrains vierges non habités et un minimum de population arabe. Or, évolution démographique et économique aidant, la situation a considérablement changé au cours des trente dernières années. Ainsi, les petits villages arabes d'antan situés à la lisière de la frontière est de la ville se sont largement étendus, formant un tissu urbain continu, sorte de banlieue de Jérusalem-Est. Contrairement à toutes les prévisions israéliennes, le développement économique de la ville, créant des opportunités de travail, a attiré nombre de Palestiniens vivant jusque-là en Cisjordanie, augmentant ainsi sensiblement la population arabe résidant à Jérusalem. Parallèlement, de nouveaux quartiers juifs ont comblé les espaces vides et la construction de deux colonies, Maalé Adumim et Givat Zeev, a créé une réalité urbaine en dehors des frontières nationales.

Prenant acte de cette évolution, MM. Mazen et Beilin proposent d'élargir les frontières municipales. La ville s'étendrait de Ramallah, au nord, à Bethlehem, au sud, et engloberait, à l'est et au nord, les implantations urbaines arabes d'Abu Dis et Al Azzariya, et les villes nouvelles juives de Maalé Adumim et Givat Zeev. La Grande Jérusalem ainsi tracée serait divisée en deux municipalités : une israélienne et une palestinienne, respectivement à l'ouest et à l'est de la vieille ville, un kilomètre carré d'histoire millénaire, enserrée dans les murailles édifiées par Soliman le Magnifique.

Deux peuples pour une ville

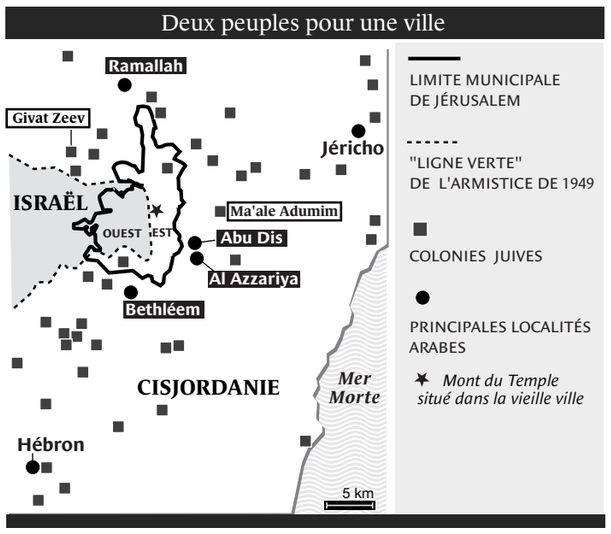

ÉQUIDISTANCE DU MONT DU TEMPLE

Cette solution, entérinant une réalité de fait, permettrait à la ville d'être la capitale des deux peuples. En effet, de la même manière que les bâtiments gouvernementaux israéliens sont installés à une respectable distance de deux à trois kilomètres à l'ouest du mont du Temple, le cœur de la cité antique, les Palestiniens pourraient ériger les institutions de leur futur Etat à équidistance de ce lieu saint, mais dans la direction opposée, à l'est. La formule aurait l'avantage de préserver la souveraineté des Israéliens sur la ville, sans obliger les Palestiniens à y renoncer.

Dans cette optique, l'autorité palestinienne a d'ores et déjà commencé à poser les fondations de ce qui sera le siège du Parlement palestinien, à Abu Dis, autrement dit à Jérusalem.

Ce plan inspirera-t-il les deux parties en présence lors des discussions pour un accord final entre Israéliens et Palestiniens, si elles ont lieu ? Difficile à dire. Seule chose certaine, les négociations sur Jérusalem seront longues et difficiles, et le projet, aussi séduisant soit-il, ne réglera pas tous les problèmes. – *(Intérim.)*

Les colonies juives continuent de s'étendre

Le ministère israélien de l'habitat a lancé, lundi 21 juin, un appel d'offres public à des entrepreneurs pour la construction de 22 nouveaux logements dans la colonie juive de Neve Dkalim, dans la bande de Gaza. Le mouvement anti-annexionniste israélien La Paix maintenant a dénoncé dans un communiqué l'agrandissement de cette colonie, décidé par le gouvernement de droite sortant.

Par ailleurs, onze entrepreneurs israéliens ont emporté, lundi, un appel d'offres du même ministère pour la construction d'une deuxième tranche de logements dans la colonie de Har Homa, à Jérusalem-Est. L'appel d'offres porte sur 802 logements supplémentaires. – *(AFP.)*

Sénégal : divergences entre séparatistes casamançais

LES SÉPARATISTES du Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) *« ne veulent pas de la guerre »,* a affirmé, lundi 21 juin à Banjul, le chef historique de la rébellion, l'abbé Diamacoune Senghor, à la suite d'une audience avec le président gambien Yahya Jammeh. Le chef de l'Etat recevait les délégations venues participer aux *« journées de réflexion »* du MFDC, qui devaient s'ouvrir mardi dans la capitale gambienne. Elles devraient être mises à profit pour élaborer une stratégie commune en vue des prochains pourparlers de paix avec le gouvernement central de Dakar.

« La Casamance [la région sud du Sénégal] *ne veut pas de la guerre* [...] *De part et d'autre, ce sont des fils de la Casamance qui meurent »,* a martelé sur un ton ferme le leader du MFDC qui s'adressait à la presse. Il s'est par ailleurs démarqué des propos du réprésentant de l'aile extérieure du mouvement, Mamadou NKrumah Sané, qui a boycotté la réunion de Banjul. Celui-ci préconisait récemment la création d'une *« Fédération du Gabou »* qui comprendrait la Gambie, la Guinée-Bissau et la Casamance. *« Ce n'est pas une position officielle du MFDC ; nous avons mené notre lutte uniquement dans le but de mettre fin à la situation difficile que connaît la Casamance »,* a répliqué le vieil abbé, chef historique de la rébellion casamançaise.

« ÉLÉMENT INCONTRÔLÉS »

Depuis sa rencontre du 22 janvier dernier avec le président sénégalais Abdou Diouf, le prêtre a multiplié les propos allant dans le sens de l'apaisement et dénoncé toutes les opérations armées menées au nom du MFDC par de supposés *« éléments incontrôlés »*.

Les assises du MFDC, qui ont pour objectif d'harmoniser les positions de ses différentes composantes (ailes politique, militaire et extérieure), devaient s'ouvrir, mardi matin, sous la présidence du ministre gambien des affaires étrangères, Sedat Jobe, dans un hôtel de Banjul. Les représentants de la Guinée-Bissau et du Sénégal, de l'ambassade de France à Dakar et d'organisations des droits de l'homme devaient assister à la séance d'ouverture, à l'issue de laquelle les travaux se dérouleront à huis clos avec les seuls membres du MFDC.

Quelque cent cinquante personnes, dont une centaine venant du MFDC, ont été conviées aux assises de Banjul qui doivent prendre fin jeudi. – *(AFP.)*

PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
OSP 47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

Par arrêt du 25 Novembre 1998, la Cour d'Appel de VERSAILLES a condamné **Michel KOUNOWSKI, Jean-Louis GHIGLIONE, Claude DELMAS ép. CLARISSE, Amédée GRILLON ép. CHINAN, Jean-Michel KOUNOWSKI, Jean-François TEIL, Jean-Baptiste CANTAMESSI, Michel TELLIER, Maurice TISLER, Jean-Paul MARTINERIE**, des chefs de diffamation et complicité de diffamation envers un citoyen chargé d'un mandat public, pour avoir les 28 et 29 Septembre 1996 diffusé un tract présentant **Jean-François MERLE,** ancien maire, conseiller municipal de CHÂTENAY-MALABRY, "comme un homme politique non seulement incompétent, mais encore malhonnête, voire corrompu."

LeMonde Job: WMQ2306--0006-0 WAS LMQ2306-6 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 10:56 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0379 Lcp:700 CMYK

A Pec, Serbes et Albanais n'imaginent plus de vivre ensemble

Malgré les garanties de sécurité données par les troupes de la KFOR, seuls quelques centaines de Serbes qui avaient fui la province sont rentrés chez eux. Deux soldats britanniques ont été tués, lundi, lors d'une opération de désamorçage de munitions dans une école

La KFOR (force internationale de paix) déplore ses premières victimes depuis le début de son déploiement au Kosovo. Deux membres népalais d'une unité britannique de Gurkhas ont été tués, ainsi que deux civils kosovars, lundi 21 juin, dans l'explosion d'un engin pouvant être d'origine occidentale, lors d'une opération de déminage, près de Pristina. Après la signature, dans la nuit, d'un accord avec l'UCK sur sa démilitarisation dans un délai de quatre-vingt-dix jours, les hommes de l'Armée de libération du Kosovo ne portaient effectivement plus d'armes, lundi, dans leur fief de Malisevo (centre de la province). Mais à Vucitrn, au nord-ouest, ils ignoraient encore tout de l'accord. Le dirigeant politique de l'UCK, Hasim Thaçi, a appelé lundi *« tous les Serbes qui ont fui le Kosovo, et qui n'ont pas commis de crimes, à revenir ». « La KFOR garantira la sécurité de tous les Kosovars »,* a déclaré lundi le secrétaire général de l'OTAN. Mais seuls quelques centaines parmi les 50 000 Serbes qui ont quitté la province ont choisi le chemin du retour.

PEC (Kosovo)
de notre envoyé spécial

De l'autre côté de la montagne, réfugiés depuis une semaine dans la ville de Berane au Monténégro,

REPORTAGE
Premiers retours à Pec, dans une ville vide, presque morte

deux cents habitants serbes de Pec ont garé leurs voitures devant un hôtel. Certains ont revêtu de beaux vêtements. D'autres ont des bagages. Les uns et les autres se regroupent, se dévisagent, s'interrogent : *« Et lui, il part ? »*

Jovo Popovic, président du conseil du district de Pec, pose devant la télévision locale. Un Monténégrin, colonel réserviste, énorme dans son treillis, passe de groupe en groupe, fier de s'être battu au Kosovo. *« Il y a des salauds partout. Le jour de la démobilisation, la police monténégrine est capable de m'arrêter »*, s'inquiète cet engagé volontaire.

Des femmes se demandent si une vie est possible à Pec : *« on ne sait plus, on espère. »* M. Kosic, ministre serbe de l'industrie, responsable des négociations avec la KFOR, s'est déplacé de Belgrade pour rencontrer à Pec le général Del Vecchio, chef des forces italiennes. Les deux hommes ont conclu un accord, dimanche, pour que des Serbes reviennent dans la ville escortés par la KFOR. Un premier convoi de dix-sept voitures est parti dans la matinée, lundi 21 juin. M. Popovic, chef du district, scrute ses concitoyens. *« Bien sûr qu'il faut repartir à Pec, et le plus vite possible. On est tous prêts. Mais... mieux vaut attendre demain »*, ironise l'un d'eux pour résumer le sentiment général. Au moment décisif, M. Popovic regarde derrière lui. Seulement trois voitures le suivent.

Sous les sapins du col de Kula, à la frontière entre le Monténégro et le Kosovo, les voitures s'arrêtent. On scrute à la jumelle, on tente de passer un coup de téléphone par satellite quand des jeeps se profilent avec, à bord, des hommes et leurs casques ornés de plumes de coq. Les carabinieri italiens ont deux heures de retard par rapport au rendez-vous fixé. M. Cosic, flanqué de deux autres membres du gouvernement serbe, débarque des jeeps italiennes, regarde de haut la dizaine de réfugiés exprimer leurs dernières craintes. *« Trois Serbes ont été éxécutés d'une balle dans la tête, vendredi. Qui nous dit qu'on sera vraiment en sécurité ? »*, dit l'un d'eux.

« Mais allez-y, répète le ministre belgradois, excédé. *Vous arrivez en bas, et les Italiens vont vous dire si vous pouvez aller ou non dans vos maisons. »* Une femme, en tenue de deuil, ne semble pas convaincue. Une autre, Alicia, professeur de serbe, veut coûte que coûte retrouver son mari et son fils d'un an et demi, dont elle s'est séparée, il y a une semaine, dans la précipitation. *« Ils étaient chez le médecin, je n'ai pas pu les retrouver. »* Seul Milan, quarante et un ans, propriétaire d'un petit supermarché, semble sans crainte. *« Je n'ai pas honte,* dit-il. *Trente Albanais m'ont remis les clés de leurs boutiques et je les ai protégées pendant la guerre. Moi, je n'ai jamais eu de problème avec les Albanais, j'ai travaillé avec eux, je leur ai fait crédit et j'espère que ça va continuer »*, assure l'homme qui a quitté Pec, il y a deux jours. Il réfléchit, pense aux dernières semaines, dit, assombri : *« Nous ne voulions pas ça. Nous pouvons vivre ensemble. Les leaders politiques doivent faire les premiers pas. »*

Finalement, les volontaires remontent dans leur voiture, descendent les lacets qui surplombent Pec et la plaine du Kosovo, évitent les cadavres d'ânes, deux bus et plusieurs voitures calcinés en travers de la chaussée. Les hommes et les femmes du deuxième convoi sont escortés jusqu'au QG des forces italiennes, installé dans un bâtiment industriel. A l'entrée, des carabinieri tentent de chasser quatre chevaux, errants et couverts de mouches. Un tracteur albanais transporte une remorque chargée de rouleaux de moquettes, un autre conduit une famille assise sur un canapé. Les premiers Serbes de retour semblent rester sous bonne garde du QG italien.

> « Bien sûr qu'il faut repartir à Pec, et le plus vite possible. On est tous prêts. Mais... mieux vaut attendre demain », ironise un candidat au retour serbe pour résumer le sentiment général

Plus loin, Radovic Rajevic, un homme trapu se présente comme un « businessman local » et il s'énerve aux côtés de Cosic *: « Mais allez-y, descendez ! »*, tonne-t-il, en agitant son avant-bras tatoué d'une silhouette de pin-up. Cosic prend soin de préciser aux journalistes que *« ce n'est pas le désir du gouvernement de renvoyer de force les gens dans leurs maisons mais le désir profond du peuple de rentrer chez lui. Certaines femmes ont peur, c'est normal, leurs maris étaient des combattants ».*

La ville est vide, presque morte, silencieuse. Aucun passant. Des maisons brûlées, des portes saccagées, des éboulis de pierre, des charpentes brisées derrière les façades. Quelques immeubles intacts et leur antenne satellite au balcon, d'autres noircis. Des rues, des quartiers entiers étalent des décombres. Des odeurs de tilleuls. Des vols de corbeaux. Pas une ombre. Parfois, une femme et adolescente pressent le pas. Parfois, un couple à l'entrée d'une maison. Le mouvement de retour des réfugiés kosovars d'origine albanaise est timide. Cinquante d'entre eux sont apparus, lundi matin, sur la place centrale sous une banderole proclamant : *« on est arrivés les premiers. »*

Les représentants de l'UCK ont pris possession d'un immeuble, leurs soldats sont descendus des montagnes depuis l'arrivée de la KFOR, samedi 12 juin. *« Ils affirment qu'ils sont 500, nous pensons qu'ils sont moins »*, dit un porte-parole italien. *« Ils sont sans doute plusieurs milliers autour de Pec »*, estime une organisation humanitaire. La KFOR a saisi 180 kalachnikovs et munitions la semaine passée. Des maisons albanaises brûlaient encore lorsque les premiers blindés ont pris le contrôle de la ville. Aujourd'hui ce sont des maisons serbes qui sont incendiées pour dissuader les nouveaux réfugiés de rentrer. Rassemblés dans l'enceinte du monastère de Pec où ils dorment à la belle étoile, plusieurs centaines de Serbes, de tous âges, se pressent auprès des moines pour avoir des nouvelles. Ces derniers tentent de les rassurer, sans grande efficacité. *« Il n'y a plus de Serbie, il n'y a plus de Yougoslavie, il n'y a qu'une grande Albanie ! »*, crie une femme. Une autre désigne l'église du XIIIe siècle qui surplombe la rivière entre deux montagnes : *« C'est ça la Serbie. »* Dragan, un jeune de vingt ans, se désole de l'accord signé entre l'OTAN et Milosevic : *« Est ce qu'on nous a demandé notre avis, à nous ? » « Ah, c'est de la politique tout ça »*, lui répond un homme comme s'il ne fallait pas en parler. *« D'accord, c'est de la politique mais je veux vivre en paix, aller à des fêtes, on est comme des prisonniers. »*

Les portraits de six adolescents ont été placardés sur la porte du monastère. Tués par un commando de l'UCK d'une rafale de mitraillette, le 15 décembre 1998, alors qu'ils buvaient un jus de fruit dans un café. *« C'étaient des amis, et c'est bien la preuve que l'UCK a voulu déclencher la guerre. Aujourd'hui, les assassins sont dehors, ils n'ont pas été jugés, ils fument des cigarettes au nez des Italiens. »* Jovan, vingt-cinq ans, étudiant en droit, renchérit : *« Avec l'UCK dans la rue, c'est la terreur sous protection internationale. C'est ça la démocratie européenne ? On pense que s'il n'y a plus de Serbes, il n'y aura plus de problèmes au Kosovo. On nous traite comme des animaux. »* Il ne veut pas entendre parler des tueries massives de Kosovars d'origine albanaise et répond immédiatement : *« Et ces semaines de bombardements, toutes les cibles civiles, c'était mieux pour notre sécurité ? »* Lui, comme les autres, a peur aujourd'hui. *« Les Italiens pourraient être un million à Pec, tant que l'UCK sera là, on ne sera jamais en sécurité. »* Personne ne sait comment la vie va être possible à Pec, au-delà des murs de ce monastère.

Dominique Le Guilledoux

TROIS QUESTIONS À...

L'ARCHEVÊQUE MONTÉNÉGRIN AMFILOHI

1 Vous êtes venu vous installer à Pec, siège du patriarcat de l'Eglise serbe. Pensez-vous que les centaines de Serbes réfugiés dans l'enceinte du patriarcat pourront rester au Kosovo ?

Ce n'est pas sûr du tout. Nous espérions voir arriver les Russes, mais la Russie est trop faible. La situation ici est très dure, plus qu'à Pristina. Tous les jours, des Serbes sont enlevés, nous avons dix-sept noms. Des maisons serbes sont saccagées en pleine ville. Les Italiens de la KFOR sont gentils mais pas efficaces. Il y avait 60 000 Serbes dans la région, il en reste moins de mille. Hier, en présence du général italien, j'ai rencontré le chef local de l'UCK auquel j'ai donné les noms des kidnappés. Il a répondu en parlant de ses propres prisonniers en Serbie – sous-entendu il a besoin d'otages, de monnaie d'échange – et de ses 500 hommes tués ici. Les Albanais font la vendetta, même entre eux. Ils voudront tuer 500 Serbes.

2 Ne vaudrait-il pas mieux alors faire juger les Serbes auteurs des massacres ?

Ils sont déjà partis. La majorité n'est pas d'ici. Mais, bien sûr, ce fut horrible, honteux. Ce n'était pas tant l'armée que des paramilitaires. Je n'appartiens pas à un tel peuple. Ce n'est pas mon peuple serbe qui a fait ça, ce n'est pas l'orthodoxie. L'idéologie communiste a perverti les esprits. Je le dis ouvertement à tous. Mais on peut aussi comprendre que c'est le résultat du désespoir. Une guerre civile dure ici depuis vingt ans. En 1981, toute cette partie du monastère fut brûlée. Il y a quelques jours, c'est le monastère de Devic qui a été pillé. Les dix sœurs qui y vivent ne veulent pas partir. J'ai dit aux Italiens d'aller les protéger, ainsi que celles qui restent, sans téléphone, dans le monastère de Budisavce et dans celui de Gorioc, qui aurait essuyé des tirs hier. Mais je crains qu'ils ne soient pas encore partis. L'aumônier anglais qui accompagne le général Mike Jackson est venu, je lui ai tout dit, il a l'air plus décidé à agir. Mais l'UCK a tiré sur son convoi, ce soir, alors qu'il retournait à Pristina...

3 Que dites-vous des appels de Belgrade aux réfugiés serbes à retourner au Kosovo ?

Moi, je ne lance pas de tels appels. Ceux qui reviennent découvrent la tension, les maisons brûlées et des Serbes qui veulent partir. J'ai dit à ces sortes de ministres venus hier qu'ils n'ont qu'à rester ici eux-mêmes. Ils ont répondu qu'ils préparent l'avenir... Or l'avenir, c'est sauver tout de suite, par exemple, huit Serbes encerclés en ville par l'UCK. J'ai prévenu les Italiens, ils ont promis de les amener au patriarcat. Mais nous, bien sûr, nous sommes là pour encourager et tenter de protéger ceux qui veulent rester.

Propos recueillis par Sophie Shihab

OSP
VENTES PAR ADJUDICATION
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

75
Vente sur saisie au Palais de Justice PARIS,
Jeudi 1er Juillet 1999 à 14h30
à PARIS 16ème, *45, Rue Henri-Heine*
UN APPARTEMENT de 2 Pièces Principales
Au rez-de-chaussée droite du Hall d'entrée,
Hall d'entrée et vestibule, salle de séjour sur rue,
chambre et cuisine sur cour, salle de bains installée
Jouissance d'une cour intérieure
MISE A PRIX : 400.000 F
S'adr. à **Me Annie-Claude PRIOU-GADALA**, Avocat,
membre du **Cabinet BOUHENIC et PRIOU-GADALA**,
12, Rue Lalo à Paris 16ème - **Tél : 01.40.67.10.97**

92
Vente sur saisie immobilière, au Palais de Justice de NANTERRE,
Jeudi 1er Juillet 1999 à 14h - En 2 Lots
à **NEUILLY-SUR-SEINE (92)**
1er Lot : **STUDIO** sis ***61, Avenue du Roule***
2ème Lot : **APPARTEMENT de 3 P.P.** sis ***25, Rue Soyer***
MISES A PRIX : 100.000 F - *Chaque lot*
S'adr. à **Me DENNERY-HALPHEN**, Avt à NEUILLY-SUR-SEINE
164, Avenue Charles de Gaulle - **Tél : 01.55.62.19.99 - Me B.C. LEFEBVRE,** Avt
à PARIS (1er), 20, Quai de la Mégisserie - **Tél : 01.40.39.07.39 - 01.42.33.78.08**

92
Vente au Palais de Justice de NANTERRE
Jeudi 1er Juillet 1999 à 14h - En un lot
MAISON à BOULOGNE-BILLANCOURT (92)
4, Rue des Tilleuls
Elevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et 2 étages
2 terrasses privatives contenance 2a 86ca
MISE A PRIX : 3.500.000 F
S'adr. à **Me DENNERY-HALPHEN**, Avt, 164, Av. Charles de Gaulle
92 NEUILLY S/SEINE - **Tél : 01.55.62.19.99**
Au Greffe du T.G.I. de NANTERRE

06
Vente aux enchères publiques au T.G.I. de GRASSE,
Jeudi 1er Juillet 1999 à 9h - En un lot
à CANNES (06)
3 et 5, Avenue Justinia : **UN ANCIEN HOTEL désaffecté**
6 et 14, Av. Justinia *"LE CARIOCA"* : **3 EMPLACEMENTS pour voiture**
Mise à Prix : 500.000 F
consignation obligatoire pour enchèrir
S'adr. à la **SCP HANNEQUIN-KIEFFER-MONASSE et ASSOCIES**,
Société d'Avocats au Barreau de Grasse, 1-3, Rue des Frères Olivier à
ANTIBES (06) - **Tél : 04.93.34.40.90 - Fax : 04.93.34.08.80**

Une manifestation de Serbes du Kosovo est interdite à Belgrade

BELGRADE
correspondance

Le pouvoir de Slobodan Milosevic a été publiquement contesté, lundi 21 juin, pour la deuxième journée consécutive, par un petit groupe de réfugiés serbes du Kosovo, qui ont tenté de manifester devant le bâtiment du Parlement fédéral à Belgrade, avant d'être dispersés par la police. Ils n'étaient que deux cents environ et leur action s'est déroulée sous l'œil indifférent des passants, en présence d'un déploiement de policiers en civil. Mais leur tentative a pu rendre perceptible, pour la première fois, l'acuité de la crise des déplacés serbes du Kosovo au cœur de la capitale yougoslave, ville dont le régime veille assidûment sur la « tranquillité », après avoir été échaudé par les manifestations de masse de l'hiver 1996-97.

Les organisateurs de la manifestation se sont constitués ces derniers jours en « Comité d'organisation des réfugiés serbes du Kosovo et de Metohia », le nom serbe de la province. Ils n'ont eu que le temps de diffuser un texte contenant leurs revendications, avant que des membres de forces spéciales de la police ne viennent leur demander de quitter la place.

Les manifestants, essentiellement des réfugiés de la région de Prizren, avaient prévu de parler, à midi, devant le Parlement fédéral. Mais ils ont dû renoncer face au refus des policiers, et se sont dirigés ensuite vers la petite place Terazije, au pied de l'hôtel Moskva. Là, il ne s'est pas écoulé plus de cinq minutes avant que des forces spéciales arrivent, formant un cordon pour disperser les groupes.

Le texte demande au *« Conseil de sécurité de l'ONU de mettre fin à l'action barbare et violente des bandes de* shiptari (Albanais) *au Kosovo, qui chassent la population et détruisent la propriété et les biens culturels serbes dans la région ».* Les réfugiés réclament du gouvernement yougoslave *« une réaction d'urgence »* et lui demandent de *« ne plus garder secrète l'ampleur de l'exode des réfugiés serbes et d'autres citoyens non albanais. »* Ils s'élèvent contre le traitement qui leur est réservé en Serbie, où les difficultés qu'ils rencontrent sont largement tues par les médias : *« Nous ne voulons pas être traités comme des "personnes temporairement déplacées"* [expression utilisée par les autorités serbes pour minimiser le problème], *mais comme des réfugiés à part entière, avec tous les droits qui leur sont accordés par la loi. »*

Environ 50 000 Serbes, sur un total estimé entre 150 000 et 200 000, ont quitté le Kosovo au cours des derniers dix jours, par crainte des représailles de l'UCK, et les autorités de Belgrade cherchent depuis samedi à les faire rentrer chez eux, offrant de l'essence et de la nourriture à ceux qui optempèrent. Lundi, seuls quelques milliers, reprenant sans conviction la route du sud, s'étaient pliés aux consignes gouvernementales.

Le texte distribué lundi par les manifestants critique les soldats allemands de la KFOR déployés dans la région de Prizren pour avoir *« laissé des groupes illégaux de* shipari *prendre le contrôle »* de la ville et *« laissé des citoyens d'Albanie pénétrer sur le territoire du Kosovo, où ils volent et tuent des Serbes ».* Le « Comité » réclame en outre la présence de *« troupes de paix russes »* à Prizren, afin de *« mettre fin à l'anarchie ».*

« Ils [les officiels serbes] *veulent que l'on rentre au Kosovo, mais il n'y a plus rien là-bas : à part l'UCK qui veut notre peau !*, lançait lundi l'un des manifestants. *Je défie n'importe quel ministre de partir passer un mois dans ma maison... Après, peut-être que je rentrerais ! »*

L'« état de guerre » proclamé en Yougoslavie au premier jour des bombardements de l'OTAN, et dont la levée est présentée comme imminente par des officiels sans qu'une date ne soit donnée, interdit toute manifestation, instaure la censure, et autorise la police et l'armée à se livrer à des arrestations arbitraires. Cette situation fournit un prétexte commode aux autorités pour couper court à toute protestation politique publique. Le gouvernement fédéral a toutefois demandé, lundi, au Parlement de se prononcer prochainement sur la suppression de cet état d'exception.

Un regroupement de partis d'opposition appelé « Alliance pour le changement » a annoncé le même jour qu'il entendait organiser, dans des villes du centre de la Serbie, des manifestations pour la *« démocratisation »* du pays et la tenue d'élections anticipées. Les premiers meetings – qui n'auront lieu, préviennent les organisateurs, que si l'« état de guerre » est levé – sont prévus, samedi, à Cacak et Kraljevo, deux villes dont les municipalités sont proches de l'opposition et qui ont vu arriver ces derniers temps des colonnes entières d'habitants serbes du Kosovo en colère.

Anna Petrovic

■ **Deux manifestants, Slobodan Karaleic et Svetozar Fisic, l'un des** organisateurs du rassemblement des Serbes du Kosovo à Belgrade, ont été interpellés, lundi, et condamnés à trente jours de prison, selon leur avocat. Ils ont été déclarés coupables d'avoir violé deux décrets, en particulier sur les rassemblements pendant l'état de guerre, a précisé Me Aleksandar Todorovic. – *(AFP.)*

Bill Clinton et le « pouvoir meurtrier » de Milosevic

Le président américain Bill Clinton a appelé les Serbes à se débarrasser de Slobodan Milosevic, lors d'une allocution, lundi, à Ljubljana. *« Nous souhaitons que la Serbie fasse partie de la nouvelle Europe, mais pour ce faire elle doit rejeter le pouvoir meurtrier de Slobodan Milosevic et suivre la voie tracée par la Slovénie »,* a déclaré M. Clinton qui effectuait une première visite officielle en Slovénie. Le président américain était attendu, mardi, à Skopje où il devait s'entretenir avec les présidents macédonien et albanais, puis visiter un camp de réfugiés kosovars.

Le premier ministre britannique, Tony Blair a lui aussi demandé, lundi, aux Serbes de chasser Slobodan Milosevic du pouvoir. *« J'ai une chose à dire au peuple serbe : le monde ne peut pas vous aider à reconstruire votre pays tant que Milosevic sera à sa tête. Le monde ne comprendra pas, devant la révélation de ces atrocités, que vous prétendiez n'être pas concernés »,* a-t-il dit à la Chambre des communes.

LeMonde Job: WMQ2306--0007-0 WAS LMQ2306-7 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 10:41 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0380 Lcp:700 CMYK

L'Union européenne souhaite diriger la mission civile de l'ONU

LUXEMBOURG (Union européenne)
de notre correspondant

Sous l'autorité des Nations unies, l'Union européenne (UE) entend jouer un rôle de premier plan dans la pacification et la reconstruction du Kosovo : tel est le sens des *« conclusions »* approuvées, lundi 21 juin à Luxembourg, par les ministres des affaires étrangères des Quinze.

Ils affichent leur volonté de participer par *« une présence substantielle »* à l'UNMIK (la Mission des Nations unies au Kosovo), en cours de déploiement à Pristina, et souhaitent que le futur représentant du secrétaire général (poste actuellement occupé à titre provisoire par le Brésilien Vieira de Mello) soit un ressortissant de l'UE. Ils ont proposé trois noms : Paddy Ashdown, l'ancien président du Parti démocrate-libéral en Grande-Bretagne, la commissaire européenne, Emma Bonino, et le secrétaire d'Etat français à la santé, Bernard Kouchner.

La Mission comptera quatre départements : administration civile, aide humanitaire et réfugiés, institutions politiques et reconstruction. Il est acquis que cette dernière responsabilité reviendra à un représentant de l'Union.

Les ministres ont également annoncé la création d'une agence, chargée sur place, au Kosovo, de mettre en œuvre les programmes de reconstruction approuvés par l'UE. Cette structure décentralisée devrait, espère-t-on, permettre d'éviter les critiques de lourdeur, d'inefficacité, de bureaucratie qui avaient été adressées à la politique de reconstruction menée en Bosnie-Herzégovine.

Parmi les postes encore à pourvoir dans les Balkans figure celui de haut représentant de la communauté internationale en Bosnie, occupé actuellement par l'Espagnol Carlos Westendorp. Sont candidats : le Français Bernard de Montferrand, ambassadeur aux Pays-Bas, et Wolfgang Petritsch, ambassadeur autrichien à Belgrade. Il faudra encore nommer le coordonateur du Pacte de stabilité pour les Balkans : Carl Bildt, l'ancien premier ministre suédois, Cristos Rosaitis, un juriste international grec, et le Portugais José Cutileiro, secrétaire général de l'UEO (Union de l'Europe occidentale), sont en lice.

Philippe Lemaître

Les Emiratis s'entraînent à Briançon

DES TROUPES venues des Emirats arabes unis (EAU) doivent arriver en France, avant la fin juin, pour se former aux opérations de maintien de la paix et, le mois suivant, rallier la brigade française au Kosovo. Avec l'apport des Emiratis, la brigade devrait aligner trente chars Leclerc pour lesquels c'est la première « sortie » opérationnelle à l'extérieur.

Il existe entre la France et les EAU, depuis janvier 1995, un accord de défense et de coopération militaire par lequel les deux pays ont engagé un partenariat stratégique qui, au-delà de la fourniture d'armements et de l'organisation d'exercices interarmées bilatéraux, vise à marquer leur volonté de contribuer à la stabilité régionale dans le Golfe et à mener des actions militaires en coopération. C'est en vertu de cet accord de défense que les EAU ont décidé d'apporter leur contribution – en hommes et en matériels – au déploiement d'une brigade internationale de la KFOR, sous contrôle de l'armée française, à Mitrovica, dans le nord du Kosovo.

Durant l'opération « Force alliée », déjà, les EAU avaient détaché, en Albanie, aux côtés de la brigade humanitaire française « Trident », de l'ordre d'une soixantaine d'hommes chargés de mettre en œuvre un hôpital de campagne et une demi-douzaine d'hélicoptères Puma achetés à la France.

La participation des EAU à la brigade française de Mitrovica sera nettement plus importante. Elle a la valeur d'un bataillon, soit 1 200 hommes, avec un escadron de quinze chars de combat Leclerc. Les EAU ont acquis, par contrat signé en 1993, quelque 390 chars de combat Leclerc, des porte-chars et une cinquantaine de chars de dépannage. Hommes et matériels arrivent en France fin juin. Les hommes iront en entraînement, pour s'adapter aux conditions du Kosovo, dans des centres de montagne destinés à former l'infanterie à Barcelonnette (Alpes-de-Haute-Provence) et à Briançon (Hautes-Alpes). Puis ils retrouveront leurs chars Leclerc à Canjuers (Var), où ils s'instruiront pour le combat blindé et mécanisé.

Après quoi, le contingent émirati, avec ses matériels, rejoindra, fin juillet, la brigade de la KFOR à Mitrovica qui vient, elle-même, de recevoir ses quinze chars Leclerc, fournis par un régiment en garnison en France.

Outre les EAU, et sous le contrôle de la France qui, avec 7 000 hommes, forme l'ossature de la brigade, deux autres pays ont accepté de compléter les effectifs : la Belgique, pour 900 hommes, et le Danemark, pour 800.

VINGT ANS DE COOPÉRATION

Les EAU réalisent une « première » au Kosovo, qui consiste à détacher des soldats musulmans dans une province à très forte dominante musulmane. Cela risque de n'être pas spécialement apprécié des Serbes qui, déjà, ont le sentiment de n'être pas efficacement protégés par une force suffisamment neutre. En réalité, le couple France-EAU est institué depuis quelque deux décennies, quand les deux pays ont jeté les premières bases de leur coopération en 1977 et commencé de signer des contrats pour équiper l'arme blindée (véhicules blindés d'infanterie, chars AMX-30, puis Leclerc), l'aviation (avions Mirage-5, puis Mirage 2000-9 dotés de missiles de croisière, missiles sol-air et hélicoptères) et jusqu'aux forces de sécurité du ministère de l'intérieur (avec l'assistance de la gendarmerie). En 1994, enfin, la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) a transféré son bureau régional, précédemment installé à Doha (Qatar), pour l'un des émirats, celui d'Abou Dhabi, où elle a noué des liens opérationnels avec les services de renseignement émiratis.

J. I.

Les déficiences du dispositif aérien français

VINGT-QUATRE HEURES après l'arrêt des bombardements en Serbie et au Kosovo, les états-majors français ont commencé de recenser les atouts et les déficiences de la participation de l'armée de l'air et de la marine à « Force alliée ». Quelque 900 bombes et missiles ont été largués – 300 guidés au laser par l'armée de l'air et 200 autres depuis le *Foch*, et 400 autres, encore, par inertie – durant les onze semaines de frappes aériennes, avec un taux de réussite de 70 à 75 % à l'impact. La part de la France dans les missions offensives de l'OTAN aura été de 12,8 %.

C'est un premier bilan provisoire, établi à chaud, que des responsables militaires français ont exposé, lundi 21 juin, à Paris, à Alain Richard, ministre de la défense, pour qui l'OTAN, s'étant imposée des contraintes, avait finalement fait *« un usage maîtrisé de la force »* dans les Balkans.

Par rapport à ce qui s'est passé dans le Golfe, en 1991, contre l'Irak, l'opération « Force alliée » a montré, selon les chefs militaires, que la France avait gagné en autonomie et que sa position *« spécifique »*, hors des commandements intégrés de l'Alliance, n'étant pas un handicap, a été loin de la desservir. *« L'Alliance*, a expliqué Jean-Claude Mallet, secrétaire général de la défense nationale, *a assez bien fonctionné et Slobodan Milosevic s'est trompé en croyant que le front uni des dix-neuf pays membres se désagrégerait à la longue. Mais l'OTAN ne peut pas tout faire, ni la pluie, ni le beau temps, ni l'intervention humanitaire, et il serait bon que les Français ne soient pas les seuls à cristalliser la dimension européenne de la sécurité au sein de cette alliance. »*

« La stratégie choisie, estime le général Jean-Pierre Kelche, chef d'état-major des armées, qui s'est gardé de vouloir faire, dit-il, de l'*« auto-évaluation », a permis d'atteindre l'objectif fixé. »*

Pour autant, le dispositif aérien français a révélé des insuffisances. Ainsi, si les avions Mirage 2000 D ont pu larguer, de nuit, des armes guidées au laser et des bombes non guidées, avec la précision voulue, par tout temps, il faudra encore attendre pour disposer de munitions tirées à distance de sécurité et adaptées aux mauvaises conditions atmosphériques, tels que les missiles de croisière aéroportés Apache (qui sera prêt en 2001) et Scalp EG (en 2003), ou les armes air-sol modulaires Aasm (en 2004) guidées par le système satellitaire GPS, comme aux Etats-Unis.

De même, la durée des opérations aériennes – quelque 33 200 sorties constatées dans les Balkans – devrait avoir des effets sur l'équipement des forces et sur son renouvellement. L'usage relativement abondant de munitions, a observé M. Mallet, devra conduire la France à reconsidérer sa politique d'approvisonnement et de maintien des stocks, voire les accords conclus avec les alliés pour faire appel à leur logistique.

Deux missions particulières démontrent que la France n'a pas les moyens de les mener à bien. La première concerne la capacité de supprimer, d'entrée de jeu, la défense antiaérienne adverse, grâce à des missiles chargés de détruire les radars que d'autres pays européens détiennent, et le brouillage électronique offensif, qui accompagne les raids attaquants et que, seuls, les Etats-Unis ont en leur possession. La seconde mission est le ravitaillement en vol – pour lequel le parc actuel français est insuffisant – avec, comme « Force alliée » l'a illustré au Kosovo, pas moins d'une centaine d'appareils pour le pratiquer chaque jour, quand la France n'en alignait, au maximum, qu'une dizaine sous ses couleurs.

« CLANDESTINS » DU RENSEIGNEMENT

En revanche, la France a pu prendre sa part – par le biais de son satellite optique Helios 1A, de ses avions-espions de toutes catégories, de ses engins automatiques (drones) et de son hélicoptère-radar – du recueil du renseignement global au profit de l'Alliance. Elle a ainsi assuré 20,2 % des actions de reconnaissance photographique et 8,2 % de celles de reconnaissance électronique au-dessus de la Yougoslavie.

A l'état-major des armées, on a regretté de n'avoir pas pu envoyer sur place des équipes militaires entraînées à collecter le renseignement de source humaine, qui est complémentaire du renseignement obtenu par des moyens techniques. Mais, M. Richard a, pour la première fois, laissé entendre que des « clandestins » de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) avaient eu l'occasion de pouvoir pallier ce manque.

Jacques Isnard

La Serbie aurait perdu 180 chars au Kosovo

Selon le général Kelche, sur les 320 chars de combat déployés au Kosovo que les experts lui attribuaient au début du conflit, l'armée yougoslave a ramené en Serbie 140 chars en état de marche, si l'on en juge par un décompte établi aux passages qui lui avaient été fixés pour son retrait de la province. Le chef d'état-major français des armées estime que le tiers du potentiel militaire serbe – entre 30 et 40 % selon les types de matériels – a été mis hors service, dont la majeure partie l'a été durant les quinze derniers jours de bombardements. Les trois quarts des batteries de missiles sol-air SA-3, qui sont peu mobiles, ont été détruites, mais, selon le général Kelche, les batteries de SA-6, très mobiles, ont été *« particulièrement difficiles à toucher »*, autant que l'avaient été, début 1991, les rampes de Scud en Irak. Au total, a-t-il dit, « Force alliée » s'en est pris *« à plusieurs milliers de cibles »*.

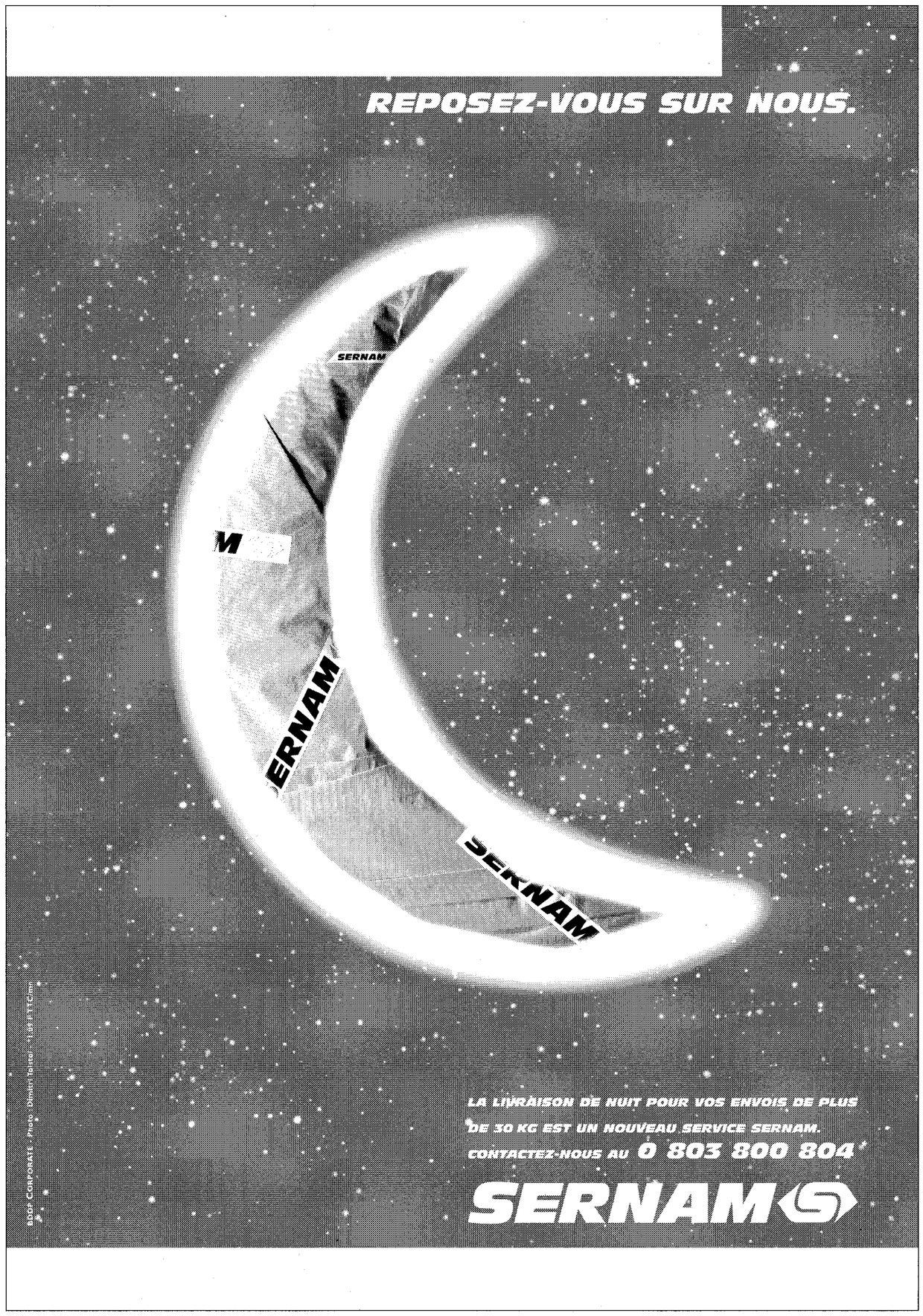

LeMonde Job: WMQ2306--0008-0 WAS LMQ2306-8 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 10:54 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0381 Lcp:700 CMYK

PARQUET L'Assemblée nationale devait commencer, mardi 22 juin, l'examen en première lecture du projet de loi sur les liens entre la chancellerie et le parquet qui est l'un des volets essentiels de la réforme de la justice engagée par le gouvernement. ● CE TEXTE, défendu par Elisabeth Guigou, garde des sceaux, vise à interdire au ministre de donner des instructions aux procureurs dans les affaires individuelles. ● À DROITE comme dans la majorité – chez les radicaux de gauche, les chevènementistes mais également chez les socialistes –, beaucoup redoutent, à l'avenir, l'absence de contrôle sur les magistrats. ● LA TRADITION de subordination des magistrats du parquet à l'égard du pouvoir politique est éclairée, crûment, par les travaux d'un chercheur sur les interventions en matière de justice, entre 1981 et 1984, de François Mitterrand.

De nombreux députés ne se résignent pas à l'autonomie des procureurs

L'Assemblée nationale examine, à partir de mardi 22 juin, le projet de réforme du parquet, visant à clarifier les rapports entre les magistrats et la chancellerie. A droite comme à gauche, beaucoup s'inquiètent des effets de cette réforme

*« **FAUT-IL** redouter l'avènement d'une "République des juges" ? Je ne crois pas que nous soyons menacés par un retour aux Parlements de l'Ancien régime (...). Il n'est pas question de passer d'une autorité judiciaire à un pouvoir judiciaire. »* Intervenant devant le groupe socialiste de l'Assemblée nationale, mardi 22 juin dans la matinée, quelques heures avant le début de l'examen en séance publique de la réforme du parquet, Lionel Jospin s'est de nouveau efforcé de lever les réticences exprimées par plusieurs élus socialistes, parmi lesquels le président de l'Assemblée, Laurent Fabius (*Le Monde* du 3 juin). Soucieux de mobiliser ses troupes, le premier ministre a rappelé que la suppression des instructions dans les affaires individuelles correspondait aux *« engagements pris devant les Français »* et que l'inscription de ce principe dans la loi représentait *« une étape décisive »*, qui *« consacrera une rupture radicale avec des pratiques du passé »*.

En affirmant qu'*« il est juste de vouloir lier indépendance et responsabilité »*, le chef du gouvernement a voulu signifier au principal groupe de la majorité qu'il ne rejetait pas d'un revers de main les inquiétudes que certains d'entre eux ont manifestées, et qui ont conduit la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, à se rendre à deux reprises devant les députés socialistes, les 1er et 15 juin. *« Seule une chronologie parlementaire que nous ne maîtrisons pas totalement ne nous permet pas de le faire simultanément »*, a poursuivi M. Jospin, en ajoutant que *« la loi organique* [sur le statut des magistrats] *sera discutée aussitôt après l'achèvement de la révision constitutionnelle relative au Conseil supérieur de la magistrature »*, qui doit être définitivement adoptée par le Parlement lorsque Jacques Chirac aura accepté de le convoquer en Congrès pour y procéder.

Cette attitude compréhensive de M. Jospin tranche avec la fermeté qu'il a affichée à l'égard des radicaux de gauche et du Mouvement des citoyens, qui avaient menacé de défendre des motions de procédure en séance publique. Le 9 juin, en marge de la réunion publique de la campagne des européennes à laquelle il a participé à Colomiers (Haute-Garonne), le premier ministre avait pris à part Jean-Michel Baylet, président du Parti radical de gauche (PRG), pour lui signifier vertement que la position des radicaux de gauche était *« inacceptable »*. Le lendemain, 10 juin, il a tapé à nouveau du poing sur la table lors de la réunion bimensuelle des ministres, au cours de laquelle Emile Zuccarelli puis Jean-Pierre Chevènement avaient fait part de leurs réticences (*Le Monde* du 12 juin).

Le résultat ne s'est pas fait attendre. Le 15 juin, à l'issue de son entretien hebdomadaire avec le chef du gouvernement, le ministre de l'intérieur – et président du MDC – faisait savoir qu'il entendait faire respecter les arbitrages rendus à Matignon. Le lendemain, le bureau national du PRG décidait du retrait de la motion de procédure (*Le Monde* du 18 juin). Les députés MDC, qui ont attendu jusqu'à la dernière minute avant de retirer leur motion, devaient s'y résoudre, mardi en fin de matinée, après avoir obtenu l'assurance qu'ils disposeraient d'un temps de parole substantiel au cours de la discussion générale.

A la demande du groupe Radical, Citoyen et Verts, le projet de loi fera l'objet, mardi 29 juin, d'un vote solennel. Le PS, le PCF et les Verts devraient voter pour tandis que les chevènementistes devraient s'abstenir. Selon Alain Tourret (RCV, Calvados), le vote des radicaux de gauche *« n'est pas déterminé »*. M. Tourret, qui a obtenu en commission des lois un léger renforcement du droit d'action propre du garde des sceaux, attend officiellement de connaître le sort qui sera réservé à un autre de ses amendements, qui vise à faire reconnaître un droit d'appel, au pénal, aux associations reconnues d'utilité publique.

L'OPPOSITION EN ORDRE DISPERSÉ

De son côté, la droite éprouve de sérieuses difficultés à exprimer son opposition, compte tenu de la popularité de la réforme. Le point de vue défendu par l'opposition risque de n'être *« ni très populaire ni très mobilisateur »*, concède ainsi Pierre Albertini (UDF, Seine-Maritime). Le mot d'ordre commun aux trois groupes RPR, DL et UDF est la dénonciation de *« l'hypocrisie »* du projet. *« Le risque, c'est le retour au téléphone, c'est l'opacité »*, explique Pierre Méhaignerie (UDF, Ille-et-Vilaine). *« Je crains que le pouvoir ne cherche à récupérer par la bande ce qu'il aura officiellement abandonné »*, renchérit M. Albertini.

Pour Pascal Clément (DL, Loire), il s'agit d'*« une réforme en trompe-l'œil, électoraliste et inutile »*. Et M. Clément d'ironiser sur le *« dialogue constructif »* entre la chancellerie et le parquet que propose de maintenir, selon lui, le projet du gouvernement : dans ce type de relations, relève-t-il, *« il n'est pas nécessaire de donner des ordres »*. D'autant, ajoute-t-il, que la réforme du Conseil supérieur de la magistrature – en attente d'adoption définitive par le Congrès – laisse au garde des sceaux l'exclusivité des propositions en matière de nomination des procureurs généraux et des procureurs. Ces derniers seront donc, selon M. Clément, des *« amis politiques »* du pouvoir en place.

Pour le reste, la droite part en ordre dispersé. Au nom du groupe RPR, Jean-Luc Warsmann (Ardennes) s'apprête à jouer sur deux tableaux : tout en prônant le maintien d'une *« politique pénale forte, condition de l'efficacité de la la justice et garantie de l'égalité de traitement des Français »*, le député gaulliste compte faire de la surenchère sur la suppression des instructions individuelles, dont il note que ce doit être l'un des objectifs de la *« justice de l'an 2000 »*. Pour éviter que *« le pouvoir* [reprenne] *d'une main ce qu'il donne de l'autre »*, il se dit hostile, notamment, au droit d'action propre réservé au garde des sceaux.

Si les autres orateurs de l'opposition s'accordent sur ce constat, ils divergent, en revanche, sur les moyens. Garde des sceaux lors de la réforme de 1993 – que conteste M. Warsmann –, M. Méhaignerie plaide en faveur du statu quo, en soulignant que *« la transparence, ce sont les instructions écrites et versées au dossier »*. Il reste à Mme Guigou à se frayer un chemin, dans l'hémicycle, entre les mécontents de tous bords. En évitant que leurs voix s'additionnent.

Jean-Baptiste de Montvalon

La fin des instructions individuelles

Le projet de loi sur les relations entre les parquets et la chancellerie vise à renforcer les garanties d'impartialité de la justice en supprimant toute possibilité, pour le garde des sceaux, d'intervenir dans les affaires individuelles. Il instaure, par ailleurs, une autonomie encadrée des parquets : le lien hiérarchique entre le ministère public et le garde des sceaux n'est pas supprimé et les circulaires générales de politique pénale deviennent plus contraignantes.

● **La fin des instructions individuelles.** Afin de supprimer tout risque de soupçon d'intervention du politique sur les affaires, le projet de loi prévoit que *« le garde des sceaux ne pourra plus donner aucune instruction que ce soit dans quelque affaire particulière que ce soit »*. En contrepartie, le garde des sceaux se voit conférer un droit d'action propre, au caractère *« subsidiaire »* qui lui permettra de saisir les juridictions pour mettre en mouvement l'action publique en lieu et place des parquets.

● **Les rapports entre le garde des sceaux et les parquets.** Selon le projet de loi, le rôle premier du garde des sceaux est de *« concevoir et d'élaborer les orientations générales de la politique pénale »*, qui seront plus contraignantes que par le passé. Dans ce cadre, le procureur général est chargé de coordonner la mise en œuvre de la politique pénale par chaque procureur de la République. Le garde des sceaux rendra compte, chaque année, devant le Parlement, des conditions d'application des orientations de politique pénale.

● **Motivation et recours contre les classements sans suite.** Les procureurs de la République seront tenus de notifier au plaignant les classements sans suite auxquels ils auront procédé. Une voie de recours contre ces classements sera ouverte aux justiciables contre ces classements : ils devront adresser leurs recours au procureur général et, le cas échéant, à une commission composée de magistrats du parquet de plusieurs cours d'appel. Cette commission statuera par une décision motivée non susceptible d'appel.

De nouvelles pratiques qui vont parfois à l'encontre de la culture des procureurs

DEPUIS son arrivée place Vendôme, en juin 1997, Elisabeth Guigou ne cesse de le répéter : la chancellerie ne donne plus d'instructions aux procureurs dans les affaires individuelles. Cette profession de foi, qui n'a pour l'heure jamais été prise en défaut, anticipe sur l'application de la réforme de la justice : la ministre a rompu avec les pratiques du passé mais dans l'attente de l'adoption du projet de loi, elle ne dispose pas encore des nouvelles prérogatives que lui donneront les textes.

Contrairement aux juges du siège, les magistrats du parquet, qui décident de l'opportunité des poursuites, sont, aux termes du statut de 1958, placés *« sous l'autorité »* du garde des sceaux. Au nom de cette subordination hiérarchique, le code de procédure pénale autorise le ministre à *« dénoncer au procureur général les infractions à la loi pénale dont il a connaissance »* et à *« enjoindre, par instructions écrites et versées au dossier de la procédure, d'engager ou de faire engager des poursuites »*. Dans les affaires dites sensibles, les gardes des sceaux ont usé, voire abusé, de ces prérogatives en tentant d'entraver le cours de la justice *(lire ci-dessous)*.

La multiplication des affaires ayant rendu ces interventions de plus en plus illégitimes, la gauche s'était engagée, lors de la campagne pour les élections législatives de 1997, à ne plus donner d'instructions dans les affaires individuelles. Mme Guigou continue cependant à définir une politique pénale générale en diffusant aux parquets des circulaires dont l'application est soumise à des évaluations régulières. Elle exige en outre d'être informée, au jour le jour, de toutes les affaires qui pourraient intéresser le gouvernement. Le critère est vaste : il englobe aussi bien les violences urbaines et les faits divers médiatiques que les affaires sensibles impliquant des politiques.

« RÉFLEXES DÉFENSIFS »

Interrogés par *Le Monde* sous couvert de l'anonymat, les procureurs généraux confirment ces orientations. *« Honnêtement, je n'ai plus reçu d'instructions, même dans les dossiers sensibles,* témoigne l'un d'eux. *Auparavant, on usait de formules telles que* "Sauf meilleur avis de votre part, je me propose de...", *et on attendait une instruction. Aujourd'hui, on nous demande d'informer sur nos décisions, en temps réel et de manière très rapide. Mais je ne reçois plus de retour d'observations. » « C'est vrai que la chancellerie ne dit plus* "Je veux ceci, ou je veux cela", complète un autre magistrat. *Et quand on l'informe de ce qu'on fait, elle ne répond pas. »* Afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté, la garde des sceaux a même fait corriger certaines copies : répondant à une simple demande d'information de la ministre sur des affaires, certains procureurs généraux avaient inscrit en en-tête : *« Réponse à vos instructions du... »*.

Ces nouvelles orientations placent parfois la direction des affaires criminelles – le service de la chancellerie sollicité par les parquets – dans l'embarras. *« On assiste à des réflexes défensifs de la part de la chancellerie,* s'amuse un procureur général. *Parfois, quand on est en attente d'une analyse juridique sur une affaire ou que l'on demande s'il y a eu des précédents, on sent que la direction des affaires criminelles a des réticences à nous en donner, par peur qu'on les interprète comme des instructions. Du coup, ils nous disent :* "De toute façon, vous n'aurez pas notre point de vue." *C'est parfois gênant, car sur certaines infractions, on ne sait pas très bien à quoi s'en tenir. »*

Le système, encore en rodage, doit trouver son équilibre mais la chancellerie affirme ne pas vouloir tergiverser sur le principe. *« C'est logique qu'il y ait quelques grincements,* fait-on valoir dans l'entourage de la garde des sceaux. *On se heurte ici à une culture très ancienne des parquetiers, qui fait que c'est parfois beaucoup plus facile, pour les procureurs, de se retrancher derrière des instructions télécommandées. Le rôle de la direction des affaires criminelles n'est plus de donner des ordres téléphoniques au coup par coup, mais de faire remonter l'information à la ministre sur ce qui se passe dans les juridictions. Pour tous les acteurs de la chaîne pénale, c'est un changement de comportement. Et cela renvoie les procureurs à leurs responsabilités. »*

La chancellerie reconnaît que ces pratiques nouvelles posent des problèmes : dans certains dossiers, elle aurait volontiers donné des instructions individuelles afin d'obliger les procureurs à engager l'action publique. Mme Guigou a ainsi reçu un rapport l'informant qu'un procureur avait classé sans suite un rapport d'une chambre régionale des comptes qui démontrait l'existence d'infractions au sein d'un conseil général, mais elle n'a pas pu intervenir, alors qu'elle désapprouvait le classement. Elle n'a pas non plus réagi quand le parquet de Beauvais a classé sans suite une affaire de sévices commis par des cadres-surveillants de la maison d'arrêt de Beauvais (Oise), et qui avait pourtant fait l'objet d'un rapport accablant de l'inspection des services pénitentiaires (*Le Monde* du 18 juin).

MULTIPLES GARDES-FOUS

Dans ces cas de figure, la chancellerie est actuellement démunie. Le projet de loi sur le parquet prévoit de multiples garde-fous contre l'inertie des parquets – possibilités pour les procureurs généraux de donner des instructions de poursuites aux procureurs, recours des justiciables contre les classements sans suite, droit d'action propre du garde des sceaux –, mais il n'est pas encore adopté par le Parlement. L'entourage de la garde des sceaux reconnaît ainsi *« qu'à deux ou trois reprises, la ministre a eu envie de faire valoir son droit d'action, notamment dans des affaires mettant en jeu des relations internationales »*. Le droit d'action propre du garde des sceaux, inscrit dans le projet de loi, prévoit que le ministre pourra, par un acte écrit et signé de lui seul, engager des poursuites en lieu et place des parquets.

En attendant l'adoption de la réforme, la chancellerie fait contre mauvaise fortune bon cœur, en multipliant les circulaires de politique pénale générale adressées aux procureurs généraux. Plus précises que par le passé, elles font l'objet d'évaluations régulières qui contraignent les procureurs généraux à animer une politique pénale unifiée sur le ressort de leur cour d'appel. La chancellerie peut également, en cas de défaillance flagrante des parquets, diligenter une inspection des services judiciaires.

Cécile Prieur

Quatre exemples de tentatives d'entrave au cours de la justice

DEPUIS l'émergence des « affaires » à la fin des années 80, les ministres de la justice ont usé à de multiples reprises de leur droit de donner aux procureurs des instructions individuelles. Tant qu'ils demandaient aux parquets de poursuivre, leur attitude a suscité peu de controverses. Leurs tentatives pour freiner, voire interrompre, le cours de la justice ont en revanche lancé un débat public sur les liens entre le garde des sceaux et les parquets.

● **L'affaire Urba**. Le 8 mai 1989, quelques jours après une perquisition au siège d'Urba-Marseille, le procureur général de la cour d'appel d'Aix-en-Provence propose à la chancellerie d'ouvrir une information judiciaire. La chancellerie comprend que cette enquête aura, selon le mot d'Henri Nallet, le garde des sceaux de l'époque, *« des conséquences fâcheuses ou imprévues pour de nombreux responsables politiques »*. Un ordre écrit de classement est alors adressé au procureur général afin de bloquer les investigations. *« Le dossier était ainsi en attente, le temps de mettre en route une loi d'amnistie qui, à terme, apparaissait comme la seule façon d'éviter qu'un grand nombre d'élus de tous bords fût mis en cause par la justice pénale »*, admet M. Nallet dans son livre *Tempête sur la justice*.

● **L'affaire de l'Olympique de Marseille**. Le 15 avril 1992, le ministre de la justice du gouvernement de Pierre Bérégovoy, Michel Vauzelle, demande l'ouverture de neuf informations judiciaires contre des clubs de football professionnel. Pour beaucoup, cette instruction de poursuite masque une stratégie destinée à freiner l'enquête sur les comptes de l'Olympique de Marseille de Bernard Tapie. Neuf mois auparavant, le 4 juillet 1991, le procureur de Marseille avait en effet annoncé son intention d'ouvrir une information judiciaire sur l'OM. Affolée par cette menace qui vise un membre du gouvernement – M. Tapie était alors ministre de la ville –, la chancellerie avait suspendu son feu vert au déclenchement d'autres enquêtes sur le milieu du football.

● **L'affaire Longuet**. Le 26 septembre 1994, le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, retarde d'un mois l'ouverture d'une information judiciaire sur le financement de la villa tropézienne de Gérard Longuet, ministre du gouvernement d'Edouard Balladur, en prolongeant inutilement une enquête préliminaire qui a déjà été bouclée par les enquêteurs. Officiellement, ce délai de grâce est destiné à *« appréhender globalement et en toute sérénité un dossier complexe »*. En réalité, il permet à M. Longuet de démissionner hors de toute polémique avant d'être mis en examen. M. Longuet a par la suite bénéficié d'un non-lieu dans cette affaire.

● **L'affaire Tiberi**. En octobre 1996, le garde des sceaux du gouvernement d'Alain Juppé, Jacques Toubon, apprend que le procureur adjoint d'Evry s'apprête à ouvrir une information judiciaire sur l'affaire du salaire de 200 000 francs perçu par Xavière Tiberi pour un rapport contesté destiné au conseil général de l'Essonne. Un hélicoptère décolle alors de Katmandou, au Népal, afin de remettre au procureur, qui accomplit l'ascension de l'Island Peak, un document lui demandant de confirmer par écrit ses consignes prescrivant une simple enquête préliminaire. L'affaire échoue car l'hélicoptère atteint le camp de base alors que le procureur a déjà quitté les lieux.

Enseignement supérieur libre
Bac +2
Osez le cinéma !
et les métiers de l'image !
ESEC
21, rue de Citeaux
75012 PARIS
Assistant de réalisation, assistant de production, montage on-line et virtuel, effets spéciaux numériques
Diplôme national homologué par l'Etat
2 années d'études + stage professionnel
Documentation au 01 43 42 43 22

Le journal mensuel de documentation politique
après-demain
Fondé par la ligue des droits de l'homme
(non vendu dans les kiosques)
offre un dossier complet sur :
"LA FAMILLE A L'APPROCHE DU XXIe SIECLE"
Envoyer 50 F à APRÈS-DEMAIN, 27, rue Jean-Dolent, 75014 Paris, en spécifiant le dossier demandé ou 220 F pour l'abonnement annuel, (60% d'économie), qui donne droit à l'envoi gratuit de ce numéro.

LeMonde Job: WMQ2306--0009-0 WAS LMQ2306-9 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 10:50 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0382 Lcp:700 CMYK

Cinq textes en examen au Parlement

Le projet de loi sur les rapports chancellerie-parquet s'inscrit dans une réforme globale de la justice, qui comprend cinq textes. Lancée par Jacques Chirac en janvier 1997, cette réforme a été reprise par Elisabeth Guigou, garde des sceaux.

● **Conseil supérieur de la magistrature.** Le 18 novembre 1998, le Sénat a voté conforme le projet de loi constitutionnelle relatif au Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Le texte, qui nécessite une révision constitutionnelle, doit encore être approuvé par le Parlement réuni en Congrès. Mais Jacques Chirac, qui a le pouvoir de convoquer le Parlement en Congrès, refuse pour l'instant d'inscrire la réforme du CSM à l'ordre du jour du Congrès (*Le Monde* du 19 mars). Le président de la République pose comme condition préalable que le projet de loi sur les rapports chancellerie-parquet ainsi que le texte sur la présomption d'innocence aient fait chacun l'objet d'une première lecture dans les deux Chambres. Une fois votée la révision constitutionnelle relative au CSM, les deux projets de lois organiques relatifs au CSM et au statut des magistrats pourront être *« immédiatement »* présentés en conseil des ministres.

● **Chancellerie-parquet.** Le projet de loi relatif à l'action publique en matière pénale devait être examiné, en première lecture, à l'Assemblée nationale, à partir du mardi 22 juin. Le texte sera ensuite discuté au Sénat, à l'automne.

● **Présomption d'innocence.** Le projet de loi renforçant la présomption d'innocence et le droit des victimes a été adopté, en première lecture, par les députés, le 30 mars. Le texte, qui devait être examiné par le Sénat du 15 au 17 juin, a pris du retard. Le gouvernement envisage de demander au président de la République de l'inscrire à l'ordre du jour d'une session extraordinaire, afin d'en achever la discussion (*Le Monde* du 18 et du 19 juin).

● **Alternatives aux poursuites pénales.** Le projet de loi relatif aux alternatives aux poursuites pénales et renforçant l'efficacité de la procédure pénale a été définitivement adopté par l'Assemblée nationale, dans la nuit du 9 au 10 juin (*Le Monde* du 11 juin).

● **Accès au droit.** Le projet de loi relatif à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits a été adopté définitivement le 18 décembre 1998.

Des archives dévoilent comment François Mitterrand abusait des interventions individuelles

LES archives, même expurgées, recèlent souvent leur lot de surprises. Celles sur lesquelles s'est penché Alain Bancaud, sociologue au CNRS, dans le cadre du colloque François Mitterrand, qui s'est tenu du 14 au 16 janvier, apportent un éclairage historique à l'actuel débat sur la réforme de la justice. Spécialiste de la magistrature, Alain Bancaud avait été invité, par l'Institut François Mitterrand et la Fondation nationale des sciences politiques, à dépouiller certaines des archives privées de l'ancien président de la République concernant son action dans le domaine de la justice de 1981 à 1984. L'analyse qu'il en a faite, rendue publique lors du colloque, démontre la fréquence et la banalité de l'intervention du politique dans les affaires judiciaires.

Alain Bancaud montre que, lors de son arrivée à l'Elysée, en 1981, François Mitterrand, loin de changer les pratiques, s'inscrit dans *« la continuité de la dépendance de la justice envers le politique »*. Le nouveau président s'implique personnellement dans la gestion du corps judiciaire, tout comme il intervient, selon son bon vouloir, dans les affaires judiciaires.

Une note confidentielle du secrétariat général de l'Elysée de juin 1981 indique qu'*« il paraît souhaitable que l'Elysée conserve – comme il l'a toujours fait – un minimun de contrôle sur ce qui se passe dans la justice »*. Le rédacteur de la note identifie *« quatres fonctions qui, à des degrés divers, sont autant de leviers de pouvoir* [et] *doivent recevoir, à brève échéance, de nouveaux titulaires. Leur choix ne devrait pas laisser l'Elysée indifférent »*. En 1981, Michel Jéol fut nommé directeur des affaires criminelles, Robert Bouchery devint procureur général de Paris, Claude Jorda fut nommé directeur des services judiciaires et Danièle Burguburu, secrétaire général du Conseil supérieur de la magistrature (CSM).

Hormis ces postes-clés, les archives prouvent que François Mitterrand s'impliquait personnellement dans le choix de certains magistrats. Une note du secrétariat général du CSM de janvier 1983 montre ainsi qu'un avocat général, retenu pour un poste de procureur général, a été finalement écarté parce qu'un avocat et homme politique très proche de François Mitterrand lui reprochait un non-lieu dans une ancienne affaire célèbre. Une autre note du conseiller technique de l'Elysée en charge de la justice montre que la nomination d'un magistrat est envisagée à un poste de premier président de cour d'appel parce qu'il est recommandé par un magistrat à la retraite, *« socialiste et proche du président »*.

> « Elles concernent des affaires aussi bien pénales que civiles, commerciales, disciplinaires, de droit du travail »

Pour la nomination des membres du CSM – dont une partie sont directement désignés par le président de la République –, les critères retenus sont *« la familiarité personnelle en même temps que la proximité politique ou, plus exactement, la compréhension des intérêts du président »*. Sont ainsi nommés un proche de François Mitterrand – un *« ami »* comme le qualifie un conseiller – et un magistrat *« dont la loyauté nous serait totalement acquise »* et qui est préféré à un autre candidat *« très favorable à notre politique mais d'un dialogue assurément plus difficile »*. Parmi les autres personnalités envisagées, on retrouve un candidat présenté par un conseiller comme un *« fidèle de toujours du président »*, un deuxième proposé par un autre conseiller mais dont on se demande *« Quid de ses opinions politiques ? »* ; un troisième qui *« serait membre du PS »*, est proposé par le même conseiller.

La volonté de contrôle politique de la justice s'exprime également au travers des interventions *« fréquentes et variées »* du président dans les affaires en cours. *« Leur champ d'action semble quasiment sans limite,* note Alain Bancaud. *Elles concernent des affaires aussi bien pénales que civiles, commerciales, disciplinaires, de droit du travail. Des affaires traitées aussi bien par la Cour de cassation et un parquet général qu'un petit tribunal de province et un juge des enfants. Des affaires politiques aussi bien qu'ordinaires et privées. »* A côté de la Corse et des dossiers mettant en cause des hommes politiques, on trouve des affaires de survie d'entreprise, de divorce et de garde d'enfants, de permis de chasse et de conduire, de mariages posthumes, d'expulsion et de banqueroute...

Les interventions de la présidence peuvent *« survenir aussi bien après la publication d'un article de journal qu'à la suite de requêtes de particuliers et d'interventions d'hommes politiques, d'associations, d'organisations syndicales, d'avocats, qui agissent en leur nom propre ou pour appuyer une demande d'électeurs, d'affiliés, de militants, de clients »*. Il y a parmi eux des amis – notables ou inconnus –, des ministres, des parlementaires, des élus ou anciens élus du PS, des mères de famille, des simples salariés, des dirigeants d'organisations nationales ou des responsables d'associations locales aux buts les plus divers et variés.

La nature des interventions de la présidence est variée : *« Elles vont,* note le sociologue, *d'une simple demande de renseignements sur l'état d'une instruction, les motifs d'une inculpation, les raisons d'un non-lieu, la position qu'entend prendre un parquet... à des demandes d'instructions à donner. »* Il y a des interventions générales qui se bornent à rappeler certains principes de politique pénale, mais aussi des interventions particulières qui, *« même si la présidence manifeste le souci de ménager l'autorité de la chancellerie et manie l'euphémisme, sont parfois formelles et quasi impératives »*.

Un bordereau adressé au directeur de cabinet du ministre de la justice se conclut ainsi : *« En soulignant que la requérante est une relation de M. le président de la République et en vous priant de bien vouloir envisager d'attirer sur cette affaire l'attention de M. le procureur général. »* Ou encore, dans une lettre d'un conseiller de l'Elysée à un ministre : *« Je me propose de parler de cette affaire au procureur de la République afin que les réquisitions à l'audience aillent dans le sens d'une peine amnistiable. »* François Mitterrand a également demandé, par deux fois, de sanctionner des substituts ayant tenu, à l'audience, des propos virulents contre des immigrés. Pour l'un deux, une note du conseiller du président précise : *« Le garde des sceaux m'a indiqué qu'il ne voulait prendre aucune mesure à son encontre, car* [à l'audience] *la parole est libre, mais qu'il veillerait à ce que ce substitut soit sanctionné dans sa carrière. »*

Pour Alain Bancaud, ce *« pouvoir sur la justice »* institue le président de la République *« en ultime recours, en juge suprême »*. *« Le paradoxe de la gauche,* conclut le chercheur, *c'est finalement d'avoir à la fois renforcé des ressentiments, des révoltes, en conservant un système de contrôle et d'intervention et d'avoir élargi les possibilités et la légitimité de ces contestations en favorisant l'affaiblissement de la déférence d'Etat et de la hiérarchie qui permettaient jusqu'ici de tenir les juges. »*

Cécile Prieur

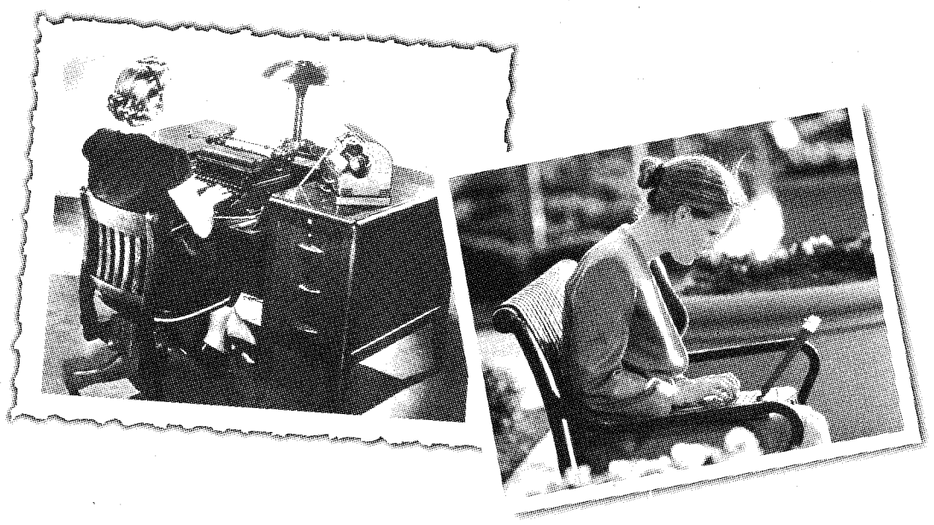

Dans l'intérêt des patients, l'Assurance Maladie propose la vérification régulière de la qualité de la pratique des médecins conventionnés. Elle suggère aussi que l'exécution des actes très techniques soit réservée aux praticiens qui en ont l'expérience, et qui disposent des appareils adaptés.

Dans les hôpitaux et les cliniques, pour assurer aux malades le niveau de sécurité auquel ils ont droit, les établissements devront aussi faire la preuve régulière de leur niveau de qualité.

Le débat

LeMonde Job: WMQ2306--0010-0 WAS LMQ2306-10 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 11:09 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0383 Lcp:700 CMYK

35 heures : M. Jospin exclut une « loi de proclamation radicale »

Les mesures annoncées par Martine Aubry lundi 21 juin dans un entretien au « Monde » suscitent plus de critiques que d'approbation dans les rangs de la majorité et des syndicats

En dévoilant les grandes lignes de sa seconde loi sur les 35 heures, lundi 21 juin, dans un entretien au *Monde*, Martine Aubry a immédiatement suscité les critiques de la droite, d'une partie des syndicat et du patronat. De son côté, le premier ministre a souligné, mardi, devant les députés PS, qu'il refusait des mesures *« exagérément rigides »* et a mis en garde sa majorité contre la tentation de réclamer une *« loi de proclamation radicale »*. La modification des règles de la représentativité syndicale, proposée par Martine Aubry, au niveau des entreprises, est approuvée par la CGT, mais vivement dénoncée par FO, la CGC et la CFTC. Par ailleurs, le tribunal de Versailles a, pour la première fois, condamné, lundi, un dirigeant d'entreprise, celui de Thomson-RCM, pour non-respect de la durée légale du travail des cadres *(lire aussi notre éditorial page 22)*.

L'HEURE n'est plus au bilan, mais aux débats. En révélant les grandes lignes de la seconde loi sur les 35 heures, lundi 21 juin, dans un entretien au *Monde* (daté 22 juin), Martine Aubry a sifflé le début d'une partie qui s'annonce longue et difficile. Lionel Jospin a pris le relais, dès le lendemain, en défendant devant le groupe socialiste de l'Assemblée nationale les choix retenus par le gouvernement. *« Ce ne doit pas être, je le dis clairement parce que cette tentation existera peut-être dans la majorité, en raison de l'attitude de la droite et du Medef, une loi de proclamation radicale, en adoptant des dispositions exagérément rigides, en bouleversant telle ou telle règle de base par exemple pour la définition du temps de travail effectif, en excluant de donner le temps nécessaire aux négociations »*, a prévenu le premier ministre. M. Jospin cherche ainsi à désamorcer les critiques – jusque dans les rangs du PS – sur la relative prudence du gouvernement au sujet de la réduction du temps de travail. Verts et communistes n'ont pas attendu pour donner de la voix. Chef de file des Verts sur les 35 heures, Yves Cochet *« récuse »* notamment la *« période d'adaptation »* laissée aux entreprises et la *« sous-taxation des heures supplémentaires »*. Au PCF, le ton est plus virulent. *« Le patronat a gagné en obtenant sa période de transition d'un an »*, a regretté Maxime Gremetz, député de la Somme. La majoration des heures supplémentaires limitée à 10 % en 2000 va porter *« un rude coup à l'emploi »*. A droite, François Goulard, député (DL) du Morbihan, affirme que l'année *« d'adaptation »* décidée par le gouvernement *« signe l'échec d'une méthode autoritaire et contraignante de réduction du temps de travail »*, tandis que le porte-parole de l'UDF, Gilles de Robien, pense que Mme Aubry *« a mis au congélateur pendant un an une promesse électorale »*.

« UN DÉLAI DE PENDAISON »

Avant même d'avoir eu connaissance du contenu de la seconde loi, Ernest-Antoine Seillière a réaffirmé, lundi, que cette réforme *« paraissait tout à fait contraire avec la capacité que nous aurions à maintenir l'expansion et l'emploi dans les années qui viennent »*. A l'issue d'un entretien avec Jacques Chirac, le président du Medef a répété que la France est *« le seul pays en Europe à être contraint à cette limitation du travail »*. Le président de la Confédération générale des PME, Lucien Rebuffel, a été plus loquace. *« On a fait, certes, l'effort promis pour fixer la rémunération de l'heure supplémentaire à 10 %, mais pendant un an seulement*, a-t-il commenté. *C'est un délai de pendaison »*.

Pour des raisons évidemment différentes de celles du patronat, la CGT s'en prend au délai d'un an accordé aux entreprises. Mme Aubry *« annonce un régime transitoire et une période d'adaptation qui conduisent à reporter, sans l'avouer expressément, au 1er janvier 2003, le plein effet de la loi »*, s'insurge Maryse Dumas, secrétaire confédérale en charge des 35 heures. Par ailleurs, *« la formule concernant la SMIC reste ambiguë »*. Furieux d'avoir découvert les intentions de la ministre dans la presse, le secrétaire général de FO, Marc Blondel, a immédiatement réagi : *« Mme Aubry ne veut pas dire que la réalité n'est pas comparable à ses ambitions, alors elle fait des concessions. »*

Le Groupe des Dix (Sud, FSU...) fait aussi une analyse très critique, qui rejoint celle de certains inspecteurs du travail, comme Gérard Filoche, par ailleur membre de la Gauche socialiste : la seconde loi, selon eux, *« aggravera la situation »* des salariés. Favorable à une période de transition, la CFDT *« se félicite »*, au contraire, que la loi *« fasse le choix d'amplifier la dynamique sociale »*. La tonalité est identique à la CFE-CGC et à l'UNSA (autonomes), qui partage les *« orientations »* de la ministre, tandis que la CFTC considère qu'il y a *« matière à discussion »* dans les mesures annoncées.

Jean-Michel Bezat et Isabelle Mandraud

Les syndicats sont divisés sur la réforme de la représentativité

EN PROPOSANT un aménagement du système de représentativité syndicale lors de la signature d'accords sur les 35 heures, la ministre de l'emploi, Martine Aubry, reprend une proposition déja émise il y a quelques mois par le Parti socialiste lors de sa convention nationale sur l'entreprise (*Le Monde* du 14 novembre 1998). A l'époque, tirant les leçons de l'accord contesté de réduction du temps de travail dans la métallurgie, signé par FO, la CFTC et la CFE-CGC, le premier secrétaire du PS, François Hollande avait suggéré de *« ne considérer un accord comme valable que lorsqu'il a été signé par des organisations qui représentent la majorité des salariés »*, ou lorsqu'il a été *« ratifié par un référendum dans l'entreprise ou la branche concernée »*.

La ministre ne souhaite pas trancher sur la validité des accords. Elle entend simplement conditionner l'accès au nouveau dispositif d'allègement de charges sociales prévu en cas d'accord sur les 35 heures dans une entreprise à la signature de cet accord *« par les syndicats représentant la majorité des salariés »* ou à une *« consultation des salariés»*.

Prudente, Mme Aubry a assuré que le gouvernement ne toucherait pas *« à la représentativité des syndicats au niveau national »*. Actuellement, un arrêté de 1966 accorde une présomption irréfragable de représentativité au niveau national à cinq confédérations syndicales : la CGT, la CFDT, FO, la CFTC, et la CFE-CGC (pour les cadres uniquement). Cette présomption leur donne le droit de négocier et de conclure des accords dans tous les secteurs et toutes les entreprises, quelle que soit leur implantation. Avec la réforme qu'elle envisage, la ministre ne s'attaque pas frontalement à ce système. Elle signifie à chacune des cinq confédérations qu'elles continueront *a priori* à être considérées comme représentatives de fait, tout en réintroduisant dans les négociations des 35 heures – *via* les aides publiques – le critère d'implantation. FO, la CGC et la CFTC l'ont bien compris. Les trois centrales qui se sont retrouvées en position de signataires *« minoritaires »* ont vivement réagi. Officiellement pas hostile au principe, la CFDT est prudente et s'en prend surtout à la méthode. La CGT, elle, estime que la ministre reste *« au milieu du gué »*.

« JE NE CROIS PAS À L'AUTOGESTION »

Pour FO, il s'agit d'une remise en cause de la représentativité nationale *« qui ne dit pas son nom »*. Selon Marc Blondel, la ministre revient sur *« la capacité des syndicats à négocier »*. *« Tout cela va inciter les patrons à susciter des syndicats maison qui vont se développer à l'occasion des négociations »*, prédit M. Blondel. Quant à la consultation des salariés, il la refuse. *« Moi, je crois à la démocratie par délégation, je ne crois pas à l'autogestion »*, indique le numéro un de Force ouvrière.

La CFTC déplore que Mme Aubry *« s'aligne sur les positions de la CFDT et de la CGT »*. De même, la CFE-CGC tient solennellement à *« attirer l'attention »* de Mme Aubry sur le *« danger qu'il y a à ouvrir le débat sur la représentativité syndicale au travers d'un subterfuge »*. *« Nous sommes prêts à ouvrir ce dossier, mais ne voulons pas qu'on le traite à la vavite »* explique pour sa part la CFDT. *« Là encore, il y a un problème de méthode. Les partenaires sociaux ont, peut-être, leur mot à dire sur la question »*, indique Michel Jalmain, numéro deux de la confédération. La CGT estime, elle, qu'on peut aller plus loin. *« Mme Aubry dit que le problème de la représentativité se pose de manière particulièrement aiguë sur les 35 heures. Mais pourquoi, dès lors, tirer les conséquences d'un tel constat uniquement pour l'octroi ou non d'aides ? C'est la validité des accords qui doit être en cause »* indique Roland Metz, responsable CGT du secteur garanties collectives. Favorable à une réforme de la représentativité, le Groupe des Dix (syndicats autonomes dont les SUD) réclame pour sa part une *« consultation systématique des salariés »*.

Caroline Monnot

Le PDG de Thomson RCM condamné au pénal pour travail dissimulé

A L'HEURE où le gouvernement envisage de décompter le temps de travail d'un certain nombre de cadres en jours et non plus en heures, un PDG, Bernard Rocquemont, ancien dirigeant de Thomson Radars et contre-mesures (RCM) a été condamné pour *« travail dissimulé »*, lundi 21 juin, par le tribunal correctionnel de Versailles (Yvelines), au motif que les heures supplémentaires effectuées par les cadres de son entreprise n'étaient ni enregistrées ni payées.

Dans un procès-verbal qui restera dans les annales, l'inspectrice du travail avait relevé, entre mars 1996 et juillet 1997, pas moins de 1 405 contraventions pour omission d'enregistrement de la durée du travail des salariés soumis à un horaire individualisé, 900 contraventions pour ne pas avoir conservé durant un an les relevés de travail de 900 salariés, 565 contraventions pour dépassement de la durée maximale journalière et hebdomadaire du personnel non cadre et 5 492 contraventions pour dépassement de la durée maximale journalière et hebdomadaire du personnel d'encadrement. Le procès-verbal relevait également le délit d'obstacle à l'inspecteur du travail et le délit de travail dissimulé.

UNE PREMIÈRE

Les procès-verbaux pour dépassement du temps de travail des cadres sont devenus fréquents depuis 1995, surtout dans les entreprises de haute technologie comme Siemens, Matra, Alcatel-CIT et Thomson. Mais M. Rocquemont est le premier dirigeant attaqué au pénal pour travail dissimulé. Cette notion, introduite dans le code du travail en 1997, se caractérise par la mention sur le bulletin de paie d'un nombre d'heures de travail inférieur à celui réellement effectué. Or cette mesure avait été prise pour combattre le travail clandestin. *« Sommes-nous vraiment des travailleurs clandestins ? »*, s'insurgeait le jour de l'audience l'association du personnel actionnaire de Thomson-CSF (APAT), qui regroupe essentiellement les cadres dirigeants de l'entreprise (*Le Monde* du 13 avril).

Le jugement du tribunal de Versailles satisfait les deux parties. Il estime que la plupart des contraventions sont imputables au chef d'établissement et non au PDG de l'entreprise. Il juge que la direction n'a pas fait obstacle aux fonctions de l'inspecteur du travail et ne condamne pas M. Rocquemont pour travail clandestin, antérieurement à la loi de mars 1997, car l'employeur a rempli ses obligations légales en ce qui concerne le livre de paie. En revanche, le tribunal déclare M. Rocquemont coupable du délit de travail dissimulé à partir de cette date et lui inflige, pour ce motif, une amende de 50 000 francs (7 622 €). De même, il le déclare coupable de 433 contraventions pour dépassements de la durée maximale hebdomadaire du travail, qui, elles, ne sont pas imputables au chef d'établissement. Il le condamne à 433 amendes de 100 francs (15,2 €), soit 43 300 francs (6 600 €) supplémentaires.

La CFDT et Supper (un syndicat adhérent du groupe des Dix, majoritaire chez Thomson-RCM) se félicitent de cette condamnation et de la nécessité rappelée par le juge de mesurer le temps de travail de toutes les catégories de salariés, y compris les cadres. Mais comme le juge a limité l'amende à 50 000 francs alors qu'elle aurait pu se monter à 100 000 francs et que les syndicats n'ont eu droit qu'à un franc de dommages et intérêts, la direction n'entend pas non plus faire appel.

Un jugement très sévère aurait provoqué un tollé patronal et, par ricochet, mis le gouvernement dans l'embarras. Mais, même modéré, ce jugement rappelle que les salariés payés au forfait doivent respecter la durée du travail hebdomadaire légale. A moins que la deuxième loi Aubry en décide autrement, le décompte du temps de travail en jours ne devrait donc pas dispenser les entreprises d'enregistrer les horaires quotidiens et hebdomadaires de l'encadrement.

Frédéric Lemaître

M. Zuccarelli annonce un calendrier de négociation pour les fonctionnaires

LES FONCTIONNAIRES bénéficieront d'un traitement à part dans le dossier des 35 heures. Après avoir prévenu les syndicats, le ministre de la fonction publique, Emile Zuccarelli, a écrit, mardi 22 juin, aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat pour leur soumettre une méthode et un calendrier. *« La concertation* (...) *pourrait s'ouvrir dès la rentrée prochaine, sachant qu'au-delà un certain nombre de dispositions législatives ou réglementaires s'avéreront nécessaires »*, écrit le ministre, pour qui l'objectif premier de cette réforme est *« d'améliorer l'efficacité du service public »*.

A partir de septembre, deux ou trois mois pourraient donc être consacrés à mettre au point un accord-cadre pour les 4,3 millions de fonctionnaires des trois grandes fonctions publiques (Etat, territoriale et hospitalière). Puis, *« à l'issue de cette première phase, les négociations déconcentrées et décentralisées pourront alors être engagées »*, administration par administration, hôpital par hôpital et même ministère par ministère. Ce qui signifie que la seconde loi sur les 35 heures, débattue cet automne au Parlement, ne devrait pas traiter du cas des fonctionnaires.

Première difficulté : il faudra mettre au point au texte général coiffant l'ensemble des agents publics, tout en sachant qu'il n'existe aucune réglementation, à l'heure actuelle, sur le temps de travail dans la fonction publique territoriale. Certaines communes ont d'ailleurs conclu, de leur propre initiative, des accords. Ce qui justifie, aux yeux de M. Zuccarelli, le fait de ne pas octroyer les aides de l'Etat.

Autre obstacle : le rapport Roché, remis il y a cinq mois (*Le Monde* du 11 février), avait conclu à une extrême diversité des situations et à une grande opacité des pratiques. Après avoir rappelé les grandes lignes de cette mission, M. Zuccarelli estime utile de progresser par étapes. *« La plupart* [des organisations syndicales] *souhaitent le maintien d'une référence hebdomadaire mais admettent la nécessité d'un décompte annuel pour définir une durée hebdomadaire moyenne conforme à la durée légale dès lors qu'il ne s'agit pas d'imposer la flexibilité des horaires »*, souligne le ministre. Le temps partiel *« qui se concentre »* sur le mercredi devra être revu et des comptes-épargne temps instaurés.

Les créations d'emplois ne sont pas prévues. Mais le gouvernement réduira en échange le travail précaire. M. Zuccarelli est beaucoup plus prudent sur la réduction des heures supplémentaires, qui rentrent en ligne de compte dans le calcul des pensions de retraite. Un autre gros dossier qu'il devra gérer en parallèle.

I. M.

Abonnez-vous en toute liberté

Vous faites arrêter votre abonnement quand bon vous semble
Votre abonnement est prolongé chaque mois tacitement. Vous pouvez, bien sûr, le faire arrêter à tout moment en nous envoyant une simple lettre.

Vous ne payez rien d'avance
Avec le prélèvement automatique, vous ne payez rien d'avance, puisque le montant correspondant aux exemplaires servis pendant un mois n'est prélevé qu'au début du mois suivant. Cette formule vous permet en outre d'échelonner votre règlement au lieu d'effectuer le paiement en une seule fois.

Vous êtes sur de ne manquer aucun numéro
Après signature de votre autorisation de prélèvement et envoi de votre R.I.B. ou R.I.P., vous n'avez plus à vous soucier des règlements. *Le Monde* s'occupe de tout. De ce fait, vous ne courez plus aucun risque de voir votre abonnement suspendu pour cause de simple oubli.

SPÉCIAL VACANCES :
J'ai bien noté que je pouvais faire suspendre ou suivre mon abonnement pendant mes vacances.
Pour les vacances ou un déménagement, un numéro exclusif : **0 803 022 021** (0,99 F TTC/min)

Bulletin d'abonnement Offre à retourner au *Monde* : Service Abonnements, 24 avenue du Général-Leclerc 60646 Chantilly Cedex - Tel : 01 42 17 32 90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

❑ **OUI,** je désire m'abonner au *Monde* pour seulement 173 F (26,37 €) par mois pour 26 numéros par prélèvement automatique
Important : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier

❑ M. ❑ Mme ❑ Mlle 901MQ002
Prénom : .....
Nom : .....
Adresse : .....
Code Postal : ..... Ville : .....

J'autorise l'établissement tireur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*. Je pourrai suspendre à tout moment mon service au journal *Le Monde*.
Date et signature obligatoires :

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031
ORGANISME CRÉANCIER Le Monde 21 bis, rue Claude-Bernard, 75242 Paris CEDEX 05
TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° ..... rue .....
Code postal ..... Ville .....
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
N° ..... rue .....
Code postal ..... Ville .....
DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Établissement | Code Guichet | N° de compte | Clé RIB

Vous vous abonnez au *Monde* : vos nom, prénom et adresse sont communiqués à nos services internes et, le cas échéant plus tard, à quelques publications avec lesquelles nous procédons à des échanges, sauf avis contraire de votre part. Si vous ne souhaitez pas recevoir de propositions de ces publications, merci de nous le signaler.

Recevez Le Monde chez vous pour seulement 173F* par mois

En vous abonnant au *Monde* vous êtes certain de ne manquer aucun rendez-vous avec l'actualité, aucun dossier, reportage, article correspondant à vos centres d'intérêt. Vous recevez bien sûr tous les suppléments et cahiers spéciaux à paraître dans l'année.

*** Offre d'abonnement postal valable uniquement en France métropolitaine jusqu'au 31/12/1999.**

LeMonde Job: WMQ2306--0011-0 WAS LMQ2306-11 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 10:55 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0384 Lcp:700 CMYK

Six élections cantonales partielles

GARD
Canton d'Uzès (second tour).
I., 12 861 ; V., 7 984 ; A., 37,92 % ; E., 7 564.
Jean-Luc Chapon, s., UDF, m. d'Uzès, 4 044 (53,46 %)... *RÉÉLU*
Alain Taissère, PS, 3 520 (46,54 %).

[Jean-Luc Chapon (UDF) est réélu. Il distance de plus de 500 voix le socialiste Alain Taissère, qui n'a pas fait le plein des suffrages qui s'étaient portés au premier tour sur les candidats communiste et Verts. M. Chapon, en revanche, améliore de 800 voix son score du premier tour. En mars 1998, une seule voix avait séparé les deux candidats. Le scrutin avait été annulé par le Conseil d'Etat, le nombre de suffrages exprimés étant supérieur de deux au nombre d'enveloppes retrouvées dans les urnes.

13 juin 1999 : I., 12 861 ; V., 8 046 ; A., 37,44 % ; E., 7 685. Jean-Luc Chapon, UDF, 3 275 (42,62 %) ; Alain Taissère, PS, 2 628 (34,20 %) ; Bernard Rieu, PCF, 659 (8,58 %) ; Nadine Nègre, Verts, 570 (7,42 %) ; François Bonnieux, FN, 375 (4,88 %) ; Marie-Josée Cros, MN, 178 (2,32 %).

22 mars 1998 : I, 12 659 ; V., 8 370 ; A., 33,88 % ; E., 7 843. Jean-Luc Chapon, UDF-rad., m., 3 922 (50,01 %) ; Alain Taissere, PS, 3 921 (49,99 %).]

AUBE
Canton de Chaource (premier tour).
I., 3 712 ; V., 2 395 ; A., 35,48 % ; E., 2 301.
Jean Pouillot, div. d. sout. UDF, m. de Chaource, 1 195 (51,93 %)... *ÉLU*
Pierre Descaves, PS, 369 (16,04 %) ; Claude Vial, div. d., 359 (15,60 %) ; Jacky Enfert, RPR, 266 (11,56 %) ; Dominique Lafontaine, PCF, 112 (4,87 %).

[Après le décès du RPR Robert Gantier, élu de justesse face à Jean Pouillot (divers droite proche de l'UDF) en mars 1994, ce dernier faisait figure de favori. Il a suffi d'un tour au maire de Chaource pour emporter ce canton solidement ancré à droite.

20 mars 1994 : I, 3 649 ; V., 2 572 ; A., 29,51 % ; E., 2 461. Jean Pouillot, div. d., 917 (37,26 %) ; Robert Gantier, RPR, 541 (21,98 %) ; Jean Lefèvre, PCF, 341 (13,86 %) ; Daniel Coutord, RPR diss., 335 (13,61 %) ; Jacky Enfert, RPR diss., 187 (7,60 %) ; Roger Rohmann, FN, 140 (5,69 %).]

AUDE
Canton de Narbonne-Sud (premier tour).
I., 10 963 ; V., 4 499 ; A., 58,96 % ; E., 4 347.
Ball. : Robert Déjean, div. d., adj. m. de Narbonne, 1 981 (45,57 %) ; Tristan Lamy, PS, 896 (20,61 %).
Elim. : Alain Madalle, RPR, 607 (13,96 %) ; Jean-Pierre Maisterra, PCF, 342 (7,87 %) ; Maryse Arditi, Verts, 299 (6,88 %) ; Jean-Pierre Nadal, FN, 222 (5,11 %).

[Largement en tête à l'issue d'un premier tour marqué par une abstention jamais atteinte dans ce canton, Robert Déjean (divers droite), candidat de la majorité municipale de Narbonne, est quasiment assuré de l'emporter au second. Ce canton est vacant à la suite de la démission du nouveau maire de la ville, Michel Moynier (divers droite), frappé par la loi sur le cumul des mandats. Le RPR Alain Madalle, ancien adjoint au maire, est éliminé. Avec un retard de vingt-cinq points, le candidat du PS, Tristan Lamy, n'a guère de réserves pour le second tour, les Verts comme le PCF étant en recul par rapport aux élections précédentes, européennes comprises.

20 mars 1994 : I, 10 713 ; V., 6 112 ; A., 42,95 % ; E., 5 789. Michel Moynier, div. d., 2 652 (45,81 %) ; Jean-Marcel Bichat, PS, 1 024 (17,69 %) ; Yvonne Garnier, FN, 778 (13,44 %) ; Jean-Pierre Maisterra, PCF, 557 (9,62 %) ; Maryse Arditi, Verts, 438 (7,57 %) ; Louis Escalier, div. g., 340 (5,87 %).]

CHARENTE-MARITIME
Canton de La Rochelle-VI (premier tour).
I., 7 684 ; V., 2 223 ; A., 71,07 % ; E., 2 175.
Ball. : Jospeh Mallet, PRG, adj. m. d'Aytré, 768 (35,31 %) ; Juliette Libert, PCF, adj. m. de La Rochelle, 684 (31,45 %).
Elim. : Dominique Priollaud, DL, c. m. de La Rochelle, 384 (17,66 %) ; Alain Bucherie, Verts, adj. m. de La Rochelle, 254 (11,68 %) ; Gilles Brédillot, FN, 85 (3,91 %).

[Le radical de gauche Joseph Mallet arrive en tête dans cette partielle destinée à pourvoir au remplacement de Maxime Bono (PS), devenu député et maire de La Rochelle à la suite du décès de Michel Crépeau. Mais l'avance de M. Mallet sur Juliette Libert (PCF), très implantée dans la commune, risque, au second tour, d'être remise en question par l'appel des Verts à voter pour elle. La droite est éliminée.

15 mars 1998 : I, 7 726 ; V., 3 934 ; A., 49,08 % ; E., 3 767. Maxime Bono, PS, adj. m., 1 848 (49,06 %) ; Dominique Priollaud, UDF, c. m., 895 (23,76 %) ; Juliette Libert, PCF, adj. m., 640 (16,99 %) ; Gilles Bredillot, FN, 384 (10,19 %).]

PYRÉNEES-ATLANTIQUES
Canton d'Anglet-Sud (premier tour).
I., 14 392 ; V., 5 587 ; A., 61,18 % ; E., 5 477.
Ball. : Bernard Gimenez, UDF, adj. m. d'Anglet, 1 823 (33,28 %) ; Guy Mondorge, PS, 1 304 (23,81 %).
Elim. : Jean-Michel Barate, RPR, 1 148 (20,96 %) ; Françoise Côme, Verts, 452 (8,25 %) ; Jean-Jacques Doyhenart, PCF, c. m. d'Anglet, 271 (4,95 %) ; Manex Goyhenetche, nat., 209 (3,82 %) ; Henri Rupert, FN, 169 (3,09 %) ; Ramuntxo Camblong, nat., 101 (1,84 %).

[Il s'agissait d'élire le successeur de Michel Bonnet (UDF), maire d'Anglet et vice-président du conseil général, décédé. Dans ce scrutin marqué par une primaire à droite, le candidat UDF, Bernard Gimenez, l'emporte nettement sur son concurrent RPR, Jean-Michel Barate. Tous deux appartiennent à la majorité municipale, qui, sous l'impulsion du nouveau maire, l'ancien ministre UDF Alain Lamassoure, soutenait M. Gimenez.

20 mars 1994 : I, 13 277 ; V., 7 263 ; A., 45,30 % ; E., 6 934. Michel Bonnet, UDF-CDS, 3 587 (51,73 %) ; Yves Dauriac, PS, 1 346 (19,41 %) ; Françoise Côme, Verts, 685 (9,88 %) ; Marie-Mélanie Pareau, FN, 457 (6,59 %) ; Jean-Jacques Doyhenart, PCF, 434 (6,26 %) ; Michel Ithurbide, aut., 425 (6,13 %).]

TARN
Canton de Montredon-Labessonnié (premier tour).
I., 2 143 ; V., 1 776 ; A., 17,13 % ; E., 1 670.
Yvan Aussenac, s., RPR, 850 (50,90 %)... *RÉÉLU*
Michel Delsaux, div. g., m. de Montredon-Labessonnié, 726 (43,47 %) ; André Bousquet, div. d., 51 (3,05 %) ; Francisco Banegil, PCF, 43 (2,57 %).

[Le sortant Yvan Aussenac (RPR) est réélu dès le premier tour, avec 124 voix d'avance sur son adversaire divers gauche Michel Delsaux. Le scrutin de mars 1998, où seule une voix avait départagé les deux hommes au second tour, avait été annulé. Dans son recours, M. Delsaux avait fait valoir deux signatures *« suspectes »* sur la liste des inscrits de la petite commune d'Arifat.

15 mars 1998 : I, 2 116 ; V., 1 782 ; A., 15,78 % ; E., 1 670. Yvan Aussenac, RPR, 768 (45,99 %) ; Michel Delsaux, div. g., m., 760 (45,51 %) ; Pierre Wagner, FN, 86 (5,15 %) ; Francisco Banegil, PCF, 56 (3,35 %).]

DÉPÊCHES

■ **SYNDICATS : Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière (FO) depuis dix ans, a annoncé** qu'il sera candidat à sa propre succession lors du prochain congrès confédéral de FO en février 2000 à Marseille. Cette annonce, faite le lundi 21 juin à Mulhouse, a été rapportée par le quotidien régional *L'Alsace* dans son édition du 22 juin.

■ **DOUBS : le vice-président du conseil général du Doubs, Claude Girard (RPR), a été élu,** lundi 21 juin, à la présidence de l'assemblée départementale par 22 voix contre 13 au candidat unique de l'opposition, Jacques Breuil (PS). Agé de quarante-sept ans, M. Girard, conseiller régional de Franche-Comté élu depuis 1982 dans le canton d'Audeux, était le successeur désigné par l'ancien président démissionnaire et sénateur (RPR) du Doubs, Georges Gruillot, soixante-huit ans, qui s'est fait élire à sa place premier vice-président. *(Corresp.)*

■ **ASSURANCE-MALADIE : le président de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), Jean-Marie Spaeth (CFDT), a écarté,** lundi 21 juin, toute idée de prestation maladie subordonnée à un critère de ressources. Intervenant lors d'un colloque de la CGT sur les *« besoins de santé »*, organisé au Comité économique et social, il a déclaré que *« la CNAM refuse de payer à guichets ouverts »* mais entend rester *« le plus égalitaire possible dans l'accès aux soins »*.

La droite parisienne peine à riposter à la candidature de Jean Tiberi

Françoise de Panafieu est convoquée par le maire de Paris

La déclaration de candidature de Jean Tiberi à sa propre succession embarrasse la droite parisienne, divisée sur la stratégie à adopter. Lundi 21 juin, une réunion à l'Assemblée nationale, en présence de plusieurs députés de Paris, dont Françoise de Panafieu et Edouard Balladur, tous deux rivaux déclarés de M. Tiberi, a tourné court, devant la crainte d'aboutir à une nouvelle crise municipale.

LA RÉUNION avait initialement pour objet de riposter à l'annonce de la candidature de Jean Tiberi à sa propre succession à la mairie de Paris. Par exemple en décidant de ne pas voter le budget modificatif qui sera soumis le 12 juillet au Conseil de Paris. Certains, qui avaient promis d'y assister, n'y sont pas allés, d'autres, qui avaient assuré à leurs alliés qu'en aucun cas ils n'iraient, s'y sont tout de même rendus. La grande initiative collective des parlementaires et « grands élus » parisiens s'est transformée, lundi 21 juin, en réunion informelle des *« députés conseillers de Paris »*, dont ni Françoise de Panafieu, ni Edouard Balladur, tous deux rivaux désormais déclarés, au sein du RPR, de M. Tiberi, ne souhaitent s'approprier l'initiative.

Dans un salon de la résidence hôtelière de l'Assemblée nationale, ils furent donc finalement neuf, dont sept députés, à discuter, une heure durant, pour aboutir à la conclusion qu'il fallait avant tout banaliser la déclaration de candidature de M. Tiberi, considérée comme une simple provocation. M. Balladur et Mme de Panafieu sont arrivés ensemble, accompagnés de René Galy-Dejean (RPR), député et maire du 15e arrondissement, et de Philippe Goujon (RPR), adjoint au maire de Paris et suppléant de l'ancien premier ministre. Claude Goasguen, député du 16e et porte-parole de Démocratie libérale (DL), et Jacques Toubon (RPR), maire du 13e, ont nuancé, par leur arrivée, la première note très balladurienne de cette rencontre, vite rejoints par l'autre député du 16e, Gilbert Gantier (DL).

DES ALLURES DE COMPLOT

Les députés RPR Jean de Gaulle et Nicole Catala, tous deux proches de Philippe Séguin, ont complété ce tour de table. Bernard Pons, député du 17e et président de l'association des Amis de Jacques Chirac, présenté comme étant l'un des initiateurs de cette rencontre, s'est contenté d'envoyer un message de sympathie, retenu loin de Paris. D'autres députés, sollicités, ont préféré ne pas s'y rendre, comme Pierre Lellouche (RPR) et Laurent Dominati (DL), qui ont tiré argument du fait qu'ils ne sont pas conseillers de Paris.

La rencontre devait être discrète, mais son principe s'est ébruité pendant le week-end. Du coup, les précautions prises pour en préserver la confidentialité lui ont donné des allures de complot. Une salle avait ainsi été réservée à l'Assemblée nationale au nom d'Henri Cuq, député RPR des Yvelines, questeur de l'Assemblée nationale mais aussi coordonnateur du groupe d'une dizaine de députés constitué autour de Jacques Chirac à l'Elysée. Dans l'après-midi, la salle a été attribuée à *« la réunion de Mme de Panafieu »* sur le planning des huissiers du Palais Bourbon. A la sortie, aucun participant n'a voulu s'exprimer. M. Goasguen, présenté un moment, en vertu d'un accord Balladur-Panafieu, comme étant le seul habilité à en faire un compte-rendu sommaire, a refusé de remplir officiellement ce rôle.

Depuis ses propos, à chaud, sur la candidature de M. Tiberi, qu'elle a jugée *« pathétique »* et *« dérisoire »*, Mme de Panafieu est menacée d'être démise de ses fonctions d'adjointe chargée des parcs et jardins. Chacun garde en mémoire l'« affaire » Toubon. L'élue est convoquée, mardi 22 juin à midi, par le maire de Paris, qui entend bien obtenir d'elle qu'elle retire ses propos. Dans un contexte qui rique d'aboutir à une nouvelle crise ouverte au sein de la municipalité parisienne, les participants à la réunion de lundi ont jugé urgent de ne pas envenimer la situation. Au bout du compte, cette rencontre s'est résumée à une manifestation silencieuse de soutien à Mme de Panafieu, menacée d'être punie pour avoir dit tout haut ce que les autres pensent tout bas.

Le résultat de l'entrevue entre le maire et son adjointe sera déterminant sur le tour que va prendre la bataille municipale à Paris. Tous deux avaient sur leur agenda, vendredi, une conférence de presse commune sur la troisième édition de la fête des jardins. Celle-ci a été retirée de l'agenda public du maire pendant que Mme de Panafieu animait sa réunion à l'Assemblée.

Pascale Sauvage

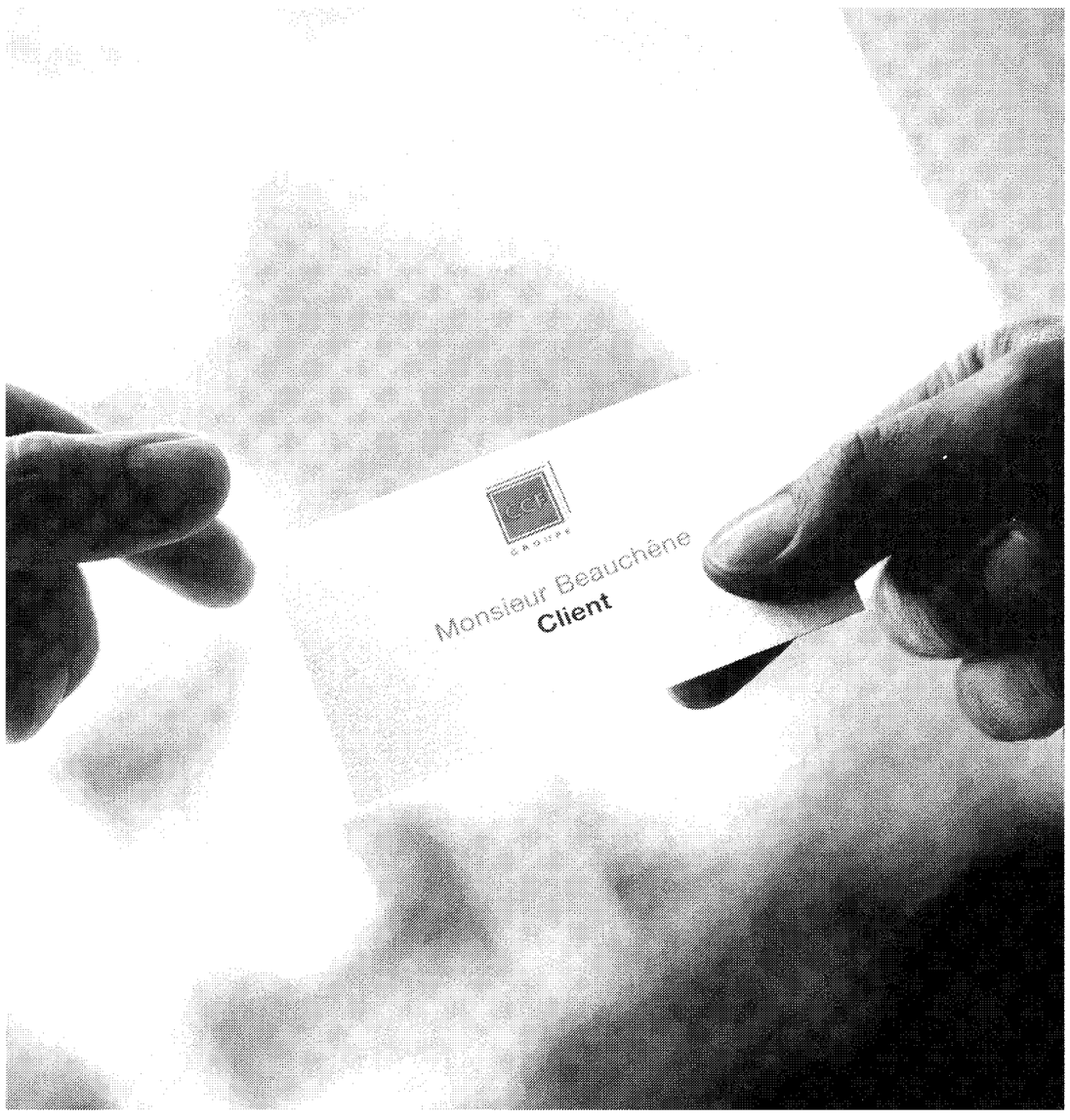

Bien conseillés, nos clients deviennent d'excellents conseillers.

CCF

http://www.ccf.fr

LeMonde Job: WMQ2306--0013-0 WAS LMQ2306-13 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 10:53 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0386 Lcp:700 CMYK

JUSTICE **Condamné le 27 janvier 1989 à la réclusion criminelle à perpétuité pour le meurtre de deux enfants, Patrick Dils sera vraisemblablement rejugé. ● FAIT EXCEPTIONNEL, la commission de révision des condamnations pénales a estimé, lundi 21 juin, qu'il existait *« un fait nouveau de nature à faire naître un doute sur* [sa] *culpabilité ».* ● DEPUIS DIX ANS, les parents de Patrick Dils s'acharnent à démontrer l'innocence de leur fils aujourd'hui âgé de 29 ans. Selon eux, il n'a plus guère de doutes : l'auteur de ce double meurtre est Francis Heaulme, qui se trouvait sur les lieux du crime au moments des faits. ● FRANCIS HEAULME a été condamné trois fois à des peines de réclusion criminelle pour des assassinats perpétrés au hasard de ses vagabondages. A chaque fois que sa présence a été signalée à proximité de crimes de sang demeurés mystérieux, il a fait l'objet de soupçons.**

Condamné à perpétuité il y a dix ans, Patrick Dils devrait être rejugé

Reconnu coupable d'un double meurtre d'enfants le 27 janvier 1989 par la cour d'assises de la Moselle, l'ancien jeune apprenti cuisinier, qui avait seize ans au moment des faits, devrait bénéficier d'un nouveau procès. Le tueur en série Francis Heaulme est soupçonné une nouvelle fois

UN GRAND PAS vient d'être franchi sur le chemin de la révision du procès de Patrick Dils, condamné, le 27 janvier 1989 , par la cour d'assises de la Moselle, à la réclusion criminelle à perpétuité pour le meurtre de deux enfants. La commission de révision des condamnations pénales a estimé, lundi 21 juin, qu'il existait *« un fait nouveau de nature à faire naître un doute sur sur la culpabilité du condamné ».* Devant les parents de Patrick Dils et son frère, les cinq magistrats ont annoncé la saisine de la chambre criminelle de la Cour de cassation, siégeant en *« cour de révision »*, qui pourrait, à l'automne, ordonner la tenue d'un nouveau procès.

Cette décision intervient à l'issue d'un long combat judiciaire. Deux premières demandes de révision avaient en effet été déposées, sans succès, par les avocats successifs de Patrick Dils. Un comité de soutien avaient été mis en place en faveur de celui qui, depuis son incarcération, n'avait cessé de clamer son innocence. Cette fois encore, la commission a rejeté sa demande de liberté. Mais douze ans après les faits, celui qui reste officiellement le meurtrier de Montigny-lès-Metz peut entrevoir l'avenir sous un nouveau jour.

RIEN VU, RIEN ENTENDU

Dimanche 28 septembre 1986, la nuit tombe sur la petite cité ouvrière des environ de Metz. Sur le ballast qui borde la voie ferrée, près du pont qui enjambe la route, sont retrouvés les corps sans vie d'Alexandre Beckrich et Cyril Beining. Les deux enfants, âgés de huit ans, ont eu la tête écrasée à coups de pierres. Personne n'a rien vu, rien entendu.

L'enquête démarre rapidement, mais dans la confusion. Les légistes peinent à déterminer l'heure exacte de la mort. Les policiers multiplient les auditions et... les suspects. Deux hommes sont successivement présentés au juge après avoir reconnu le crime. L'un après l'autre, ils sont disculpés.

Le troisième est Patrick Dils. A tout juste seize ans, cet apprenti cuisinier, aussi chétif qu'effacé, tremble devant les policiers. Au début, ils ne l'ont interrogé que parce qu'il habitait à proximité de la voie ferrée. Et puis, devant ses hésitations, ses bafouillements, ils insistent. Et au terme de la garde à vue, le 27 avril 1987, Patrick Dils avoue. Des aveux qu'il réitère, le lendemain, devant le juge d'instruction. *« Je reconnais bien avoir tué ces enfants. Je ne vois pas pourquoi je l'ai fait mais je l'ai bien fait.* (...) *Les enfants ne m'ont pas insulté, il n'y a eu aucun problème avec eux. »* Le 7 mai, il montrera même les pierres avec lesquelles il a frappé. Il se trompera bien sur l'emplacement des corps et leur position par rapport aux rails, mais les enquêteurs pensent tenir leur coupable. Le 30 mai, il se rétracte et écrit à son avocat pour clamer son innocence, position qu'il ne quittera plus. Mais le 27 janvier 1989, la cour d'assises de Moselle le condamne à la réclusion criminelle à perpétuité. Sans circonstance atténuante, ni *« excuse de minorité »*, susceptibles de réduire sa peine.

L'affaire aurait pu en rester là. Aurait dû en rester là, sans l'intuition et la pugnacité des parents de Patrick, convaincus de l'innocence de leur fils. Pour eux, seul *« un monstre »* peut avoir commis cet acte. Aussi, lorsqu'ils apprennent que Francis Heaulme, ce vagabond à l'errance meurtrière, possède plusieurs parents dans la région, ils s'accrochent à cette piste. Le père se rend à l'un des procès du tueur en série. Les avocats de la famille Dils tentent de reconstituer son parcours. Enfin ils contactent Jean-François Abgrall.

Maréchal des logis-chef à la section de recherche de gendarmerie de Rennes, l'homme connaît bien Heaulme. C'est lui qui a centralisé les enquêtes menées à travers la France pendant dix ans, lui qui l'a le plus longuement interrogé. En mars 1992, Heaulme lui a parlé d'un incident, dont il avait été témoin *« dans l'Est »*. Une promenade à vélo le long d'une voie ferrée, des pierres lancées par deux enfants, des policiers et des gendarmes qui se retrouvent sur les lieux... Le gendarme a recherché dans le fichier des affaires non élucidées. Le double meurtre de Montigny-lès-Metz a, alors, déjà été jugé, et Patrick Dils condamné.

Lorsqu'en mars 1997, Jean-François Abgrall apprend l'existence de cette affaire qu'il ignorait, il n'hésite pas longtemps. Les coïncidences de lieux, de récits, sont si troublantes. Et puis il y a le *« mode opératoire »*. Comme certaines victimes de Heaulme, les deux garçons ont été retrouvés pantalons et slips baissés, mais sans qu'ils aient subi de violences sexuelles. Comme après certains de ses crimes, Francis Heaulme a séjourné à l'hôpital avant et après le double meurtre de Montigny. Le gendarme rédige donc un nouveau procès-verbal qui va servir de colonne vertébrale à la requête en révision des avocats.

Cette fois, la commission juge la procédure recevable et nomme un rapporteur. Le conseiller de la Cour de cassation Jean Favard se replonge dans le dossier, questionne les témoins, mais surtout, interroge, à deux reprises Francis Heaulme dans sa cellule. L'homme renouvelle ses déclarations de 1992. Il apporte même quelques précisions. Le lieu, Montigny-lès-Metz ; et l'heure, la fin de l'après-midi. Une première fois, il affirme qu'il participait à une randonnée du cyclo-club de Metz quand sont partis les jets de pierres. Puis devant les objections du conseiller Favard, il corrige : il était seul lorsqu'il est passé sous le pont, seul aussi quand, quelques temps plus tard, il a vu pompiers et policiers s'affairer près de la voie ferrée. Il assure toutefois ne pas avoir tué les enfants.

Pour les avocats de la famille, Mes Jean-Marc Florand et Karim Achoui, ces faits ne laissent plus guère de doutes sur l'identité du meurtrier. Dans sa décision, la commission a elle aussi estimé que *« s'agissant de quelqu'un qui sera ensuite condamné pour trois crimes et mis en examen pour cinq autres, dont la caractéristique commune est une extrême violence, consécutive à un alcoolisme explosif, l'on ne peut pas ne pas se poser la question de la réaction probable d'un tel personnage venant à passer sous un pont à partir duquel les enfants lui auraient jeté des cailloux ».*

« UNE CHARGE SÉRIEUSE SUBSISTE »

Les magistrats ont toutefois constaté qu'aucun témoin n'avait décrit avec précision ce grand échalas de trente-neuf ans à la face édentée et au physique si particulier. Ils ont enfin rappelé que Patrick Dils avait, pendant l'enquête, désigné sans aucune hésitation les pierres utilisées au cours du crime. Considérant donc qu'*« en l'état, une charge sérieuse subist*[ait] *contre le condamné »*, ils ont refusé la demande de remise en liberté immédiate de Patrick Dils.

Pendant que l'avocat de Francis Heaulme, Me Pierre Gonzalez de Gaspard, redoutait que l'on ne remplace *« un pion par un autre »*, les familles des victimes, qui restent convaincues de la culpabilité de l'apprenti cuisinier, se sont félicitées de la prudence de la commission. *« Son maintien en détention prouve que les éléments nouveaux ne sont pas déterminants et que sa culpabilité reste entière »*, a déclaré leur avocat, Me Dominique Rondu. Pendant que Jean Dils, les larmes aux yeux, avouait être *« un peu déçu »* de ne pas voir son fils libéré, sa femme, Jacqueline, a simplement estimé que c'était *« une bonne décision »*. *« Ça avance au pas de la justice, lentement, mais ça avance »*, a-t-elle conclu.

Nathaniel Herzberg

La révision reste exceptionnelle

Ce n'est que la troisième fois depuis sa création en 1989 que la commission de révision des condamnations pénales s'est montrée favorable à la révision d'une condamnation criminelle. La commission a reçu à ce jour 455 requêtes en révision émanant de condamnés à des peines criminelles, en a rejeté 392, en a admis 3 en 1998 et 1999, et ne s'est pas encore prononcée sur les 60 restantes. Rida Daalouche, condamné à 14 ans de réclusion criminelle pour coups mortels en 1994 par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, a été rejugé par la cour d'assises de l'Hérault et acquitté le 8 mai 1999. Rabah Meradi, condamné à 15 ans de réclusion criminelle pour viol et agression sexuelle en 1993 par la cour d'assises des Hauts-de-Seine, n'a pas été rejugé. La cour de révision a maintenu sa peine en le condamnant uniquement pour viol. Composée de cinq magistrats de la chambre criminelle de la Cour de cassation, la commission de révision a été créée en 1989. Avant 1989, ce rôle appartenait au ministre de la justice.

De condamnations en crimes inexpliqués, l'errance sanglante de Francis Heaulme

A SON AVOCAT qui l'interrogeait pour connaître enfin la vérité, Henri-Désiré Landru avait répondu, un matin de février 1922 en marchant vers l'échafaud : *« Désolé, maître, c'est mon petit bagage. »* Le *« petit bagage »* de Francis Heaulme, un tueur en série nettement plus fruste que la moyenne de ses homologues français, recèle aussi sa part d'inconnu. Ce chemineau, aujourd'hui âgé de quarante ans, a été condamné à plusieurs peines de réclusion criminelle pour des assassinats perpétrés au hasard de ses vagabondages dans l'Hexagone. Outre la dernière affaire de Montigny-lès-Metz, la justice le soupçonne également d'avoir participé à une succession d'homicides commis dans des parages où il s'était trouvé.

PORTRAIT

« Des traits patents de déséquilibre psychique », selon un expert

Fils d'un ouvrier alcoolique et violent, Francis Heaulme dit avoir commencé sa dérive sanglante après le cancer mortel, en 1984, d'une mère qu'il idolâtrait. *« Le jour où ma mère est morte, ça a fait boum dans ma tête,* a-t-il expliqué, en avril 1997 devant la cour d'assises de la Dordogne. *Je me suis noyé dans l'alcool. Mon père frappait ma mère, ma sœur et moi. J'étais un enfant malheureux. Ma sœur aussi. C'est tout. »* Après le décès de sa mère, il va progressivement perdre tous ses repères. Ayant quitté un emploi de maçon, il est expulsé de son logement et vivote un temps chez sa grand-mère. A la demande de son père, il est interné en hôpital psychiatrique.

Puis il quitte sa ville natale, Metz, pour commencer une vie d'errances, de foyers de l'Armée du salut en communautés d'Emmaüs, entrecoupée de séjours en établissements psychiatriques. Sa seule liaison amoureuse connue avec une femme, Georgette, rencontrée dans le Bas-Rhin, date de la fin de l'année 1991 .

Quelques mois plus tard, Francis Heaulme est interpellé pour une première affaire criminelle. Son arrestation de janvier 1992 est due à l'acharnement d'un gendarme de la section de recherches de Rennes, Jean-François Abgrall, qui s'obstine à résoudre l'assassinat d'une aide-soignante de quarante-neuf ans, Aline Perez, poignardée en mai 1989 sur une plage proche de Brest. Le témoignage d'un routard met la justice sur la piste de Francis Heaulme, qui écopera pour cet homicide d'une peine de vingt ans de réclusion. Saisi d'une logorrhée criminelle lors de ses premiers interrogatoires, le vagabond évoque sa présence sur les lieux d'une série d'assassinats – des *« pépins »*, comme il préfère les appeler (*Le Monde* du 21 décembre 1993). Les traces laissées au gré de ses pérégrinations – des amendes de voyageur SNCF sans billet, des certificats d'hospitalisation pour ivresse, des passages en foyers d'accueil de SDF – retracent son parcours sur une période allant de 1981 à 1992.

PRÉSENCE À PROXIMITÉ

A chaque fois que sa présence est signalée à proximité de crimes de sang demeurés mystérieux, Francis Heaulme est questionné par les enquêteurs. La liste de ses méfaits, réels ou supposés, s'allonge.

Un tour de France des palais de justice est alors entrepris par le chemineau. Il est mis en examen pour le meurtre d'un sexagénaire, Jean-Joseph Clément, tué à coups de pierre dans le Vaucluse en août 1989 (ce dossier n'a pas été jugé). A Reims, Francis Heaulme avoue avoir tué une serveuse de trente et un ans, Sylvie Rossi, qui lui aurait fait « des *propositions* » sexuelles (affaire non encore jugée). Il se voit accuser du meurtre d'un appelé du contingent, en mai 1986 à Périgueux : à tort, cette fois, puisque le vagabond – *« Je ne l'ai pas décédé »*, dit-il à l'audience – a été acquitté par les jurés. A Metz, en septembre 1995, la cour d'assises de la Moselle le condamne cependant à la réclusion criminelle à perpétuité pour sa participation à l'assassinat de Laurence Guillaume, quatorze ans, poignardée et violée un soir de mai 1991. Après s'être accusé du meurtre, Francis Heaulme est, à son habitude, revenu sur ses aveux. A Draguignan, en mai 1997, la cour d'assises du Var lui inflige une nouvelle peine de perpétuité pour avoir étranglé un enfant de neuf ans, Joris Viville, le 5 avril 1989 près d'un camping de Port-Grimaud où l'enfant passait des vacances en famille.

Pour l'assassinat du petit Joris, comme pour la plupart des affaires où il est impliqué, Francis Heaulme a accusé un complice d'être l'auteur d'un assassinat commis en sa présence. Car le tueur en série, qui a gardé une mémoire très précise des lieux de crime, accuse généralement une tierce personne des homicides qui lui sont reprochés. Exploitant l'instabilité fondamentale de son client, Me Pierre Gonzalez de Gaspard a souvent plaidé l'irresponsabilité pénale reconnue par la loi aux aliénés mentaux. Devant les assises du Var, l'expert psychiatre a pourtant estimé que Francis Heaulme ne présente aucune pathologie psychiatrique, tout en soulignant *« des traits patents de déséquilibre psychique »* qui n'exonèrent pas sa responsabilité criminelle. Le même expert a estimé à un niveau « normal » (90) le quotient intellectuel de l'intéressé, situé par d'autres experts à un niveau (63) proche de la débilité. Ce qui n'empêche pas Francis Heaulme, encore mis en examen pour plusieurs assassinats – Lyonelle Gineste, violée puis poignardée dans une forêt de Meurthe-et-Moselle en novembre 1984 ; Annick Maurice, étranglée en décembre 1986 à Metz ; Jean Rémy, poignardé à Boulogne-sur-Mer dans les jours précédant l'interpellation du tueur en série – de présenter, à tort ou à raison, la figure du coupable idéal de crimes de sang inexpliqués.

Erich Inciyan

LeMonde Job: WMQ2306--0014-0 WAS LMQ2306-14 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 11:08 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0387 Lcp:700 CMYK

Un « mastaire » est créé pour harmoniser les formations européennes

Le ministère assouplit l'accès aux formations à bac+5

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche a adopté, lundi 21 juin, le projet de création d'un nouveau grade universitaire, le « mastaire », qui regroupera tous les diplômes de première année de troisième cycle à bac+5. Objectif : doubler le nombre de places dans ces formations professionnalisées de haut niveau.

LA FRANCE n'a pas tardé à engager la réforme de l'enseignement supérieur pour l'adapter aux nouvelles normes européennes d'équivalence de formation et de diplômes. Deux jours après la réunion le 19 juin à Bologne (Italie) des ministres de l'éducation de 29 pays – et non 24 comme écrit par erreur dans notre précédente édition –, elle s'est prononcée en faveur de la création d'un nouveau grade universitaire, le « mastaire », qui devrait regrouper, sous une même appellation, tous les diplômes de troisième cycle à bac+ 5.

A une forte majorité (32 pour, 11 contre et 4 abstentions), le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) a adopté, lundi 21 juin, le projet de décret présenté par Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale. Les syndicats d'enseignants et d'étudiants y ont toutefois apporté d'importantes modifications, dont la conséquence pourrait être de supprimer progressivement l'accès sélectif à ces formations de haut niveau dispensées en formation initiale et continue.

Fondamentalement, le mastaire ne change rien au système actuel. Sans être un nouveau diplôme s'ajoutant à une liste suffisamment longue, il sanctionne un niveau de formation, à bac+ 5, identifiable dans les autres pays européens comme sur le marché du travail. A l'origine, le ministère souhaitait lui conférer une reconnaissance essentiellement professionnelle. Les syndicats ont obtenu qu'elle s'applique à toutes les formations délivrées par les universités et les grandes écoles.

Sous cette appellation devraient donc être rangés les diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS), les diplômes d'études approfondies (DEA) et les titres des écoles d'ingénieurs. Ultérieurement, le Cneser devrait se prononcer, au cas par cas, sur les autres diplômes délivrés par les écoles de commerce, les formations spécialisées (art, architecture...), ainsi que sur l'équivalence de la préparation du concours de l'agrégation.

La création du mastaire avait été préconisée par Jacques Attali dans son rapport sur l'adaptation du système français d'enseignement supérieur. Au nom de l'harmonisation européenne, ce dernier avait suggéré un découpage des études en deux cycles distincts : le pré-licence (« undergraduate » à bac+ 3) et le post-licence avec le mastaire à bac+ 5 ou le doctorat à bac+ 8. Ce schéma baptisé « 3, 5 ou 8 » a, depuis, subi d'importantes évolutions.

> La création du mastaire est un premier pas dans le rapprochement entre universités et grandes écoles

En attendant le texte, en préparation, de la licence professionnelle, à bac+ 3, et la mise en œuvre de la réforme des écoles doctorales (bac+ 8), la création du mastaire est aussi un premier pas dans le rapprochement entre les universités et les grandes écoles. Désormais, ces établissements délivreront des diplômes d'un niveau équivalent, soumis à évaluation et reconnaissance réciproques.

Les amendements adoptés lors de la réunion du Cneser introduisent également des avancées pour les étudiants. Le ministère s'est ainsi engagé à doubler, en quatre ans, le nombre de places dans les DESS et à introduire des éléments de professionnalisation en DEA. En clair, il a accepté d'assouplir progressivement la sélection dans l'accès aux formations de troisième cycle, qui devrait se traduire par un allongement des études.

Cette concession consacre une situation établie puisque, sur 87 000 diplômes de maîtrise délivrés, plus de 75 000 étudiants s'inscrivent en troisième cycle (35 000 en DESS, 37 000 en DEA, 3 500 dans les écoles d'ingénieurs et de commerce). Cette ouverture n'est, en revanche, pas sans conséquence financière pour les universités, puisque le coût de ces formations est, de loin, parmi les plus élevés.

Si elle s'inscrit dans une logique d'harmonisation européenne, la création du mastaire représente, en revanche, une nouvelle exception française. Dans leur déclaration de Bologne, les ministres de l'éducation ont certes retenu le principe du découpage des études en deux cursus : licence en trois ans minimum, puis mastaire et doctorat. Mais ils se sont bien gardé de fixer la durée pour y parvenir en préservant la *« diversité »* des pays et l'autonomie des universités.

Les syndicats d'étudiants de seize pays, eux aussi réunis à Bologne, ont fourni leur contribution à la création du nouvel espace européen. Récusant toute forme de *« limitation d'accès à l'enseignement supérieur »*, ils souhaitent un accroissement considérable des aides financières et des bourses, le principal obstacle, selon eux, au développement d'une *« mobilité qui ne soit pas réservée à une élite sociale. »*

Michel Delberghe

Une épargne populaire pour régénérer les quartiers en difficulté

Les zones franches urbaines sont jugées décevantes

LE GOUVERNEMENT cherche, depuis six mois, un moyen de s'affranchir des Zones franches urbaines (ZFU). Après deux ans de fonctionnement, le bilan de ce dispositif, créée par la droite en 1996, centré sur une batterie d'exonérations fiscales accordées aux entreprises implantées dans les quartiers sensibles, s'était avéré plus que décevant.

Un rapport très critique de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) *(Le Monde* du 6 janvier 1999) avait, notamment, mis en évidence le faible nombre d'emplois nouveaux crées dans les 44 zones franches – 4 500 en 1997 – au regard des sommes investies – deux milliards en 1998. Sur la base de ce constat et malgré le lobbying des élus concernées, le ministre délégué à la ville, Claude Bartolone, a annoncé qu'il supprimerait, en douceur, les zones franches urbaines et qu'il accompagnerait le dispositif *« jusqu'à son extinction »*, prévue en 2002.

Il restait à trouver une ou des formules alternatives. Deux parlementaires y avaient été conviés, en mars 1999, par le premier ministre, Lionel Jospin, Chantal Robin-Rodrigo, députée (PRG)des Hautes-Pyrénées et Pierre Bourguignon, député (PS) de Seine-Maritime, également président de l'association des maires de villes et banlieues. Ils devaient remettre leurs conclusions mardi 22 juin et leur travaux devraient servir de base aux assises sur *« l'économie dans la ville »*, organisées à Nantes les 28 et 29 juin.

Les deux députés proposent un changement complet de logique. Le pacte de relance pour la ville du gouvernement Juppé avait tout misé sur le *« cadeau »* fiscal aux entreprises, censé compenser les handicaps d'une installation dans un quartier difficile. Eux proposent, à l'inverse, de raisonner à partir d'un *« espace socialement et économiquement cohérent »*. La politique de la ville, l'action des collectivités en faveur des entreprises et celle de l'Etat en faveur de l'emploi évoluent selon des rythmes et des périmètres différents, analysent les parlementaires. La première pense en termes de territoires, les deuxièmes se cantonnent à un jeu de donnant-donnant, la troisième vise des *« publics-cibles »* sans se préoccuper des quartiers où ils résident.

Ce *« déficit patent »* d'articulation entre les trois piliers du développement urbain impose d'inventer de nouvelles formes de maîtrise d'œuvre. Les députés plaident pour que soit mise en place une *« ingénierie de haut niveau »*, clairement identifié et réellement partenariale.

« POUR VOIR »

C'est sur le plan des nouveaux outils financiers à créer que le rapport est le plus audacieux. *« Les conditions économiques actuelles (faible inflation, dynamisme des marchés financiers), rendent peu probable,* écrivent-ils, *un réamorçage spontané du flux d'investissements privés »* ; la remise sur le marché des grands quartiers d'habitat social *« ne se fera pas partout au même rythme ni au même coût »*.

Les investisseurs seront donc essentiellement des PME et PMI qui attendront *« pour voir »* que les pouvoirs publics fassent leur travail et créent les conditions optimum pour une installation, dans de bonnes conditions, de leur activité. Ces mêmes pouvoirs publics doivent donc, impérativement, prendre les devants, assumer eux-même la transition et amorcer la pompe.

A cette fin, les parlementaires proposent la création, dans chaque région, d'un établissement public ou *« Société d'investissement régional »* rassemblant les financements publics et parapublics existants. Son rôle serait d'acquérir les terrains-en nombre pléthorique-dont disposent les organismes HLM, pour en faire des locaux d'activité et de *« porter »* les premiers opérations immobilières.

Deuxième hypothèse de travail et non des moindres : le recentrage de l'épargne populaire comme nouvelle source de financement de la politique de la ville. Les fonds d'épargne, en particuliers ceux du Livret A représentent une masse financière considérable, qui est partiellement et mal utilisé, analysent les deux députés.

Le produit des 700 milliards annuels du livret A est entièrement consacré au financement du logement social et, chaque année, Bercy rempoche 200 à 300 milliards qui pourrait être investis dans la création d'activité dans les quartiers.

La proposition est intéressante dans la mesure où elle souligne une contradiction majeure du système actuel. Alors que tout le monde est d'accord sur la néccessité de transformer, par l'activité économique, les quartiers *« mono-fonctionnels »* entièrement dévoués au logement, les modes de financement publics restent exclusivement cantonnés à cette fonction et ignorent le reste.

Ce recyclage des fonds d'épargne, auquel la Caisse des dépôts et Consignation (CDCD) n'est pas, a priori, opposée, permettrait, selon Pierre Bourguignon, de dégager 200 à 300 milliards supplémentaires. Elle suppose, évidemment, une réforme législative et réglementaire. C'est le point fort de la réflexion des parlementaires même si elle paraît, dans l'état actuel, un peu utopique, compte-tenu des débats qui agitent de manière récurrente le gouvernement sur le sort à réserver au Livret A.

Christine Garin

Les surveillants du bac s'inquiètent de la « fraude électronique »

PLUSIEURS enseignants qui surveillaient, vendredi 18 juin au matin, l'épreuve de sciences économiques du baccalauréat, se sont émus de voir des candidats consulter leur calculatrice électronique, non pour estimer un taux de croissance ou affiner une statistique, mais pour « pomper » sur leur écran extraits de manuels, de cours ou de corrigés. Choqués par une telle pratique, qu'ils qualifient de tricherie, ces enseignants l'ont consignée dans le procès-verbal de l'examen, ou tenté de retirer l'objet du délit aux « fraudeurs ».

Mais au regard des textes, ces « tricheurs » n'en sont pas. Un texte de 1986 (circulaire n86-228 du 28 juillet) régit encore, jusqu'à cette session, l'usage des calculatrices : elles ne doivent pas excéder 21 cm de long et 15 cm de large, pour garder *« un format raisonnable »*. En électronique cet adjectif est vite périmé, mais c'est la seule restriction imposée. Les instructions ministérielles précisent aussi qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage d'instruments de calcul est autorisé ou non et d'en faire figurer la mention en tête du sujet.

Conscient de la nécessité d'une mise à jour des textes officiels, le ministère a engagé des discussions l'an dernier avec les associations de professeurs concernés et requis l'avis de l'inspection générale (IGEN). En mathématiques, l'IGEN penchait pour une solution intermédiaire entre celle des Etats-Unis – libre accès – et celle du Japon – interdiction totale – comme l'explique Paul Attali, doyen du groupe mathématiques : *« L'idéal serait qu'il y ait deux épreuves, l'une avec calculatrice et l'autre sans »*. Cette solution trop coûteuse et complexe a été écartée.

CALCULATRICES BASIQUES

En sciences éco, l'inspection et l'Association des professeurs de sciences économiques (Apses) avaient adopté une position commune : la mise à disposition des candidats de calculatrices basiques, identiques pour tous. Selon, Bernard Drevon, président de l'Apses, une étude de marché avait été réalisée qui estimait à un franc par candidat le coût d'une telle opération. *« Il suffisait d'augmenter d'autant le montant de l'inscription au bac. A la fin de l'épreuve, les candidats auraient gardé cet instrument, aussi petit qu'une carte de crédit. S'ils l'avaient rendu, une telle dimension n'aurait pas posé de problème de stockage »*.

Pour l'Apses, comme pour l'inspection, cette solution présentait l'avantage de préserver l'équité entre les candidats. *« En fonction des moyens financiers des uns et des autres, les candidats ont accès à des instruments diversement sophistiqués. C'est une injustice qui nous gêne beaucoup »*, résume Bernard Drevon. Pour un autre professeur de l'académie de Lyon, *« la fraude électronique est aussi répréhensible que la fraude papier. Si des candidats avaient apporté ces définitions ou pans entiers de cours sur papier, ils auraient immédiatement été renvoyés de l'épreuve »*.

Finalement, le ministère a retenu une solution qui ouvre largement les portes à ce type de pratique. La circulaire parue au *Bulletin officiel* n6 du 11 février et qui s'applique à partir de la session 2000, autorise *« toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante »*.

Pour le reste, ce texte reprend les dispositions de la circulaire de 1986, en ajoutant une précaution : les concepteurs de sujets prendront *« toutes les dispositions nécessaires pour ne pas favoriser les possesseurs de matériels trop perfectionnés, en fournissant par exemple aux candidats des documents avec les sujets »*. Comme le souligne Paul Attali, la programmation d'un raisonnement ou la communication entre deux instruments par ultra-sons, ne sont *« déjà plus de la science-fiction »*.

Béatrice Gurrey

Avalanche des Orres : deux personnes renvoyées devant le tribunal

UN GUIDE de haute montagne et un directeur de centre de l'UCPA, mis en examen après l'avalanche qui avait fait onze morts, le 23 janvier 1998, près de la station des Orres (Hautes-Alpes), ont été renvoyés devant le tribunal correctionnel de Gap pour homicides et blessures involontaires. L'avalanche avait tué neuf collégiens de Montigny-le-Bretonneux (Yvelines), l'un de leurs professeurs et une monitrice de l'UCPA. Dix-sept autres collégiens avaient été blessés. Le procès de Daniel Forté, le guide qui encadrait la sortie, et d'Hervé Poudevigne, ex-directeur du centre UCPA d'Embrun, devrait avoir lieu au mois d'octobre.

DÉPÊCHES

■ **SPOLIATION : les établissements bancaires et les sociétés d'assurances,** sollicités par la mission d'études sur la spoliation des juifs de France pendant la seconde guerre mondiale, commencent à livrer les résultats de leurs investigations sur les comptes bloqués ou les polices en déshérence. La mission estime ainsi à 63 000 le nombre des clients dont les avoirs ont été bloqués sous l'Occupation. Par ailleurs, la mission a confié à l'historienne Annette Wieviorka la direction d'un groupe de travail sur la spoliation en matière de droits d'auteur (*Le Monde* du 27 mai).

■ **DISCRIMINATION : SOS Racisme a porté plainte, mardi 15 juin, contre le club de football du Paris SG,** pour discrimination raciale. Le 28 mai, un membre de l'association, d'origine sénégalaise, se serait vu refuser, du fait de sa couleur de peau, l'achat d'un billet d'accès à un secteur du parc des Princes – la tribune Boulogne – occupé par les supporteurs les plus violents du PSG. Le lendemain, 29 mai, jour d'un match contre Bordeaux, SOS Racisme a fait constater par un huissier que l'accès à cette tribune était effectivement impossible à ce spectateur. Un stadier lui aurait dit *« Vous ne pouvez pas entrer ici, c'est pour votre sécurité »*.

■ **JUSTICE : cinq gendarmes de la brigade de Lyon-Nord ont été condamnés** à quinze mois de prison avec sursis, lundi 21 juin, par le tribunal correctionnel de Lyon, pour avoir fait subir des sévices à un suspect. En décembre 1996, un jeune homme de 18 ans, placé en garde à vue pour un vol une voiture, avait reçu des coups d'annuaire et des gifles. Il aurait également été obligé de courir nu dans la cour, aspergé d'eau froide.

■ **AFFAIRES : l'ancien directeur du théâtre municipal de Valenciennes (Nord),** Thierry Dupont a été mis en examen pour détournement de fonds et écroué, lundi 21 juin. M. Dupont est soupçonné d'avoir détourné environ un million de francs quand il était président de l'association qui soutenait le projet de création de ce théâtre, entre 1995 et 1997.

■ **SCOUTISME : les six associations de guides et de scouts regroupées au sein de la Fédération du scoutisme français** ont rendu publique, lundi 21 juin, à Paris, une déclaration dans laquelle elles précisent leurs engagements et se présentent comme *« les seules détentrices du label d'authenticité du scoutisme »*. Ce texte vise à réhabiliter l'image du scoutisme, mise à mal à plusieurs reprises au cours de l'année 1998 (*Le Monde* du 26 avril).

■ **SANS PAPIERS : le « troisième collectif » des sans-papiers a annoncé, dimanche 20 juin, la fin de l'occupation** de l'hôtel de Massa, siège de la Société des gens de lettres, à Paris. Ses membres ont remis aux parlementaires qui les ont soutenus les dossiers de ceux d'entre eux qui ont été déboutés de leur demande de régularisation, afin qu'ils soient transmis au médiateur de la République.

Après quatre mois de polémiques, le Consistoire central israélite a décidé de réintégrer le CRIF

LE CONSISTOIRE central israélite a décidé à l'unanimité le principe de son *« retour prochain »* au CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France), au cours de son assemblée générale qui s'est tenue à Paris, dimanche 20 juin. Pour son président, Jean Kahn, cette décision manifeste « [sa] *volonté d'unité dans la communauté juive de France »*. Le Consistoire central, qui est l'instance cultuelle du judaïsme français, avait suspendu sa participation au CRIF à la suite d'une mission organisée par celui-ci au Proche-Orient en mars, estimant qu'une telle initiative aurait mérité une *« consultation spéciale »* (*Le Monde* du 16 avril).

Le Consistoire central pose cependant des conditions à ce retour. Il souhaite d'abord obtenir une plus grande représentativité au sein du CRIF, où il dispose actuellement de six sièges à l'assemblée générale sur une centaine, et d'un siège au bureau exécutif sur un total de huit. *« Le Consistoire est de loin la plus importante et la plus représentative de toutes les organisations juives de France, avec ses 235 communautés réparties sur tout le territoire national »*, a déclaré au *Monde* M. Kahn, qui demande que la participation de son organisation à l'assemblée générale du CRIF soit portée à 20 %.

Le Consistoire central réclame également *« une plus grande concertation pour toute initiative importante du CRIF, tant avec le président du Consistoire qu'avec le grand rabbin de France »*. Une autre condition posée est le retour de la Fédération sioniste au sein du CRIF *« afin que soient respectés ses statuts fondateurs »*.

Celle-ci avait été suspendue en mai 1998 par le CRIF, à la suite d'un conflit entre deux associations revendiquant ce titre : la Fédération des organisations sionistes de France et la Fédération sioniste de France. Sur ces différents points, le CRIF se déclare prêt à donner satisfaction au Consistoire central, sous réserve de modifier ses statuts en conséquence, ce qui devrait pouvoir se faire cet automne.

Par ailleurs, le grand rabbin de France, Joseph Sitruk, a annoncé la mise en place, au cours des prochains mois, d'un label national pour la cacherout. Actuellement, plusieurs associations certifient des aliments cachers sous leur propre label, à côté de l'appellation *« beth din de Paris »* délivrée par le Consistoire de Paris. L'association ultra-orthodoxe Cha'are Shalom a porté plainte devant la Cour européenne des droits de l'homme, faute d'avoir pu obtenir l'autorisation de pratiquer l'abattage rituel en France. Cet agrément du ministère de l'agriculture est en effet réservé au Consistoire de Paris.

Xavier Ternisien

LeMonde Job: WMQ2306--0015-0 WAS LMQ2306-15 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 09:21 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0388 Lcp:700 CMYK

Une ville plus verte, plus sûre, avec moins de voitures

Selon un sondage réalisé pour le gouvernement, les Français aspirent à une qualité de vie urbaine où piétons, vélos et rollers auraient droit de cité. Cette consultation est rendue publique à la suite de six débats régionaux, dont le dernier se tient à Paris, mercredi 23 juin, en présence de Lionel Jospin

À DÉFAUT de vouloir mettre les villes à la campagne (comme on a tenté de s'y employer avec les villes nouvelles), les Français seraient assez partisans de mettre un peu de la campagne dans la ville. C'est en tout cas le vert qui est plébiscité dans le sondage réalisé par CSA Opinion pour le ministère de l'équipement, des transports et du logement dans le cadre du débat sur le thème « Habiter, se déplacer, vivre la ville ».

Si l'on met de côté l'emploi, vis-à-vis duquel l'attente n'a rien de spécifiquement urbain, l'environnement arrive en tête des préoccupations des personnes interrogées – dont la limite d'âge commence exceptionnellement à 15 ans – qui, si elles devaient s'installer en ville ou dans une autre ville, chercheraient avant tout à *« avoir des espaces verts à proximité »* (38 %), mais aussi des commerces près de chez elles (30 %) et des *« transports en commun pratiques »* (24 %). Comme de surcroît elles souhaiteraient *« pouvoir habiter près de leur travail »* (17 %), la ville idéale serait le contraire de ces fourmilières asphaltées où le temps, l'énergie, l'espace sont gaspillés par des déplacements incessants dans une cité dégradée par le bruit, la pollution, le stress.

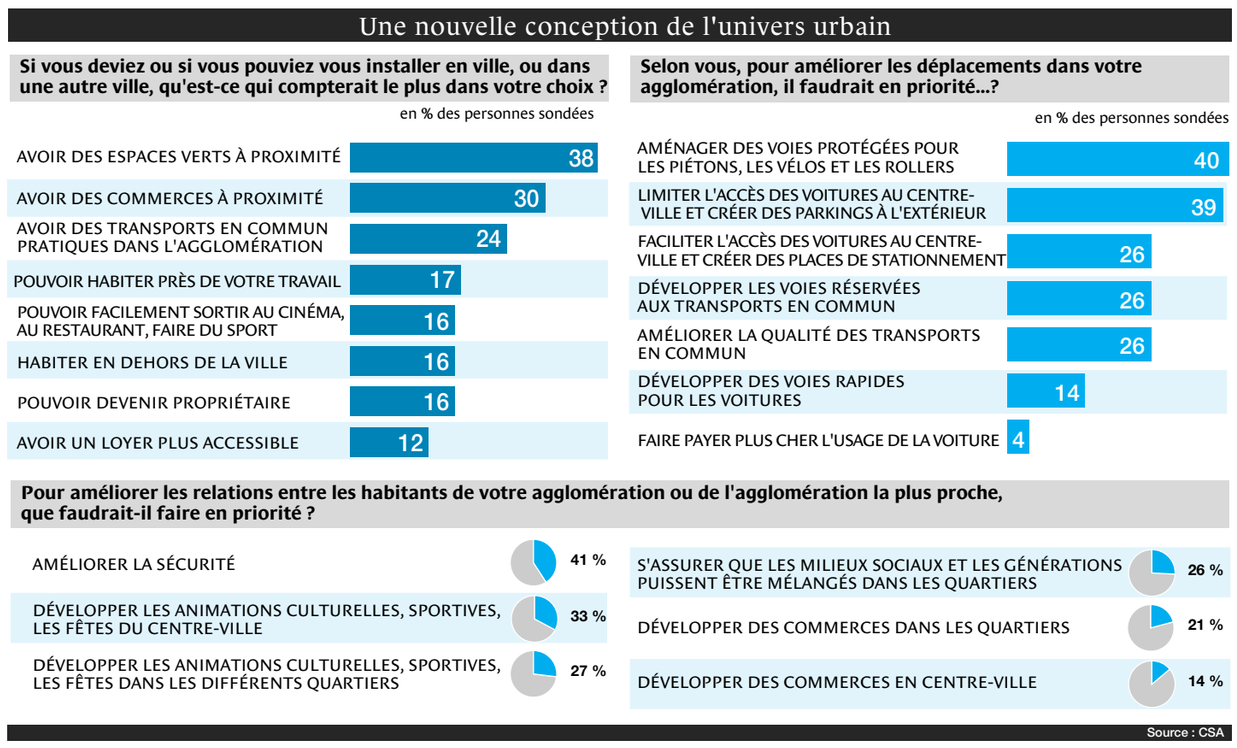

DEMANDE DE MIXITÉ SOCIALE

La qualité de vie citadine, considérée sous les angles pratiques du paysage, des services et de la mobilité, prend le pas sur le confort individuel qui consisterait à disposer d'un logement plus grand (11 %), mais aussi sur l'ouverture aux autres grâce à des lieux de convivialité (10 %). Chez les plus jeunes (15-17 ans) pourtant, les possibilités de sortie (cinéma, restaurant, sport) – l'un des charmes de la vie urbaine – importent énormément (55 %).

Evacuée de la plupart des questions, l'insécurité s'impose à la première place (41 %) dès que ce thème est suggéré comme moyen d'améliorer les relations entre les gens. *« Améliorer la sécurité »* – sans autres précisions – paraît plus indispensable (41 %) que le développement des activités culturelles en centre-ville (33 %) ou dans les différents quartiers (27 %) qui sont pourtant prioritaires pour les plus jeunes. La demande de mixité sociale et le refus des ghettos arrive en quatrième souhait (26 %) et est plus forte dans les classes moyennes que dans les catégories populaires, dans les communes riches que dans les pauvres (où la notion de mixité ne recouvre sans doute pas les mêmes réalités).

D'autres volets de ce sondage font apparaître un certain optimisme des Français par rapport à l'avenir des villes puisqu'une majorité estime que les choses iront en s'améliorant pour ce qui concerne l'environnement (58 %), la qualité et la proximité des équipements et des services (55 %), la possibilité de se déplacer facilement (53 %) ou les occasions de se rencontrer (51 %). Cette relative confiance dans un futur urbain meilleur prolonge une nette tendance à observer une amélioration dans ces différents domaines au cours de *« ces dernières années »*.

La ville serait dans une dynamique de progrès malgré une « activité économique » légèrement en retrait. En effet, la qualité des relations humaines et du lien social (relations entre les générations, participation des habitants au grand choix qui les concerne, mélange des différentes catégories de populations dans les quartiers), qui était généralement perçue comme s'étant dégradée *« ces dernières années »* (particulièrement par les habitants de HLM et les banlieusards), devrait plutôt s'améliorer à l'avenir. On veut croire notamment que la mixité sociale évoluera de façon positive.

Les transports publics ont, dans les têtes en tout cas, l'avenir devant eux. Pour inciter les Français à utiliser un autre mode de transport que leur voiture, il suffirait, pour près des deux tiers des sondés, de créer des lignes de bus, de tramways, de cars et de trains. Une baisse des tarifs, la diminution de la pollution, le développement des zones piétonnes apparaissent également majoritairement « suffisants » pour inciter une conversion salutaire aux transports en commun.

UN QUART D'IRRÉDUCTIBLES

La voiture est bien identifiée comme le principal obstacle à des déplacements satisfaisants en agglomération, puisque, pour les améliorer, les personnes interrogées préconisent prioritairement l'aménagement de voies pour les piétons, les vélos et les rollers (40 %), la limitation de l'accès des voitures au centre-ville avec création de parkings à l'extérieur (39 %) et le développement des voies réservées aux transports en commun dont il conviendrait d'améliorer la qualité (26 %). Seul un gros quart d'irréductibles considère encore qu'il faudrait *« faciliter l'accès des voitures au centre-ville et créer davantage de places de stationnement »*. Mais ils ne sont que 4 % à souhaiter *« faire payer plus cher l'usage de la voiture »*.

Robert Belleret

★ Sondage CSA/Opinion réalisé les 10 et 11 juin auprès d'un échantillon national représentatif de 1 034 personnes âgées de 15 ans et plus. L'échantillon a été constitué d'après la méthode des quotas après stratification par régions et par tailles d'agglomérations.

Un état des lieux négatif mais des pistes d'espoir

POUR MENER une réflexion avant de s'employer à *« refonder les politiques publiques »* en matière de logement, d'aménagement urbain et de transport, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement, et Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement, ont lancé, au début du printemps, un débat national sur le thème « Habiter, se déplacer, vivre la ville ». Cette initiative s'articulait autour de rencontres-débats organisées dans six villes : Orléans, Perpignan, Nîmes, Lille, Dijon et Lyon. En prologue à ces réunions, d'inégal intérêt, auxquelles assistaient M. Gayssot ainsi que le maire de la ville-centre, un échantillon de 60 à 80 habitants de l'agglomération concernée a fait l'objet d'une enquête audiovisuelle. 450 personnes ont ainsi été interviewées sur l'image et l'identité de l'agglomération, son évolution, les demandes de changement et la vision de l'avenir.

Avant la clôture de la consultation par une rencontre nationale, mercredi 23 juin, à laquelle participeront MM. Jospin, Gayssot, Besson et Mme Voynet, le ministère a confié à l'institut Mediascopie l'analyse qualitative des témoignages et propositions collectés. Malgré ses limites, cette opération de communication permet de dresser une sorte d'état des lieux. Si beaucoup des constats sociologiques opérés sont d'évidence, leur compilation et leur mise en perspective font apparaître des tendances lourdes qui prennent sens.

La ville a quitté son centre de gravité pour devenir l'agglomération, nouvelle unité sinon juridique du moins perceptive. Les centres-villes se sont *« dévitalisés »* sur le plan démographique et sur celui de l'animation : « [ils] *ne sont plus suffisamment les lieux de rencontre et de mixité sociale et économique qu'ils étaient* ». Le coût des loyers a *« poussé les populations les moins aisées vers la périphérie »*.

Autre prise de conscience : les villes sont bien malades de *« l'usage inconsidéré de l'automobile* [qui] *les a asphyxiées et rendues inaccessibles »*, d'où la volonté de *« jouer les transports collectifs »*, au nom de critères fonctionnels mais aussi d'un souci « éthique » d'autant plus vif que ses coûts économique, psychologique, temporel, environnemental et social sont de plus en plus ressentis. À cette responsabilité individuelle doit répondre une responsabilité politique. *« L'obstacle du coût peut être réduit par un choix fort consistant à aller vers la gratuité ou la quasi-gratuité des transports collectifs. »*

« ERREURS POLITIQUES »

Autre préoccupation récurrente : la dislocation du lien social, entre les générations (étudiants parqués sur des campus excentrés), entre les cultures et les communautés (elles aussi parquées), entre les activités économiques : zones de travail, zones d'habitat, zones commerciales. Ce phénomène de *« zoning »* ou de *« ghettoïsation »* est *« compris par les populations comme des erreurs politiques du passé exigeant des correctifs »*. On observe un renforcement du sentiment d'exclusion, voire de culpabilité des habitants des quartiers concernés, du fait de la mise en place de *« mécanismes d'images »* – quartiers sensibles, réputés mauvais.

Peu d'interviewés tiennent un discours sécuritaire et évoquent des solutions répressives. Tout en craignant le développement d'une société à deux vitesses, ils rejettent quasiment tous le « modèle américain » du ghetto. La demande est constante d'un retissage du lien social par une politique favorisant la mixité, voire le métissage, dans l'habitat d'abord, mais aussi dans les transports collectifs et dans les commerces. La ville que les habitants appellent de leurs vœux a moins besoin de structures que de projets collectifs.

R. B.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 21 Juin 1999, sous la présidence de M. Marc LADREIT de LACHARRIERE, pour prendre acte du résultat de l'Offre Publique d'Achat réussie sur les actions de la société STRAFOR FACOM et examiner les conséquences de cette acquisition sur les comptes et les perspectives du Groupe FIMALAC.

◆ Résultat de l'Offre Publique d'Achat sur les actions STRAFOR FACOM :

La participation détenue par FIMALAC représente à ce jour **96 %** du capital de STRAFOR FACOM. Le résultat de l'OPA sur STRAFOR FACOM constitue un succès important pour FIMALAC, en position idéale pour intégrer et développer cette nouvelle activité au sein du Groupe.

◆ Coût d'acquisition des actions STRAFOR FACOM et impact sur la structure financière de FIMALAC :

Le coût d'acquisition de cette participation de 96 % dans STRAFOR FACOM ressort à 5,9 milliards de francs, soit un prix moyen par action représentant l'équivalent de **85,4 euros**, le financement de cette opération étant assuré en partie par la trésorerie de FIMALAC et en partie par des crédits bancaires à moyen terme.
Compte tenu des autres actifs détenus par STRAFOR FACOM et d'une trésorerie excédentaire de 0,8 milliard de francs, cette opération induit pour la seule société FACOM dans ses deux composantes stratégiques (outillage à main et équipement de garage) une évaluation raisonnable qui pourrait représenter environ 9 fois le résultat d'exploitation 1998 de cette société ; ce multiple est nettement inférieur à ceux observés dans le cadre de transactions récentes intervenues sur ce secteur, pour des marques de surcroît ayant une plus faible notoriété que celle de FACOM.
Après l'acquisition de STRAFOR FACOM, le rapport de l'endettement net consolidé, soit 3,4 milliards de francs, et de la valeur de marché des actifs du Groupe, soit 10,8 milliards de francs, s'élève à 31,5 % pour le Groupe FIMALAC. Ce niveau laisse intactes les capacités de développement du Groupe.

◆ Une acquisition relutive de 58 % sur le bénéfice net par action (hors éléments exceptionnels et avant goodwills) - proforma 1998 - de FIMALAC :

Le compte de résultat proforma 1998 de STRAFOR FACOM, excluant les activités STEELCASE STRAFOR cédées en Avril 1999, a été publié par STRAFOR FACOM dans un communiqué du 16 Juin dernier. Le tableau résumé ci-dessous reflète à titre indicatif les chiffres-clés proforma 1998 qui auraient été obtenus en intégrant **en année pleine 1998** STRAFOR FACOM au sein des comptes consolidés de FIMALAC :

(Proforma 1998 en MF)	FIMALAC	STRAFOR FACOM	FIMALAC + STRAFOR FACOM	Augmentation
Chiffre d'affaires total	7 271	5 189	12 460	+ 71 %
[Chiffre d'affaires hors métaux (*)]	[3 294]	[5 189]	[8 483]	[+ 157 %]
Résultat d'exploitation	416	475	891	+ 114 %
Résultat courant net – part du Groupe (**)	**273**	**311**	**432**	**+ 58 %**
PAR ACTION (***)	**44,5 F**		**70,4 F**	**+ 58 %**

(*) Hors métaux compris dans le chiffre d'affaires d'ENGELHARD-CLAL et de CLAL-MSX, filiales de FIMALAC.
(**) Compte tenu du coût de financement de l'acquisition STRAFOR FACOM.
(***) Base : 6 139 993 actions

◆ De bonnes perspectives 1999 :

Pour STRAFOR FACOM, considéré isolément, le résultat d'exploitation et le résultat courant net – part du Groupe pourraient, sauf imprévu, progresser de l'ordre de 20 % sur l'ensemble de l'année 1999.
Pour FIMALAC, dans son ancien périmètre, sauf imprévu également, le résultat d'exploitation et le résultat courant net – part du Groupe des activités FIMALAC pourraient progresser d'au moins 10 % en 1999 par rapport à 1998.
Au total, **le résultat courant net – par action** (hors éléments exceptionnels et avant goodwills) de FIMALAC devrait ainsi connaître une progression significative en 1999. Si le sous-groupe STRAFOR FACOM avait été intégré dès le 1er Janvier 1999, **l'augmentation de ce résultat aurait été supérieure à 58 %.** Toutefois, le sous-groupe STRAFOR FACOM n'étant intégré dans les comptes consolidés de FIMALAC qu'à compter du 1er Juillet 1999, seule la contribution du second semestre 1999 de ce sous-groupe sera prise en compte ; malgré cette intégration limitée à 6 mois, **le résultat courant net – par action** (hors éléments exceptionnels et avant goodwills) de FIMALAC pourrait enregistrer en 1999 **une progression de l'ordre de 40 % par rapport à 1998.**

Contacts : *Presse:* Véronique MORALI ☎ 01.47.53.61.71
Investisseurs et analystes financiers : Robert GIMENEZ ☎ 01.47.53.61.68

LeMonde Job: WMQ2306--0016-0 WAS LMQ2306-16 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 09:41 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0389 Lcp:700 CMYK

ENQUÊTE

L'affaire des faux dinars de Bahreïn

UNE affaire de fausse monnaie qui porte sur l'équivalent de plus de 1 milliard de francs, c'est une première en France. Et des billets de banque aussi parfaitement imités, les services américains n'en ont jamais vu. Voilà qui donne une idée du savoir-faire de ceux qui ont conçu cette vaste escroquerie aux allures de polar. Un polar construit avec des ingrédients éprouvés : des princes arabes mystérieux, des chefs d'Etat africains au comportement douteux, des valises bourrées de faux billets imprimés en Amérique latine et qui se retrouvent dans un palace parisien, des banques installées dans les îles Caïmans... Oui, il y a tout ça dans cette affaire des « faux dinars » de Bahreïn que tente de démêler depuis près d'un an, à Paris, un juge du pôle financier, Xavière Simeoni.

Au départ, l'affaire, conçue en 1997, devait être une opération de déstabilisation financière : celle de l'émirat de Bahreïn, un Etat grand comme un mouchoir de poche mais qui abrite le quartier général de la Ve flotte américaine. Pour affaiblir l'émirat, à majorité chiite mais gouverné d'une main de fer par la tribu sunnite des Al-Khalifa, les services secrets iraniens ont imaginé d'inonder Bahreïn de faux billets de 20 dinars (280 francs environ).

Par prudence, leur fabrication a été sous-traitée à un « homme d'affaires » des plus sulfureux, Richard Mwamba. Agé d'une quarantaine d'années, ce Congolais (de l'ex-Zaïre) a un carnet d'adresses aussi épais que son portefeuille. Il est l'intime de plusieurs chefs d'Etat africains, fréquente des princes du Moyen-Orient et a de l'entregent à revendre. Allié de l'ancien président Mobutu, auquel il fut associé dans des affaires de diamants, il a survécu à son parrain, conservant même la présidence de la Fédération congolaise de football.

Au terme d'un contrat « clés en main », c'est donc cet homme débrouillard comme pas un qui, avec une poignée d'« associés » – et moyennant 3 millions de dollars de commissions –, va s'engager à fournir les faux dinars. La livraison aura lieu à N'Djamena, la capitale du Tchad, où la marchandise devra être récupérée par le client final.

La fabrication de fausse monnaie, Mwamba connaît. Dans son pays d'origine, en 1994, la découverte de près de 30 tonnes de faux billets zaïrois d'une qualité remarquable – fabriqués pour partie en Argentine – lui a valu d'être brièvement emprisonné, le temps, pour le président Mobutu, de faire libérer son ami. Cette fois, l'homme voit grand. On lui demande de fournir 60 millions de dinars ? Il va en faire imprimer plus du double pour faire profiter de l'aubaine quelques-uns de ses amis africains et rémunérer ceux qui, au sein même de l'Agence monétaire de Bahreïn – l'équivalent de la banque centrale –, ont accepté de marcher dans la combine et de lui fournir les documents techniques indispensables à la fabrication des « vrais-faux » billets.

Il reste à trouver un imprimeur. Pas question de s'adresser à l'imprimeur officiel de Bahreïn, le groupe britannique De La Rue. Le choix se porte sur une société argentine, Ciccone Calcografica SA, celle-là même impliquée dans l'affaire des faux zaïres. Créée il y a près d'un demi-siècle à Buenos Aires, l'entreprise a essaimé au Chili et, plus récemment, en Chine. Elle imprime indifféremment des billets de banque, des cartes d'identité, des coupons de loterie.

Se présentant comme un représentant de l'Agence monétaire de Bahrein, Richard Mwamba va entrer en contact, fin 1997, avec le représentant de Ciccone au Brésil, M. Viegas, un Portugais. Et, par son intermédiaire, rencontrer la direction de l'entreprise argentine. Menées par Jean-Pierre Youri Kim Bangala, un proche de Richard Mwamba, les discussions entre Ciccone Calcografica et les faux représentants de l'Agence monétaire de Bahreïn s'étalent sur plusieurs mois. Elles se concluent le 13 janvier 1998 à Johannesbourg, en Afrique du Sud, par la signature d'un contrat pour l'impression de sept millions de billets. Contrairement à tous les usages de la profession, relèveront les enquêteurs, à aucun moment Ciccone n'a éprouvé la nécessité de se rendre à Bahreïn, le client officiel. L'imprimeur présentera bien un échantillon des « vrais-faux » dinars à Mwamba et à quelques-uns de ses associés, mais la rencontre, en mars, aura lieu à Riyad, en Arabie saoudite.

Pour déstabiliser l'émirat de Bahreïn, les services secrets iraniens ont fait fabriquer, pour plus de 1 milliard de francs, de faux billets de 20 dinars. Un véritable polar qui met en scène de mystérieux princes arabes, un homme d'affaires sulfureux et un juge français chargé de démêler cet écheveau financier

S'AGIT-IL de brouiller les pistes ? La rémunération de la firme argentine emprunte un cheminement tortueux. Un premier acompte de 200 000 dollars, parti des îles Caïmans un paradis fiscal, via la société Uno, transite par Miami (Floride), à travers la société Evans International Inc et la Total Bank, avant d'aboutir, comme convenu, sur un compte du Crédit suisse de Munich, en Allemagne. Le représentant de Ciccone au Brésil, M. Viegas, recevra un second versement, de 96 000 dollars, remis en espèces dans un grand hôtel parisien. D'autres paiements en liquide ont-ils eu lieu ? Un peu moins de 300 000 dollars pour la fabrication de sept millions de billets : les enquêteurs trouvent la facture bien modique.

Le contrat signé, l'imprimeur, à qui ont été remis tous les documents officiels permettant de fabriquer de « vrais-faux » dinars, peut travailler. Pour le papier filigrané, Ciccone s'adresse au groupe papetier franco-britannique Arjo Wiggins, à qui, le 5 février 1998, il passe commande de 7,8 tonnes de papier qui lui seront livrées le 28 avril, avec le filigrane officiel de Bahreïn. Coût de la facture : 140 000 francs, payés par virement bancaire, le 5 mai, à partir de la Banco Roberts de Buenos Aires vers la BNP.

Le travail de Ciccone s'avère irréprochable. Même après examen, il est extrêmement difficile de distinguer un vrai billet de 20 dinars d'un « vrai-faux » billet, constateront plus tard les services américains. Le dessin, les teintes, le filigrane : tout y est.

L'acheminement vers l'Afrique de cette montagne de billets de banque sera étalé dans le temps. A deux reprises (25 mai et 18 juin), parti d'Ostende, en Belgique, un Boeing 707 loué à Espace Aviation Services Brussels atterrit à N'Djamena, les soutes chargées de billets. Au total, 100 millions de dinars rangés dans des cantines sont débarqués dans la capitale tchadienne. L'homme qui les récupère pour les entreposer dans les magasins de la présidence, le commandant Tili Gaoh, est le responsable de la sécurité rapprochée du chef de l'Etat. Peu de temps auparavant (le 18 mai), 40 millions de dinars ont été livrés à Niamey, la capitale du Niger, toujours par la voie aérienne.

A partir de ce moment, chacun des différents groupes va mettre en place sa filière pour se débarrasser des dinars et les échanger à l'étranger contre des devises fortes. Il y a la filière de Bahreïn, celle du Tchad, du Niger, et la filière de Mwamba. Les sommes à écouler sont colossales. Les faux billets de 20 dinars représentent une masse monétaire supérieure à celle des vrais billets de 20 dinars en circulation dans l'émirat. Les complices de Richard Mwamba à Bahrein sont formels : la corruption interne est telle que l'Agence monétaire acceptera les faux dinars, sous réserve que l'argent arrive par petites tranches pour ne pas donner l'alerte au président de la banque centrale, qui est également premier ministre de l'émirat, cheikh Khalifa Ben Salman Al-Khalifa.

Pourtant, très vite, le scénario dérape. Sharif Haïdara, un conseiller du président du Niger, Ibrahim Baré Maïnassara – qui sera assassiné le 9 avril 1999 –, est arrêté à Dubaï, la principale place financière du golfe, en compagnie d'un homme d'affaires, Hadj Maki. Les autorités ont trouvé suspect que des Africains débarquent d'un avion présidentiel avec plusieurs millions de dinars en billets de banque flambant neufs. Même scénario pour la filière tchadienne : à peine arrivé à Dubaï, un proche du président Idriss Deby est incarcéré malgré son passeport diplomatique – son complice réussira à quitter le pays par la mer. Au Liban, les Tchadiens ont davantage de chance : ils réussissent à changer dans des banques l'équivalent de plusieurs millions de francs.

Les complices de Richard Mwamba à Bahreïn ont choisi Paris pour écouler leurs dinars. Ils vont le faire en utilisant un homme de paille, un Marocain de leurs amis, Hicham Mandari. « Conseiller spécial » au palais, M. Mandari a ses entrées dans les banques et les bureaux de change de la capitale française. Appâté par la perspective d'une commission de plusieurs millions de francs, il accepte de changer les dinars pour le compte du prince héritier de Bahreïn, le cheikh Hamad Ben Salman Al-Khalifa, à l'époque ministre de la défense, qui, lui explique-t-on, souhaite investir en France. Hicham Mandari soupçonne que la vérité est un peu différente mais à aucun moment il n'imagine qu'il s'agit de faux billets. N'a-t-il pas eu au téléphone un homme qui s'est présenté comme étant le cheikh Hamad, et qui l'a chaleureusement remercié ?

Le samedi 30 mai, muni d'une lettre d'introduction signée par le prince héritier, M. Mandari se rend donc dans le bureau de change qu'il a l'habitude de fréquenter, sur les Champs-Elysées. Dans ses trois valises, plusieurs milliers de billets soigneusement emballés. Il y a l'équivalent de 21 millions de francs en coupures de 20 dinars.

Les sommes à écouler sont colossales. Les faux billets de 20 dinars représentent une masse monétaire supérieure à celle des vrais billets de 20 dinars en circulation dans l'émirat

Après les vérifications d'usage – elles prendront plusieurs heures –, l'opération est acceptée. Mais, faute de liquidités, les devises ne seront remises à M. Mandari que le mardi 2 juin (le lundi était férié).

C'est dans une chambre du Ritz que le « conseiller du roi » remettra à ses « amis » les 21 millions – pour l'essentiel convertis en dollars et en livres. Encore ne s'agit-il que d'un début. Quelques jours plus tard, 3 millions de dinars supplémentaires, enfermés dans des sacs, lui sont remis le plus officiellement du monde au salon d'honneur de l'aéroport de Bruxelles. Pour des raisons fiscales, le Marocain a décidé de ne pas retourner à Paris mais d'aller les changer au Liban. Location d'un jet privé, gardes du corps à Beyrouth, opération de change chez Schoumane, retour à Bruxelles le lendemain avec plusieurs millions de dollars... Tout, semble-t-il, s'est déroulé sans encombre.

Sauf qu'à Bahreïn l'afflux de billets de 20 dinars les jours précédents a alerté les autorités. Le 9 juin, l'Agence monétaire sait que les coupures sont fausses. Ordre est donné aux banques à travers le monde de ne plus les accepter. Dès lors, une autre opération de change en préparation à Paris – distincte de la précédente – est vouée à l'échec. Montée par Jean-Pierre Youri Kim Bangala, qui se présente comme le conseiller d'un prince saoudien, lettre officielle à l'appui, avec la complicité d'un « homme d'affaires » français, Jean-Pierre Charriou, elle fait de Claude Sokolovitch, un militaire à la retraite reconverti dans les affaires, le changeur, intéressé. Des rencontres ont lieu place du Palais-Bourbon, dans un appartement de plusieurs centaines de mètres carrés, aux trois quarts vide, occupé par une femme. A ces réunions participeront un conseiller du président tchadien, Hassan Fadhoul, et le directeur de la Banque de développement du Tchad, Idriss Oudhman.

LES dinars de cette filière doivent arriver de Bruxelles le 18 juin. La transaction, ont prévu les membres de l'équipe, sera opérée à la Banque de France ou à la BNP. Elle n'aura pas lieu : ce jour-là, la police interpellera la plupart des protagonistes.

Aujourd'hui, plusieurs personnes sont toujours incarcérées à Paris. Des seconds couteaux ont été arrêtés en Suisse et en Belgique, mais les cerveaux de l'escroquerie coulent des jours tranquilles. Hicham Mandari s'est réfugié à l'étranger, d'où il clame son innocence.

Au Tchad, où une équipe de l'Agence monétaire de Bahreïn s'est rendue l'été dernier, les autorités ont refusé toute coopération au motif qu'*« une enquête est en cours »*. On ignore s'il reste des dinars à N'Djamena. Au Niger, en revanche, près de 12 millions de dinars ont été récupérés sur les 40 millions acheminés. A Bahreïn, toutes les coupures de 20 dinars ont été retirées de la circulation et remplacées par de nouveaux billets. Quant aux services secrets à l'origine de l'affaire, ils n'ont jamais pris livraison de leur marchandise.

Jean-Pierre Tuquoi
Dessin : Daniel Maja

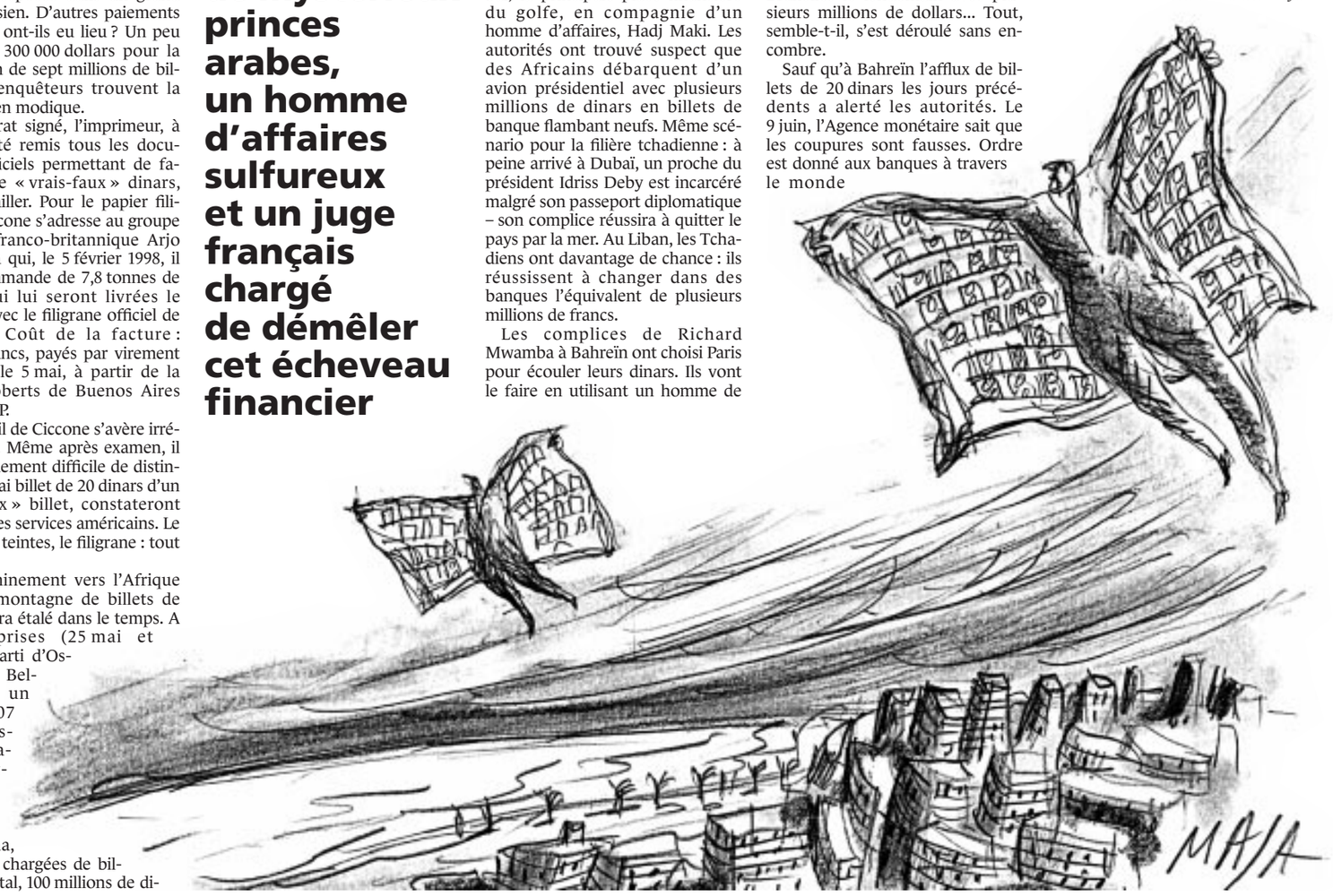

LeMonde Job: WMQ2306--0022-0 WAS LMQ2306-22 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 10:52 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0394 Lcp:700 CMYK

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Modestes 35 heures

LE gouvernement est-il en passe de renoncer à l'ambition qu'il avait affichée en se lançant dans l'aventure des 35 heures ? Dans l'entretien qu'elle a accordé au *Monde* (daté du 22 juin) pour dévoiler les dispositions qui figureront dans sa seconde loi, Martine Aubry a, par avance, répondu à la critique. Devinant que ses propositions seraient soumises à un feu croisé – d'un côté, celui du patronat qui crie toujours au dogmatisme, de l'autre celui de la majorité et des syndicats qui redoutent un manque de hardiesse –, elle a pris soin de préciser que le texte, qui arrivera à l'automne devant le Parlement, ne sera ni *« une loi d'équilibre politicien, ni le résultat de savants dosages »*.

On comprend bien la logique du propos : la réforme est si délicate, elle a des implications si nombreuses – sur l'organisation du travail, sur le niveau des rémunérations et notamment du salaire minimum, sur la représentativité syndicale... – que le gouvernement a de bonnes raisons de ne rien vouloir faire qui puisse casser la dynamique de la concertation entre les partenaires sociaux. C'est en tout cas le message qu'il ne cesse d'envoyer : c'est par la négociation que la réforme peut aboutir et sûrement pas par des oukazes.

La seconde loi a visiblement été dessinée de telle sorte que tout le monde y trouve un peu son compte. Pourquoi les communistes et les syndicalistes seraient-ils vent debout contre le projet ? Après de longues hésitations dans les sommets du pouvoir, Mme Aubry a obtenu – contre MM. Strauss-Kahn et Sautter, que cette solution n'enthousiasmait guère – que l'indexation du SMIC soit plus forte que celle de l'inflation. Pourquoi la CGT traînerait-elle les pieds ? Pour elle aussi un geste a été prévu, puisque, conformément à son souhait, les accords d'entreprise signés par des syndicats minoritaires n'ouvriront pas droit aux aides financières de l'Etat. Pourquoi le patronat continuerait-il sa guérilla contre le gouvernement, puisque, s'il n'a pas obtenu le report d'un an de la réforme, il a arraché une solution presque équivalente, avec le système provisoire de taxation très modérée des heures supplémentaires ?

Devant le groupe socialiste, Lionel Jospin a admis que la gauche devait en rabattre dans ses ambitions et accepter une solution de compromis. Refusant que le projet conduise à *« une loi de proclamation radicale »* et comporte des *« dispositions exagérément rigides »*, il a appelé les différentes composantes de sa majorité à la raison, pour ne pas dire à la modération. Mais, à tenter de faire plaisir à tout le monde, le gouvernement contribue plutôt à fédérer les mécontentements.

Enfermé dans une logique d'opposition, le patronat, qui n'est pas prêt, de toute évidence, à jouer le jeu de la politique contractuelle, ne sera guère sensible aux ouvertures du gouvernement. Et la gauche, elle, va continuer de renâcler. En s'essayant sur le terrain de la conciliation – ce qui est aussi louable que nouveau –, Mme Aubry a pris le risque de contrarier tous ceux qu'elle croyait ménager.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : **Jean-Marie Colombani**
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy**, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : **Edwy Plenel**
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ; Michel Kajman *(Débats)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA Le Monde**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Le centenaire de Chopin

PRÉLUDANT au concert de gala donné au Palais des fêtes de Strasbourg sous le patronage du comité national du centenaire de Chopin, M. Roland-Manuel a fait ressortir dans une allocution pénétrante et de haute tenue le caractère de l'œuvre que nous a laissée l'auteur des *Nocturnes*.

Après ce fervent hommage, la parole fut à la musique. L'orchestre municipal de Strasbourg avait à sa tête M. Paul Klecki : direction ferme, mais néanmoins souple, nuancée, et qui a donné des deux concertos une interprétation remarquable en tous points, et digne du magnifique pianiste Nikita Magaloff.

Pureté du son, technique éblouissante, sensibilité exempte de mièvrerie, dosage parfait des sonorités. Nikita Magaloff fit preuve de toutes ces qualités aussi bien dans les deux concertos que dans les pièces pour piano seul, la *Ballade* en la bémol majeur, la *Fantaisie-impromptu* en ut dièse mineur, le deuxième *Nocturne* en fa dièse mineur et enfin la *Polonaise* en la bémol majeur.

Le choix était particulièrement heureux : il laissait au pianiste une tâche difficile en raison de la variété de style de ces pièces ; mais, par cela même, il offrait à l'auditeur une sorte de synthèse de l'œuvre de Chopin, allant de la poésie nostalgique de la *Ballade* à la vigueur enflammée de l'esprit de revanche exprimé par la *Polonaise*, en passant par la grâce brillante de la *Fantaisie-impromptu* et par la rêverie idyllique du *Nocturne ;* œuvres connues, mais qui retrouvent sous des doigts aussi respectueux toute leur originelle pureté.

René Dumesnil
(22 juin 1949.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : **3615 code LEMONDE**
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC**
ou **08-36-29-04-56**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44-08-78-30**
Index et microfilms du *Monde :* **01-42-17-29-33**

Le Monde sur CompuServe : **GO LEMONDE**
Adresse Internet : **http ://www.lemonde.fr**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

Mémento 1899

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

CETTE SEMAINE, les jours raccourcissent. Je ne dis pas ça pour assombrir le changement de saison. L'été, c'est aussi cette redescente vers plus d'ombre, donc l'avant-goût de soirées plus propices à la lecture. Quels titres emporter en vacances, quand on sait résister à la vente forcée des livres cale-serviette ?

A ne fouiller que parmi les oubliés de l'année de naissance 1899, le choix est vaste. De Marcel Arland, on peut relire son Goncourt 1929, *L'Ordre*. Le prosateur exact valait mieux que l'homme, amertumé à plaisir, éclipsé par ses amis Malraux et Paulhan, avec qui il « faisait » la NRF. L'édition produit souvent de ces couples vaguement sado-maso. Dominique Aury pose un regard limpide là-dessus *(Vocation : clandestine*, entretiens avec Nicole Grenier, « L'Infini », Gallimard).

Autre brimé des commémorations : l'immense Audiberti. Lui, ce sont ses succès théâtraux qui lui ont nui. On cite toujours *Le mal court*. On en oublie *Le Cavalier seul*, *La Hobereaute*, injustement absents des reprises. Plus qu'injustement : aux dépens de notre plaisir. Si Racine bat tous les records d'économie lexicale (moins de 500 mots, dit-on), le poète et romancier Audiberti doit être le champion de la profusion, pour notre siècle. Le plus proche de Hugo, par la luxuriance. Les paroles, ces *« drôlesses »,* il les mène au bal de la phrase, jamais finie comme elle commence (l'expression *« drôlesses »* vient des *Jardins et les fleuves*, 1954, réédité dans « L'Imaginaire » en 1997). A revoir encore : *Le Maître de Milan, Marie Dubois, Dimanche m'attend.*

Au rayon des poètes, se munir d'un Henri Michaux, n'importe lequel. Les connaisseurs ne regretteront pas l'hommage des *Cahiers de l'Herne*, même si le genre tombeau convient mal à l'auteur de *Plume*. Il n'existe pas de meilleur remède à l'indigestion d'actualités mondiales. L'avenir de la marine britannique – cela ou autre chose –, comment s'en soucier si on a une aiguille dans l'œil ? Leçon de relativité lumineuse, fracassante. Se découvrir soi-même comme inédit, comme vraiment pas banal : quelle aubaine !

Il y a eu un siècle des amertumés. A Arland s'adjoint Armand Salacrou. Parti sur les chapeaux de roue, dans la mouvance existentialiste (encore que rattaché, plutôt, compagnon de route, aperçu sur une estrade avec Sartre...), le dramaturge de *L'Inconnue d'Arras* et de *Boulevard Durand* a comme succombé à sa légende d'inventeur de slogans anti-poux, d'amateur d'art finaud, d'amer. Les contemporains ne font pas de cadeaux aux boudeurs : tu es là, reste-z-y !

Louis Guilloux, son retrait était d'un autre ordre. Il venait de la pauvreté. On a cru qu'elle lui tenait compagnie, comme sa gentillesse et sa pipe éteinte. *Le Sang noir* (Folio) est digne de Dostoïevski, *dixit* Camus. Malraux le plaçait aussi haut (mais être exalté par un très grand, c'est comme de rester à sa place). Comment, de Jules Ferry à l'Internet, s'est perdue la confiance progressiste dans l'enseignement ? Sur ce thème, le témoignage du boiteux « Cripure » résume le siècle entier.

Chez les étrangers natifs de 1899, si on n'en retient que trois – à cause de cette satanée « île déserte » qui oblige bêtement à des équations quantité/qualité –, allons-y pour Borgès, digne d'inspirer les croyants en une survie de la graphosphère ; Lorca, à cause des femmes en noir de l'Espagne en guerre civile, aînées des suppliciées que le siècle finissant ne se lasse pas de coller au mur.

Si l'effervescence verbale constitue la meilleure réponse à l'aplatissement du monde par les images, alors on peut alterner Audiberti et Nabokov, celui d'*Ada ou l'ardeur*, plus que celui de *Lolita*. Revenir de congé avec une perception des choses et de soi accrue par la seule magie des mots : le gain est plus sûr que le bronzage, parti en huit jours.

1899 vit aussi la publication du *Savant Cosinus*. Un enfant que l'on prive de cette référence est un enfant maltraité.

Charles Pasqua, rabatteur ou franc-tireur ?

CHARLES PASQUA n'en espérait pas tant. Lorsque, à l'été dernier, le sénateur des Hauts-de-Seine annonça à ses conseillers qu'il conduirait bel et bien une liste aux élections européennes, il ignorait encore jusqu'où le mènerait l'aventure. Hostile au traité d'Amsterdam et aux *« abandons de souveraineté »* que celui-ci implique, M. Pasqua rêvait, alors, à un large rassemblement qui bousculerait les clivages droite-gauche. Jusqu'aux premiers jours d'avril, les proches de Jean-Pierre Chevènement ont été sollicités, en vain. Le ministre de l'intérieur, qui entendait le rester, a mis son veto à toute forme de rapprochement, et M. Pasqua, inquiété par les sondages, a été contraint de *« pacser »* avec Philippe de Villiers plus tôt qu'il ne l'aurait voulu. Huit jours après cet accord, le retrait de Philippe Séguin et sa démission de la présidence du RPR libéraient un espace chez les « eurosceptiques ».

Avec 13 % des suffrages et 13 élus au soir du 13 juin, l'ancien ministre est donc bousculé par sa propre victoire. *« Je suis parti sans plaisir »*, confiait-il pendant la campagne. Le voilà porté, propulsé à la tête d'un nouveau parti, le Rassemblement pour la France (RPF) – au sigle identique à celui du Rassemblement du peuple français du général de Gaulle en 1947 –, que M. Séguin n'avait pu imposer à ses troupes lors des dernières assises du RPR, mais dont M. de Villiers, astucieusement, avait déposé l'intitulé !

La leçon des précédentes élections européennes, celles de 1994, a en effet été entendue. Le député de Vendée, qui, déjà, avait reçu un coup de pouce de M. Pasqua, n'avait pas su capitaliser ses 12,3 % de voix. Cette fois, la pression est trop forte. Elle provient de la base du mouvement gaulliste qui ne supporte ni le tournant d'octobre 1995, ni la dissolution manquée de l'Assemblée nationale, ni la dérive libérale récente de son propre parti.

Voilà trop longtemps déjà, depuis les assises du RPR en 1990, que le courant national cherche à s'identifier. Pour assurer une nécessaire clarification, un candidat à l'élection présidentielle aurait logiquement dû sortir du camp du « non » au référendum de 1992 sur le traité de Maastricht. Après y avoir songé, chacun de son côté, M. Pasqua et M. Séguin y ont renoncé, préférant se ranger, l'un derrière Edouard Balladur, l'autre derrière Jacques Chirac. En 1997 enfin, après l'échec de la droite aux élections législatives, les deux hérauts de la lutte anti-Maastricht auraient pu s'entendre à la tête du RPR. Au lieu de quoi M. Pasqua a pris progressivement ses distances avec M. Chirac, puis avec le parti qu'il avait contribué à créer en 1976, tandis que M. Séguin opérait une conversion sur l'Europe et se pliait, jusqu'à n'en plus pouvoir, aux conditions d'un président cohabitant. Bien qu'ils partagent la même analyse sur l'autonomie du mouvement par rapport au chef de l'Etat, les deux hommes n'ont même pas réussi à gérer ensemble leur sortie.

Au terme de ces dix années de tâtonnements, il n'y a cependant qu'un seul vainqueur, et il a soixante-douze ans. M. Pasqua n'a pas cherché à prendre d'assaut le RPR à la faveur de la crise qui a suivi les élections du 13 juin et le renoncement de Nicolas Sarkozy à exercer la présidence du mouvement. Il y demeure pourtant très populaire. Selon un sondage effectué par la SOFRES auprès d'un échantillon de 1000 personnes et publié, samedi 19 juin, par *Le Figaro-Magazine,* 47 % des personnes interrogées et 60 % des sympathisants du RPR le placent en tête des personnalités qui *« feraient un bon président »* du mouvement gaulliste. Mais, pour M. Pasqua, le RPR est *« mort »*. Il a accompli ce pour quoi il avait été créé : ramener un gaulliste à l'Elysée, en l'occurrence M. Chirac. Son éventuelle rénovation ne le concerne plus. Un *« changement de gérance »*, selon l'expression de l'un de ses conseillers, ne peut suffire à répondre à la demande exprimée par l'électorat.

UNE LARGE ASSISE

Le sénateur des Hauts-de-Seine ne considère pas en effet qu'il est à la tête d'un petit capital de 13 % des voix. En comptant le vote des chasseurs et celui qui s'est exprimé en faveur des deux listes d'extrême droite, les « souverainistes » de droite ont obtenu près de 29 % des suffrages. Et M. Pasqua ne désespère pas d'y ajouter encore quelques éléments venus de la « gauche patriote » et des électeurs qui n'ont voté pour la liste RPR-DL que par discipline. L'assise d'un tel rassemblement est large. Elle est différente du vote en faveur de M. de Villiers en 1994. Celui-ci s'était surtout concentré dans son fief de Vendée et dans les départements voisins du Grand Ouest, Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Mayenne, Sarthe, Deux-Sèvres. La liste Pasqua-Villiers récolte ses meilleurs résultats en Vendée toujours, dans les Hauts-de-Seine, mais aussi dans le Var, le Vaucluse, les Alpes-Maritimes, en Guadeloupe et dans des départements ruraux tels que la Lozère, la Creuse, l'Yonne, la Haute-Loire, l'Aveyron, où les *« normes bruxelloises »* font office de repoussoir.

Mardi 22 juin, Charles Pasqua et Philippe de Villiers devaient commencer, à l'occasion d'une tournée dans huit villes de province, à mettre en place les structures d'accueil du nouveau RPF. Celui-ci a besoin d'une nouvelle génération de cadres, tant les parlementaires, même les pasquaïens, se sont jusqu'ici montrés frileux et hésitants à passer outre les menaces du RPR. Quelle que soit la volonté, plus nette chez M. Pasqua que chez M. de Villiers, de se concentrer sur les élections liées à la souveraineté de la France, il faudra bien donner du grain à moudre aux militants lors des élections locales.

Mais les véritables enjeux demeurent les législatives et l'élection présidentielle. En dépit de l'éclatement de l'extrême droite, la liste du Rassemblement pour la France n'a encore que partiellement mordu sur l'électorat lepéniste et mégrétiste, notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Languedoc-Roussillon. Elle a par ailleurs été handicapée, notamment dans le Sud-Ouest, par le vote poujadiste en faveur des chasseurs. Or, là se trouvent ses réservoirs de voix.

Après avoir tenté un détour par la gauche, après avoir réclamé, au lendemain de la victoire de la France en Coupe du monde de football, la régularisation des sans-papiers, M. Pasqua risque de se retrouver, au premier tour de l'élection présidentielle, dans un rôle plus traditionnel pour lui, celui de rabatteur de la droite nationale et populaire, et non plus dans celui du franc-tireur qu'il a choisi de jouer aux européennes. Ce qui le placerait, à nouveau, sous la coupe de l'actuel chef de l'Etat. Et en porte-à-faux avec l'électorat qui l'a suivi le 13 juin.

Jean-Louis Saux

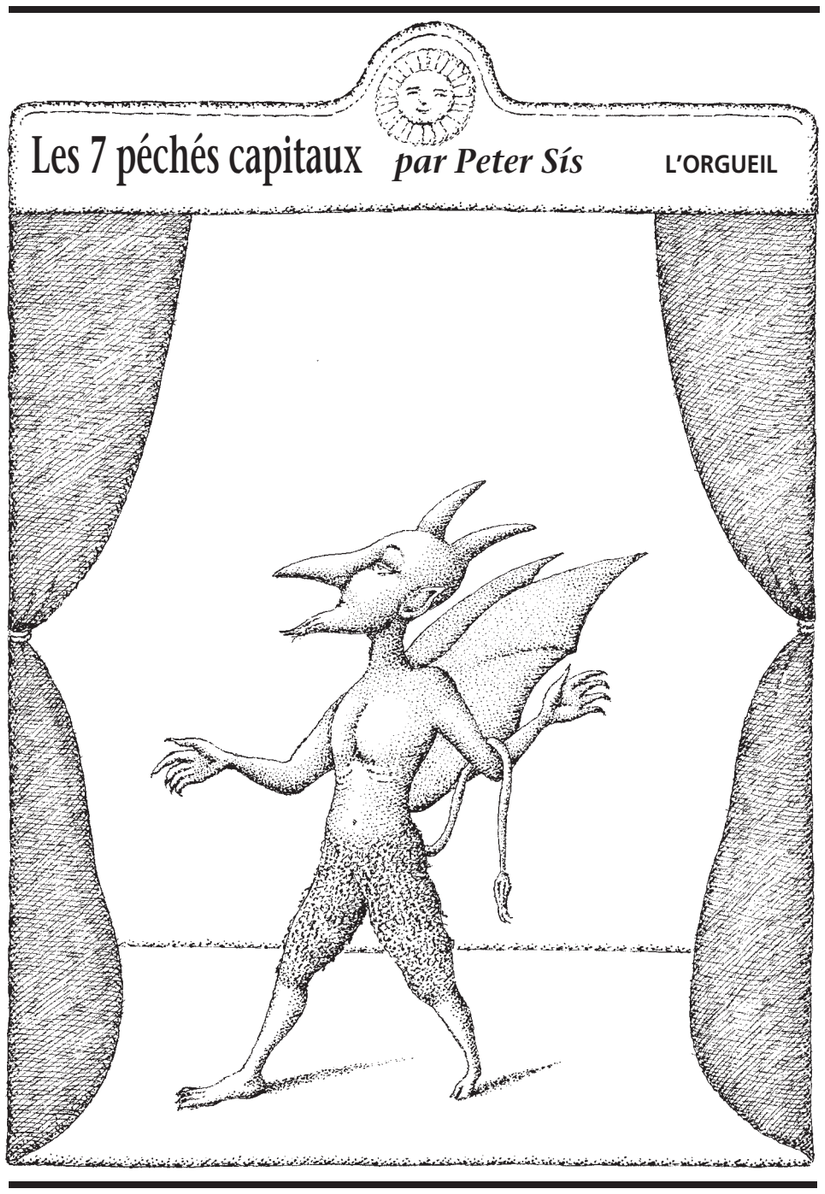

RECTIFICATIF

SOLSTICE

L'infographie accompagnant l'article sur le cadran solaire installé place de la Concorde à Paris (*Le Monde* du 15 juin) contenait une erreur de date. Comme l'indiquait l'article, le solstice d'été tombe le 21 juin, et non le 26.

LeMonde Job: WMQ2306--0024-0 WAS LMQ2306-24 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 11:13 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0396 Lcp:700 CMYK

BANQUES **Le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (Cecei), présidé par Jean-Claude Trichet, le gouverneur de la Banque de France, a donné un coup d'arrêt, lundi 21 juin, à la bataille boursière qui oppose la BNP à la Société générale et Paribas. ● LE CECEI A BLOQUÉ provisoirement la surenchère de la Société générale sur Paribas, lancée le 14 juin, destinée à contrer la double offre de la BNP sur la Société générale et Paribas. Il estime que cette surenchère *« soulève quelques questions, en particulier sous l'angle prudentiel »*. ● LES TROIS BANQUES sont invitées à trouver *« une solution consensuelle »*. ● LE CONSEIL des Marchés financiers (CMF) a déclaré cependant recevable la surenchère de la Générale sur Paribas et fixé au 21 juillet la clôture de l'offre de la BNP sur la Générale.**

Les pouvoirs publics donnent un coup d'arrêt à la bataille BNP - SG-Paribas

Le Comité des établissements de crédit n'a pas autorisé, lundi 21 juin, la surenchère de la Société générale. Son président, Jean-Claude Trichet, exhorte les dirigeants des trois banques à dialoguer pour élaborer un projet commun

LA BATAILLE bancaire qui oppose la BNP à la Société générale et Paribas a connu un rebondissement spectaculaire, lundi 21 juin. Le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (Cecei), présidé par Jean-Claude Trichet, le gouverneur de la Banque de France, a donné un coup d'arrêt, au moins provisoire, à la surenchère de la Société générale sur Paribas, lancée le 14 juin, et destinée à contrer la double offre de la BNP sur la Société générale et Paribas. Cette décision du Cecei, qui est chargé d'accorder aux banques les agréments indispensables à leur fonctionnement et à veiller *« au bon fonctionnement du système bancaire »*, a pris de cours l'ensemble des observateurs. Si certains envisageaient un veto du Cecei lors d'une éventuelle surenchère de la BNP, compte tenu de son caractère hostile, peu en revanche prévoyaient qu'il bloque l'offre *« amicale »* de la Société génrale. *« On marche sur la tête »*, lâche un proche du dossier.

Le Cecei avait autorisé une première fois, le 11 février, le rapprochement souhaité par la Société générale et Paribas. Le 29 mars, il avait également donné son aval à l'opération lancée par la BNP. Il a cette fois décidé *« d'ajourner sa décision et de demander à son secrétariat une instruction complémentaire du dossier dans les meilleurs délais »*. Le Comité dispose de trois mois selon la loi mais l'esprit du Comité est *« de ne pas traîner »*. Il devra alors expliquer sur quels critères il fonde sa décision.

REPRISE EN MAINS

Pour motiver ce délai, le comité considère que la surenchère de la Société générale, qui a ajouté du cash à son offre initiale, pour un montant maximum de 1,5 milliard d'euros (près de 10 milliards de francs), *« soulève quelques questions, en particulier sous l'angle prudentiel »*. Les analystes s'interrogent toutefois sur le bien-fondé de cet argument, soulignant qu'à l'examen des chiffres fournis par les établissements concernés, les opérations lancées ne remettent pas en cause leur santé financière. Un des principaux critères qui permet de mesurer la solidité d'un établissement financier est le montant de ses fonds propres rapporté à l'encours des crédits qu'il a consentis. De ce point de vue, les ensembles SG-Paribas et SBP se situent largement au dessus des standards internationaux avec des ratios respectifs de 7,1 % et de 7 %.

Les pouvoirs publics manifestent leur désir de reprendre la main dans un dossier qui échappait jusqu'à présent à son contrôle. En s'accordant un délai pour examiner cette surenchère, le Cecei montre son agacement de n'avoir reçu certains documents que vendredi 18 juin, *« à la dernière minute »*. De surcroît, en ayant annoncé sa décision quelques heures seulement avant la décision du Conseil des marchés financiers (CMF), le Cecei a démontré qu'un rapprochement d'établissements financiers n'est pas uniquement une opération de marché, qu'elle intéresse le sort de l'économie nationale, et ne peut donc pas se faire sans son aval.

Dans son communiqué, le Cecei manifeste son souhait de *« trouver une solution différente de celles proposées jusqu'à présent, et présentée en commun par les trois établissements dans un rapport conjoint »*. Il n'est pas certain qu'il parvienne à ses fins. Jusqu'à présent, M. Trichet n'a pas ménagé ses efforts pour tenter de susciter un dialogue. En vain, face à l'hostilité de Daniel Bouton. En décidant de bloquer la surenchère de la Société générale et en appelant au dialogue, le gouverneur de la Banque de France peut donner l'impression qu'il favorise la BNP. Cette dernière, sans crier satisfaction, n'a d'ailleurs pas manqué de réaffirmer sa volonté d'ouvrir le dialogue avec les directions de Paribas et la Société générale, arguant du *« sens industriel fort »* de son projet, tandis que du côté des deux autres banques, on se bornait à indiquer qu'on *« réfléchissait »* à la décision du Cecei.

En autorisant dans un premier temps les opérations SG Paribas, puis SBP, le Cecei juge qu'il a témoigné de *« sa neutralité »*. Aujourd'hui, il reconnaît *« qu'aucun des deux schémas de restructuration qui ont été, jusqu'à présent, soumis au comité, n'est exempt d'interrogations au regard du bon fonctionnement du système bancaire »*. On peut toutefois s'interroger sur le temps – près de trois mois – mis par le Comité pour faire part publiquement de ses doutes sur les opérations qui lui étaient présentées. Même s'il affirme être *« une autorité indépendante »*, il est légitime de se demander dans quelle mesure sa décision n'a pas été influencée par le pouvoir politique, notamment Bercy ou Matignon ? La décision du Cecei intervient une semaine après que Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, ait déclaré qu'*« il n'*[était] *pas souhaitable que ces trois grandes entreprises remettent leur destin au seul hasard des marchés »*.

En pleine bataille boursière, les pouvoirs publics veulent signifier leur opposition à toute surenchère, la crainte étant de voir débarquer un étranger. Les autorités sont d'autant plus à l'aise pour agir qu'ils bénéficient d'un contexte favorable, en France comme à l'étranger. Les autorités françaises ne peuvent pas être accusées de se distinguer en intervenant dans une bataille boursière qui concerne des entreprises privées. En Italie, la banque centrale a récemment stoppé deux offres considérées comme hostiles. Au Portugal, le gouvernement vient de bloquer l'entrée de l'espagnol BSCH dans le groupe bancaire Champalinaud.

UN FROID SUR LES MARCHÉS

En France, les salariés des banques concernées s'inquiètent. Dans un communiqué, vendredi 18 juin, les syndicats de la Société générale ont demandé à M. Strauss-Kahn d'intervenir pour *« stopper la mécanique infernale des surenchères »*, réaffirmant leur hostilité aux *« méga-fusions »* bancaires. La CFTC, la CGT, FO et le SNB-CGC de la Société générale déclarent aussi que *« le ministre des finances et le gouverneur de la Banque de France portent une lourde responsabilité dans la bataille boursière qui s'engage et à laquelle ils ont donné leur feu vert »*. Ils ont été relayés par la fédération nationale de la CFDT qui, dans un communiqué, a affirmé, lundi 21 juin, que *« le gouverneur de la Banque de France, une fois de plus, se déconsidère en tentant timidement de prôner une solution à l'amiable bien improbable aujourd'hui, vu le degré d'exacerbation auquel sont arrivés les protagonistes »*.

La décision a jeté un froid sur les marchés. Les trois valeurs bancaires ont clôturé lundi 21 juin en forte baisse. L'action BNP a reculé de 3,5 %, celle de Paribas de 6,4 % et celle de la Société générale 6,8 %. *« Les marchés aiment le sang, ils n'apprécient guère qu'une autorité administrative viennent arrêter le combat »*, ironise un analyste.

J. Mo. ***Joël Morio et Pascale Santi***

COMMENTAIRE

VENGEANCE

Dans la conduite de ses affaires, un patron d'entreprise privée peut-il, en France, en 1999, ignorer les pouvoirs publics ? Peut-il s'abstenir de ménager, comme c'était la règle dans le passé, le gouvernement et les autorités de marché ? A l'évidence, non, doivent aujourd'hui se dire les présidents de la Société générale, de Paribas et de la BNP, après la décision du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (Cecei) – comité présidé par le gouverneur de la Banque de France et qui compte en son sein le directeur du Trésor, les présidents de la COB et du CMF – de bloquer la bataille en cours.

Depuis le début de cette gigantesque opération, décisive pour l'avenir du secteur bancaire français, les pouvoirs publics se sentent humiliés : tenus à l'écart des projets des dirigeants des différents établissements, informés, par téléphone, des offres boursières quelques minutes seulement avant que celles-ci ne soient rendues publiques et même incapables de faire se réunir autour d'une même table les trois protagonistes de l'affaire. La blessure d'amour-propre est immense, presque intolérable pour des hauts fonctionnaires et des hommes politiques qui régnaient en maîtres, il y a peu de temps encore, sur la vie des institutions financières françaises. La réponse donnée lundi est à la hauteur de l'affront subi.

Mais s'il s'explique psychologiquement, le choix des pouvoirs publics ne se justifie guère économiquement. D'abord parce qu'il intervient trop tard. Pourquoi rejeter aujourd'hui une opération, de surcroît amicale, qui a été acceptée, sous une forme très proche, il y a quelques mois ? Ensuite parce que le désordre actuel n'est que la conséquence de choix gouvernementaux antérieurs hasardeux : la BNP se serait-elle lancée dans une telle offensive si elle ne s'était sentie flouée et marginalisée après la décision de Bercy de donner le CIC à un établissement mutualiste ? Enfin, parce qu'on discerne très mal les contours du projet *« différent »*, censé associer les trois établissements, auquel les pouvoirs publics disent aspirer. Surtout après la décision prise lundi : celle-ci, en augmentant les rancœurs et les haines chez les différentes parties concernées, rend plus hypothétique encore un règlement à l'amiable du dossier.

Pierre-Antoine Delhommais

En théorie, les opérations boursières continuent

LE DÉLAI que s'est accordé le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissements (Cecei) pour examiner la surenchère de la Société générale sur Paribas va prolonger la période d'incertitude pour les actionnaires des deux banques. Ces derniers se trouvent en effet dans une situation paradoxale. En déclarant *« qu'aucun des deux schémas de restructuration qui ont été, jusqu'à présent, soumis au Comité, n'est exempt d'interrogations au regard du bon fonctionnement du système bancaire »* le Cecei a donné l'impression qu'il revenait sur les autorisations précédemment données, ce qui rendrait caduques les offres lancées. Tel n'est pas le cas.

A l'issue d'une réunion tenue lundi 21 juin, après la décision du Cecei, le Conseil des marchés financiers (CMF) a déclaré recevable la surenchère déposée par la Société générale sur Paribas. Pour sa part, la Commission des opérations de bourse (COB) pourrait donner son visa à l'opération d'ici le début juillet. Toutefois, il faudra attendre que le Cecei ait donné son accord pour que les actionnaires de Paribas puissent apporter leurs titres à la Société générale.

Dans l'attente de la décision définitive du Comité, le CMF n'a pas déterminé la date de clôture des offres publiques d'échange (OPE) initiées par la Société générale d'une part et la BNP d'autre part sur Paribas. En revanche, le CMF a fixé au 21 juillet la clôture de l'offre de la BNP sur la Société générale.

Les deux OPE lancées simultanément sur la Société générale et Paribas par la BNP ne sont en effet pas liées. Dans un communiqué, le CMF précise que la date *« lointaine »* de clôture de l'offre sur la Société générale doit permettre de satisfaire le souhait du Cecei *« de parvenir à une solution commune dans les meilleurs délais »*. Le Conseil souligne toutefois qu'il se réserve le droit de proroger l'OPE et de l'aligner avec celles lancées sur Paribas.

En apparence, le CMF semble ignorer l'attitude du Cecei mais, en fait, il se borne à appliquer son réglement général. Des offres deviennent irrévocables dès lors qu'elles ont obtenues toutes les autorisations des autorités de contrôle (le CMF, la COB et le Cecei) ce qui a été le cas. Les conditions fixées par le réglement du CMF pour l'arrêt d'une offre se limitent à deux circonstances précises. Lorsqu'une surenchère a été déposée d'une part : la société qui a initié la première offre a alors cinq jours pour la retirer. Dans le cas de figure, la BNP a la possibilité de retirer son offre sur Paribas une fois que la surenchère de la Société générale aurait été déclarée recevable. D'autre part une offre peut être retirée lorsqu'une *« modification de la substance »* de la société visée est intervenue. Ce qui n'est pas le cas de la Société Générale ou de Paribas. Même si les trois banques parviennent à un accord, les différentes OPE qu'elles ont initiées continueront d'être valables. Les nouveaux alliés en seront quitte pour se répartir, comme ils l'entendent, les titres qu'ils auront obtenus à l'issue des différentes offres qu'ils ont lancées.

J. Mo.

Seulement deux candidats à la reprise du Crédit foncier

LE CRÉDIT FONCIER de France (CFF) ne suscite guère d'appétits. Sur la dizaine de candidats au départ, seulement deux d'entre eux, les Caisses d'épargne, et le Crédit immobilier de France (CIF), associé à l'assureur Axa, ont déposé une offre ferme pour reprendre l'établissement spécialisé dans le financement de l'immobilier. C'est ce qu'a annoncé, lundi 21 juin, le ministère des finances : les candidats à la reprise du CFF, en cours de privatisation, avaient jusqu'à 18 heures pour remettre leur projet d'offre ferme comprenant un prix d'achat, ainsi qu'un projet industriel et social. Ils déposeront ensuite leurs offres *« définitives »*, avant le 19 juillet, et le choix final interviendra *« avant la fin du mois de juillet »*, indique Bercy. Le Crédit foncier est aujourd'hui détenu à 90,14 % par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour le compte de l'Etat.

Les Caisses d'épargne, qui ont l'appui des syndicats du Foncier, sont prêtes à reprendre la totalité du CFF. Axa devrait, de son côté, être minoritaire aux côtés du CIF. Le gouvernement avait précisé que l'offre devait porter sur l'intégralité du Foncier. Certains, comme la Caisse des dépôts du Québec, ne s'intéressaient qu'à une partie de l'établissement. D'autres, comme la BNP, avaient retiré un dossier *« pour voir »*. Au total, une dizaine de candidats avaient étudié le dossier du CFF, mais certains étrangers ont préféré jeter l'éponge, affirmant que *« les jeux étaient faits au profit des Caisses d'épargne »*. Ce qui agace Bercy, qui martèle que la procédure de vente est *« ouverte, transparente et non discriminatoire »*. Le ministère examinera les deux offres dans les tout prochains jours. Les candidats passeront ensuite devant les syndicats.

Après des années d'errements, la cession du Foncier doit permettre à l'établissement, depuis trois ans à la recherche d'un repreneur, de *« retrouver une perspective durable de redressement dans le respect de son identité et de son intégrité et dans les meilleures conditions pour le contribuable »*, précise Bercy. La nouvelle opération de vente, lancée officiellement le 4 mai, est la troisième, et la dernière, espèrent les pouvoirs publics.

Les deux tentatives précédentes avaient échoué. L'une, fin 1996, prévoyait de découper le Crédit foncier en deux, et d'en céder une partie au CIF, qui devait reprendre 1 500 des 3 500 salariés, ce qui avait alors provoqué la colère des syndicats. Cet échec a laissé des traces. L'autre, à l'automne 1998, prévoit de céder le Crédit foncier à un consortium américain autour de GMAC et Bass, à l'automne 1998, mais elle a notamment achoppé sur le prix.

FEU VERT DE BRUXELLES

Depuis, l'établissement a changé de tête : François Lemasson a remplacé Jérôme Meyssonnier au poste de gouverneur le 5 février. Le gouvernement a choisi cette fois une voie nouvelle, encadrée par un cahier des charges. Bercy rappelle que le contexte a changé depuis la fin de l'an dernier. Un marché des obligations foncières a été créé, avec la loi sur l'épargne et la sécurité financière, définitivement adoptée le 17 juin à l'Assemblée, ce qui permettra de sécuriser le bilan de l'établissement. Une société de crédit foncier prévue à cet effet accueillira quelque 270 milliards de francs d'obligations. Le Foncier *« sera la première banque hypothécaire française »*, précise-t-on à Bercy. *« C'est un atout énorme »*, plaide un observateur. Reste à savoir ce que vaut l'établissement, né en 1852. Il semble que les repreneurs devront rembourser la Caisse des dépôts de son investissement de 2,4 milliards de francs (365 millions d'euros) en décembre 1996, et de son avance de 1,8 milliard pour la recapitalisation, qui a permis au Crédit foncier de respecter les ratios prudentiels, ratios qu'il ne respectait plus depuis... 1996. Bruxelles devrait donner son feu vert à cette celle-ci dans les prochains jours. A l'issue de l'opération, l'Etat affirme que le Crédit foncier n'aura rien coûté au contribuable.

P. Sa.

Vincent Bolloré fait un placement à long terme chez Lazard

ENTRÉ par surprise, jeudi 17 juin, dans Rue Impériale de Lyon, la holding de tête du groupe Lazard (*Le Monde* du 19 juin), Vincent Bolloré précise ses intentions. Son investissement, déclare-t-il dans un entretien au *Figaro* du 22 juin, est *« un placement à long terme »* dans un groupe qui a démontré ses grandes capacités de gestion et qui le conseille depuis quinze ans.

M. Bolloré envisage d'augmenter sa participation. Détenant officiellement 11,5 % de Rue Impériale de Lyon, il dit vouloir *« avoir une position de 15 à 20 % »*, ce qui représenterait un investissement d'environ 1,5 milliard de francs. En revanche, il exclut de prendre des *« participations significatives »*, c'est-à-dire supérieures à 5 %, dans Eurafrance et Gaz et eaux, holdings intermédiaires de l'institution bancaire qui portent l'essentiel des participations industrielles et financières prises par Lazard.

La banque, de son côté, continue de présenter l'entrée de Vincent Bolloré comme amicale. Lazard, qui contrôle la majorité de sa holding de tête, ne craint pas une éventuelle attaque. Dans les couloirs de la maison Lazard, certains s'interrogent tout de même sur le rôle joué par Antoine Bernheim, associé commanditaire du groupe et confident de longue date de Vincent Bolloré. *« Mes relations avec Antoine Bernheim sont historiques et affectueuses (...) Ces relations personnelles ont entraîné des liens étroits avec la maison Lazard, qui nous conseille. Mais, pour le placement de notre trésorerie en Bourse, nous agissons par nous-mêmes »*, a précisé M. Bolloré au *Figaro*.

Les actions Eurafrance et Gaz et eaux ont gagné respectivement 3,57 % et 5,78 % en Bourse lundi. La Rue Impériale de Lyon, elle, a progressé de 13 % depuis l'arrivée de M. Bolloré.

LeMonde Job: WMQ2306--0025-0 WAS LMQ2306-25 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 10:48 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0397 Lcp:700 CMYK

Le gouvernement de Hongkong vendra ses actions via une sicav géante

Une formule destinée à rassurer les financiers

HONGKONG
correspondance

Pour défendre une réputation de non-interventionisme sérieusement mise à mal par les achats de 15 milliards de dollars (14,5 milliards d'euros) d'actions réalisés en août 1998 pour défendre sa monnaie contre les attaques des fonds spéculatifs, le gouvernement de Hongkong avait annoncé en mars qu'il était décidé à revendre son portefeuille. Mais la mise en application de cet engagement terrifiait les financiers : ils s'alarmaient de voir jeté sur le marché, en vrac ou par paquets, un portefeuille qui, avec la hausse de la Bourse, atteint désormais quelque 26 milliards de dollars, soit 10 % de la capitalisation de la place. De quoi provoquer un nouveau krach boursier dans un contexte de reprise encore fragile.

Conseillé par l'américain Goldman Sachs, le néerlandais ING Barings et le britannique Jardine Fleming, le gouvernement a annoncé le placement de la majeure partie de son portefeuille dans une gigantesque sicav qui sera cotée à la Bourse de Hongkong, et dont il vendra les parts aux investisseurs individuels et institutionnels. Composée des trente-trois valeurs de l'indice Hang Seng (HSI), au prorata de leur poids respectif dans l'indice, cette sicav aura un effet neutre sur la valeur relative des différentes actions entre elles, et ses performances seront indexées sur l'indice. A peine annoncée, la nouvelle a été accueillie par un afflux d'ordres d'achat en provenance des fonds américains : la Bourse a gagné 4,4 %, à 13 994 points, atteignant son plus haut niveau depuis le 13 octobre 1997, avant le décrochage du 23 octobre.

L'engouement des marchés ne manque pas d'ironie. Vient-il de la confirmation du retrait partiel du gouvernement de la Bourse ? Pas précisément. Le patron du Exchange Fund, la structure mise en place par le gouvernement pour gérer ce portefeuille, a annoncé que le lancement de la sicav ne se ferait pas avant quatre à cinq mois, le temps d'en régler les modalités exactes. A la grande satisfaction des gérants de fonds. Chacun va pouvoir engranger de confortables plus-values. D'ici là, la Bourse de Hongkong restera peu liquide et, par conséquent, hyper-réactive aux achats des fonds américains. Ceux-ci ont raté le début de la reprise et « rappliquent » désormais en masse.

DEUX SCÉNARIOS

Mais après ? La vente des parts de sicav constituera un appel de fonds considérable qui, en principe, ne manquera pas d'absorber la liquidité du marché. Deux scénarios sont possibles. Premier scénario : le gouvernement fait le choix d'une stratégie commerciale agressive, visant à se défaire de son portefeuille au plus vite. Il vend sa sicav avec une décote, pour attirer l'épargnant du coin comme l'investisseur. Ce petit jeu, très politique, risque de déclencher un dangereux effet de vases communicants, entraînant des déplacements massifs de fonds des actions vers sa sicav, et du coup un effondrement du cours des actions.

Second scénario : pour protéger le reste du marché, le gouvernement vend sa sicav au prix des actions détenues en portefeuille. Qui alors achètera ces parts, à l'exception des fonds étrangers pour lesquels une sicav, indexée sur l'indice HSI, constitue un produit très attractif ? Car, à Hongkong, les épargnants, qui aiment jouer et prendre des risques, n'apprécient guère des fonds dont les performances sont toujours inférieures à leurs propres résultats : moins de 4 % des investisseurs individuels investissent dans des fonds. Ce qui fait dire à un gérant de Hongkong : *« Les montants en jeu sont tels que le gouvernement va mettre des années à vendre ses parts. Il a vocation à les garder encore longtemps. »* Au petit jeu de l'interventionnisme, il est difficile de faire marche arrière.

Valérie Brunschwig

Air France et Delta Airlines s'unissent pour améliorer leurs services et leurs coûts

La compagnie américaine Continental est écartée

Les présidents d'Air France et de Delta Airlines ont signé, mardi 22 juin, un accord stratégique de longue durée. Les deux compagnies proposeront des services communs à leurs clients, mais partageront également les coûts dans d'autres domaines, comme le transport de marchandises. Ce partenariat doit servir d'ossature à une alliance mondiale dont les membres seront connus à la fin de l'année.

MARDI 22 juin à midi, Jean-Cyril Spinetta, le président d'Air France, et Leo F. Mullin, celui de la compagnie américaine Delta Airlines, ont signé un accord stratégique exclusif de longue durée (dix ans), en prélude à une alliance globale qui devrait être annoncée à la fin de l'année. Celle-ci rassemblera des compagnies qui coopèrent déjà avec Air France et Delta, mais sera ouverte à d'autres transporteurs. *« Delta et Air France ont jeté les bases d'une alliance globale, qui offrira, en plus d'un service de très grande qualité, un réseau de premier plan desservant les marchés les plus demandés par nos clients,* déclarait mardi M. Spinetta. *Alors que nos deux compagnies sont les premiers piliers de la future alliance aux Etats-Unis et en Europe, nous explorons déjà toutes les opportunités d'accords avec d'autres compagnies qui pourront ainsi devenir membres fondateurs de cette alliance ».*

La compagnie nationale et Delta vont coopérer pour assurer une meilleure satisfaction des passagers en harmonisant leurs services, leurs procédures et leurs politiques commerciales. Mais cet accord doit aussi être étendu au fret, *« pour combiner la force du marché américain de Delta avec la très grande expérience d'Air France, troisième compagnie mondiale pour le fret international ».* De façon plus générale, la coopération entre Delta et Air France s'étendra à tous les domaines permettant d'accélérer la baisse des coûts.

Air France est la tête d'un réseau de 174 escales dans 85 pays, sans compter les destinations partagées avec d'autres compagnies. Delta, pour sa part, dessert 230 villes dans 29 pays, avec une présence prédominante dans l'est des Etats-Unis, où se concentre l'essentiel du trafic avec l'Europe. La réunion d'Air France et de Delta offrira 365 destinations, dont 215 aux Amériques, 101 vers l'Europe et 49 vers le reste du monde. Le « hub » (plateforme de correspondances) de Delta à Atlanta est le plus grand du monde, alors que Roissy est, selon Air France, celui qui dispose du plus grand potentiel de développement.

ALLIANCE GLOBALE

Troisième transporteur américain derrière United Airlines et American Airlines, Delta a enregistré en 1998 un bénéfice net de 1,1 milliard de dollars (environ 1,05 milliard d'euros) pour un chiffre d'affaires de 14,5 milliards de dollars (14 milliards d'euros). Lors de son dernier exercice, Air France a réalisé un bénéfice net de 249 millions d'euros (257 millions de dollars) pour un chiffre d'affaires de 9,1 milliards d'euros (9,4 milliards de dollars).

En annonçant la constitution prochaine d'une alliance globale, Air France rentre dans le rang. La compagnie nationale était, en effet, l'une des dernières majors internationales à ne pas faire partie d'un réseau mondial. United et Lufthansa, par exemple, regroupent sept compagnies au sein de Star Alliance, tandis qu'American Airlines et British Airways sont en train de constituer Oneworld. La compagnie nationale ne disposait encore que d'accords bilatéraux, dont deux avec des partenaires américains, Delta et Continental Airlines. L'accord de longue durée passé avec la compagnie d'Atlanta implique une rupture des accords passés avec Continental. Selon la maison de courtage américaine Merril Lynch, qui a analysé les grandes alliances, il est inévitable que Continental, éconduit par Air France, rejoigne désormais l'alliance Northwest/KLM.

Il est également vraisemblable que l'accord Delta-Air France remette en cause l'appartenance de la compagnie américaine au *Qualiflyer group* qui rassemble plusieurs compagnies autour de Swissair. Le PDG de cette dernière, Philippe Bruggisser, devait publier un communiqué à ce sujet dans la journée de mardi.

François Bostnavaron

Débrayages à la maintenance

Les salariés d'Air France Industrie, filiale de la compagnie qui assure la maintenance des avions, étaient appelés par les syndicats CGT, SUD-Aérien et SNMSAC à débrayer mardi 22 juin, pour protester contre un projet d'accord sur les 35 heures ouvert à la signature jusqu'à vendredi. Selon la direction, ce mouvement ne devrait pas entraîner de perturbations.

Des accords locaux ont été négociés dans chacun des 26 établissements d'Air France, comme prévu dans l'accord-cadre national sur les 35 heures signé en février. Plusieurs ont d'ores et déjà été ratifiés par certains syndicats. Les trois syndicats – non signataires de l'accord-cadre national – qui ont appelé à débrayer, mardi, dénoncent un texte qui *« ouvre des possibilités de flexibilité dans tous les services et crée un minimum d'emplois ».*

La grève se poursuit chez Daewoo

LES SALARIÉS de l'usine de tubes cathodiques Daewoo de Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), en grève depuis le 14 juin, se sont prononcés par référendum, lundi 21 juin, pour la poursuite de leur mouvement, malgré la menace de fermeture que fait planer la direction. Les syndicats ont annoncé que sur 362 votants – sur 600 salariés –, 252 se sont prononcés contre la reprise du travail et 110 pour.

Les grévistes ont notamment obtenu la suppression d'un service où les salariés, après un congé maladie, étaient affectés à des tâches subalternes, comme tondre la pelouse. Mais les négociations achoppent sur la revalorisation des salaires de 600 francs brut par mois. Un comité d'entreprise extraordinaire se tiendra dans les prochains jours.

Fronde à l'Agence France Presse

LA GROGNE syndicale s'amplifie à l'Agence France Presse alors que le comité d'entreprise devait examiner, mardi 22 juin, le premier rapport d'étape du plan stratégique destiné à *« refonder »* l'agence (*Le Monde* du 17 juin). Dans un communiqué diffusé lundi 21 juin, le syndicat CGT toutes catégories qualifie d'*« erreur »* la nomination du nouveau PDG, Eric Giuily, et *« appelle l'ensemble des personnels de l'agence à s'opposer par tous les moyens à ce projet désastreux ».*

A l'issue de leur assemblée générale, le 17 juin, les employés de presse et leur intersyndicale (CFDT, CGT, CFTC) s'étaient déjà montrés très critiques, appelant *« le personnel à se tenir prêt à toute action que les événements rendraient nécessaires ».* Le bureau national du SNJ-CGT condamne pour sa part *« les projets de privatisation de l'AFP »* et demande un rendez-vous à Lionel Jospin pour la tenue d'une table ronde « presse-syndicats-pouvoirs publics ». A la CFDT, on compare le climat social actuel de l'agence à celui qui avait conduit, en 1986, à un mouvement de grève et à la démission du PDG de l'époque, Henri Pigeat.

Abbott acquiert le laboratoire californien Alza

L'AMÉRICAIN Abbott, douzième pharmacien mondial, va acquérir le laboratoire californien Alza, spécialisé en urologie et oncologie, pour 7,3 milliards de dollars (7,08 milliards d'euros). Abbott (12,5 milliards de dollars de chiffre d'affaires en 1998 et 56 000 salariés dans 130 pays) absorbera Alza (chiffre d'affaires de 646,9 millions de dollars et 2 000 salariés) d'ici la fin de l'année, par un échange de titres, ont indiqué les deux sociétés lundi 21 juin. Cette acquisition va permettre à Abbott de doter sa force de vente de nouveaux médicaments innovants, qu'Alza vendait auparavant par le biais d'autres pharmaciens.

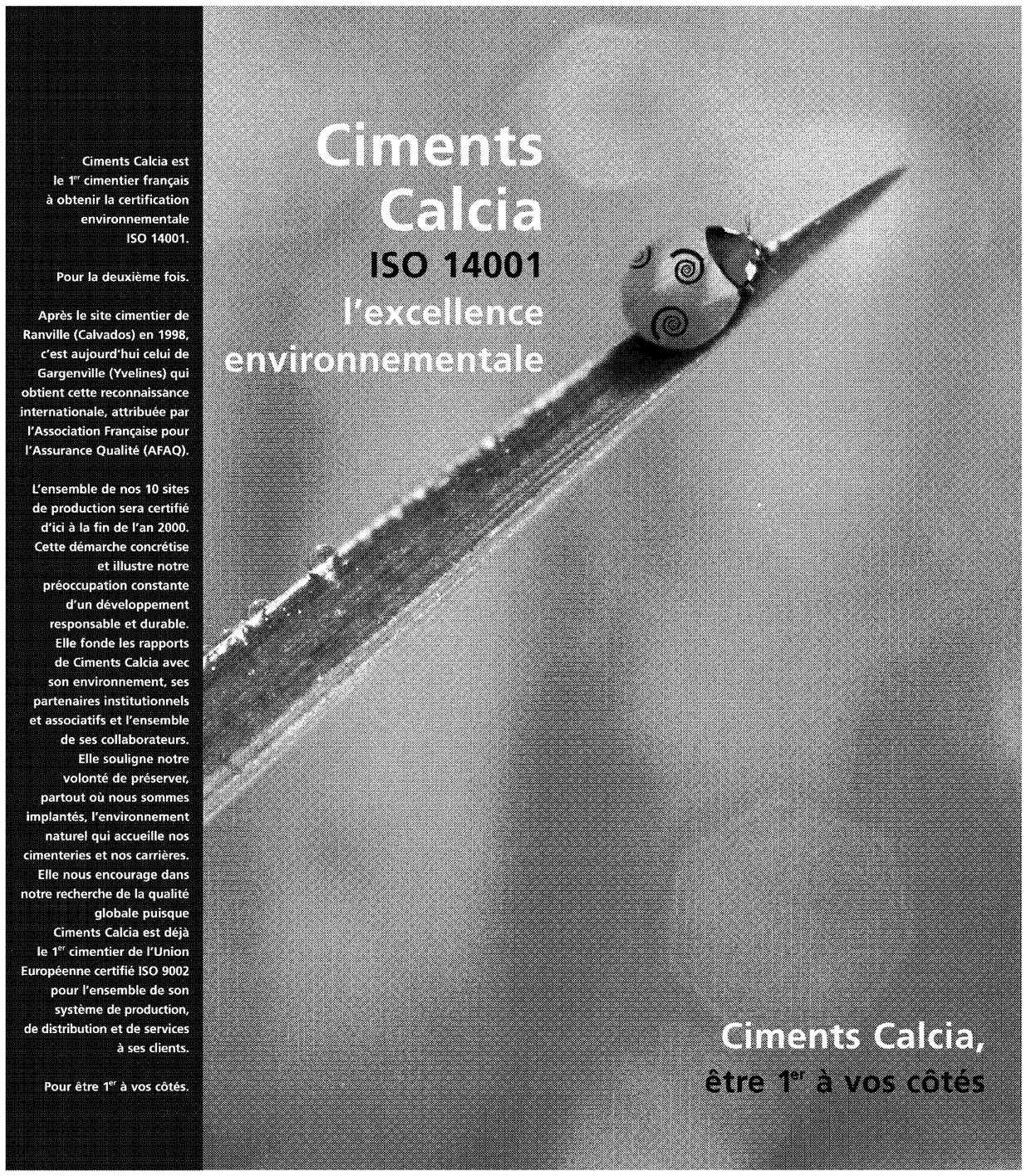

LeMonde Job: WMQ2306--0026-0 WAS LMQ2306-26 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 11:07 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0398 Lcp:700 CMYK

Coca-Cola envoie ses grands patrons en Europe défendre l'image de la marque américaine

Douglas Ivester et Henry Schimberg ont fait le déplacement à Bruxelles

Deux semaines après le début de la crise, les interrogations ne sont toujours pas levées sur les raisons des malaises ressentis par des consommateurs de Coca-Cola. Malgré la campagne publicitaire de grande ampleur déclenchée par la compagnie d'Atlanta, les gouvernements français et belge ont maintenu leurs mesures de suspension des ventes des boissons produites par la multinationale américaine.

NEW YORK
de notre correspondante

Le PDG du groupe Coca-Cola, Douglas Ivester, a présenté, mardi 22 juin, dans une page entière de publicité parue dans la presse belge, *« toutes* (ses) *excuses aux consommateurs belges »,* pour *« toute gêne ou malaise »* qu'ils *« auraient éprouvés »* après avoir bu de ses produits. La page se présente comme une lettre, avec la photo de M. Ivester, dans laquelle le PDG reconnaît qu'il aurait *« dû parler plus tôt »*.

La trentaine d'écoliers belges qui, le lundi 7 juin, se sont plaints de vagues malaises après avoir bu du Coca-Cola, se doutaient-ils qu'ils allaient ébranler l'une des multinationales les mieux établies dans le monde ? Deux semaines après le début de la crise, le numéro un mondial des boissons gazeuses non alcoolisées semble avoir enfin pris conscience de l'ampleur des dégâts. Jamais, en 113 ans d'existence, l'entreprise n'a eu à faire face à un rappel de ses produits d'une telle importance. Plusieurs dizaines de millions de canettes ont dû être retirées de la vente en France et au Benelux.

Au-delà du manque à gagner, c'est, depuis le fiasco du New Coke en 1985, le plus gros défi d'image auquel ait eu à faire face la marque la plus connue au monde. Il y a quatorze ans, Coca-Cola avait tenté de modifier le goût de sa boisson centenaire. Il avait dû battre en retraite après trois mois de tempête médiatique et boursière aux Etats-Unis. Cette fois, c'est en Europe que le vent s'est levé. Une Europe que M. Ivester connaît, pour y avoir dirigé les opérations de Coca-Cola voici dix ans.

Le PDG de Coca-Cola, qui a succédé il y a 18 mois au légendaire Roberto Goizueta, s'investit désormais personnellement et ostensiblement dans la crise : il a rencontré la semaine dernière les responsables européens de la compagnie, ainsi que des détaillants. Retourné dès le vendredi 18 juin à Atlanta pour faire le point au siège du groupe, il a, à peine la réunion terminée, repris le chemin de l'Europe. Samedi 19 juin, il a réuni pendant plusieurs heures, dans les bureaux du siège bruxellois de Coca-Cola, les principaux responsables de la compagnie. Il les a fait parler longuement, les a écoutés, mais ne prévoyait pas d'apparition publique. Lundi 21 juin, le PDG de Coca-Cola se trouvait toujours à Bruxelles, où il avait été rejoint, dimanche, par Henry Schimberg, le PDG de Coca-Cola Enterprises, la société d'embouteillage créée en 1986 par Coca-Cola, qui en possède 40 %. Pour que les deux patrons de l'empire Coca-Cola montent eux-mêmes en ligne, c'est que l'heure est jugée grave à Atlanta.

Bien que les deux sociétés soient distinctes, c'était la maison-mère, la Coca-Cola Company qui, jusque-là, gérait l'ensemble de la communication dans cette crise. Samedi, cependant, M. Schimberg affirmait au grand quotidien d'Atlanta *The Atlanta Journal and Constitution* être *« en communication constante »* avec les hauts responsables de sa firme en Europe, Français, Belges et Néerlandais *« des cadres expérimentés qui ont des liens culturels étroits avec les communautés qu'ils couvrent »*.

Vendredi 18 juin, Dominique Reiniche, la présidente de la filiale française de l'embouteilleur, Coca-Cola Entreprise, avait tenu une conférence de presse à Paris. Et elle co-signe, avec son homologue de Coca-Cola France (filiale de la Company), Daniel Malcorps, l'encart publicitaire paru dans la presse française lundi 21 juin, où la marque affirme que ses produits sont *« hors de cause »* et d'une *« qualité irréprochable » (lire ci-dessous).* Plus question, cette fois-ci, de se perdre dans les détails de dioxyde de carbone ou de substance sur les palettes : Coca-Cola se situe, à présent, au niveau de *« l'émotion »* à l'égard des inquiétudes de ses consommateurs.

Il y a urgence : en dix jours, les titres Coca-Cola ont perdu 13 % de leur valeur à Wall Street. Certains analystes parlent de *« désastre de relations publiques »*, d'image ternie pour la marque la plus célèbre du monde. De fait, il aura fallu attendre une semaine pour que la compagnie d'Atlanta diffuse, le mardi 15 juin, son premier communiqué. Elle y affirmait avoir identifié *« deux problèmes distincts »* apparus en Belgique : l'utilisation dans une usine d'Anvers de *« dioxyde de carbone défectueux »* d'une part, et celle d'une substance utilisée pour le traitement du bois des palettes à l'usine d'embouteillage de Dunkerque, d'autre part. Aucun des deux cas, affirme Coca-Cola, ne constitue de menace pour la santé.

> Au-delà du manque à gagner, c'est, depuis le fiasco du New Coke en 1985, le plus gros défi d'image auquel ait eu à faire face la marque

Le soir-même, le gouvernement français décidait pourtant de suspendre à son tour la commercialisation des quatre principales boissons de Coca-Cola, à la suite de l'apparition de deux cas d'intoxication alimentaire dans le nord de la France, tandis que les Pays-Bas et le Luxembourg prenaient leurs propres mesures d'interdiction. Coca-Cola dépêchait en Europe deux de ses hauts responsables, Bill Casey, président de Coca-Cola Europe et Randy Donaldson, vice-président pour la communication mondiale.

Le lendemain, mercredi 16 juin, la compagnie d'Atlanta publiait un second communiqué, signé cette fois de son PDG Douglas Ivester, qui exprime ses *« profonds regrets »* aux consommateurs européens et s'engage à faire tout ce qui est nécessaire pour regagner leur confiance. Mais la décision espérée du gouvernement belge de levée des interdictions ne vient pas. Jeudi 17 juin, dans un troisième communiqué, Coca-Cola exprimait sa *« déception »* tout en affirmant respecter la décision de Bruxelles *« compte tenu de la sensibilité du public aux questions de sécurité alimentaire »*. C'est la première fois qu'une référence à ce contexte est introduite. Cette fois-ci, M. Ivester (qui, selon le *Wall Street Journal*, était par hasard à Paris au début de l'affaire) passe à l'action : il prendra le soir-même l'avion pour Bruxelles.

Malgré cette contre-offensive publicitaire massive, les gouvernements français et belge ne s'estimaient toujours pas satisfaits, lundi 21 juin, des explications fournies par le géant américain de la boisson non-alcoolisée, et ils maintiennent leurs mesures d'interdiction.

Certains experts estiment que, un peu prisonnier de son goût du secret, Coca-Cola n'a pas su expliquer clairement comment tout cela était arrivé ; d'autres estiment que la compagnie n'a pas pris assez vite la mesure psychologique du contexte européen des peurs alimentaires. M. Ivester, relève Gary Hemphill, de Beverage Marketing Corp., a une expérience de financier, pas d'homme de marketing, et n'a toujours pas de numéro deux sur lequel s'appuyer dans des cas pareils, comme pouvait le faire son prédécesseur avec lui-même.

« Nous avons mis des gens sur cette affaire dès le début », se défend un porte-parole de Coca-Cola à Atlanta, rejetant la critique d'une intervention tardive. Interrogé par le *Wall Street Journal* vendredi, M. Ivester affirme que s'il n'a pas pris un rôle plus visible dès le début, c'était pour ne pas heurter les autorités belges, qui lui avaient demandé la discrétion. John Sicher, directeur de la publication spécialisée *Beverage Digest*, juge pour sa part que Coca-Cola *« s'est comportée de manière très responsable : il fallait savoir ce qui se passait, avoir accès aux faits »* avant de réagir publiquement. Pour M. Sicher, *« Coca-Cola réparera les dégâts et retrouvera sa place sur les rayons : c'est une marque populaire, très bien établie, avec laquelle les consommateurs ont des affinités dans le monde entier »*.

Sylvie Kauffmann

Une communication de crise plus destinée aux décideurs qu'aux consommateurs

*« **BONJOUR**, vous êtes l'épouse de M. X ? J'aurais aimé prendre de ses nouvelles. Quand on s'est parlé la dernière fois, il n'avait pas ses canettes, et il m'a dit que si je rappelais en début de semaine, il les aurait remontées de la cave* (...). *»* Il est 17 h 15, lundi 21 juin, et Muriel, jeune médecin nutritionniste, membre de l'« unité opérationnelle Coca-Cola », rappelle un acheteur inquiet. Elle fait partie de l'équipe de huit jeunes médecins payés par la direction de la communication de Coca-Cola France qui se relaient douze heures par jour au téléphone, depuis quatre jours et demi, pour répondre aux consommateurs qui se plaignent de malaises. Ces médecins employés par l'agence de communication médicale Equitable, spécialisée dans le risque alimentaire, ont déjà reçu 687 appels.

Mais, alors qu'ils sont censés faire un premier bilan pathologique des cas les plus alarmants identifiés puis envoyés par les téléacteurs qui répondent au numéro vert du service consommateurs, Muriel et ses confrères jouent, en fait, les psychologues : Coca-Cola France cherche encore ses victimes. *« Sur les six cents appels, je n'ai pas eu un problème de santé réel,* explique le docteur Frédéric Saldmann, qui dirige Equitable. *Nous avons surtout à gérer une immense angoisse collective, alors nous rassurons. »* Le but de la manœuvre ? Montrer aux leaders d'opinion français que Coca-Cola se préoccupe des reproches qui lui sont faits. Le gouvernement de Lionel Jospin avait récemment bloqué le rachat d'Orangina par Coca-Cola en raison de sa position dominante.

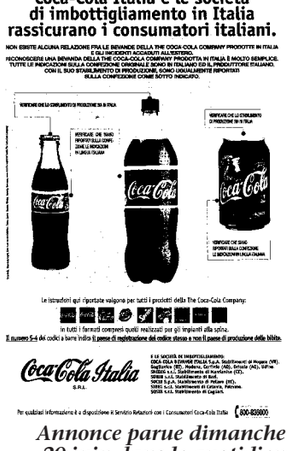

Annonce parue dimanche 20 juin dans le quotidien italien « La Repubblica ».

L'équipe d'Equitable, qui fut utilisée par la Collective du poulet pour tenter de calmer les inquiétudes des consommateurs sur la dioxine, opère d'ailleurs devant les caméras de télévision et sous les micros des radios. Cyriac de Salaberry, le directeur des relations extérieures de Coca-Cola France, et Jean-Yves Naouri, le patron de Publicis Consultants, son conseil en communication, accueillent dans une tension perceptible un ballet incessant de médias qui se pressent dans les locaux exigus de la rue de l'Université.

PHASE DEUX

Depuis vendredi, date de la première conférence de presse, Coca-Cola a changé de cap. Ou, plus exactement, est passé à la phase deux de sa stratégie de communication : après avoir refusé de parler, elle veut maintenant montrer *« tout ce qu'*[elle] *fait »*, selon M. Naouri. Plus que les critiques des médias qui lui reprochaient son *« opacité »* ou des consommateurs gravement malades, c'est la recommandation des pouvoirs publics français de retirer la boisson des linéaires le 16 juin, puis le blocage, le 18 juin, de quatre des cinq chaînes de production de l'usine de Dunkerque, et surtout la chute dramatique de son cours de Bourse depuis le 8 juin (–13 %), qui motivent ces nouveaux efforts.

Vu des Etats-Unis, la crise n'était pas dramatique jusqu'à la suspension de cette unité de production du nord de la France. D'une part, parce que les marchés concernés par cette crise ne sont pas les plus importants pour Coca-Cola en volume : le géant d'Atlanta ne contrôle que 7 à 8 % du marché hexagonal des boissons rafraîchissante sans alcool. Les Français sont de petits consommateurs de ce type de produits et les marchés belges et luxembourgois représentent moins de 1 % des ventes mondiales.

D'autre part, parce que la marque Coca-Cola jouit d'une notoriété internationale grâce à un investissement publicitaire et promotionnel qui représente le quart de son chiffre d'affaires. Elle pouvait donc se reposer sur son capital de marque, rassurée par les tests qui mesurent au plus près l'impact de l'affaire sur les consommateurs.

Officiellement, l'entreprise a justifié son silence *« totalement voulu »*, selon son porte-parole, Cyriac de Sallaberry, par les résultats des tests sanitaires qu'elle attendait : *« C'est la moins pire des bêtises,* estime M. Naouri. *Je préfère qu'on soit critiqués pour ne pas avoir parlé plutôt que pour avoir dit des bêtises. En période de crise, de toutes façons, la première phase est toujours mal perçue, quel que soit le comportement adopté. »*

NUMÉRO VERT

L'annonceur a donc simplement pris la précaution d'arrêter ses campagnes publicitaires en Belgique, au Luxembourg et en France pour *« ne pas faire acheter au moment ou ce n'est pas recommandé »*, explique le porte-parole de la marque. Depuis le blocage des unités de production, Coca-Cola fait désormais tout pour ne pas minimiser la crise qu'elle traverse. *« Je vous assure que nous souffrons »*, affirme encore M. de Sallaberry.

Coca-Cola s'est d'ailleurs fendu d'une profession de foi publicitaire dans des quotidiens diffusés sur la zone où la crise est la plus aiguë, mais aussi dans les pays limitrophes (comme l'Italie et l'Espagne, par exemple). Cette démarche censée engager la responsabilité des dirigeants locaux de Coca-Cola et prévenir, accessoirement, une éventuelle propagation des interdictions a d'ailleurs provoqué une recrudescence des appels au numéro vert, alors qu'ils étaient déjà en diminution. Vendredi 18 juin, les ventes repartaient à la hausse après un fléchissement enregistré en début de semaine, les distributeurs s'étant contentés de stocker les produits en attendant que la tourmente s'apaise.

Florence Amalou

La Ligue relance les enchères entre Canal+ et TPS pour les droits du football

Les deux offres ont été jugées « équivalentes »

LANCÉ dans la transparence, l'appel à candidatures de la Ligue nationale de football (LNF) pour l'attribution des droits de retransmission du football pour les saisons 2001 à 2004 se poursuit dans la confusion.

Lundi 21 juin, après plusieurs heures de délibérations, le conseil d'administration de la LNF a décidé de ne pas décider. Une deuxième enchère sera organisée entre TPS et Canal+ pour attribuer le lot numéro un composé des deux matches décalés du championnat de première division. Une offre contrôlée en exclusivité jusqu'en 2001 par la chaîne cryptée. Pour justifier ce second tour, Noël Le Graet, président de la LNF, a estimé que les propositions des deux opérateurs étaient *« équivalentes »*.

Pourtant, à l'ouverture des enveloppes, l'enchère de TPS a dépassé d'un milliard de francs celle de Canal+. Quand le bouquet présidé par Patrick Le Lay a mis sur la table près de 2 milliards de francs annuels sur trois ans, la chaîne cryptée en proposait moins de 1,7 milliard. Au total, le différentiel entre les deux offres atteignait près d'un milliard de francs. Pour expliquer sa position, estime Jean-Louis Triaud, président du club des Girondins de Bordeaux, la LNF *« a dû additionner des sommes et des compétences »*.

Le conseil d'administration de la Ligue devrait se réunir à nouveau, jeudi 24 juin, pour attribuer six des sept autres lots. Le lot numéro deux, créant un troisième match à diffuser sur une chaîne à péage, ne sera pas remis aux enchères faute de proposition financière digne d'intérêt. Le paiement à la séance devrait être ouvert aux deux opérateurs conformément au souhait de la Commission européenne.

Cette réunion sera aussi l'occasion de reformuler le cahier des charges qui sera adressé, le 25 juin, à TPS et à Canal+. Les deux opérateurs auront dix jours pour, éventuellement, reconsidérer leur chiffrage à la hausse. A l'issue de ce délai, un nouveau conseil d'administration extraordinaire de la LNF se réunira pour fixer son choix définitif.

Pour l'heure, le refus de statuer de la LNF est un sursis accordé à Canal+. Surprise par la proposition financière de TPS, largement supérieure à la sienne, la chaîne cryptée aurait déployé un intense lobbying depuis l'ouverture des enveloppes. Dans le milieu du football, la rumeur veut que Canal+ ait *« complété »* sa proposition financière lors des consultations avec la commission technique, après l'ouverture des enveloppes.

Toutefois, les 23 membres du conseil d'administration de la LNF semblent s'être divisés sur l'appréciation des offres de Canal+ et de TPS. L'énormité de l'écart financier entre les deux propositions a fait un moment pencher la balance en faveur du bouquet présidé par Patrick Le Lay. Mais, de nombreux participants ont rappelé le partenariat historique de la chaîne cryptée avec le football français. Ils auraient aussi mis en balance les 4,3 millions d'abonnés de Canal+ face aux 700 000 souscripteurs de TPS. Pour ceux-là, le choix de TPS ferait perdre en exposition pour le football et donc en recettes de sponsoring une part de ce qu'il ferait gagner en reversement.

PAS DE COMMENTAIRES

Tant Canal+ que TPS se refusent à tout commentaire. Pour l'heure, les deux opérateurs rivaux n'ont pas encore arrêté leur position par rapport au nouvel appel à candidatures. Si Canal+ est *« prêt »*, à revoir son offre à la hausse, TPS n'a encore rien décidé. les dirigeants du bouquet devaient se réunir, mardi 22 juin, pour examiner *« toutes les hypothèses »*. Une proposition financière supérieure comme un retrait pur et simple de la compétition ne sont pas écartés par le bouquet, qui réfléchit à une action en justice pour savoir comment son offre, supérieure d'un milliard de francs à celle de Canal+, a pu être jugée *in fine* équivalente.

Nul doute que les cabinets-conseils retenus par la LNF, et dont la réputation est en jeu sur cette opération, voudront veiller à la régularité de la procédure. Les conséquences d'une éventuelle prolongation en justice provoquent l'inquiétude de certains dirigeants de clubs. Jean-Louis Triaud forme le vœu que *« la procédure suivie par la Ligue fasse en sorte qu'il n'y ait pas de risque de contestation juridique »*.

Pour Patrick Proisy, patron du Racing Club de Strasbourg, ce second tour *« est une bonne chose »*. Il n'est pas besoin de *« se précipiter pour attribuer des droits qui courront en 2001 »*. Selon lui, *« l'argent n'est pas le seul critère. Il ne faut pas oublier ce qu'a fait Canal+ pendant quinze ans »*. A son avis, *« il y aura du football sur TPS et Canal+ »*.

Guy Dutheil et Benoît Hopquin

Mme Trautmann refuse que le cinéma souffre des enchères sur le ballon rond

LES MILLIARDS de francs proposés par TPS et Canal+ pour acquérir les droits du football font tourner la tête au cinéma français. Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, s'est engagée à rapprocher les points de vue entre les frères ennemis TPS et Canal+, alliés chacun à une organisation professionnelle du cinéma – respectivement le Bureau de liaison des industries du cinéma (Blic) et le Bureau de liaison des organisations du cinéma (Bloc). Elle a souhaité, lundi 21 juin, *« remettre les curseurs à leur place »*.

Au *Monde*, elle rappelle que *« la hausse des droits du football ne doit pas être un motif pour limiter la contribution des chaînes, notamment à péage, au cinéma français »*. Selon elle, *« si Canal+ et TPS peuvent mettre autant d'argent sur le football, ils peuvent en mettre sur le cinéma »*.

Mme Trautmann reconnaît que *« le football représente un intérêt immédiat pour les chaînes de télévision »*, d'où son prix, tandis que le cinéma est *« un investissement patrimonial »* pour les opérateurs. C'est la thèse de TPS, selon laquelle, l'exploitation d'un film sur ces différents supports – salle, vidéo, paiement à la séance, première et deuxième fenêtre cryptée, chaînes en clair – génère des montants financiers comparables au prix du football.

« CLAUSE DE DIVERSITÉ »

La ministre se refuse *« à s'immiscer dans la décision de la Ligue nationale de football (LNF) »*. Mais, dit-elle, *« si TPS est choisi, il peut y avoir un transfert d'abonnés de Canal+ vers TPS »*. Ce qui pourrait entraîner un manque à gagner pour le cinéma, car *« TPS a des obligations moindres que Canal+ »*. Pour éviter cela, la solution passe par *« un alignement »* des obligations de TPS sur celles de Canal+.

A l'avenir, Mme Trautmann veut *« assurer la pérennité du cinéma français »*, notamment en imposant *« une clause de diversité »*. Les opérateurs seront obligés *« d'aider l'ensemble des films pour ne pas créer d'effet dual entre les films à gros budget et les films à petit budget »*. Fidèle à sa logique, la ministre *« cherche à maintenir l'équilibre concurrentiel en faveur du cinéma »*. Selon elle, les investissements recherchés par la LNF sont *« au niveau des autres pays européens. Mais il ne faut pas pénaliser le cinéma pour le foot »*.

G. D.

LeMonde Job: WMQ2306--0027-0 WAS LMQ2306-27 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 08:42 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0399 Lcp:700 CMYK

Le meilleur de la création publicitaire mondiale en compétition à Cannes

Le quarante-sixième Festival international de la publicité, qui se tient jusqu'au 26 juin, récompensera les campagnes les plus remarquables de la planète. Treize mille publicités, parmi les meilleures diffusées en 1998, seront présentées par des professionnels venant de soixante-dix pays

UN ÉLÉPHANT nage dans l'eau d'une baie merveilleuse. Il s'approche d'une barque où une femme se repose, le nez plongé dans son roman. D'un mouvement habile de la trompe, il subtilise une bouteille et dépose en échange trois cacahuètes. Pas de voix off, juste une musique et le slogan *« Always Coca-Cola »* qui tombe en fin de spot.

Cette publicité diffusée par Coca-Cola dans plusieurs dizaines de pays permettra sans doute à la marque de traverser sans dommages la crise qu'elle affronte en Belgique et en France. Coca-Cola bénéficie, grâce aux millions de dollars que la multinationale d'Atlanta investit chaque année dans des centaines de spots du même type, d'un capital de sympathie et de notoriété impressionnant auprès des consommateurs. En France, par exemple, elle était citée spontanément par 35 % des Français après la Coupe du monde de football (*Le Monde* du 15 juillet). Un score très largement supérieur à celui des autres sponsors, Adidas compris.

Coca-Cola a été l'un des pionniers, avec Nike, Diesel, Calvin Klein ou Levi's, d'une nouvelle génération de campagnes qui utilisent des registres créatifs allant du kitsch au message à vocation quasi philosophique. C'est un fait, qui a encore été confirmé lors du Festival européen de la publicité, à Londres en février : les publicités qu'on remarque pour leur qualité créative ne mettent plus en avant les produits. Elles s'en servent, tout au plus, comme prétextes à la construction de petites histoires destinées à nous divertir. Le film Coca-Cola *« s'éloigne délibérément du produit* (...). [Son objectif] *est de créer un spectacle qui éveille le plaisir et l'intérêt* [pour que l'] *on ait envie d'*[en] *parler dans les cours de récré ou autour de la machine à café »*, affirme Nicolas Riou, de Publicis, auteur de *Pub Fiction* (Ed. d'Organisation, 1998).

TBWA EPG LISBONNE

KIS ADVERTISING SINGAPOUR

GINKO SAATCHI SAATCHI MONTEVIDEO

LOWE HOWARD SPINK LONDRES

BBH LONDRES

Les tendances du palmarès 1998

En haut à gauche, l'Union des journalistes portugais célèbre l'anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (presse). A droite, ni produit ni marque, les jeunes Asiatiques reconnaissent pourtant Nike (affichage). En dessous, Diesel utilise le sexe pour se faire remarquer des jeunes Européens (affichage). A gauche, les Sud-Américains vantent un médicament contre les maux de tête (presse). En dessous, de la pub 100 % british, la référence en Europe (presse).

« LES MÊMES VALEURS »

Ce sont justement les meilleurs de ces spectacles publicitaires qu'un jury international de professionnels réunis à Cannes, du 21 au 26 juin, sous la présidence de l'Américain Keith Reinhard, PDG du réseau DDB Needham Worldwide, récompensera à l'occasion du 46e Festival international de la publicité. Espérant s'octroyer l'un des précieux « Lions », huit mille professionnels sont arrivés d'Argentine, de Chine, des Pays-Bas, d'Afrique du Sud, d'Espagne et des Etats-Unis. Ils décortiqueront pendant cinq jours dans le Palais des festivals les 13 102 publicités en compétition cette année.

Les Américains qui opèrent sur le premier marché publicitaire du monde (45 % des investissements y sont réalisés) ont encore débarqué avec le plus grand nombre de campagnes (2 158 au total dont plus de 1 000 films). Les deux autres grands pays de la pub, la Grande-Bretagne et le Brésil, ont eux aussi engagé dans la compétition plus de 1 000 campagnes. A côté de ces ténors, des pays comme la Suisse, la Russie, le Mexique, Israël, la Hongrie, Hongkong, l'Allemagne ou la Finlande auront une participation plus importante qu'en 1998. La France, elle, a engagé 529 publicités dans la compétition.

Ce rendez-vous annuel devrait permettre de prendre le pouls de la création publicitaire mondiale en distinguant les campagnes à la télévision, dans la presse, l'affichage et Internet. Les tendances décelées ces dernières années vont-elles se confirmer ? Le Festival, en 1997, avait récompensé les annonceurs qui ne voulaient plus être perçus comme de simples vendeurs de marchandises et rêvaient d'être *« porteurs de sens »*. A l'époque, la récompense suprême (Grand Prix, catégorie films) était revenue à une super-production de Nike qui mettait en scène des joueurs de football s'affrontant dans une profusion d'effets spéciaux dignes de Spielberg. Une équipe était censée représenter le Bien (celle qui portait des chaussures Nike, évidemment), l'autre, le Mal. Après la pub « style de vie », typique des années 80, qui présentait un univers idéal auquel les consommateurs étaient censés s'identifier, est apparue la pub « état d'esprit », qui fonctionne sur le mode : *« Nous partageons les mêmes valeurs. Nous sommes donc faits pour nous entendre »*, affirme M. Riou.

LE RINGARD BRANCHÉ

La création publicitaire est alors devenue affaire d'initiés, avec des slogans qui sonnent comme des leitmotive. Au côté de Nike (*« Just do it »*), ont fleuri des Adidas (*« Crois en tes rêves »*), Calvin Klein (*« Sois toi-même »*), Apple (*« Pense autrement »*), Hugo Boss *(« N'imitez pas, innovez »*). Les images sont moins allégoriques et n'hésitent plus à mélanger les styles et les situations, les personnages. Les publicités du petit fabricant italien de vêtements Diesel *« annonceur de l'année 1998 »* (*Le Monde* du 30 juin 1998) avait consacré cet éclectisme : la marque raconte depuis 1991 des histoires loufoques avec des Indiens bien grassouillets, des Africains super-gominés, des infirmières blanches sexy tendance sado, en prenant un malin plaisir à prôner la tolérance par des caricatures contradictoires de personnages.

Dans la nouvelle publicité, aucun style ne serait désormais démodé. Au contraire, même, ce qui était hier *« ringard »* serait aujourd'hui *« branché »*. Ainsi les dernières pubs diffusées en janvier pour la Mégane Scénic (Renault), qui cherchent à séduire les jeunes urbains, parodient le stylisme de la télévision anglaise des années 70. Un autre courant, émergeant en 1998, donnait dans le style *« gore »*. On se souviendra de ce spot censé donner envie d'acheter des pâtes chinoises *(noodles)* montrant un jeune couple anglais en train de regarder la télévision.

L'homme s'est préparé un plat de pâtes, qu'il refuse de partager avec sa femme. Pendant qu'il se dispute avec elle et éloigne l'assiette, le chien plonge son museau et en retire une poignée de spaghettis. L'homme, l'air dégoûté, tend alors l'assiette à sa bien-aimée, qui ne s'est aperçue de rien. Ravie, elle le gratifie d'un enthousiaste *« Ah, tu m'aimes, n'est-ce pas ? »*

Fl. A.

Jacques Séguéla, vice-président d'Havas Advertising

« La créativité dans la pub dépend de la santé économique du pays »

« Vous rentrez de Sao Paulo (Brésil), la dernière étape du tour du monde que vous venez d'effectuer dans plus de soixante-dix pays pour le groupe Havas Advertising dont vous êtes le vice-président en charge de la création. 1998 a-t-elle été un bon millésime ?

– La créativité d'un pays est plus que jamais liée à sa santé économique. Dès qu'un pays traverse une crise, il y a dans les trois ou quatre mois qui suivent une baisse de la créativité : les annonceurs paniquent, ils abandonnent la publicité qui fait rêver pour ne parler que de prix. Cela a été très net l'an dernier en Asie et au Brésil – qui n'a pourtant connu que six mois de crise.

» Ce sont les Etats-Unis, en pleine euphorie de consommation, qui ont repris le flambeau un temps abandonné à l'Europe. Ils ont, de nouveau, des idées neuves, directes, qui contiennent de l'émotion.

– Existe-t-il des spécificités créatives différentes selon les régions ?

– On peut dire qu'en Europe la pub est multiculturelle, qu'en Asie elle est en général directe et concrète, qu'en Amérique du Nord elle joue plutôt sur l'interactivité et qu'en Amérique du Sud elle cherche à provoquer parce qu'elle débute. Au-delà de ces traits rapides, une constante apparaît, c'est la nationalisation de la création : avec la mondialisation qui avance, chaque pays, dans sa publicité, défend un peu plus ses racines, son identité, sa culture, son humeur et son humour.

» Autrement dit, le village mondial de Mac Luhan restera, je le crains, une belle utopie. Le monde devient une multiplication de villages, et la publicité, une publicité de clocher. Il y a une pression des consommateurs pour avoir une publicité qui leur ressemble.

– On voit depuis un an, en France, comme dans d'autres pays, des publicités qui se veulent hyperréalistes, qui frisent l'humour noir. Cette nouvelle vague ne vient-elle pas contredire votre définition de la publicité machine à faire rêver ?

– L'hyperréalisme va avec l'enterrement du siècle. Que la pub en rende compte, c'est assez sain. La pub doit rester une marchande de bonheur, ce qui n'exclut pas l'humour noir à condition de le manier avec élégance. Le risque est d'aller vers la vulgarité. Je crois d'ailleurs que la vague de publicités assez répugnantes que l'on a vu fleurir l'an dernier, va passer. Ce qui compte aujourd'hui, c'est la musique !

– C'est-à-dire ?

– Avant, on avait une idée, on créait des visuels qu'on illustrait ensuite avec de la musique. Je constate que de plus en plus les créatifs sud-américains, anglais et américains travaillent en sens inverse. Ils développent leurs idées visuelles à partir de ce qu'évoque, chez eux, une musique particulière qu'ils ont d'abord choisie. Cette façon de concevoir les pubs n'est pas encore arrivée en France. Ici, on oublie souvent que dans le mot audiovisuel il y a d'abord audio, et que la musique peut augmenter de 50 % l'impact d'un film publicitaire. Dès qu'il s'agit de campagnes mondiales, la musique devient presque un petit espéranto moderne. »

Propos recueillis par Florence Amalou

Virgin reçoit le prix de l'« annonceur de l'année 1999 »

LE NOUVEAU SPOT de Virgin Cola, réalisé par l'agence française Hémisphère Droit, montre deux soldats qui s'abritent derrière un arbre tombé à terre. Des bruits d'artillerie résonnent dans un décor qui pourrait correspondre à une forêt yougoslave. Epuisés, les deux compères décapsulent une canette comme s'ils dégoupillaient une grenade, et la balancent sur leurs opposants. Silence. Une seconde après, un *« merci »* résonne du fond des bois en lieu et place d'une explosion.

Ce spot télévisé, tourné avec une caméra vidéo, est diffusé en France depuis le 17 juin. *« Virgin Cola lance un appel à la paix des colas »* avec ce *« message de paix qui devrait dépasser les fontières »*, explique l'agence. L'entreprise britannique, qui peine à émerger sur le marché hexagonal des colas, détourne à son profit deux sujets d'actualité – le Kosovo et les problèmes sanitaires de Coca-Cola – pour se faire remarquer par un public d'adolescents. Les premiers spots de cette saga, construits sur le même modèle, ont été récompensés par un public d'adolescents lors du Grand Prix de l'humour grand public (*Le Monde* du 21 avril).

Le groupe britannique Virgin devrait être désigné, samedi 26 juin, à l'occasion du 46e Festival international de la publicité, *« annonceur de l'année 1999 »*. Virgin ne dispose pas, pour faire la promotion de ses colas, des budgets marketing de ses concurrents Pepsi et Coca-Cola, *« ce qui a toujours compliqué notre travail publicitaire*, explique Richard Branson, le fondateur du groupe. *Nous avons donc à chaque fois essayé de créer des pubs très différentes de ce que l'on a l'habitude de voir dans ces secteurs en faisant appel à de jeunes agences créatives »*.

Pour lancer sa compagnie aérienne Virgin Atlantic, en 1984, ainsi que les autres enseignes du groupe (Virgin Direct Services financiers, Virgin Net et Virgin Vodka), les équipes de M. Branson n'avaient pas d'autre choix que d'explorer de nouveaux champs créatifs.

Fl. A.

Le CSA estime avoir pesé en 1998 sur la politique audiovisuelle

***« 1998** a été une année de réflexion juridique continue, à la fois en France, en Europe et dans le monde »*, a expliqué Hervé Bourges, lundi 21 juin, en présentant le rapport annuel du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Il s'est efforcé de montrer le rôle joué par l'institution qu'il préside, notamment lors de l'élaboration du projet de loi sur l'audiovisuel, qui contient *« tout ce que notre conseil avait réclamé plusieurs fois »*.

Hervé Bourges a estimé que l'année avait commencé *« sous des auspices sombres »* avec la publication, par la Commission européenne, du Livre vert sur la convergence des secteurs des télécommunications, des médias et des technologies de l'information. Ensuite le projet d'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) *« apparut comme un cheval de Troie culturel »*. Enfin, les télévisions publiques européennes ont fait l'objet d'une remise en cause de leurs missions et de leurs secteurs d'intervention. *« La levée de boucliers suscitée par le Livre vert et par l'AMI a clairement mis en évidence que l'audiovisuel n'est pas une industrie comme les autres »*, a conclu M. Bourges.

L'année 1998 a aussi été celle d'*« une remise à plat économique des différents marchés audiovisuels et des enjeux qu'emporte leur développement »*. Dans le secteur radiophonique, M. Bourges a rappelé les cessions de RMC et de Skyrock et le *« rééquilibrage des positions des réseaux radiophoniques »*. A la fin de l'année 1998, 1 095 opérateurs différents se partageaient 3 217 fréquences.

Dans le domaine de la télévision, les deux grands événements ont été la fusion d'Havas et de la CGE, qui a fait de Vivendi le premier actionnaire de Canal+ et *« l'effervescence capitalistique des réseaux câblés »*. *« Le CSA a attiré l'attention du gouvernement et des acteurs français, à plusieurs reprises, sur ce paradoxal réveil du câble qui passe apparemment par une prise de contrôle étrangère. »*

NOUVELLES CHAÎNES

De toutes ces évolutions, le CSA tire la conclusion que *« les entreprises audiovisuelles se trouvent dans une situation de concurrence croissante, et mettent en œuvre pour y faire face des stratégies nouvelles qui tiennent en quelques mots-clés, internationalisation, diversification, gestion des droits »*. Evoquant *« le défi du passage au numérique hertzien »*, M. Bourges a estimé que *« cela doit être une chance offerte à l'imagination et à de nouvelles télévisions : locales, urbaines, régionales, par exemple »*.

Outre le contrôle des campagnes électorales, le CSA a effectué, en 1998, 150 mises en demeure, autorisé 52 nouveaux réseaux câblés et conventionné 23 nouvelles chaînes thématiques. Surtout, il a exercé à trois reprises son pouvoir de nomination pour les PDG de Radio France, de Radio France Internationale (RFI) et du Réseau France Outremer (RFO).

Françoise Chirot

LeMonde Job: WMQ2306--0028-0 WAS LMQ2306-28 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 10:56 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0400 Lcp:700 CMYK

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **P & O : la compagnie britannique a annoncé,** mardi 22 juin, la commande de cinq grands nouveaux navires de croisière, dont deux seront contruits à Saint-Nazaire (les autres en Italie et au Japon), pour un montant de 2 milliards de dollars environ. Les navires seront livrés entre octobre 2002 et mai 2004.

● **FIAT : les principaux actionnaires ont annoncé,** lundi, la constitution d'un pacte « consultatif » et non plus de contrôle sur 35 % du capital qui liera la famille fondatrice des Agnelli, à travers ses holdings IFI et IFIL, aux groupes Generali et Deutsche Bank. Cette décision consacre l'éloignement du groupe Fiat de la galaxie Mediobanca, dont la participation s'élevait à 3,19 % dans l'ancien pacte.

● **PRIMAGAZ : la cour d'appel de Paris statuera le 5 septembre sur le recours** déposé par l'Association pour la défense des actionnaires minoritaires (ADAM), qui conteste la validité de la note d'information de l'OPA du néerlandais SHV sur Primagaz visée par la COB.

● **ÉLECTRICITÉ : la Pologne compte privatiser** en 2002 la plus grande société électrique polonaise avec un chiffre d'affaires en 1998 de 3,37 milliards de dollars, a annoncé, lundi, le gouvernement polonais.

● **NOVARTIS : le groupe suisse a annoncé,** mardi, un plan visant à renforcer la productivité de ses activités « agribusiness », qui se soldera par la suppression de 1 100 postes à l'échelle mondiale.

● **TEXTILE : quatre fédérations syndicales** (CGT, CFDT, CFTC et CGC) ont établi, lundi, un premier bilan de la loi Aubry dans leurs secteurs (textile, habillement, cuir, chaussures, tannerie...). Ils estiment que 162 accords ont déjà été signés, dont 107 offensifs. Elles souhaitent que les aides soient conditionnées au maintien de l'emploi.

● **RENAULT VI : un projet de production de poids-lourds de 40 tonnes** entre la filiale de Renault et le russe ZIL doit faire l'objet d'une lettre d'intention qui doit être signé lundi, selon des sources russes.

● **STAR : la famille d'industriels italiens Fossati** a repris le contrôle total du groupe agroalimentaire Star (484 millions d'euros de chiffre d'affaires) en rachetant les 50 % qu'elle ne détenait pas au groupe français Danone. La holding du groupe italien, Findim, conserve les 2,3 % (4,1 % des droits de vote) qu'il détient dans Danone.

SERVICES

● **FRANCE TÉLÉCOM : l'opérateur public a décidé de contre-attaquer** à la multiplication de services concurrents de téléphone longue distance à prix cassés dans les grandes surfaces, en commercialisant sa marque « le 8 » à prix réduits, en partenariat avec les cartes de fidélité Cofinoga.

● **IRIDIUM : le consortium international de télécommunications par satellite**, en difficulté, a annoncé, lundi, une nouvelle politique de marketing et des réductions de prix allant jusqu'à 65 %. Motorola, qui détient 19 % du capital d'Iridium, baissera aussi les prix des équipements de réception.

● **AMERICA ONLINE : le groupe de services en ligne AOL** a annoncé, lundi, qu'il allait investir indirectement 1,5 milliard de dollars dans Hughes Electronics, partenaire dans son projet de télévision interactive et filiale de General Motors (GM).

FINANCE

● **COMIT : le conseil d'administration de la banque italienne a été renouvelé**, lundi, à l'occasion d'une assemblée des actionnaires, convoquée sous la pression d'un nouveau pacte de contrôle qui s'était constitué début mai autour de la banque Mediobanca. Luigi Lucchini a été confirmé à son poste de président.

● **OPA : l'Espagne et la Grande-Bretagne ont trouvé un accord** sur la directive établissant des règles minimales communes pour les offres publiques d'achat dans l'Union européenne *(Le Monde* du 21 juin). Madrid craignait que Gibraltar puisse être utilisée pour se soustraire à la législation espagnole.

RÉSULTATS

■ **JAPAN AIRLINES : la compagnie aérienne japonaise** annonce pour l'exercice achevé fin mars, un bénéfice net consolidé de 26,7 milliards de yens (210 millions d'euros) contre une perte de 62,91 milliards en mars 1998.

EUROPE

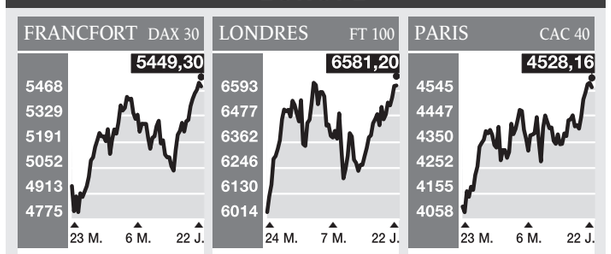

Europe 10 h 15	Indices sélection	cours 22/06	Var. % 21/06	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3864,64	– 0,08	15,63
EUROPE	STOXX 50	3857,95	– 0,15	16,19
EUROPE	EURO STOXX 324	330,39	– 0,03	10,73
EUROPE	STOXX 653	318,64	– 0,09	14,13
PARIS	CAC 40	4528,16	– 0,37	14,85
PARIS	MIDCAC	0,00	....	....
PARIS	SBF 120	3081,85	– 0,49	16,02
PARIS	SBF 250	0,00	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	0,00	....	....
AMSTERDAM	AEX	581,21	– 0,26	7,96
BRUXELLES	BEL 20	3242,93	0,06	– 7,73
FRANCFORT	DAX 30	5449,30	– 0,35	8,84
LONDRES	FTSE 100	6581,20	0,82	11,88
MADRID	STOCK EXCHANGE	0,00	– 0,21	....
MILAN	MIBTEL 30	35516,00	– 0,45	1,04
ZURICH	SPI	7255,20	– 0,15	1,32

AMÉRIQUES

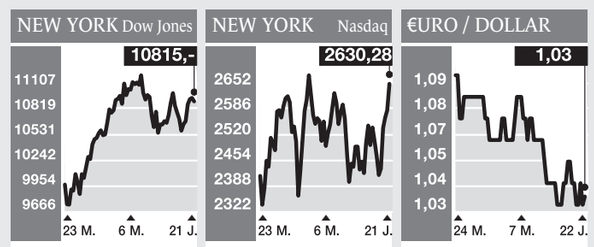

Amérique 10 h 15	Indices sélection	cours 21/06	Var. % veille	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10815,98	– 0,36	17,80
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1349,00	0,46	9,74
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2630,28	2,61	19,96
TORONTO	TSE INDEX	6995,08	– 0,14	7,85
SAO PAULO	BOVESPA	12005,00	1,08	76,96
MEXICO	BOLSA	338,41	1,89	45,57
BUENOS AIRES	MERVAL	525,72	– 0,11	22,24
SANTIAGO	IPSA GENERAL	127,26	1,64	65,27
CARACAS	CAPITAL GENERAL	5559,61	0,17	16,10

ASIE - PACIFIQUE

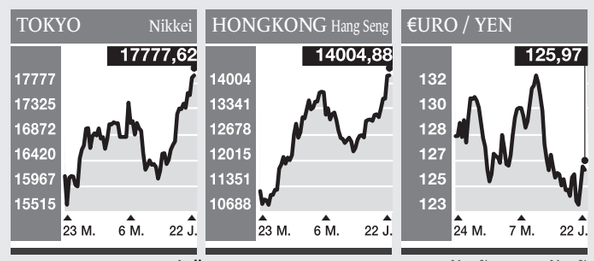

Zone Asie 10 h 15	Indices sélection	cours 22/06	Var. % 21/06	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	17777,62	0,22	28,43
HONGKONG	HANG SENG	14004,88	0,08	39,37
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	0,00	....	52,68
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	104,85	0,80	61,46
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3004,80	0,77	6,80
BANGKOK	SET	40,00	1,11	55,76
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4235,05	0,59	38,61
WELLINGTON	NZSE-40	2095,87	0,29	1,48

ÉCONOMIE

Romano Prodi sème le doute sur la position de l'Italie dans l'euro

LE PRÉSIDENT de la Commission européenne et ancien chef du gouvernement italien, Romano Prodi a affirmé, lundi 21 juin, que l'Italie va devoir opérer des *« choix radicaux »* si elle veut continuer à faire partie du cercle de pays participant à l'euro. *« Nous avons eu une inflation très basse, de seulement 2 %, mais nos concurrents européens ont une hausse des prix de 1 %. Si nos coûts divergent et continuent sur cette tendance, nous ne parviendrons pas à rester dans l'euro »*, a-t-il prévenu à l'occasion de l'assemblée annuelle de la fédération de l'industrie chimique, Federchimica, à Milan. Ces propos ont été immédiatement interprétés par les marchés financiers comme une menace potentielle de sortie de l'Italie de l'euro. *(Lire page 2.)*

■ **BALKANS : le coût de la reconstruction du Kosovo** après la guerre est estimé par l'Union européenne entre 3 et 4 milliards d'euros, étalés sur plusieurs années, a indiqué, lundi à Bonn, le conseiller diplomatique du chancelier allemand Gerhard Schröder, Michael Steiner. Il a expliqué que ces estimations se fondaient sur l'expérience, et notamment celle de la Bosnie-Herzégovine pour la reconstruction de laquelle 5 milliards de dollars avaient été prévus, au total, sur trois à cinq ans.

■ **Les coûts de reconstruction et les dépenses humanitaires** des six pays des Balkans touchés par la guerre au Kosovo atteindront quelque 2,2 milliards de dollars, a déclaré, lundi, le président de la Banque mondiale, James Wolfensohn.

■ **FRANCE : la production industrielle a fléchi de 0,6 % en avril**, après une hausse de 1,2 % en mars, tandis que la production manufacturière s'est repliée de 0,7 % après un gain de 1,4 % le mois précédent, selon les données publiées mardi par l'Insee.

■ **ALLEMAGNE : le ministre des finances, Hans Eichel,** veut alléger la pression fiscale sur les entreprises de 4,09 milliards d'euros (4,25 milliards de dollars) dès l'an 2001 grâce à une réforme des impôts sur les sociétés, ont indiqué, lundi, des membres du groupe parlementaire social-démocrate. M. Eichel et le groupe parlementaire SPD (parti social-démocrate) étaient réunis pour se pencher sur les projets de réforme fiscale et sur le budget 2000.

■ **AUTRICHE : le Fonds monétaire international a adressé lundi** un satisfecit à l'Autriche pour les *« performances remarquables »* de son économie, indiquant qu'en 1999 le produit intérieur brut (PIB) autrichien devrait encore croître de 2 % à 2,5 % en 2000 après 3,3 % en 1998. *« Malgré le ralentissement de plusieurs marchés à l'exportation, les conditions intérieures pour une poursuite de l'expansion sont bonnes »*, ont affirmé les administrateurs du Fonds.

■ **LITUANIE : la banque centrale** ne dévaluera pas cette année la monnaie du pays, le litas. Elle projette de supprimer sa parité fixe face au dollar. *« Nous avons décidé de surveiller de près la situation sur les marchés financiers internationaux, notamment les cours de l'euro et du dollar, et de revenir à la question »*, de supprimer la parité fixe de la litas en septembre ou octobre, a déclaré le président de la Banque centrale de la Lituanie, M. Reinoldijus Sarkinas.

■ **JAPON : le ministre des finances, Kiichi Miyazawa,** a averti, mardi 22 juin, qu'une forte hausse du yen, basée sur les espoirs d'une reprise rapide de l'économie de l'Archipel, comportait des risques pour les investisseurs. *« Une hausse marquée du yen dans la perspective d'une reprise rapide de l'économie n'est pas bonne pour la stabilisation des marchés monétaires »*, a déclaré M. Miyazawa. La veille, le vice-ministre des finances japonais, Eisuke Sakakibara, avait déclaré que le Japon était prêt à s'accommoder d'un yen plus faible pour relancer la machine économique. *(Lire page 2.)*

■ **ÉTATS-UNIS : le déficit budgétaire** s'est élevé à 23,97 milliards de dollars en mai, contre 38,78 milliards sur le même mois l'an dernier, a annoncé, lundi, le département du Trésor. Les analystes s'attendaient à un déficit un peu moins fort, à 22,6 milliards de dollars en mai.

■ **MEXIQUE : l'agence de notation financière Moody's** a décidé de placer sous surveillance positive la dette à long terme libellée en devises du Mexique. Selon Moody's, l'économie mexicaine continue de profiter de son intégration dans la zone Amérique du Nord qui, couplée avec les décisions prises par les dirigeants du pays, *« semble l'avoir suffisament renforcée pour lui permettre de résister aux chocs qui ont secoué d'autres économies émergentes »*.

VALEUR DU JOUR

BOC rejette l'offre d'Air Liquide

SÉCHEMENT, Bristish Oxygen Corp (BOC), le deuxième producteur mondial de gaz industriels, a rejeté l'offre de fusion qui lui avait été faite. Lundi 21 juin, le conseil d'administration du groupe britannique a déclaré que les propositions de *« deux grands groupes de gaz industriels concurrents agissant de concert »* ne correspondaient pas *« au meilleur intérêt des actionnaires, des clients ou des employés »*. Bien que BOC se soit abstenu de les nommer, il visait le français Air Liquide et l'américain Air Products. Les deux groupes lui ont offert une fusion amicale, sur la base de 14,2 livres l'action, soit un total de 6,9 milliards de livres (10,6 milliards d'euros), selon le *Financial Times.*

Air Liquide confirmait, par un communiqué lundi, avoir fait *« plusieurs propositions qui n'ont pas été acceptées »* au conseil d'administration de BOC, tandis que Air Products reconnaissait s'être associé au français dans ce projet de fusion. Ni l'un ni l'autre n'ont souhaité faire de plus amples commentaires.

« Les jours de BOC comme groupe indépendant sont comptés », assure l'analyste Yves Leven. Bien que numéro deux mondial, BOC est un groupe fragilisé après une longue restructuration, avec notamment des faiblesses dans les gaz non cryogéniques. En mai, il annonçait être à la recherche d'un partenaire pour poursuivre. L'annonce a donné le signal d'une recompostion dans le secteur des gaz industriels.

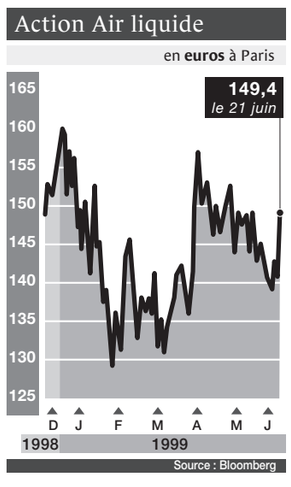

L'américain Praxair, numéro trois mondial, s'est mis sur les rangs. Air Liquide ne pouvait pas ne pas réagir, sous peine de voir se constituer sous ses yeux un leader puissant qui lui aurait ravi son premier rang mondial.

Quelles sont désormais les intentions du groupe français ? Va-t-il lancer avec Air Products une OPA sur le groupe britannique ? Préférera-t-il relancer seul les discussions avec BOC pour parvenir à une fusion d'égal à égal ? Air Liquide se refuse à tout commentaire. La Bourse, qui avait délaissé le titre, parce qu'elle trouvait trop ennuyeuse la sage mais très profitable croissance interne du groupe, s'enfièvre à la perspective d'une bataille. Lundi, l'action a progressé de 5,8 % à 149,4 euros.

Martine Orange

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 de la Bourse de Paris a ouvert en baisse, mardi 22 juin, de 0,51 %, à 4 521,89 points après avoir affiché la veille un nouveau record. L'indice avait néanmoins connu une baisse de régime en fin de journée avec Wall Street. En baisse de 0,17 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 a terminé à 4 545,09 points, en hausse de 0,12 %, après une pointe à 4 587,97 points.

FRANCFORT

L'INDICE DAX de la Bourse de Francfort perdait, mardi 22 juin, lors des premiers échanges, 0,53 %, à 5 439,57 points. Lundi, il avait terminé la séance en hausse de 2,46 %, à 5 468,47 points.

LONDRES

L'INDICE FOOTSIE de la Bourse de Londres a clôturé, lundi 21 juin, en hausse de 0,82 % grâce à une nouvelle forte performance des valeurs de la distribution devant les signes croissants de reprise de la consommation et de la confiance des ménages.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a poursuivi sa progression, mardi 22 juin, gagnant 0,2 %, au plus haut depuis vingt mois. L'indice Nikkei 225 a renversé en fin de séance une tendance négative provoquée par des prises de bénéfice, pour finir à 17 777,62 points.

NEW YORK

L'INDICE Dow Jones de la Bourse de New York a cédé 39,58 points (– 0,36 %) à 10 815,98 points, lundi 21 juin. Cette baisse est due au manque de succès de compartiments tels que l'énergie ou les cycliques. En revanche, l'indice composite de la Bourse électronique Nasdaq a terminé lundi en hausse de 66,84 points (+ 2,61 %) à 2630,28 points, dopé par l'envolée des valeurs technologiques.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens ont ouvert en baisse, mardi 22 juin, le contrat euronotionnel du Matif, perdant 26 centièmes après quelques minutes de transactions. Le rendement de l'emprunt français à 10 ans s'inscrivait à 4,48 %. La veille, le taux de l'obligation américaine à 30 ans était remonté à 6,02 %.

MONNAIES

LE DOLLAR s'est replié contre le yen, mardi matin 22 juin, et s'échangeait à 121,94 yens. *« Le billet vert a très vite cédé du terrain, tiré par les prises de bénéfice des investisseurs déçus qui tablaient sur une intervention de la Banque centrale du Japon »*, a expliqué Kyria Sakurai, opérateur de la banque Tokyo-Mitsubishi. L'euro restait faible, mardi matin, après les déclarations du président de la Commission européenne, Romano Prodi, qui a affirmé que l'Italie devait effectuer des *« choix radicaux »* si elle voulait rester dans la zone euro.

Taux de change fixe zone €uro

€uro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	€URO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324

Hors zone €uro

€uro contre	21/06
COURONNE DANOISE	7,4318
COUR. NORVÉGIENNE	8,1040
COUR. SUÉDOISE	8,7295
COURONNE TCHÈQUE	36,853
DOLLAR AUSTRALIEN	1,5804
DOLLAR CANADIEN	1,5119
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	1,9515
DRACHME GRECQUE	324,60
FLORINT HONGROIS	249,32
ZLOTY POLONAIS	4,0357

Cours de change croisés

22/06 10 h 15	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours €URO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	....	0,82045	1,03380	0,15762	1,58685	0,64777
YEN	121,88500	....	125,97500	19,20500	193,46000	78,93500
€URO	0,96731	0,79381	....	0,15245	1,53515	0,62670
FRANC	6,34450	5,20480	6,55957	....	10,07075	4,11030
LIVRE	0,63018	0,51730	0,65140	0,09930	....	0,40820
FRANC SUISSE	1,54375	1,26615	1,59575	0,24325	2,44980	....

Taux d'intérêt (%)

Taux 21/06	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	2,69	2,46	4,50	5,33
ALLEMAGNE	2,69	2,64	4,33	5,29
GDE-BRETAG.	4,82	4,89	5,01	4,76
ITALIE	2,69	2,61	4,55	5,45
JAPON	0,05	0,04	1,75	....
ÉTATS-UNIS	4,72	4,73	5,93	6,05
SUISSE	0,75	0,97	2,71	3,97
PAYS-BAS	2,64	2,61	4,51	5,34

Matières premières

En dollars	Cours 21/06	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1476	– 0,14
ALUMINIUM 3 MOIS	1381	0,15
PLOMB 3 MOIS	514,5	0,10
ETAIN 3 MOIS	5330	....
ZINC 3 MOIS	1053	0,10
NICKEL 3 MOIS	5545	0,64
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	5,02	....
PLATINE A TERME	80927,06	– 1,16
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	268	0,37
MAÏS (CHICAGO)	221,75	– 0,11
SOJA TOURTEAU (CHG.)	138,7	– 1,07
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1155	3,31
CAFÉ (LONDRES)	1386	....
SUCRE BLANC (PARIS)	204	....

Matif

Cours 10 h 15	Volume 22/06	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
SEPTEMBRE 99	5713	91,69	91,90
Euribor 3 mois			
SEPTEMBRE 99	841	97,30	97,29

Pétrole

En dollars	Cours 21/06	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	16,37	....
WTI (NEW YORK)	18,02	....
LIGHT SWEET CRUDE	17,79	– 0,39

Or

En €uros	Cours 21/06	Var % 18/06
OR FIN KILO BARRE	8000	+ 0,63
OR FIN LINGOT	8080	– 0,25
ONCE D'OR (LO) $	259,30	+ 0,14
PIÈCE FRANCE 20 F	47,60	– 0,21
PIÈCE SUISSE 20 F	47	– 0,21
PIÈCE UNION LAT. 20 F	46,50	– 1,48
PIÈCE 10 DOLLARS US	235	+ 3,52
PIÈCE 20 DOLLARS US	430,75	– 0,75
PIÈCE 50 PESOS MEX.	300	– 1,64

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action de la compagnie pétrolière espagnole **Repsol** s'est appréciée de 3,09 %, à 19,99 euros, lundi 21 juin. Le groupe a débuté lundi la vente de plus de 5 milliards de dollars d'actions destinées à financer le rachat de l'argentin YPF.

● La valeur **Uralita** a pris lundi 0,59 %, à 8,50 euros. Le fabricant de matériaux de construction espagnol a annoncé vendredi 18 juin que ses revenus avaient atteint sur les cinq premiers mois de l'année 3,4 milliards de pesetas (environ 21,7 millions d'euros). Ils ont ainsi été multipliés par trois par rapport à la même période de 1998. Le groupe a parallèlement annoncé l'acquisition d'un fournisseur de matériaux brésilien, ce qui lui permettra de compenser la réduction des perspectives de croissance sur les marchés espagnol et portugais.

● Le titre **Banca Intesa** a cédé 0,6 %, à 4,71 euros, lors de la séance de Bourse lundi. Les actionnaires de la banque italienne ont élu un nouveau conseil d'administration qui devra voter la proposition de rapprochement effectuée par son homologue Banca Commerciale Italiana.

● L'action **BMW** a bondi lundi de 4,39 % à 684,5 euros à la suite d'informations parues dans le *Sunday Business*, selon lesquelles le constructeur automobile allemand doit annoncer mercredi 23 juin un plan d'investissement de 2,3 milliards de livres dans l'implantation de Rover à Longbridge.

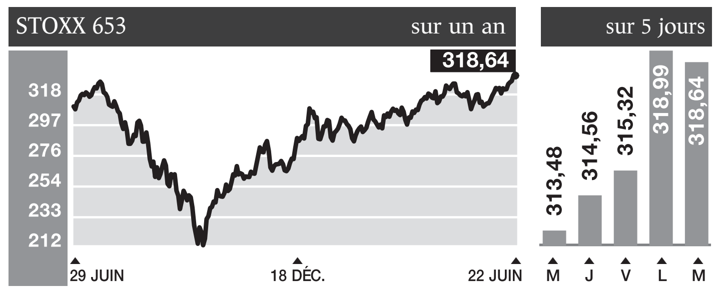

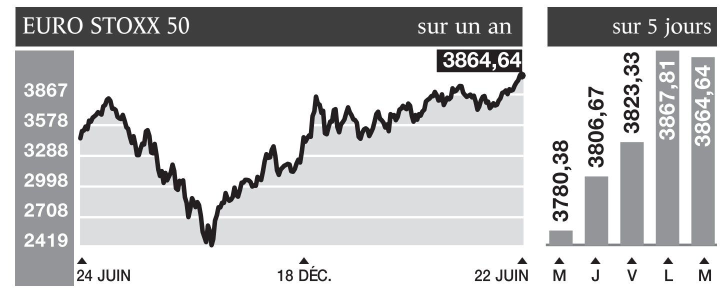

22/06 10 h 23 ▶	Code pays	Cours en €uros	% Var. veille

AUTOMOBILE

AUTOLIV SDR	SE	30,47	....
BASF AG	BE ★	41,8	− 0,95
BMW	DE ★	687	+ 0,37
CONTINENTAL AG	DE ★	24,2	+ 0,62
DAIMLERCHRYSLER	DE ★	86,3	− 0,46
FIAT	IT ★	3,05	− 0,33
FIAT PRIV.	IT ★	1,54	....
LUCAS VARITY	GB	....	....
MICHELIN-B- /RM	FR ★	40,25	....
PEUGEOT /RM	FR ★	154,5	....
PIRELLI	IT ★	2,77	− 0,72
RENAULT	FR ★	42,25	− 0,07
VALEO /RM	FR ★	78	....
VOLKSWAGEN	DE ★	67	+ 0,15
VOLVO -A-	SE	27,61	− 0,21
VOLVO -B-	SE	27,61	− 0,41
▶ DJ E STOXX AUTO P		272,77	− 0,21

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	20,09	− 1,21
ABN AMRO HOLDIN	NL ★	21,55	− 0,69
ALLIED IRISH BA	GB	13,56	....
ALPHA CREDIT BA	GR	64,22	....
ARGENTARIA R	ES ★	23	....
B PINTO MAYOR R	PT ★	18,56	....
BANCO ESSI R	PT ★	10,29	....
BANK AUSTRIA AG	AT ★	49,93	− 0,04
BANK OF IRELAND	GB	17,98	....
BANK OF PIRAEUS	GR	28,02	....
BANKINTER R	ES ★	39,1	....
BARCLAYS PLC	GB	30,89	− 0,05
BAYR.HYPO-U.VER	DE ★	57,2	− 1,89
BCA FIDEURAM	IT ★	5,85	− 0,34
BCA INTESA	IT ★	4,7	− 0,21
BCA ROMA	IT ★	1,4	+ 0,72
BCO BILBAO VIZC	ES ★	14,26	....
BCO POPULAR ESP	ES ★	71,4	....
BSCH R	ES ★	20,24	....
BCP R	PT ★	25,13	....
BNP /RM	FR ★	83	....
CCF /RM	FR ★	105	....
CHRISTIANIA BK	NO	3,58	− 1,36
COMIT	IT ★	7,02	− 1,82
COMM.BANK OF GR	GR	70,21	....
COMMERZBANK	DE ★	29,05	− 0,34
DEN DANSKE BK	DK	104,35	− 0,06
DEN NORSKE BANK	NO	3,32	+ 0,37
DEUTSCHE BANK	DE ★	56,95	− 0,09
DEXIA CC	BE ★	147	....
DEXIA FCE RM	FR ★	131,5	....
DRESDNER BANK	DE ★	36,8	+ 0,27
ERGO BANK	GR	99,63	....
FIRST AUSTRIAN	AT ★	....	....
FOERENINGSSB A	SE	13,69	....
FOKUS BK	NO	8,64	....
HALIFAX	GB	12,39	....
HSBC HOLDS	GB	37,04	− 1,51
IONIAN BK REG.S	GR	51,43	....
JYSKE BANK REG	DK	85,71	....
KAPITAL HOLDING	DK	34,98	− 0,38
KBC BANCASSURAN	BE ★	61,55	....
LLOYDS TSB	GB	14,28	....
MERITA	FI ★	5,62	− 0,35
NAT BANK GREECE	GR	64,70	....
NATEXIS	FR ★	50,4	....
NATL WESTM BK	GB	22,99	....
NORDBANKEN HOLD	SE	5,96	+ 0,97
ROLO BANCA 1473	IT ★	22,3	....
ROYAL BK SCOTL	GB	21,84	....
S-E-BANKEN -A-	SE	11,99	+ 0,16
STE GENERAL-A-/	FR ★	176,1	....
SV HANDBK -A-	SE	11,86	+ 1,47
UBS REG	CH	304,06	− 0,72
UNICREDITO ITAL	IT ★	4,29	− 0,46
UNIDANMARK -A-	DK	66,61	....
XIOSBANK	GR	28,13	....
▶ DJ E STOXX BANK P		279,85	− 0,37

PRODUITS DE BASE

ALUMINIUM GREEC	GR	100,74	....
ARJO WIGGINS AP	GB	3,55	+ 0,87
ASSIDOMAEN AB	SE	15,75	+ 2,23
AVESTA	SE	4,38	....
BEKAERT	BE ★	417,1	....
BILTON	GB	4,66	....
BOEHLER-UDDEHOL	AT ★	49,6	− 0,80
BRITISH STEEL	GB	2,52	....
BUHRMANN NV	NL ★	16,3	....
BUNZL PLC	GB	4,87	....
CART.BURGO	IT ★	6,49	− 0,15
ELKEM ASA, OSLO	NO	17,28	....
ELVAL	GR	16,19	....
INPARSA	PT ★	13,25	....
JOHNSON MATTHEY	GB	9,13	....
MAYR-MELNHOF KA	AT ★	44,2	− 1,23
METSAE-SERLA A	FI ★	8	....
MODO B FR	SE	23,31	....
NORSKE SKOGIND-	NO	34,49	− 1,58
OUTOKUMPU OY -A	FI ★	11,5	....
PECHINEY-A-	FR ★	41,89	....
PORTUCEL INDUST	PT ★	5,52	....
RAUTARUUKKI K	FI ★	6,15	− 3,61
RIO TINTO	GB	15,66	....
SIDENOR	GR	31,76	....
SILVER & BARYTE	GR	35,89	....
SMURFIT JEFFERS	GB	2,57	....
SONAE INDUSTRIA	PT ★	8,62	....
SOPORCEL	PT ★	9,79	....
SSAB SW ST A FR	SE	11,97	....
STORA ENSO -A-	FI ★	10,5	− 0,57
STORA ENSO -R-	FI ★	10,68	− 0,93
SVENSKA CELLULO	SE	25,03	....
THYSSEN	DE ★	174	....
TRELLEBORG B	SE	8,42	....
UNION MINIERE	BE ★	37,95	....
UPM-KYMMENE COR	FI ★	31,8	+ 0,95
USINOR	FR ★	14,32	....
VIOHALCO	GR	39,22	....
VOEST-ALPINE ST	AT ★	30,1	− 0,50
▶ DJ E STOXX BASI P		182,66	+ 0,57

CHIMIE

AGA -A-	SE	12,31	....
AGA -B-	SE	12,37	+ 0,47
AIR LIQUIDE /RM	FR ★	149,4	....
AKZO NOBEL	NL ★	....	....
BASF AG	DE ★	41,8	− 0,95
BAYER AG	DE ★	40,22	− 0,69
BOC GROUP PLC	GB	19,21	− 0,95
CIBA SPEC CHEM	CH	72,96	....
CLARIANT N	CH	413,98	+ 0,30
DEGUSSA-HUELS	DE ★	40,8	+ 2,26
DYNO	NO	18,88	− 0,65
EMS-CHEM HOLD A	CH	4509,30	+ 0,28
HENKEL KGAA VZ	DE ★	69,3	− 1
ICI	GB	9,45	....
KEMIRA	FI ★	6,1	....
LAPORTE	GB	11,73	....
PERSTORP -B-	SE	10,83	....
SNIA	IT ★	1,28	− 2,29
SOLVAY	BE ★	66,5	....
TESSENDERLO CHE	BE ★	45,7	....
▶ DJ E STOXX CHEM P		345,85	− 0,31

CONGLOMÉRATS

AKER RGI -A-	NO	13,27	− 0,46
CGIP /RM	FR ★	46,2	....
CIR	IT ★	1,23	− 2,38
D'IETEREN SA	BE ★	482	....
GAZ ET EAUX /RM	FR ★	54,9	....
GBL	BE ★	164	....
GENL ELECTR CO	GB	10,07	....
GEVAERT	BE ★	57,75	....
HAGEMEYER NV	NL ★	30,9	− 0,16
INCHCAPE PLC	GB	1,05	....
INVESTOR -A-	SE	11,11	....
INVESTOR -B-	SE	11,28	....
KVAERNER -A-	NO	19	+ 0,33
LVMH / RM	FR ★	284	− 0,35
MYTILINEOS HOLD	GR	20,18	....
NORSK HYDRO	NO	38,25	− 0,16
OERLIKON-BUEHRL	CH	147,80	− 0,42
ORKLA -A-	NO	15,86	+ 0,39
ORKLA -B-	NO	13,57	....
SONAE INVESTIME	PT ★	35,76	....
VEBA AG	DE ★	54,8	....
▶ DJ E STOXX CONG P		273,49	− 0,05

TÉLÉCOMMUNICATIONS

BRITISH TELECOM	GB	16,71	....
CABLE & WIRELES	GB	12,59	....
DEUTSCHE TELEKO	DE ★	43,6	− 1,13
EUROPOLITAN HLD	SE	9,91	....
FRANCE TELECOM	FR ★	76,3	....
HELLENIC TELE (	GR	22,17	....
KONINKLIJKE KPN	NL ★	47,55	− 0,73
CAMDEN NATIONAL	GR	....	....
PORTUGAL TELECO	PT ★	41,19	....
SWISSCOM N	CH	365,75	− 0,51
TELE DANMARK	DK	97,82	....
TELECEL	PT ★	131,49	....
TELECOM ITALIA	IT ★	9,8	+ 0,20
TELECOM ITALIA	IT ★	5,41	+ 0,74
TELEFONICA	ES ★	48,1	....
TIM	IT ★	5,9	− 0,67
VODAFONE GROUP	GB	20,67	+ 0,52
▶ DJ E STOXX TCOM P		714,01	− 0,19

CONSTRUCTION

ACCIONA	ES ★	44,77	....
ACESA REG	ES ★	11,96	....
AKTOR SA	GR	23,78	....
ASKO OY	FI ★	16,9	....
AUMAR R	ES ★	20,14	....
AUTOSTRADE	IT ★	7,05	− 0,14
BCA INTESA	IT ★	4,7	− 0,21
BICC PLC	GB	1,48	....
BLUE CIRCLE IND	GB	7,22	+ 0,21
BOUYGUES /RM	FR ★	271,5	....
BPB	GB	6,04	+ 0,26
CARADON	GB	2,38	....
CBR	BE ★	90,55	....
CHARTER	GB	6,19	....
CIMPOR R	PT ★	25,5	....
COLAS /RM	FR ★	184,7	....
CRH PLC	GB	18	....
CRISTALERIA ESP	ES ★	50,5	....
GRUPOS DRAGADOS	ES ★	33,15	....
FOM CON CONTRAT	ES ★	57,05	....
GROUPE GTM	FR ★	112,9	....
HANSON PLC	GB	9,73	....
HEIDELBERGER ZE	DE ★	81,1	− 0,86
HELL.TECHNODO.R	GR	20,07	....
HERACLES GENL R	GR	27,26	....
HOCHTIEF ESSEN	DE ★	44,1	− 1,78
HOLDERBANK FINA	CH	330,06	....
HOLDERBANK FINA	CH	1205,61	− 0,77
IMETAL /RM	FR ★	144,8	....
ITALCEMENTI	IT ★	13	− 0,76
ITALCEMENTI RNC	IT ★	5,12	− 0,58
LAFARGE /RM	FR ★	94,6	....
MICHANIKI REG.	GR	10,97	....
PARTEK	FI ★	12,3	+ 1,65
PHILIPP HOLZMAN	DE ★	160,5	− 0,31
PILKINGTON PLC	GB	1,49	....
RMC GROUP PLC	GB	15,88	....
RUGBY GRP	GB	1,88	....
SAINT GOBAIN /R	FR ★	160,8	....
SEMAPA	PT ★	14,93	....
SKANSKA -B-	SE	36,14	....
SUPERFOS	DK	13,12	+ 1,04
TARMAC	GB	1,94	....
TAYLOR WOODROW	GB	2,98	....
TECHNIP /RM	FR ★	110	− 0,81
TITAN CEMENT RE	GR	89,22	....
UNICEM	IT ★	11,7	− 2,50
URALITA	ES ★	8,5	....
VALENCIANA CEM	ES ★	9,64	....
WIENERB BAUSTOF	AT ★	25,3	+ 3,48
WILLIAMS	GB	6,90	....
▶ DJ E STOXX CNST P		211,21	+ 0,09

CONSOMMATION CYCLIQUE

ACCOR /RM	FR ★	243,4	....
ADIDAS-SALOMON	DE ★	98	− 1,21
ALITALIA	IT ★	2,62	+ 1,95
AUSTRIAN AIRLIN	AT ★	24,99	+ 0,97
BANG & OLUFSEN	DK	59,88	....
BARRATT DEV PLC	GB	5,79	+ 0,53
BEAZER GROUP	GB	3,09	....
BENETTON GROUP	IT ★	1,91	− 0,52
BERKELEY GROUP	GB	11,77	....
BRITISH AIRWAYS	GB	6,98	....
BRYANT GROUP PL	GB	2,47	....
CHARGEURS RM	FR ★	51	....
CLUB MED. /RM	FR ★	101	....
COATS VIYELLA	GB	0,88	+ 1,79
COMPASS GRP	GB	10,53	....
COURTAULDS TEXT	GB	2,77	....
DT.LUFTHANSA N	DE ★	18,75	+ 0,54
ELECTROLUX -B-	SE	20,28	....
EMI GROUP	GB	8,04	+ 0,19
EURO DISNEY /RM	FR ★	1,42	....
FINNAIR	FI ★	5,15	− 0,96
G WIMPEY PLC	GB	2,43	....
GRANADA GROUP P	GB	18,15	....
HERMES INTL	FR ★	94	+ 0,11
HPI	IT ★	0,65	+ 1,56
HUNTER DOUGLAS	NL ★	34,5	+ 0,15
KLM	NL ★	27,8	− 0,18
HILTON GROUP	GB	4,17	....
MOULINEX /RM	FR ★	10,52	....
NCL HLDG	NO	3,23	− 0,76
PATHE /RM	FR ★	117,1	+ 0,09
PENTLAND GRP	GB	1,43	....
PERSIMMON PLC	GB	4,07	....
PREUSSAG AG	DE ★	53,6	− 1,38
RANK GROUP	GB	3,92	....
SAIRGROUP N	CH	211,06	− 1,03
SAS DANMARK A/S	DK	10,09	− 1,32
SEB /RM	FR ★	70,4	....
THE SWATCH GRP	CH	679,53	− 0,37
THE SWATCH GRP	CH	151,56	....
WILLIAM BAIRD	GB	1,95	+ 4,10
WILSON BOWDEN	GB	11,19	....
WOLFORD AG	AT ★	40,45	− 0,07
WW/WW UK UNITS	GB	0,95	....
▶ DJ E STOXX CYC GO P		170,93	− 0,10

PHARMACIE

ASTRA -A-	SE	20,51	....
ASTRA -B-	SE	19,47	....
ELAN CORP	GB	55,18	....
GLAXO WELLCOME	GB	27,54	....
HOECHST AG	DE ★	43,7	− 0,79
NOVARTIS N	CH	1509,99	− 0,50
NOVO NORDISK B	DK	102,26	+ 1,33
ORION A	FI ★	21,15	− 0,47
ORION B	FI ★	21,3	....
RHONE POUL./RM	FR ★	43,12	....
ROCHE HOLDING	CH	16283,58	....
ROCHE HOLDING G	CH	10640,70	− 0,06
SANOFI /RM	FR ★	....	....
SCHERING AG	DE ★	105,1	− 0,47
SMITHKLINE BEEC	GB	13,30	− 1,93
ZENECA GROUP	GB	....	....
▶ DJ E STOXX PHAR P		383,15	− 0,35

ÉNERGIE

AKER MARITIME	NO	10,86	....
BG	GB	5,89	− 0,26
BP AMOCO	GB	18,12	....
BURMAH CASTROL	GB	....	....
CEPSA	ES ★	30,15	....
ELECTRAFINA	BE ★	107,4	....
ELF AQUITAINE /	FR ★	149	....
ENI	IT ★	6,05	− 0,82
ENTERPRISE OIL	GB	6,50	....
F.OLSEN ENERGY	NO	8,02	....
LASMO	GB	2,17	....
OMV AG	AT ★	87,6	− 0,90
PETROFINA SA BR	BE ★	594	....
PETROLEUM GEO-S	NO	15,92	− 0,77
PRIMAGAZ /RM	FR ★	85	....
PROSAFE	NO	9,87	....
REPSOL	ES ★	45,3	....
ROYAL DUTCH CO	NL ★	57,3	− 2,05
SAGA PETROLEUM	NO	16,29	....
SAIPEM	IT ★	3,99	− 1,48
SHELL TRANSP &	GB	7,62	....
SMEDVIG -A-	NO	9,75	....
TOTAL FINA /RM	FR ★	128,5	....
▶ DJ E STOXX ENGY P		306,2	− 1,08

(Publicité)

www.lemonde.fr

CHANGE !

SERVICES FINANCIERS

3I	GB	11,47	....
ALMANIJ	BE ★	61,55	....
ALPHA FINANCE	GR	41,65	....
AMVESCAP	GB	8,68	....
BAIL INVEST /RM	FR ★	135	+ 1,12
BPI R	PT ★	21,95	....
BRITISH LAND CO	GB	8,30	+ 1,89
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,42	....
COBEPA	BE ★	64,95	....
CORP FIN ALBA -	ES ★	149,65	....
CPR /RM	FR ★	45,8	....
CS GROUP N	CH	178,18	− 0,18
EURAFRANCE /RM	FR ★	600	+ 0,76
FONCIERE LYONNA	FR ★	139,2	+ 3,11
GECINA /RM	FR ★	112,5	....
HAMMERSON	GB	7,13	....
KAPITAL HOLDING	DK	34,98	− 0,38
LAND SECURITIES	GB	13,42	....
LIBERTY INT.HDG	GB	7,27	....
MEDIOBANCA	IT ★	10,65	− 0,93
MEDIOLANUM	IT ★	7,55	− 1,44
MEPC PLC	GB	8,15	....
METROVACESA	ES ★	21,84	....
MEDIOLANUM	NL ★	7,55	− 1,44
PARIBAS	FR ★	110,5	....
PROVIDENT FIN	GB	14,11	....
RODAMCO NV	NL ★	24,3	− 0,21
SCHRODERS PLC	GB	21,36	....
SEFIMEG N /RM	FR ★	64,65	....
SIMCO N /RM	FR ★	83	....
SLOUGH ESTATES	GB	5,58	....
UNIBAIL /RM	FR ★	127,9	....
UNIM	IT ★	0,44	....
VALLEHERMOSO	ES ★	9,41	....
WOOLWICH PLC	GB	6,21	....
▶ DJ E STOXX FINS P		257,5	− 0,11

ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMECQ	GB	9,50	− 0,16
ASSOCIATE BRIT	GB	....	....
BASS	GB	14,86	....
BBAG OE BRAU-BE	AT ★	40,7	− 0,61
BONGRAIN /RM	FR ★	373	....
BRAU-UNION	AT ★	47,2	+ 0,21
CADBURY SCHWEPP	GB	....	....
CARLSBERG -B-	DK	40,91	+ 0,66
CARLSBERG AS -A	DK	40,37	....
CHR. HANSEN HLD	DK	101,59	− 0,66
CULTOR -1-	FI ★	18	....
DANISCO	DK	46,29	− 0,29
DANONE /RM	FR ★	264	....
DELTA DAIRY	GR	18,95	....
DIAGEO	GB	10,74	....
ELAIS OLEAGINOU	GR	25,57	....
ERID.BEGH.SAY /	FR ★	141	....
GREENCORE GROUP	GB	3,38	....
HEINEKEN	NL ★	52,6	− 0,75
HELLENIC BOTTLI	GR	24,03	....
HELLENIC SUGAR	GR	11,21	....
HUHTAMAEKI I VZ	FI ★	34,7	− 1,98
KERRY GRP-A-	GB	12,57	....
MONTEDISON	IT ★	1,66	....
NESTLE N	CH	1830,02	− 0,10
PARMALAT	IT ★	1,29	+ 1,57
PERNOD RICARD /	FR ★	66,95	....
RAISIO GRP V	FI ★	8,95	+ 0,34
RIEBER & SON -B	NO	7,40	....
TATE & LYLE	GB	6,55	....
UNICER R	PT ★	19,5	....
UNIGATE PLC	GB	6,15	....
UNILEVER	NL ★	68,15	....
UNILEVER	GB	....	....
▶ DJ E STOXX F & BV P		247,11	− 0,33

BIENS D'ÉQUIPEMENT

ABB AB -A-	SE	13,80	....
ABB AB -B-	SE	13,63	....
ABB BADEN	CH	1449,87	....
ADECCO N	CH	526,71	+ 1,08
ALSTOM	FR ★	30	− 1,32
ALUSUISSE LON G	CH	1167,41	− 0,53
ASSOC BR PORTS	GB	4,81	....
ATLAS COPCO -A-	SE	25,55	− 1,11
ATLAS COPCO -B-	SE	25,03	− 1,13
ATTICA ENTR SA	GR	10,15	....
BAA	GB	10,18	+ 0,76
BBA GROUP PLC	GB	7,84	+ 0,39
BERGESEN	NO	14,81	....
BONHEUR	NO	26,90	....
CMB	BE ★	41	....
CMG	GB	25,35	....
COOKSON GROUP P	GB	3,29	....
DAMPSKIBS -A-	DK	7938,86	....
DAMPSKIBS -B-	DK	8006,14	....
DAMSKIBS SVEND	DK	11691,78	+ 0,45
DELTA PLC	GB	2,26	....
DET SONDENFJ NO	NO	5,86	− 0,42
ELECTROCOMPONEN	GB	7,82	....
EQUANT NV	DE ★	92	....
FINNLINES	FI ★	25,4	....
FKI	GB	3,20	....
FLS IND.B	DK	23,14	....
FLUGHAFEN WIEN	AT ★	41,02	− 0,77
GKN	GB	17,21	....
GLYNWED INTL PL	GB	3,38	....
HALKOR	GR	11	....
HAYS	GB	10,48	....
HEIDELBERGER DR	DE ★	51,5	....
HELLAS CAN SA P	GR	29,94	....
IFIL	IT ★	3,3	− 0,60
IMI PLC	GB	4,23	....
ISS INTL SERV-B	DK	48,44	− 1,10
KOEBENHAVN LUFT	DK	84,77	....
KON.NEDLLOYD	NL ★	23,8	− 0,42
KONE B	FI ★	129,9	+ 0,70
LAHMEYER	DE ★	45	....
LEGRAND /RM	FR ★	201,7	....
LEIF HOEGH	NO	12,96	....
LINDE AG	DE ★	577	− 1,54
MAN AG	DE ★	33,2	+ 0,15
MANNESMANN AG	DE ★	149,5	− 0,13
METALLGESELLSCH	DE ★	16,7	− 0,48
METRA A	FI ★	22	− 7,37
MORGAN CRUCIBLE	GB	4,43	....
NFC	GB	3,15	− 0,49
NKT HOLDING	DK	72,12	− 2,37
OCEAN GROUP	GB	16,55	....
PENINS.ORIENT.S	GB	15,91	+ 3,09
PREMIER FARNELL	GB	3,92	....
RAILTRACK	GB	20,86	....
RANDSTAD HOLDIN	NL ★	40	....
RATIN -A-	DK	115,72	....
RATIN -B-	DK	119,20	+ 0,10
RAUMA OY	FI ★	11,9	....
RENTOKIL INITIA	GB	4,03	....
REXAM	GB	4,15	....
REXEL /RM	FR ★	77,85	....
RHI AG	AT ★	25,95	− 0,19
RIETER HLDG N	CH	589,97	+ 0,21
SANDVIK -A-	SE	21,99	....
SANDVIK -B-	SE	22,11	....
SAURER ARBON N	CH	551,14	+ 0,92
SCANIA AB -A-	SE	26,52	....
SCANIA AB -B-	SE	26,35	....
SCHINDLER HOLD	CH	1512,49	....
SCHINDLER HOLD	CH	1540,68	− 1,13
SCHNEIDER ELECT	FR ★	56,3	....
SEAT-PAGINE GIA	IT ★	1,37	+ 0,74
SECURICOR	GB	8,45	....
SECURITAS -B-	SE	14,51	− 0,25
SGS GENEVA BR	CH	1058,43	− 0,29
SHANKS & MCEWAN	GB	3,66	....
SIDEL /RM	FR ★	121,8	....
INVENSYS	GB	5,13	....
SITA /RM	FR ★	228,7	....
SKF -A-	SE	16,90	....
SKF -B-	SE	17,88	+ 1,04
SOPHUS BEREND -	DK	25,57	+ 1,06
STORK NV	NL ★	21,25	....
SULZER FRAT.SA1	CH	612,51	− 0,51
SVEDALA	SE	17,64	....
SVENDBORG -A-	DK	11168,22	....
T.I.GROUP PLC	GB	6,98	....
TOMRA SYSTEMS	NO	36,03	....
VA TECHNOLOGIE	AT ★	88,6	− 1,01
VALMET	FI ★	10,85	− 0,37
▶ DJ E STOXX IND GO P		374,6	− 0,43

ASSURANCES

AGF /RM	FR ★	47,17	....
ALLEANZA ASS	IT ★	11	− 0,45
ALLIANZ AG	DE ★	277	− 0,89
ALLIED ZURICH	GB	12,39	....
ASPIS PRONIA GE	GR	18,61	....
AXA /RM	FR ★	119,7	....
CGU	GB	14,57	....
CNP ASSURANCES	FR ★	25,75	....
CORP.MAPFRE R	ES ★	20,55	....
ERGO VERSICHERU	DE ★	120	− 0,83
ETHNIKI GEN INS	GR	67,21	....
FONDIARIA ASS	IT ★	5,25	+ 1,94
FORSIKRING CODA	DK	106,30	....
FORTIS AMEV NV	NL ★	....	....
GENERALI ASS	IT ★	34,8	− 0,14
GENERALI HLD VI	AT ★	182	− 1,09
INA	IT ★	2,3	− 0,43
IRISH LIFE	GB	....	....
LEGAL & GENERAL	GB	....	....
MUENCH RUECKVER	DE ★	190,2	+ 0,79
NORWICH UNION	GB	6,70	+ 0,23
POHJOLA YHTYMAE	FI ★	45	− 2,17
PRUDENTIAL CORP	GB	13,68	....
RAS	IT ★	9,57	− 0,83
ROYAL SUN ALLIA	GB	....	....
SAMPO -A-	FI ★	27,65	+ 0,55
SWISS RE N	CH	1910,82	− 0,10
SEGUROS MUNDIAL	PT ★	36	....
SKANDIA INSURAN	SE	17,95	+ 0,75
STOREBRAND	NO	6,48	+ 1,94
SWISS LIFE BR	CH	605	− 0,92
TOPDANMARK AS	DK	158,10	....
TRYG-BALTICA	DK	24,27	− 0,88
ZURICH ALLIED N	CH	579,32	....
▶ DJ E STOXX INSU P		327,96	− 0,18

MEDIAS

B SKY B GROUP	GB	9,28	....
CANAL PLUS /RM	FR ★	270	....
CARLTON COMMUNI	GB	7,92	....
ELSEVIER	NL ★	11,9	− 1,24
HAVAS ADVERTISI	FR ★	209	....
INDP NEWS AND M	IR ★	4,8	....
LAGARDERE SCA N	FR ★	35,25	....
MEDIASET	IT ★	8,29	− 0,72
PEARSON	GB	20,30	....
REED INTERNATIO	GB	6,95	....
REUTERS GROUP	GB	14,05	+ 1,44
SCHIBSTED	NO	11,48	....
TELEWEST COMM.	GB	4,33	....
TF1	FR ★	218,5	....
UNITED NEWS & M	GB	9,98	....
WOLTERS KLUWER	NL ★	171,35	....
WPP GROUP	GB	8,48	....
▶ DJ E STOXX MEDIA P		320,15	− 0,51

BIENS DE CONSOMMATION

AHOLD	NL ★	33,95	....
ASDA GROUP PLC	GB	3,32	....
ATHENS MEDICAL	GR	22,78	....
AUSTRIA TABAK A	AT ★	59,15	− 0,76
BEIERSDORF AG	DE ★	65	− 0,76
BIC /RM	FR ★	50,05	....
BRIT AMER TOBAC	GB	9,22	− 1,15
CASINO GP /RM	FR ★	92,95	....
CFR UNITS -A-	CH	1928,98	....
CPT MODERNES /R	FR ★	564	....
DELHAIZE	BE ★	84,5	....
ESSILOR INTL /R	FR ★	319	....
ETS COLRUYT	BE ★	654	....
FYFFES	GB	2,23	....
GIB	BE ★	37	....
GOODYS	GR	25,63	....
IMPERIAL TOBACC	GB	11,28	....
KESKO -B-	FI ★	13,1	....
L'OREAL /RM	FR ★	612	....
MODELO CONTINEN	PT ★	19,14	....
PAPASTRATOS CIG	GR	19,64	....
PROMODES /RM	FR ★	649,5	....
RECKITT & COLMA	GB	11,99	....
SAFEWAY	GB	3,90	+ 2,01
SAINSBURY J. PL	GB	5,92	....
SEITA /RM	FR ★	59	....
SMITH & NEPHEW	GB	2,87	....
STAGECOACH HLDG	GB	3,69	....
TABACALERA REG	ES ★	19,16	....
TAMRO	FI ★	3,9	− 1,27
TESCO PLC	GB	2,69	....
TNT POST GROEP	NL ★	25,4	− 0,20
▶ DJ E STOXX N CY G P		491,06	− 0,09

COMMERCE DISTRIBUTION

ARCADIA GRP	GB	3,55	− 2,53
BOOTS CO PLC	GB	11,80	− 0,52
CARREFOUR /RM	FR ★	134,5	....
CASTO.DUBOIS /R	FR ★	238	− 0,87
CENTROS COMER P	ES ★	16,8	....
CONTINENTE	ES ★	22,4	....
DIXONS GROUP PL	GB	18,14	+ 0,68
GEHE AG	DE ★	46,3	+ 0,98
GREAT UNIV STOR	GB	10,57	....
GUILBERT /RM	FR ★	136	....
HENNES & MAURIT	SE	25,15	+ 0,25
JERONIMO MARTIN	PT ★	32,4	....
KARSTADT AG	DE ★	461	− 0,11
KINGFISHER	GB	11,51	....
MARKS & SPENCER	GB	5,55	....
METRO	DE ★	61,4	+ 0,33
NEXT PLC	GB	11,16	....
PINAULT PRINT./	FR ★	156	....
RINASCENTE	IT ★	7,7	− 0,26
STOCKMANN A	FI ★	20	− 2,44
VALORA HLDG N	CH	233,92	+ 0,40
W.H SMITH GRP	GB	9,78	....
WOLSELEY PLC	GB	7,79	....
▶ DJ E STOXX RETL P		373,77	+ 0,16

HAUTE TECHNOLOGIE

ALCATEL /RM	FR ★	128,2	....
ALTEC SA REG.	GR	20,44	....
BAAN COMPANY	NL ★	15,65	+ 3,99
BARCO	BE ★	164	....
BRITISH AEROSPA	GB	6,46	+ 3,70
CAP GEMINI /RM	FR ★	146,9	....
COLOPLAST B	DK	99,57	....
COLT TELECOM NE	GB	20,03	....
DASSAULT SYST./	FR ★	32,88	....
FINMECCANICA	IT ★	0,96	− 1,03
FRESENIUS MED C	DE ★	48	....
GAMBRO -A-	SE	9,68	....
GETRONICS	NL ★	37,6	+ 0,13
GN GREAT NORDIC	DK	31,62	− 1,26
INTRACOM R	GR	63,86	....
KON. PHILIPS EL	NL ★	....	....
MERKANTILDATA	NO	9,01	....
MISYS	GB	8,68	....
NERA ASA	NO	2,71	+ 1,85
NETCOM ASA	NO	33,07	....
NOKIA	FI ★	86,9	+ 2,12
NOKIA -K-	FI ★	....	....
NYCOMED AMERSHA	GB	7,16	....
OCE	NL ★	25,55	+ 0,39
OLIVETTI	IT ★	2,61	+ 0,38
ROLLS ROYCE	GB	4,44	....
SAGEM	FR ★	585	....
SAP AG	DE ★	341	− 1,59
SAP VZ	DE ★	390	− 1,76
SEMA GROUP	GB	9,28	....
SIEMENS AG	DE ★	74,3	− 0,67
SMITHS IND PLC	GB	14,28	....
STMICROELEC SIC	FR ★	66,2	....
TANDBERG DATA A	NO	4,94	− 1,72
THOMSON CSF /RM	FR ★	34,5	....
WILLIAM DEMANT	DK	72,66	+ 0,09
▶ DJ E STOXX TECH P		467,8	+ 0,55

SERVICES COLLECTIFS

ANGLIAN WATER	GB	10,93	....
BRITISH ENERGY	GB	7,99	....
CENTRICA	GB	....	....
EDISON	IT ★	8,7	− 0,68
ELECTRABEL	BE ★	314,2	....
ELECTRIC PORTUG	PT ★	16,99	....
ENDESA	ES ★	20,77	....
EVN	AT ★	139,1	− 0,82
GAS NATURAL SDG	ES ★	73,25	....
HAFSLUND -A-	NO	5,55	....
HAFSLUND -B-	NO	3,92	....
IBERDROLA	ES ★	14,19	....
ITALGAS	IT ★	4,21	....
NATIONAL GRID G	GB	7,01	....
NATIONAL POWER	GB	7,61	....
OESTERR ELEKTR	AT ★	133	+ 0,83
POWERGEN	GB	10,53	− 0,29
SCOT POWER	GB	8,78	....
SEVERN TRENT	GB	14,29	+ 1,64
SUEZ LYON EAUX/	FR ★	167,7	....
SYDKRAFT -A-	SE	25,26	....
SYDKRAFT -C-	SE	17,87	....
THAMES WATER	GB	15,65	....
TRACTEBEL	BE ★	137	....
UNION EL.-FENOS	ES ★	12,53	....
UNITED UTILITIE	GB	11,53	....
VIAG	DE ★	439	− 0,45
VIVENDI/RM	FR ★	79,85	....
▶ DJ E STOXX PO SUP P		304,97	+ 0,02

EURO NOUVEAU MARCHÉ

22/06 10 h 23 ▶	Cours en €uros	% Var. veille

AMSTERDAM

AIRSPRAY NV	24,2	....
ANTONOV	1,16	....
C/TAC	13,3	+ 0,76
CARDIO CONTROL	8,7	+ 1,75
CSS	13,8	+ 0,73
HITT NV	10,1	+ 3,06
INNOCONCEPTS NV	20,3	+ 1
NEDGRAPHICS HOLD	16,45	....
POLYDOC	2,55	....
PROLION HOLDING	86	− 0,12
RING ROSA	9,1	+ 2,25
RING ROSA WT	1,05	− 4,55
UCC HOLDING NV	13,2	+ 0,76

BRUXELLES

ENVIPCO HLD CT	1,85	....
FARDEM BELGIUM ABC	23	....
INTERNOC HLD	3,25	− 4,41
INTL BRACHYTHER B	12,8	+ 2,40
LINK SOFTWARE B	12,9	....
PAYTON PLANAR	2,01	....
SYNERGIA	9,65	....

FRANCFORT

1 & 1 AG & CO.KGAA	115	− 1,71
AIXTRON	224	− 1,32
AUGUSTA BETEILIGUN	57,5	− 0,52
BB BIOTECH ZT-D	34,7	....
BB MEDTECH ZT-D	15,6	− 1,27
BERTRANDT AG	60	+ 0,84
BETA SYSTEMS SOFTW	13,25	− 0,38
CE COMPUTER EQUIPM	143,5	+ 1,06
CE CONSUMER ELECTR	465	+ 3,33
CENIT SYSTEMHAUS	159	+ 0,57
DRILLISCH	117	+ 0,86
EDEL MUSIC E 98	....	....
ELSA	45,5	− 0,66
EM.TV & MERCHANDI	1275	+ 1,80
EUROMICRON	23	− 0,86
GRAPHISOFT NV	13,7	+ 1,48
HOEFT & WESSEL	84	+ 2,44
HUNZINGER INFORMAT	103,43	+ 3,59
INFOMATEC	186	+ 1,64
INTERSHOP COMMUNIC	227	+ 2,25
KINOWELT MEDIEN	238	− 2,06
LHS GROUP	31	− 0,32
LINTEC COMPUTER	97,1	+ 6,70
LOESCH UMWELTSCHUT	5,4	....
MENSCH UND MASCHIN	26	− 7,14
MOBILCOM	90,01	− 1,63
MUEHL PRODUCT & SE	18,2	− 1,62
MUEHLBAUER HOLDING	65	....
PFEIFFER VACU TECH	31,6	− 1,25
PLENUM	70,25	+ 0,36
PSI	40,6	+ 0,50
QIAGEN NV	67,7	− 0,88
REFUGIUM HOLDING A	16,22	+ 0,12
SACHSENRING AUTO	13,9	+ 1,46
SALTUS TECHNOLOGY	21,5	− 1,83
SCM MICROSYSTEMS	53,8	+ 2,48
SER SYSTEME	375	− 0,27
SERO ENTSORGUNG	5,8	....
SINGULUS TECHNOLOG	117	− 2,90
SOFTM SOFTWARE BER	52,4	....
TDS	67	+ 7,20
TECHNOTRANS	44	+ 2,09
TELDAFAX	40,5	− 1,10
TELES AG	204	+ 2
TIPTEL	7,9	− 1,25
TRANSTEC	45,3	− 1,95
W.E.T. AUTOMOTIVE	40,5	+ 1,25
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne **IT** : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande **LU** : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche **FI** : Finlande - **BE** : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - **NO** : Norvège - **DK** : Danemark **GB** : Grande-Bretagne - **GR** : Grèce - **SE** : Suède.

LeMonde Job: WMQ2306--0030-0 WAS LMQ2306-30 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 10:56 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0402 Lcp:700 CMYK

VALEURS FRANÇAISES

● A l'ouverture, mardi 22 juin, l'action **BNP** perdait 1,75 %, à 81,55 euros, tandis que celle de **Paribas** chutait de 4,07 %, à 106 euros. Le titre **Société générale,** qui sera suspendu des indices CAC 40 et SBF 120 à l'issue de la séance de mardi pour éviter les opérations d'arbitrage durant la période de l'offre, baissait de 4,20 %, à 168,7 euros. A ces cours, les parités proposées par la BNP dans le cadre de sa double OPE valorisent l'action Société générale à 174,75 euros et l'action Paribas à 112,13 euros. La branche principale de la nouvelle offre de la Société générale sur Paribas valorise celle-ci à 114,81 euros, tandis que la branche subsidiaire la valorise à 112,46 euros.

● Le titre **Sodexho** gagnait 1,86 %, à 164 euros, lors des premiers échanges mardi à la Bourse de Paris. Le groupe de restauration collective et de services a enregistré au 1er semestre de son exercice 1998/1999 une hausse de 47 % de son résultat net, à 421 millions de francs.

● La valeur **Air France** progressait de 0,45 %, à 17,72 euros, mardi matin. Air France a choisi la compagnie aérienne américaine Delta Airlines comme partenaire pour une alliance stratégique.

● Le titre **Brit Air** restait stable à l'ouverture mardi, à 45 euros. La compagnie aérienne a enregistré un bond de 53 % de son résultat net consolidé lors de son exercice 1998/1999, à 6,2 millions d'euros.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 22 JUIN — **Cours relevés à 10 h 15**

Liquidation : 23 juin

France	Précédent en €uros	Cours en €uros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	152,50	151,60	994,43	− 0,59	6,39
CR.LYONNAIS(TP)	140,60	140,50	921,62	− 0,07	6,10
RENAULT (T.P.)	397	396	2597,59	− 0,25	15,15
SAINT GOBAIN(T.P	181,50	....	....	....	9,77
THOMSON S.A (T.P	150,50	149,50	980,66	− 0,66	6,11
ACCOR	243,40	243,10	1594,63	− 0,12	4
AEROSPATIALE MAT	22,80	22,60	148,25	− 0,88	....
AGF	47,17	47,44	311,19	+ 0,57	1,14
AIR FRANCE GPE N	17,64	17,74	116,37	+ 0,57	2,74
AIR LIQUIDE	149,40	149	977,38	− 0,27	2,40
ALCATEL	128,20	128,90	845,53	+ 0,55	1,75
ALSTOM	30,40	29,82	195,61	− 1,91	....
ALTRAN TECHNO. #	256	256,10	1679,91	+ 0,04	0,53
ATOS CA	104,70	104	682,20	− 0,67	....
AXA	119,70	119,90	786,49	+ 0,17	1,70
BAIL INVESTIS	133,50	135	885,54	+ 1,12	9,80
BAZAR HOT. VILLE	105,20	105	688,75	− 0,19	2,75
BIC	50,05	50,40	330,60	+ 0,70	0,46
BIS	92	....	....	....	1,22
B.N.P.	83	81,55	534,93	− 1,75	1,50
BOLLORE	180,30	182	1193,84	+ 0,94	2,06
BONGRAIN	373	369,50	2423,76	− 0,94	9,76
BOUYGUES	271,50	266,50	1748,13	− 1,84	2,59
BOUYGUES OFFS	31,93	31,98	209,78	+ 0,16	0,58
BULL#	8,38	8,44	55,36	+ 0,72	....
CANAL +	270	264,50	1735,01	− 2,04	3,05
CAP GEMINI	146,90	147,40	966,88	+ 0,34	0,84
CARBONE LORRAINE ■	47,71	48	314,86	+ 0,61	0,88
CARREFOUR	134,50	134,50	882,26	....	4,90
CASINO GUICHARD	92,95	92,90	609,38	− 0,05	1,27
CASINO GUICH.ADP	56,25	55,55	364,38	− 1,24	1,31
CASTORAMA DUB.(L	244,80	238,10	1561,83	− 2,74	1,90
C.C.F.	105	105,40	691,38	+ 0,38	1,40
CEGID (LY)	140	140,30	920,31	+ 0,21	3,81
CERUS	7,24	7,20	47,23	− 0,55	0,15
CGIP	46,20	46	301,74	− 0,43	0,80
CHARGEURS	51	52	341,10	+ 1,96	1,45
CHRISTIAN DALLOZ	54,30	54	354,22	− 0,55	0,76
CHRISTIAN DIOR	160	160	1049,53	....	1,58
CIC -ACTIONS A	80	80	524,77	....	....
CIMENTS FRANCAIS	62,40	61	400,13	− 2,24	1,15
CLARINS	91,30	92	603,48	+ 0,77	0,99
CLUB MEDITERRANE	101	99,95	655,63	− 1,04	0,69
CNP ASSURANCES	25,75	25,10	164,65	− 2,52	....
COFLEXIP	87	86,80	569,37	− 0,23	1,16
COLAS	184,70	184,10	1207,62	− 0,32	4,27
COMPTOIR ENTREP	1,92	1,92	12,59	....	1,14
CPR	45,80	45,80	300,43	....	1
CRED.FON.FRANCE	17,37	17	111,51	− 2,13	4,27
CFF.(FERRAILLES)	35,80	35,10	230,24	− 1,96	0,57
CREDIT LYONNAIS	33,19	33,22	217,91	+ 0,09	1,52
CS SIGNAUX(CSEE)	55	54,60	358,15	− 0,73	0,84
DAMART	83,35	83,35	546,74	....	24,39
DANONE	264	265,70	1742,88	+ 0,64	3
DASSAULT-AVIATIO	161,50	161	1056,09	− 0,31	6
DASSAULT SYSTEME	32,88	32,70	214,50	− 0,55	0,18
DE DIETRICH	56,80	56,75	372,26	− 0,09	1,20
DEVEAUX(LY)#	92,20	92,80	608,73	+ 0,65	4,57
DEV.R.N-P.CAL LI	11,75	11,25	73,80	− 4,26	0,20
DEXIA FRANCE	131,30	131,60	863,24	+ 0,23	3,08
DMC (DOLLFUS MI)	5,67	5,68	37,26	+ 0,18	0,61
DYNACTION	27,22	27,45	180,06	+ 0,84	0,46
ECIA	105,10	106,30	697,28	+ 1,14	1,98
EIFFAGE	69,70	69	452,61	− 1	1,52
ELF AQUITAINE	149	145,90	957,04	− 2,08	2,29
ERAMET	38,20	38,10	249,92	− 0,26	1,14
ERIDANIA BEGHIN	141	141,80	930,15	+ 0,57	5,34
ESSILOR INTL	319	318	2085,94	− 0,31	3,20
ESSILOR INTL.ADP	335,40	....	....	....	3,32
ESSO	80	80	524,77	....	1,52
EURAFRANCE	595,50	589,50	3866,87	− 1,01	8,54
EURO DISNEY	1,42	1,38	9,05	− 2,82	0,10
EUROPE 1	290	....	....	....	2,90
EUROTUNNEL	1,45	1,45	9,51	....	....
FAURECIA	47,47	48	314,86	+ 1,12	0,61
FIMALAC SA	110	110	721,55	....	2,75
FINEXTEL	19,10	....	....	....	0,60
FIVES-LILLE	69	68	446,05	− 1,45	1,10
FONC.LYON.#	139	138	905,22	− 0,72	2,93
FRANCE TELECOM	76,30	75,60	495,90	− 0,92	1
FROMAGERIES BEL	662	662	4342,44	....	8,38
GALERIES LAFAYET	135,40	136,60	896,04	+ 0,89	2
GASCOGNE	78,30	76,10	499,18	− 2,81	2,50
GAUMONT #	66,80	67,50	442,77	+ 1,05	0,57
GAZ ET EAUX	54,90	53,75	352,58	− 2,09	8,38
GECINA	112,50	112	734,67	− 0,44	2,97
GEOPHYSIQUE	56,90	55,20	362,09	− 2,99	1,22
GRANDVISION	25,10	25,40	166,61	+ 1,20	0,20
GROUPE ANDRE S.A	136,90	....	....	....	0,99
GR.ZANNIER (LY)	23,12	22,63	148,44	− 2,12	0,38
GROUPE GTM	112,90	111,10	728,77	− 1,59	1,30
GPE VALFOND ACT.	46,10	....	....	....	0,38
GROUPE PARTOUCHE	75,50	74	485,41	− 1,99	1,52
GUILBERT	136	135,10	886,20	− 0,66	2,06
GUYENNE GASCOGNE	490	481	3155,15	− 1,84	5,50
HACHETTE FILI.ME	242,50	239	1567,74	− 1,44	2,52
HAVAS ADVERTISIN	209	210,90	1383,41	+ 0,91	2,29
IMETAL	144,80	144	944,58	− 0,55	2,67
IMMEUBLES DE FCE	16,85	16,85	110,53	....	0,27
INFOGRAMES ENTER	68,50	68,50	449,33	....	....
INGENICO	24,89	24,40	160,05	− 1,97	0,46
INTERBAIL	24,60	24,61	161,43	+ 0,04	2,61
INTERTECHNIQUE	322	318,50	2089,22	− 1,09	3,81
ISIS	70,75	70,50	462,45	− 0,35	2,16
JEAN LEFEBVRE	105,90	102,40	671,70	− 3,31	2,30
KLEPIERRE	86,90	86,50	567,40	− 0,46	2,29
LABINAL	221	228,40	1498,21	+ 3,35	4,12
LAFARGE	94,60	94,80	621,85	+ 0,21	1,83
LAGARDERE	35,25	35,06	229,98	− 0,54	0,78
LAPEYRE	70,40	71	465,73	+ 0,85	0,96
LEBON (CIE)	43,78	41,70	273,53	− 4,75	1,22
LEGRAND	201,70	203,40	1334,22	+ 0,84	0,85
LEGRAND ADP	115,50	116	760,91	+ 0,43	1,36
LEGRIS INDUST.	40,80	40,81	267,70	+ 0,02	0,91
LOCINDUS	115,10	116	760,91	+ 0,78	9,24
L'OREAL	612	609,50	3998,06	− 0,41	2,82
LVMH MOET HEN.	285	285	1869,48	....	2,44
MARINE WENDEL	153,20	154	1010,17	+ 0,52	2,90
METALEUROP	6,09	6,04	39,62	− 0,82	0,61
MICHELIN	40,25	40,52	265,79	+ 0,67	0,64
MONTUPET SA	35,40	34,90	228,93	− 1,41	2,29
MOULINEX	10,52	10,48	68,74	− 0,38	0,61
NATEXIS	50,40	50,40	330,60	....	1,68
NEOPOST	21	21	137,75	....	....
NORBERT DENTRES.	25	25	163,99	....	0,36
NORD-EST	27,39	27,05	177,44	− 1,24	0,84
NORDON (NY)	71,50	....	....	....	....
NRJ #	237,90	237,50	1557,90	− 0,17	1,27
OLIPAR	8,13	8,40	55,10	+ 3,32	....
PARIBAS	110,50	106,70	699,91	− 3,44	....
PATHE	117	116,20	762,22	− 0,68	1,68
PECHINEY ACT ORD	41,89	40,72	267,11	− 2,79	0,61
PERNOD-RICARD	66,95	66,05	433,26	− 1,34	0,78
PEUGEOT	154,50	155,50	1020,01	+ 0,65	1,50
PINAULT-PRINT.RE	156	155,90	1022,64	− 0,06	5,95
PLASTIC OMN.(LY)	95,90	95,10	623,82	− 0,83	1,52
PRIMAGAZ	85	85	557,56	....	1,45
PROMODES	649,50	648	4250,60	− 0,23	3
PUBLICIS #	200	200,50	1315,19	+ 0,25	0,03
REMY COINTREAU	17,89	17,50	114,79	− 2,18	0,70
RENAULT	42,28	42,50	278,78	+ 0,52	0,53
REXEL	77,85	77,90	510,99	+ 0,06	3,58
RHODIA	17,50	17,70	116,10	+ 1,14	....
RHONE POULENC A	43,12	43,80	287,31	+ 1,58	0,61
ROCHEFORTAISE CO	120,90	121	793,71	+ 0,08	0,73
ROCHETTE (LA)	2,96	2,98	19,55	+ 0,68	0,18
ROYAL CANIN	52,15	51,50	337,82	− 1,25	0,66
RUE IMPERIALE (L	1795	1800	11807,23	+ 0,28	19,51
SADE (NY) ■	37,39	37,09	243,29	− 0,80	1,91
SAGEM SA	585	585	3837,35	....	4,19
SAINT-GOBAIN	160,80	158,60	1040,35	− 1,37	2,82
SALVEPAR (NY)	83,90	84,60	554,94	+ 0,83	2,82
SANOFI SYNTHELAB	39,03	38,95	255,50	− 0,20	....
SAUPIQUET (NS)	65	65,55	429,98	+ 0,85	1,52
SCHNEIDER ELECTR	56,30	56,50	370,62	+ 0,36	1,15
SCOR	48,80	48,99	321,35	+ 0,39	1,70
S.E.B.	70,40	70,15	460,15	− 0,36	1,90
SEFIMEG CA	64,65	66,10	433,59	+ 2,24	2,30
SEITA	59	58	380,46	− 1,69	1,22
SELECTIBANQUE	9,70	9,75	63,96	+ 0,52	0,91
SFIM	38	38	249,26	....	4,57
SGE	45	44,30	290,59	− 1,56	1,40
SIDEL	121,80	119,20	781,90	− 2,13	0,92
SILIC CA	153,90	153,70	1008,21	− 0,13	5,69
SIMCO	83	83	544,44	....	2,29
S.I.T.A	228,70	231,50	1518,54	+ 1,22	2,06
SKIS ROSSIGNOL	13,10	13,17	86,39	+ 0,53	0,23
SOCIETE GENERALE	176,10	170	1115,13	− 3,46	....
SODEXHO ALLIANCE	161	164,50	1079,05	+ 2,17	1,34
SOGEPARC (FIN)	65,90	66	432,93	+ 0,15	2,44
SOMMER-ALLIBERT	27	27	177,11	....	0,70
SOPHIA	39,60	39,50	259,10	− 0,25	2,18
SPIR COMMUNIC. #	70,90	70,40	461,79	− 0,71	2,60
STRAFOR FACOM	84,60	84,65	555,27	+ 0,06	1,30
SUEZ LYON.DES EA	167,70	167,20	1096,76	− 0,30	2,70
TF1	218,50	218,10	1430,64	− 0,18	2,44
TECHNIP	110,90	110	721,55	− 0,81	2,45
THOMSON-CSF	34,50	34,96	229,32	+ 1,33	0,55
TOTAL FINA SA	128,50	127,50	836,35	− 0,78	1,98
UNIBAIL	127,90	126,10	827,16	− 1,41	4,73
UNION ASSUR.FDAL	113	113	741,23	....	3,35
USINOR	14,32	14,10	92,49	− 1,54	0,50
VALEO	78	77,45	508,04	− 0,71	0,99
VALLOUREC	38	36,85	241,72	− 3,03	1,14
VIA BANQUE	27,65	27,15	178,09	− 1,81	0,61
VIVENDI	79,85	79,75	523,13	− 0,13	2,75
WORMS (EX.SOMEAL	13,72	13,84	90,78	+ 0,87	0,40
ZODIAC EX.DT DIV	222	220	1443,11	− 0,90	2,13

International	Précédent en €uros	Cours en €uros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
AMERICAN EXPRESS	120,80	....	....	....	0,18
A.T.T. #	54,55	54,45	357,17	− 0,18	0,26
BARRICK GOLD #	17,02	17,15	112,50	+ 0,76	0,07
CROWN CORK ORD.#	31,28	....	....	....	0,20
DE BEERS #	23,06	23,50	154,15	+ 1,91	0,17
DU PONT NEMOURS	68,35	....	....	....	0,28
ERICSSON #	32,39	32,52	213,32	+ 0,40	0,16
FORD MOTOR #	53,45	....	....	....	0,37
GENERAL ELECT. #	102,10	102,40	671,70	+ 0,29	0,27
GENERAL MOTORS #	61,80	61,25	401,77	− 0,89	0,39
HITACHI #	8,35	8,30	54,44	− 0,60	0,03
I.B.M #	119,50	120,30	789,12	+ 0,67	0,19
ITO YOKADO #	63,40	63,50	416,53	+ 0,16	0,09
MATSUSHITA #	19,50	19,50	127,91	....	0,03
MC DONALD'S #	40,88	40,11	263,10	− 1,88	0,04
MERCK AND CO #	66,50	67,20	440,80	+ 1,05	0,22
MITSUBISHI CORP.	6,59	6,78	44,47	+ 2,88	0,02
MOBIL CORPORAT.#	98	....	....	....	0,45
MORGAN J.P. # ■	129,10	130,50	856,02	+ 1,08	0,81
NIPP. MEATPACKER	13,27	....	....	....	0,09
PHILIP MORRIS #	40,32	40,43	265,20	+ 0,27	0,36
PROCTER GAMBLE	84	83,75	549,36	− 0,30	0,23
SEGA ENTERPRISES	14,20	14,46	94,85	+ 1,83	0,08
SCHLUMBERGER #	60,45	60,80	398,82	+ 0,58	0,18
SONY CORP. #	101,10	105	688,75	+ 3,86	0,13

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ♦ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 21 JUIN

Une sélection. **Cours relevés à 17 h 35**

Valeurs	Cours en €uros	Cours en francs	% Var. veille
ADL PARTNER	15	98,39	+ 4,17
AB SOFT	13,80	90,52	− 1
ALPHAMEDIA	19,39	127,19	+ 5,67
ALPHA MOS	4,05	26,57	− 3,57
ALTAMIR & CI	149	977,38	....
APPLIGENE ON	2,70	17,71	+ 12,50
ASTRA	1,26	8,27	+ 0,80
ATN	11,40	74,78	+ 1,69
AVENIR TELEC	58,90	386,36	+ 1,55
BELVEDERE	70,70	463,76	− 0,84
BIODOME #	14,80	97,08	− 0,54
BVRP EX DT S	46,10	302,40	− 1,83
CAC SYSTEMES	9,79	64,22	+ 0,41
CEREP	16	104,95	− 0,25
CHEMUNEX #	0,78	5,12	+ 9,86
COIL	46	301,74	+ 2,22
CRYO INTERAC	16,90	110,86	+ 1,75
CYBER PRES.P	36	236,14	....
CYRANO #	11,09	72,75	+ 2,21
DESK #	19,80	129,88	+ 5,88
DESK BS 98	1,65	10,82	− 2,94
DMS #	7,25	47,56	− 1,36
DURAND ALLIZ	7,60	49,85	+ 1,33
DURAN DUBOI	115	754,35	+ 5,99
EFFIK #	18	118,07	....
ESKER	19,90	130,54	+ 1,07
EUROFINS SCI	61	400,13	+ 1,50
EURO.CARGO S	10	65,60	+ 1,11
EUROPSTAT #	53,50	350,94	....
FABMASTER #	13,40	87,90	+ 4,69
FI SYSTEM #	34,40	225,65	− 1,71
FLOREANE MED	9,26	60,74	+ 6,68
GENERIX #	54,35	356,51	+ 2,35
GENESYS #	14,50	95,11	+ 9,85
GENSET	49,10	322,07	− 0,61
GROUPE D #	24	157,43	....
GUILLEMOT #	58,60	384,39	+ 0,34
GUYANOR ACTI	0,33	2,16	− 2,94
HF COMPANY	77	505,09	....
HIGH CO.	49,40	324,04	+ 0,82
HOLOGRAM IND	46,20	303,05	− 3,49
IGE + XAO	5,86	38,44	+ 2,81
ILOG #	5,28	34,63	+ 0,57
IMECOM GROUP	3,75	24,60	....
INFONIE	19	124,63	− 0,52
INFOTEL #	20,99	137,69	− 1,92
LEXIBOOK #	21,98	144,18	− 0,99
JOLIEZ-REGOL	8,06	52,87	+ 0,12
JOLIEZ-REGOL ♦	0,24	1,57	....
LACIE GROUP	9,05	59,36	− 1,63
MEDIDEP #	16,98	111,38	+ 2,29
MILLE AMIS #	5,50	36,08	....
MONDIAL PECH	6,71	44,01	+ 0,15
NATUREX	8,32	54,58	+ 1,84
OLITEC	58,50	383,73	− 2,17
OMNICOM ♦	195,90	1285,02	....
OXIS INTL RG	1,06	6,95	....
PERFECT TECH	18,78	123,19	+ 4,33
PHONE SYS.NE	8,50	55,76	+ 0,12
PICOGIGA	12,30	80,68	+ 2,07
PROSODIE	73,90	484,75	− 0,14
PROLOGUE SOF	25,50	167,27	+ 5,37
QUANTEL	4,31	28,27	− 2,05
R2I SANTE	33,50	219,75	+ 0,03
RADOUX INTL	38	249,26	+ 1,33
RECIF #	17,20	112,82	....
REPONSE #	17	111,51	− 2,86
REGINA RUBEN	6,89	45,20	....
SAVEURS DE F	22	144,31	+ 6,90
SILICOMP #	11,50	75,44	+ 4,55
SERP RECYCLA	130,10	853,40	− 7,14
SOI TEC SILI	33	216,47	+ 1,85
STACI #	21,90	143,65	− 8,75
STELAX	0,83	5,44	+ 6,41
SYNELEC #	17,20	112,82	− 0,17
LA TETE D.L.	2,12	13,91	− 9,40
THERMATECH I	29,90	196,13	− 0,17
TITUS INTERA	97,50	639,56	+ 4,28
TITUS INTER. ♦	100,60	659,89	....
TRANSGENE #	30,20	198,10	....
TR SERVICES	12,50	81,99	+ 4,17
V CON TELEC	5,50	36,08	− 0,36
WESTERN TELE	6	39,36	+ 5,26

SECOND MARCHÉ

MARDI 22 JUIN

Une sélection. **Cours relevés à 10 h 15**

Valeurs	Cours en €uros	Cours en francs	% Var. veille
ADA ♦	55	360,78	....
AIGLE #	86	564,12	+ 0,23
ALGECO #	75,60	495,90	+ 0,13
APRIL S.A.#(	80,95	531	− 0,06
ARKOPHARMA #	63,50	416,53	− 0,63
ASSUR.BQ.POP ♦	95	623,16	....
ASSYSTEM #	29	190,23	− 2,36
BENETEAU CA#	174	1141,37	+ 0,40
BISC. GARDEI ♦	7,13	46,77	....
BOIRON (LY)#	60,50	396,85	− 0,66
BOISSET (LY) ♦	31,50	206,63	....
BOIZEL CHANO	87	570,68	− 1,69
BONDUELLE	17,50	114,79	− 1,57
BOURGEOIS (L ♦	6,67	43,75	....
BRICE	53,45	350,61	− 0,09
BRICORAMA #	46,95	307,97	....
BRIOCHE PASQ	102,50	672,36	+ 1,49
SOLERI ♦	54,50	357,50	....
CDA-CIE DES	30,90	202,69	+ 2,66
CEGEDIM #	40,10	263,04	+ 0,25
CERG-FINANCE	107	701,87	+ 1,90
CGBI ♦	31	203,35	....
CLAYEUX (LY) ♦	7	45,92	....
CNIM CA#	39,20	257,14	+ 0,23
COFITEM-COFI ♦	53	347,66	....
CIE FIN.ST-H ♦	66	432,93	....
C.A. PARIS I	148,50	974,10	− 0,13
C.A.ILLE & V	47,20	309,61	− 1,67
C.A.LOIRE AT ♦	47,75	313,22	....
C.A.MORBIHAN	47,93	314,40	− 0,02
C.A.DU NORD#	73,80	484,10	− 0,14
C.A. OISE CC ♦	62,95	412,92	....
C.A.PAS CAL	86,50	567,40	+ 0,23
C.A.TOULOUSE ♦	78,40	514,27	....
CRCAM TOUR.P ♦	56,20	368,65	....
CROMETAL ♦	49	321,42	....
DAPTA-MALLIN	....	....	....
GROUPE J.C.D	51,75	339,46	− 1,15
DAUPHIN OTA ♦	109	714,99	....
DECAN GROUPE ♦	39,80	261,07	....
DU PAREIL AU	73	478,85	....
ENTRELEC CB	39,50	259,10	− 3,66
ENTREPRISE I ♦	107,40	704,50	....
ETAM DEVELOP	47,20	309,61	+ 0,43
EUROPEENNE C	109	714,99	− 2,68
EUROP.EXTINC	45	295,18	− 2,17
EXEL INDUSTR	45,01	295,25	− 3,31
EXPAND S.A.	29,75	195,15	+ 2,59
FACTOREM ♦	140,70	922,93	....
FAIVELEY #	19,38	127,12	− 0,10
FINACOR	5,39	35,36	+ 3,65
FINATIS(EX.L ♦	72,10	472,94	....
FININFO ♦	165	1082,33	....
FLO (GROUPE)	39,85	261,40	+ 2,42
FOCAL (GROUP	42,48	278,65	− 0,63
FRAIKIN 2# ♦	47	308,30	....
GAUTIER FRAN	44,75	293,54	− 0,44
GEL 2000 ♦	1,35	8,86	....
GENERALE LOC ♦	26,39	173,11	....
GEODIS #	71	465,73	− 0,70
G.E.P PASQUI ♦	1,57	10,30	....
GFI INDUSTRI	31	203,35	....
GFI INFORMAT	66,90	438,84	− 0,15
GO SPORT ♦	66	432,93	....
GPRI FINANCI ♦	18,62	122,14	....
GRAND MARNIE ♦	5082,50	33339,01	....
GROUPE BOURB ♦	52,40	343,72	....
GUERBET S.A. ♦	17,80	116,76	....
GUY DEGRENNE	33,50	219,75	....
GUYOMARC H N	54,45	357,17	+ 1,11
HERMES INTL	94	616,60	+ 0,11
HYPARLO #(LY	102	669,08	− 0,78
I.C.C.# ♦	32,20	211,22	....
IMMOB.BATIBA	46	301,74	+ 0,83
IMS(INT.META	9,16	60,09	− 0,43
INFO REALITE	40,60	266,32	− 0,37
INT. COMPUTE ♦	5,51	36,14	....
JET MULTIMED	129,90	852,09	+ 0,31
LATECOERE #	106	695,31	− 0,93
L.D.C.	117,50	770,75	+ 0,43
LECTRA SYST.	6,69	43,88	− 1,62
LEON BRUXELL	48	314,86	....
LOUIS DREYFU	20,50	134,47	....
LVL MEDICAL	16,50	108,23	− 0,90
M6-METROPOLE	203	1331,59	+ 0,50
MEDASYS DIGI	2,15	14,10	− 1,83
MANITOU #	157,50	1033,13	− 2,78
MANUTAN INTE	57,60	377,83	− 3,19
MARC ORIAN ♦	105	688,75	....
MARIONNAUD P.	51,40	337,16	− 0,19
MECATHERM #	33,55	220,07	− 0,89
MGI COUTIER	34,30	224,99	+ 0,41
MICHEL THIER	133,60	876,36	....
NAF-NAF #	9,15	60,02	− 0,65
PENAUILLE PO	281,50	1846,52	+ 0,90
PHYTO-LIERAC	28,40	186,29	+ 1,43
POCHET ♦	82,05	538,21	....
RADIALL # ♦	61,95	406,37	....
RALLYE(CATHI	57,50	377,18	+ 0,70
REYNOLDS	42	275,50	− 1,64
RUBIS #	23,30	152,84	+ 1,30
SABATE SA #	126,10	827,16	....
SEGUIN MOREA	72,90	478,19	− 2,02
SIDERGIE	118	774,03	− 1,50
SIPAREX (LY)	26,50	173,83	− 0,53
SOCAMEL-RESC ♦	22,01	144,38	....
SOPRA #	52,90	347	− 0,19
SPORT ELEC S ♦	3,79	24,86	....
STALLERGENES	17	111,51	+ 1,19
STEF-TFE #	40	262,38	+ 0,03
SUPERVOX (B) ♦	1,91	12,53	....
SYLEA	57,90	379,80	+ 0,52
TOUPARGEL (L ♦	13	85,27	....
TRANSICIEL #	105	688,75	+ 0,10
TRIGANO	36	236,14	− 0,83
UBI SOFT ENT	120,70	791,74	+ 0,58
UNILOG	490	3214,19	+ 2,08
VIEL ET CIE ♦	21,05	138,08	....
VILMOR.CLAUS ♦	77	505,09	....
VIRBAC	57,30	375,86	+ 0,88
WALTER #	82	537,88	− 0,73
AFE ♦	119	780,59	....
AFIBEL ♦	42	275,50	....
AIRFEU#(NS) ♦	37,50	245,98	....
ALAIN MANOUK ♦	32,74	214,76	....
BQUE TARNEAU ♦	72	472,29	....
C.A.GIRONDE ♦	92,15	604,46	....
C.A.LOIRE/H. ♦	40,55	265,99	....
C.A. MIDI CC ♦	59,50	390,29	....
C.A. SOMME C	54,10	354,87	....
CR.AG.SUD RH ♦	53,80	352,90	....
CIDER SANTE ♦	44,60	292,56	....
CODETOUR ♦	81	531,33	....
COFIDUR #	12	78,71	....
CORA INDUSTR ♦	32,95	216,14	....
DELACHAUX S. ♦	170	1115,13	....
DELMON INDUS ♦	40	262,38	....
DIGIGRAM #	16,50	108,23	− 3,51
DISTRIBORG G.	59,95	393,25	+ 0,84
EMIN-LEYDIER	70,50	462,45	+ 0,21
FLAMMARION S	31,89	209,18	− 0,03
GRAVOGRAPH ♦	14,18	93,01	....
GPE GUILLIN	20,87	136,90	....
JEANJEAN # ♦	15,69	102,92	....
HBS TECHNOLO	31,70	207,94	− 0,31
HOT.REG.PARI ♦	140,60	922,28	....
HUREL DUBOIS	135	885,54	+ 1,43
IDI ♦	118	774,03	....
IMV TECHNOLO ♦	21,95	143,98	....
INTER PARFUM	28,70	188,26	....
IPO (NS) # ♦	40	262,38	....
LABO.PHARMYG ♦	21,01	137,82	....
M.B.ELECTRON ♦	102,10	669,73	....
NSC GPE (NY) ♦	88,45	580,19	....
NOCIBE ♦	45,27	296,95	....
ONET #	119,80	785,84	....
ORGASYNTH	15,50	101,67	....
PARIS EXPO ♦	39,95	262,05	....
PAUL PREDAUL ♦	21,60	141,69	....
PIER IMPORT ♦	10	65,60	....
PISC. DESJOY ♦	20,25	132,83	....
PLAST.VAL LO ♦	26,48	173,70	....
REGIONAL AIR ♦	33,19	217,71	....
SECHE ENVIRO	35,25	231,22	− 0,70
SERVICES ET ♦	68,50	449,33	....
SICAL ♦	28,67	188,06	....
SMOBY (LY) #	51,80	339,79	− 0,77
SODICE EXP.(♦	113,60	745,17	....
SOFIBUS ♦	51,75	339,46	....
SOGEPAG(PARC ♦	45	295,18	....
SOLVING # ♦	61	400,13	....
S.T. DUPONT	8,45	55,43	+ 1,08
STEDIM # ♦	38,50	252,54	....
SURCOUF # ♦	19,80	129,88	....
SYLIS #	88	577,24	....
TEAMLOG # ♦	56	367,34	....
THERMADOR GP.	43,43	284,88	+ 1
THERMOCOMPAC ♦	14,20	93,15	....
UNION FIN.FR	101,10	663,17	− 1,84
VRANKEN MONO.	54,75	359,14	− 0,73
VULCANIC # ♦	40	262,38	....

SICAV FCP

Une sélection.

Cours de clôture le 21 juin

Émetteurs	Valeurs unitaires★ €uros	francs★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	26,02	170,68	21/06
AGIPI ACTIONS (AXA)	26,99	177,04	21/06
BNP — 3615 BNP			
BNP ACTIONS EURO	115,80	759,60	21/06
BNP ACTIONS FRANCE	153,56	1007,29	21/06
BNP ACT. MIDCAP EURO	102,74	673,93	21/06
BNP ACT. MIDCAP FR.	36,04	236,41	21/06
BNP ACTIONS MONDE	175,46	1150,94	21/06
BNP ACTIONS PEA EURO	185,87	1219,23	21/06
BNP ÉP. PATRIMOINE	28,69	188,19	21/06
BNP ÉPARGNE RETRAITE	32,30	211,87	21/06
BNP MONÉ COURT TERME	2290,15	15022,40	21/06
BNP MONÉTAIRE C	869,89	5706,10	21/06
BNP MONÉTAIRE D	800,70	5252,25	21/06
BNP MONÉ PLACEMENT C	12634,44	82876,49	21/06
BNP MONÉ PLACEMENT D	11548,59	75753,78	21/06
BNP MONÉ SÉCURITÉ	1773,26	11631,82	21/06
BNP MONÉ TRÉSORIE	142859,06	937094	21/06
BNP OBLIG. CT	168,52	1105,42	21/06
BNP OBLIG. LT	35,26	231,29	21/06
BNP OBLIG. MONDE	182,91	1199,81	21/06
BNP OBLIG. MT C	144,21	945,96	21/06
BNP OBLIG. MT D	137,30	900,63	21/06
BNP OBLIG. REVENUS	170,80	1120,37	21/06
BNP OBLIG. SPREADS	172,99	1134,74	21/06
BNP OBLIG. TRÉSOR	1848,95	12128,32	21/06
BNP SECT. IMMOBILIER	133,81	877,74	21/06
CDC Asset Management EUROPE — www.cdc-assetmanagement.com			
LIVRET B. INV.D PEA	184,10	1207,62	21/06
NORD SUD DÉVELOP. C	434,13	2847,71	20/06
NORD SUD DÉVELOP. D	369,38	2422,97	20/06
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC			
PATRIMOINE RETRAITE C	50,11	328,70	20/06
PATRIMOINE RETRAITE D	46,17	302,86	20/06
CDC TRESOR — Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)			
FONSICAV C	3178,89	20852,15	21/06
MUTUAL. DÉPÔTS SIC. C	3157,90	20714,47	21/06
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)			
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	64,46	422,83	21/06
ÉCUR. CAPITALISATION C	41,77	273,99	21/06
ÉCUR. EXPANSION C	13492,61	88505,72	21/06
ÉCUR. GÉOVALEURS C	717,89	4709,05	21/06
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	51,11	335,26	21/06
ÉC. MONÉT.C/10 30/11/98	208,14	1365,31	21/06
ÉC. MONÉT.D/10 30/11/98	187,77	1231,69	21/06
ÉCUR. TRÉSORERIE C	51,07	335	21/06
ÉCUR. TRÉSORERIE D	46,68	306,20	21/06
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	297,21	1949,57	21/06
ÉPARCOURT-SICAV D	29,07	190,69	21/06
GÉOPTIM C	2179,36	14295,66	21/06
GÉOPTIM D	1951,07	12798,18	21/06
HORIZON C	493,55	3237,48	21/06
PRÉVOYANCE ÉCUR. D	15,67	102,79	21/06
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM Asset Management — 08 36 68 56 55 (2,23 F/mn)			
ATOUT AMÉRIQUE	43,03	282,26	21/06
ATOUT ASIE	18,29	119,97	21/06
ATOUT CROISSANCE	314,71	2064,36	21/06
ATOUT FONCIER	302,96	1987,29	21/06
ATOUT FRANCE EUROPE	189,75	1244,68	21/06
ATOUT FRANCE MONDE	46,10	302,40	21/06
ATOUT FUTUR C	189,97	1246,12	21/06
ATOUT FUTUR D	176,17	1155,60	21/06
COEXIS	324,75	2130,22	21/06
DIÈZE	425,78	2792,93	21/06
EURODYN	554,99	3640,50	21/06
INDICIA EUROLAND	114,57	751,53	18/06
INDICIA FRANCE	400,83	2629,27	18/06
INDOCAM CONVERT. C	249,64	1637,53	21/06
INDOCAM CONVERT. D	220,69	1447,63	21/06
INDOCAM EUR. NOUV.	2007,72	13169,78	18/06
INDOCAM HOR. EUR. C	194,54	1276,10	21/06
INDOCAM HOR. EUR. D	183,58	1204,21	21/06
INDOCAM MULTI OBLIG	160,24	1051,11	21/06
INDOCAM ORIENT C	38,13	250,12	18/06
INDOCAM ORIENT D	34,26	224,73	18/06
INDOCAM UNIJAPON	166,56	1092,56	21/06
INDOCAM STR. 5-7 C	323,80	2123,99	21/06
INDOCAM STR. 5-7 D	221,63	1453,80	21/06
MONÉDYN	1561,89	10245,33	18/06
MONÉ.J C	1908,92	12521,69	22/06
MONÉ.J D	1766,81	11589,51	22/06
OBLIFUTUR C	94,27	618,37	21/06
OBLIFUTUR D	83,84	549,95	21/06
ORACTION	208,40	1367,01	21/06
REVENU-VERT	179,89	1180	21/06
SÉVÉA	18,23	119,58	18/06
SYNTHÉSIS	3222,42	21137,69	21/06
UNIVERS ACTIONS	55,34	363,01	21/06
MONÉ ASSOCIATIONS	183,98	1206,83	22/06
UNIVAR C	198,40	1301,42	22/06
UNIVAR D	186,01	1220,15	22/06
UNIVERS-OBLIGATIONS	40,69	266,91	21/06
Fonds communs de placements			
INDOCAM VAL. RESTR.	295,81	1940,39	17/06
MASTER ACTIONS	42,67	279,90	17/06
MASTER OBLIGATIONS	29,15	191,21	17/06
OPTALIS DYNAMIQ. C	20,31	133,22	18/06
OPTALIS DYNAMIQ. D	20,11	131,91	18/06
OPTALIS ÉQUILIB. C	19,09	125,22	18/06
OPTALIS ÉQUILIB. D	18,60	122,01	18/06
OPTALIS EXPANSION C	18,21	119,45	18/06
OPTALIS EXPANSION D	18,21	119,45	18/06
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,21	112,89	18/06
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	16,44	107,84	18/06
PACTE SOL. LOGEM.	79,51	521,55	15/06
PACTE VERT T. MONDE	81,87	537,03	15/06
CIC BANQUES			
FRANCIC	33,51	219,81	21/06
FRANCIC PIERRE	29,55	193,84	21/06
EUROPE RÉGIONS	44,78	293,74	21/06
CIC PARIS			
ASSOCIC	168,72	1106,73	21/06
AURECIC	91,54	600,46	21/06
CICAMONDE	31,25	204,99	21/06
CONVERTICIC	77,09	505,68	21/06
ECOCIC	321,75	2110,54	21/06
EPARCIC	788,57	5172,68	21/06
MENSUELCIC	1493,80	9798,69	21/06
OBLICIC MONDIAL	674,98	4427,58	21/06
OBLICIC RéGIONS	191,15	1253,86	21/06
RENTACIC	25,12	164,78	21/06
SECURICIC	363,94	2387,29	20/06
SECURICIC D	328,90	2157,44	20/06
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT			
LION 20000 C	912,90	5988,23	21/06
LION 20000 D	832,67	5461,96	21/06
SICAV 5000	163,47	1072,29	21/06
SLIVAFRANCE	281,97	1849,60	21/06
SLIVARENTE	41,58	272,75	18/06
SLIVINTER	164,40	1078,39	18/06
TRILION	777,33	5098,95	18/06
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C*	195,86	1284,76	21/06
ACTILION DYNAMIQUE D*	192,74	1264,29	21/06
ACTILION ÉQUILIBRE C*	183,54	1203,94	21/06
ACTILION ÉQUILIBRE D*	180,01	1180,79	21/06
ACTILION PEA ÉQUILIBRE*	168,15	1102,99	21/06
ACTILION PRUDENCE C*	171,51	1125,03	21/06
ACTILION PRUDENCE D*	168,13	1102,86	21/06
LION ACTION EURO	94,98	623,03	21/06
LION PEA EURO	91,78	602,04	21/06
Crédit Mutuel FINANCE			
CM EURO PEA	21,41	140,44	21/06
CM FRANCE ACTIONS	34,28	224,86	21/06
CM MID. ACT. FRANCE	26,80	175,80	21/06
CM MONDE ACTIONS	346,60	2273,55	21/06
CM OBLIG. LONG TERME	106,35	697,61	21/06
CM OPTION DYNAM.	29,66	194,56	21/06
CM OPTION ÉQUIL.	50,59	331,85	21/06
CM OBLIG. COURT TERME	151,67	994,89	21/06
CM OBLIG. MOYEN TERME	314,91	2065,67	21/06
CM OBLIG. QUATRE	166,92	1094,92	21/06
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	17,95	117,74	21/06
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE			
ASIE 2000	92,18	604,66	21/06
SAINT-HONORÉ CAPITAL	3370,60	22109,69	21/06
ST-HONORÉ MAR. ÉMER.	68,36	448,41	21/06
ST-HONORÉ PACIFIQUE	100,08	656,48	21/06
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	316,30	2074,79	21/06
LEGAL & GENERAL BANK			
SÉCURITAUX	292,48	1918,54	21/06
STRATÉGIE IND. EUROPE	206,75	1356,19	18/06
STRATÉGIE RENDEMENT	333,48	2187,49	18/06
LA POSTE — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)			
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	26,83	175,99	21/06
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	26,76	175,53	21/06
AMPLITUDE EUROPE C	35,85	235,16	21/06
AMPLITUDE EUROPE D	35,15	230,57	21/06
AMPLITUDE MONDE C	239,56	1571,41	21/06
AMPLITUDE MONDE D	219,43	1439,37	21/06
AMPLITUDE PACIFIQUE C	21,39	140,31	21/06
AMPLITUDE PACIFIQUE D	21,22	139,19	21/06
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	43,40	284,69	21/06
ÉLANCIEL EURO D PEA	110,67	725,95	21/06
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	31,24	204,92	21/06
GÉOBILYS C	109,22	716,44	21/06
GÉOBILYS D	102,21	670,45	21/06
INTENSYS C	19,24	126,21	21/06
INTENSYS D	17,16	112,56	21/06
KALEïS DYNAMISME C	225,62	1479,97	21/06
KALEIS DYNAMISME D	222,45	1459,18	21/06
KALEïS ÉQUILIBRE C	196,51	1289,02	21/06
KALEIS ÉQUILIBRE D	193,46	1269,01	21/06
KALEïS SÉRÉNITÉ C	181,25	1188,92	21/06
KALEIS SÉRÉNITÉ D	177,79	1166,23	21/06
LATITUDE C	23,79	156,05	21/06
LATITUDE D	20,72	135,91	21/06
OBLITYS D	105,11	689,48	21/06
PLÉNITUDE D PEA	42,45	278,45	21/06
POSTE GESTION D	2244,35	14721,97	21/06
POSTE PREMIÈRE SI	6540,01	42899,65	21/06
POSTE PREMIÈRE 1 AN	39102,45	256495,26	21/06
POSTE PREMIÈRE 2-3	8412,74	55183,96	21/06
REVENUS TRIMESTR. D	808,42	5302,89	21/06
THÉSORA C	170,87	1120,83	21/06
THÉSORA D	147,25	965,90	21/06
TRÉSORYS C	43258,76	283758,86	21/06
SOLSTICE D	363,82	2386,50	21/06
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,23 F/mn)			
CADENCE 1 D	163,14	1070,13	21/06
CADENCE 2 D	161,54	1059,63	21/06
CADENCE 3 D	159,69	1047,50	21/06
INTEROBLIG C	51,67	338,93	21/06
INTERSÉLECTION FR. D	76,82	503,91	21/06
SÉLECT DÉFENSIF C	183,31	1202,43	21/06
SÉLECT DYNAMIQUE C	234,67	1539,33	18/06
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	164,20	1077,08	21/06
SÉLECT PEA 3	158,25	1038,05	21/06
SG FRANCE OPPORT. C	425,74	2792,67	21/06
SG FRANCE OPPORT. D	400,24	2625,40	21/06
SOGENFRANCE C	478,11	3136,20	21/06
SOGENFRANCE D	432,29	2835,64	21/06
SOGEOBLIG C	104,85	687,77	21/06
SOGÉPARGNE D	46,92	307,78	21/06
SOGEPEA EUROPE	244,47	1603,62	18/06
SOGINTER C	64,43	422,63	21/06
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	16,38	107,45	18/06
DÉCLIC ACTIONS FRANC	49,20	322,73	18/06
DÉCLIC ACTIONS INTER.	39,63	259,96	18/06
DÉCLIC BOURSE PEA	52,69	345,62	18/06
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	15,98	104,82	18/06
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	17,70	116,10	18/06
DÉCLIC PEA EUROPE	19,69	129,16	18/06
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	66,26	434,64	18/06

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

LeMonde Job: WMQ2306--0031-0 WAS LMQ2306-31 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 11:17 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0403 Lcp:700 CMYK

SCIENCES **Le sous-continent indien est l'une des régions les plus polluées du monde. ● PLUS ENCORE qu'on ne le pensait. C'est ce que vient de démontrer la dernière campagne du programme Indoex. ● LES RÉSULTATS sont alarmants. Oxydes de soufre, de carbone, d'azote, ozone, suie et poussières diverses produits par la Chine et l'Inde alimentent un nuage qui s'étend sur une surface équivalant à celle des Etats-Unis. ● LES EFFETS ENVIRONNEMENTAUX en sont d'autant plus visibles que les équipements antipollution sont rares, voire inexistants. ● MALGRÉ LA PRIORITÉ donnée à la croissance économique, les deux géants asiatiques tentent d'être de plus en plus attentifs à cette pollution. Surtout devant l'affirmation des scientifiques, qui estiment que la pollution provoquée par le soufre pourrait être multipliée par dix d'ici à 2050.**

Le sous-continent indien victime de « la plus grosse pollution du monde »

Usines peu performantes, transports polluants et brûlis anarchiques sont à l'origine du fléau qui affecte la Chine et l'Inde. Les pays de la région tentent de lutter, mais l'abondance énergétique n'incline pas l'industrie à produire plus propre

TOUS LES ANS, en hiver, l'océan Indien se couvre d'une imposante couche de pollution produite par les activités des deux milliards d'habitants du sous-continent indien. Le brûlis des chaumes, les activités industrielles et l'utilisation croissante de moyens de transport en tout genre envoient dans l'atmosphère une grande quantité de poussières et d'aérosols. Pour cette raison, cette région du globe est en passe de devenir le plus important émetteur d'aérosols de la planète. Les scientifiques ne sont pas optimistes et indiquent que le taux d'aérosols soufrés pourrait être multiplié par dix d'ici à 2050.

Quels sont les effets d'une telle pollution ? Comment interagit-elle avec l'atmosphère ? Pour mieux comprendre les rôles des différents agents de cette mauvaise pièce – molécules polluantes, rayonnement solaire, nuages et climat –, les scientifiques américains du Center for Clouds Chemistry and Climate à la Scripps Institution et le Prix Nobel de chimie Paul Creutzen ont lancé en 1995 la campagne Indoex (Indian Ocean Experiment), auxquels se sont joint ultérieurement des chercheurs hollandais, français, allemands et indiens.

Dotée d'un budget total de 25 millions de dollars (24,20 millions d'euros) – environ 300 000 euros pour la participation française –, cette campagne, qui s'est déroulée entre janvier et avril, a fourni une grande quantité de données que les spécialistes vont maintenant analyser.

D'ores et déjà, il a été établi que le niveau de la pollution était beaucoup plus élevé qu'on ne le pensait.

« Nous ne nous attendions pas à quelque chose d'aussi important. Ce nuage brunâtre, composé d'aérosols soufrés, d'oxyde de carbone, d'ozone, d'oxydes d'azote, de suie et de poussières diverses, s'étend sur une surface équivalant à celle des Etats-Unis. Il recouvre la plus grande partie de l'océan Indien, ainsi que la mer d'Arabie et la baie du Bengale. Son épaisseur dans l'atmosphère varie entre 2 et 3 kilomètres. A notre connaissance, c'est la plus grosse pollution de la planète », précise Robert Sadourny, directeur de recherche au Laboratoire de météorologie dynamique (Ecole normale supérieure de Paris, CNRS), et coordinateur français du programme Indoex.

> « Nous ne nous attendions pas à quelque chose d'aussi important. Le nuage s'étend sur une surface équivalant à celle des Etats-Unis »

Cette pollution, grave pour la région et ses populations, fournit aux scientifiques une masse importante d'informations. Son ampleur permet d'effectuer des mesures beaucoup plus précises et d'extraire du « bruit de fond » le signal utile. De plus, comme le déplacement de cette nappe est étroitement correlé aux évolutions de la mousson, la mousson d'hiver sur laquelle les climatologues et les météorologues savent peu de choses, peut être étudiée par une autre voie. Pendant l'hiver boréal, en effet, les vents de mousson soufflent du continent vers l'océan et entraînent la couche polluée vers le sud de l'océan Indien, au-delà de l'équateur, jusqu'à 5-10 degrés de latitude sud, là où se trouve en cette période de l'année la zone de convergence intertropicale.

Or cette zone – qui ceinture la planète – régit les pluies de mousson. Elle est formée de gigantesques cumulo-nimbus, de véritables *« tours nuageuses »* qui provoquent des pluies diluviennes lorsqu'elles rencontrent de l'air plus froid. Aussi, quand l'air pollué arrive près de cette zone, il est arrêté au sens propre du terme et *« lessivé par les pluies »*. Il *« disparaît alors presque complètement. L'atmosphère est nettoyée. La pollution tombe à zéro, car à cet endroit l'air d'origine océanique est particulièrement propre »*, précise M. Sadourny. Cela explique que l'île Maurice et la Réunion ne sont pas touchées par cette pollution, alors que les îles Maldives *« sont en plein dans le panache »*.

« Ces contrastes entre une zone très polluée et une zone très propre, avec des conditions climatiques similaires, sont pour nous très intéressants à étudier. » Une toute petite partie de cet air pollué n'est cependant pas lessivée. Aspirée vers le haut, elle s'installe dans la haute atmosphère et passe alors dans la circulation générale atmosphérique, où elle met un certain temps à disparaître.

Actuellement, le nuage n'existe plus, et le Sud-Est asiatique est sous le régime de la mousson d'été. Les vents ont changé de sens et soufflent maintenant de l'océan vers le continent, contribuant à maintenir la pollution au-dessus des terres. Lorsque arrivent les pluies, *« la pollution précipite sur place, car c'est là que se fait le lessivage »*, indique encore Robert Sadourny.

Outre l'évolution de la mousson, Indoex devrait aussi permettre de mieux connaître le comportement des aérosols, ces minuscules particules solides minérales ou organiques, présentes dans le nuage et qui sont de ce fait redistribuées dans la zone de convergence tropicale. Ils peuvent jouer le rôle d'écran et renvoyer vers l'espace une partie du rayonnement solaire, ce qui a pour effet de diminuer la quantité de lumière atteignant la surface de l'océan, et donc l'énergie disponible pour chauffer le système terre-atmosphère. Dans la région polluée par exemple, cette atténuation peut atteindre 10 %. De plus, à leur surface, des réactions chimiques peuvent favoriser la formation ou la destruction de composés qui, eux-mêmes, ont un impact sur le climat (comme certains gaz à effet de serre).

Deux ans de travail au moins seront nécessaires aux scientifiques pour dépouiller et analyser tous les résultats obtenus lors de la campagne Indoex. Dès à présent, ils espèrent au moins conserver l'une des stations d'observation au sol, située sur une île de l'archipel des Maldives, très largement utilisée lors de la mission internationale. Cela leur permettrait de voir comment évolue la couche de pollution. Et de lancer, ultérieurement, une autre campagne sur l'océan Indien. Mais le plus important ne serait-il pas d'engager au plus vite sur le continent indien une série de mesures propres à réduire et à contrôler cette pollution par trop importante ?

Christiane Galus

Une couche d'aérosols de 2 à 3 km d'épaisseur

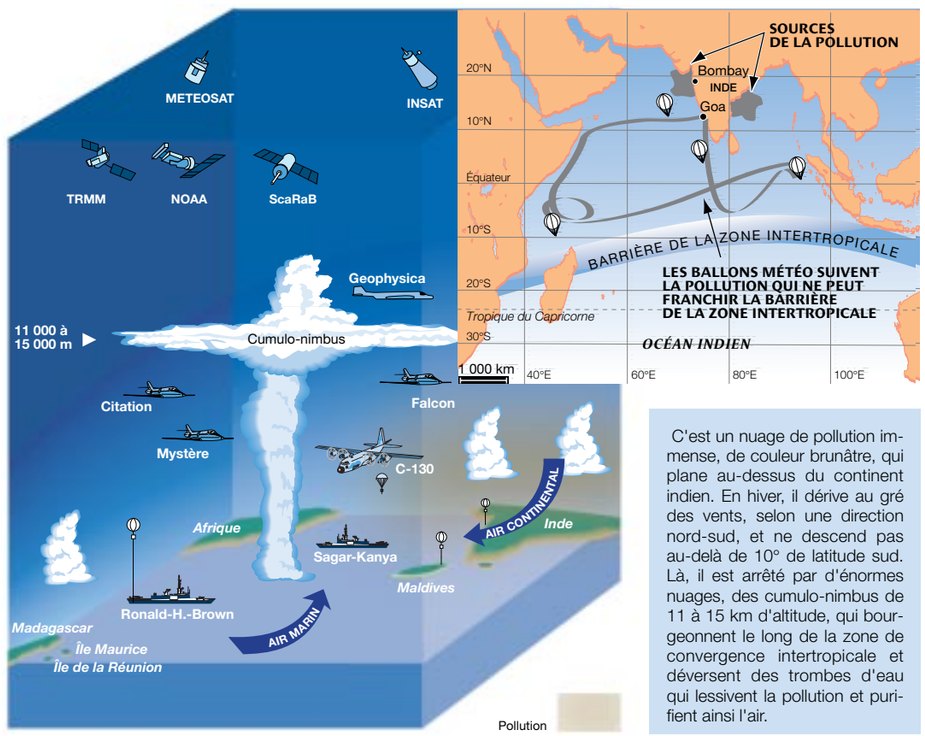

C'est un nuage de pollution immense, de couleur brunâtre, qui plane au-dessus du continent indien. En hiver, il dérive au gré des vents, selon une direction nord-sud, et ne descend pas au-delà de 10° de latitude sud. Là, il est arrêté par d'énormes nuages, des cumulo-nimbus de 11 à 15 km d'altitude, qui bourgeonnent le long de la zone de convergence intertropicale et déversent des trombes d'eau qui lessivent la pollution et purifient ainsi l'air.

Infographie : Le Monde • *Source :* CNES/LMD/CNRS

Une armada de moyens

Toute une panoplie de moyens techniques a été utilisée pour la campagne Indoex (Indian Ocean Experiment) :

● **17 ballons météorologiques** pressurisés ;
● **plusieurs stations au sol** en Inde (Goa, Dharwar), à Kaashidhoo, aux Maldives et à la Réunion ;
● **2 navires océanographiques,** américain et indien ;
● **5 avions de recherche** (américain, néerlandais, français, mais aussi allemand et européen) ;
● **plusieurs satellites :** Insat, TRMM, Noaa, Resurs (expérience SCaRaB), et le satellite européen Meteosat-5, qui a été déplacé dès le printemps 1998 au-dessus de la mer d'Arabie. C'est la première fois que les données d'un satellite géostationnaire opérationnel sur cette région sont intégralement accessibles aux scientifiques. Paradoxalement, celles données par le satellite indien Insat n'ont jamais été communiquées.

Rapprocher Recherche Publique et Entreprise

START

Un programme de formation continue, conçu pour des chercheurs et dispensé :
- soit en session complète de 6 modules de 3 jours répartis sur un semestre,
- soit en modules individuels :

• Connaissance de l'entreprise et du processus d'innovation
• Marketing & Recherche
• Financement
• Partenariats et accords, négociation de contrats
• Conduite de projet
• Création d'entreprise

Pour tout renseignement :
Tél. 01 45 92 60 06
Fax 01 45 92 60 99
ml.crescenzo@istm.fr

istm
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

Pékin et New Delhi tentent d'allier croissance économique et respect de l'environnement

LA POLLUTION n'est plus une exclusivité de pays riches. L'expérience Indoex en apporte la preuve. Cette étude menée dans l'océan Indien souligne la part massive des aérosols d'origine anthropique dans le nuage de pollution qui présente une composition très proche des pollutions observées dans les zones industrialisées de l'hémisphère Nord : 60 % du total des aérosols en particules de carbone (carbone organique et carbone suie), 40 % de sulfates. Malgré une activité économique très inférieure à celle des pays développés, cette pollution très élevée témoigne de l'emploi de technologies peu efficaces. Enfin, l'importance des particules de carbone (suie) est la signature d'une utilisation massive des diesels en Inde. Le nuage provient en effet essentiellement du sous-continent indien, tandis qu'une partie, poussée par les alizés vers l'océan Indien, provient du sud de la Chine.

Ce constat reflète la vigueur du développement des grands Etats de la région depuis une vingtaine d'années, qui les place, sur le plan de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, au niveau des leaders économiques. Chine et Inde consomment à elles deux 1 115 millions de tonnes d'équivalent pétrole (respectivement 844 Tep et 271 Tep), d'après la *Statistical Review of World Energy* que vient de publier BP Amoco. Cela représente 51 % de la consommation des Etats-Unis (2 146 Tep) et 79 % de celle de l'Union européenne (1 409 Tep).

Les effets environnementaux en sont d'autant plus visibles que les équipements antipollution sont rares, d'où des rejets de particules et de soufre énormes. Les villes de la région comptent ainsi parmi les plus polluées du monde. Selon Qu Geping, président du Comité de l'environnement et des ressources du Congrès chinois, huit des dix villes les plus polluées du monde sont en Chine, Pékin se plaçant en tête du palmarès *(South China Morning Post* du 1er juin).

COÛT IMPORTANT

Dans le rapport sur l'environnement en Chine *Clear Water, Blue Sky,* publié en 1997, la Banque mondiale estimait que la pollution de l'air et de l'eau, du fait des dommages qu'elle cause à la santé, coûtait à la Chine près de 8 % de son produit intérieur brut chaque année. La situation est moins bien documentée en Inde, mais elle ne semble guère meilleure. A New Delhi, le niveau de particules en suspension dans l'air est resté constamment au moins sept fois supérieur au standard national de 140 microgrammes par mètre cube entre 1987 et 1996, selon le Centre for science and environment (*Down to Earth* du 31 mai).

Malgré la priorité qu'ils donnent à la croissance économique, les deux géants asiatiques deviennent de plus en plus attentifs à cette pollution. Depuis 1978, la Chine mène une politique d'« efficacité d'énergie » aux effets concrets (*Le Monde* du 5 mars). Sa consommation d'énergie a même diminué de 3,2 % en 1998, selon les statistiques de BP Amoco, tandis que celle de l'Inde n'augmentait que de 2,6 %.

Ces chiffres reflètent l'impact de la crise asiatique. Mais il n'en est pas moins vrai que la Chine poursuit un effort important de rationalisation de son secteur énergétique, en surcapacité pour le charbon et l'électricité. Le gouvernement espère fermer d'ici à la fin de l'année 25 000 mines de charbon privées dangereuses et mal exploitées. De même compte-t-il fermer les petites centrales électriques de moins de 25 mégawatts, particulièrement polluantes.

Par ailleurs, l'Etat tente d'imposer, avec difficulté, des normes d'efficacité énergétique dans les constructions nouvelles. La question est de savoir si cette politique sera poursuivie car, *« comme il n'y a plus de pénurie d'énergie, on observe dans l'industrie une sorte de recul de l'effort d'économies d'énergie »*, note Yazhong Liu, du cabinet ICE à Paris.

ÉVOLUTION DEPUIS TROIS ANS

En Inde, la politique d'efficacité énergétique est beaucoup moins nettement affichée, mais les questions d'environnement prennent de plus en plus d'importance. *« La discussion sur la pollution de l'air a évolué très rapidement depuis trois ans »*, note P. R. Shukla, chercheur en politique énergétique (Indian Institute of Management, Ahmedabad). Le niveau catastrophique de pollution à New Delhi suscite une contestation de la généralisation des moteurs Diesel, qui s'est traduite par plusieurs décisions de la Cour suprême, par exemple pour convertir tous les autobus au gaz naturel d'ici à 2001.

L'Inde tente par ailleurs de convertir sa production d'électricité du charbon vers le gaz, qui serait majoritairement importé, ce qui nécessite la construction de plusieurs gazoducs. Elle poursuit aussi un ambitieux programme d'énergies renouvelables, piloté par un ministère des sources d'énergie non conventionnelles créé en 1992, et s'appuyant sur une industrie locale active. L'énergie éolienne comptait ainsi pour 732 mégawatts en 1996.

Hervé Kempf

Scientifique, âgé de moins de 35 ans, vous avez un projet de création d'entreprise dans le domaine de la santé humaine, animale ou végétale ?

Les Tremplins de la Fondation Rhône-Poulenc peuvent vous aider.

LeMonde Job: WMQ2306--0032-0 WAS LMQ2306-32 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 08:21 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0404 Lcp:700 CMYK

Faim de siècle

Que mangerons-nous demain pour retrouver un meilleur goût de vivre ?

IL NOUS FALLAIT une grosse frayeur pour sauter le pas, un an mille à notre image de pestiférés en pleine santé. Elle est arrivée par surprise, à un moment où nos pensées nous impliquaient sur d'autres fronts. Ce n'était plus du ciel que tombait la foudre, mais de la basse-cour que montait la menace. Un poulet demandait un armistice. Il y avait urgence.

Son propos était à peu près celui-ci. Nous comprenons bien, mes camarades et moi, vos préoccupations actuelles et les tourments que vous cause un voleur de poules d'exception, égorgeur remarquable, mais savez-vous que nous sommes nous aussi victimes de nouveaux Tamerlan à la conquête rapide et à l'âme peu sûre ? D'après ce que l'on nous raconte, nous serions fortifiés à la dioxine, sorte de dopant à effets rapides et à rayonnements lents : du faux grain distribué par de fausses fermières. Nous demandons une explication. Il y va de votre vie à vous aussi bien que de notre médiocre existence à nous.

Si l'on s'attaque aux plus faibles, que n'a-t-on fait supporter aux autres ? Après la vache folle et ses morts violents sacrifiés sur l'autel des amateurs de viande trop rouge – bravo à nous d'être passés à travers –, le sujet se déplace du côté de l'innocence la plus extrême. Une volaille à manger par tout temps, sous tous climats, en toute confiance. Elle était notre avenir et nourrissait ces moments sans importance où nous n'avions soudainement envie que d'elle ; cuisse ou aile, aile ou cuisse. Jus sur les doigts, bréchet qu'on alliance, blanc qu'on partage. Animal à facettes, historique et charmeur, il était l'un des derniers semblants de cuisine que pouvait s'offrir l'esprit le plus sourd à toute espèce d'idée de gastronomie. L'ultime rempart contre l'envahissement du rien majuscule.

Voilà aussi la déception derrière la contrariété de voir ce commun nécessaire mis aujourd'hui entre les mains d'anonymes malfaisants viciés comme leur soupe. Le doute est un état que le faible ne supporte pas. Qu'une ombre soit jetée sur le poulailler, et c'est l'envie du tournebroche qui disparaît. Nous sommes devenus timides, craintifs résolument ; nos immunités ne sont pas au mieux de leur forme, et nos jugements trop vite ébranlés par les prophéties du grand Média. Sans que nous nous en apercevions, nous avons nous aussi appris à piailler.

VITESSE ET RASSASIEMENT

Reste que le danger rôde et que la strychnine est pour longtemps encore dans le potage. Elle peut même en rajouter, effrayer un peu plus son monde en se glissant par surprise, comme elle vient de le faire, dans des institutions jusqu'ici réputées intouchables et venir parfumer les canettes de la boisson la plus contestable des temps modernes et pourtant la plus bue. Crainte, excès, prise de risque : l'opulence au quotidien est un jeune fléau avec lequel il faut savoir composer.

A peine un demi-siècle pour renverser l'ordre naturel que l'homme avait hérité de pratiques lointaines. A peine cinquante ans pour installer un goût interactif où toutes choses auraient l'impatience en remplacement de la maturité. Eloge de la vitesse et du rassasiement, de la promptitude et non plus de l'inadmissible bon vouloir des saisons. *« La nature ? Je ne connais pas cette dame. »* Aujourd'hui, nous non plus. Ou alors dans le paysage. Mais elle nous rattrape, elle nous rattrapera. Les chercheurs cherchent. Les tomates finiront par faussement mûrir à l'ancienne, les bœufs et les lapins seront un jour élevés à l'identique, les blés mis en gerbes comme dans le temps. On n'y verra que du feu. Question de patience.

De maigres sanctuaires résisteront où viendront s'approvisionner de maigres cuisiniers tenaillés par le souci de l'authentique. On les verra sur des bicyclettes, et non plus dans des limousines nationales, s'en aller la nuit à la rencontre de pourvoyeurs contrebandiers dénicheurs de champignons rares, d'éleveurs clandestins de veaux nourris à la mamelle, de jardiniers détenteurs de navets sans colorant, de fromagers rescapés de ligues dissoutes. Résistance. C'est déjà un peu ce qui se passe.

INJONCTION DE LA FATALITÉ

Il faut les entendre, les Donatello, les Raphaël, les Michel-Ange de la cuisine renaissante ; comme ils se plaignent, comme ils sont malheureux, comme ils sont contrariés d'avoir tant de mal à trouver le pur meilleur pour leurs clients qui sont si difficiles, si délicats à convaincre. Des galères à ne pas imaginer, des expéditions lointaines et très périlleuses pour satisfaire ces messieurs-dames et respecter le credo du métier. On veut les croire.

L'injonction de la fatalité pourrait être cependant plus forte que l'esthétique du goût. Il est même remarquable que subsistent encore des loges qui osent se prévaloir de la toute-puissance du parfait ; depuis longtemps, il n'existe déjà plus. Les maquillages ont servi à faire le liant. Tout deviendra affaire de savoir-faire. Et nous, pauvres de nous, n'aurons plus qu'à attendre la mise en place d'organismes jupitériens, censeurs implacables de ce qui doit nous convenir ou pas. D'ici là, nous aurons eu le temps de mourir vingt fois, ou de faire comme si.

Jean-Pierre Quélin

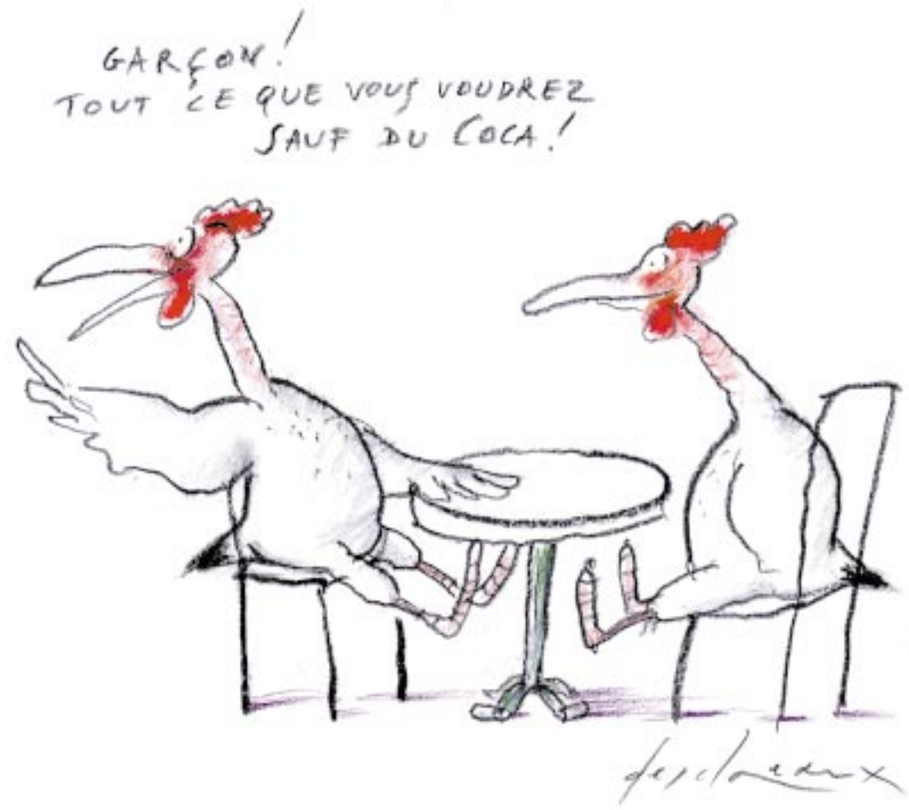

DESSINS DESCLOZEAUX

Le poivre

Le poivre a des points communs à la fois avec la vanille et l'olive. Comme la première, il pousse sur une liane, et comme la seconde, son coloris dépend du stade de maturité où on le cueille. Oublions les baies roses ou le poivre du Sichuan (qui n'est en fait pas le fruit du poivrier mais d'un frêne épineux), car il n'existe en réalité que trois variétés de *Piper nigrum* dans le commerce : le poivre vert, le noir et le blanc.

Le poivre vert est un peu moins piquant que les deux autres mais, en revanche, plus fruité. C'est Claude Terrail, du restaurant parisien La Tour d'argent, qui, de retour d'un voyage à Saint-Domingue à la fin des années 50, rapporta quelques-unes de ces baies qu'on lui avait servies en accompagnement avec des palombes. *« En 1961, alors que nous fêtions notre 300 000e caneton au restaurant, le poivre vert fit son apparition à la carte dans la sauce qui l'accompagnait. Et c'est ainsi que la mode en fut lancée »,* raconte-t-il.

Trois à quatre mois après la récolte du poivre vert a lieu celle du poivre noir. A ce stade, les fruits sur le poivrier ne sont pas encore parvenus à totale maturité. Les baies couleur bronze commencent à peine à rosir. Une fois cueillies, elles sont mises à sécher au soleil pendant plusieurs jours et régulièrement brassées pour éviter toute fermentation. Peu à peu, le grain se dessèche, se fripe et prend sa coloration d'un noir intense.

Le procédé est plus long et plus coûteux pour le poivre blanc. Celui-ci est récolté quand le poivrier est à l'acmé de sa maturité, couvert de baies rouge foncé. On trempe plusieurs jours les fruits dans de l'eau plus ou moins salée, puis on les frotte pour enlever la couche externe et faire apparaître au cœur de ces baies ce grain au coloris blanc crème. Ces deux méthodes pour obtenir poivre blanc ou noir expliquent leur différence gustative. L'essentiel de la pipérine, la substance piquante du poivre, se trouve en effet dans la peau qui entoure le grain, alors que son huile essentielle et aromatique est concentrée dans le grain même. Voilà pourquoi le poivre blanc est plus parfumé mais moins brûlant que le noir.

Nous achetons en moyenne deux flacons de poivre par an, et, contrairement à nos voisins belges, le blanc est loin d'être majoritaire chez nous. Il représente à peine 5 % des ventes de poivre moulu et 15 % de celles du poivre en grains. Ducros, le leader de ce marché, vient de sortir une nouvelle gamme d'épices, parmi lesquelles un poivre blanc en provenance de Malaisie. *« Ce poivre de gros calibre est lavé à l'eau courante potable »,* souligne l'acheteur de la maison, Jean-Marie Schouvey, qui écorne au passage les conditions d'hygiène pour le trempage du poivre blanc dans certains pays comme le Brésil ou la Chine, *« dont le résultat est souvent d'intolérables odeurs de toile de jute ou de fond d'écurie ».*

Bien sûr, les meilleurs poivres blancs sont exempts de ces parfums parasites. Pour qu'ils embaument réellement, il faut les moudre à la dernière minute, et pourquoi pas sur de simples fruits frais, qu'ils épousent à merveille : fraises, figues ou abricots...

Guillaume Crouzet

★ Poivre blanc Saveur brute de Ducros, 17,50 F (2,66 €) les 55 grammes.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

RISTORANTE RIVIERA
Zattere, au bord du canal de la Giudecca à Venise, est la façade maritime de la cité. Les Vénitiens ont adopté cet établissement discret et sa cuisine traditionnelle. Délicieux tagliolini primavera (pâtes aux légumes de saison), seiches dans leur encre accompagnées de polenta, vitello tonnato (tranche de veau à la sauce au thon) ou risotto du jour, préparé à la commande. A la carte, compter 150 F (22,87 €).
★ Zattere. San Basilio (ligne 82) Venise, tél. : 041-5227621.

CIP'S CLUB
Le décor de simple apparat de cette nouvelle annexe de l'Hôtel Cipriani sur la Giudecca, face à San Giorgio Maggiore, s'affirme déjà comme l'une des tables les plus agréables de la Cité des doges. Natale Rusconi a confié à un jeune chef consciencieux le soin de servir une cuisine authentique, presque familiale. Quelques asperges blanches de Bassano del Grappa, assaisonnées d'échalotes, pochées dans un bouillon et réduites en purée, accompagnées de langoustines rôties composent le plus agréable des minestre (potage). Une délicate brandade de morue et galette de polenta, des spaghetti aux anchois ou le foie de veau aux oignons rouges mettent en valeur les vins régionaux, faciles à boire et peu onéreux. A la carte, compter 280 F (42,69 €).
★ Palazetto, Hôtel Cipriani, Giudecca 10, Venise, Tél. : 041-5207744. Tous les jours de 12 heures à 23 heures.

Gastronomie

L'OLIVIER
Sur la colline dominant Saint-Tropez, la Bastide du même nom, avec son restaurant l'Olivier, créé il y a une dizaine d'années, s'est fondue dans le paysage. Le jeune chef breton Christophe Landier propose au déjeuner la tarte fine de tomates fraîches au pistou et rosace d'anchois juste tiédis. Il traduit aussi une heureuse interprétation de la cuisine méditerranéenne d'aujourd'hui comme le pageot aux câpres accompagné d'un sabayon d'huile d'olive, et les ravioles de langoustines nappées d'un consommé de crustacés au goût d'olive.
On ne sait si les petits rougets « tropéziens » au beurre d'oursin sont livrés par les pêcheurs de la Ponche, mais les produits sont nobles et leur préparation sans artifice. L'agneau, à l'ail doux ou à la fleur de thym, le lapereau aux olives ou bien le pigeonneau assorti d'un risotto aux légumes verts ont les accents de la garrigue. Menus : 220 F (33,54 €), 290 F (44,21 €). A la carte, compter 400 F (60,98 €).
★ Route des Carles, 83990 Saint-Tropez, tél. : 04-94-97-58-16.

Jean-Claude Ribaut

GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 1er
A L'Escargot Montorgueil
Nouvelles formules : Midi Bistro 80 F - 130 F
Le Soir : Menu 180 F et Carte TLJ
38, rue Montorgueil - 01.42.36.83.51

PARIS 1er
L'Epi d'Or
Un des derniers bistrots des Halles
Cadre authentique, Cuisine du terroir
Menu 105 F - Carte 220 F environ
25 rue J-J Rousseau 1er - 01 42 36 38 12

PARIS 5e
L'Atlas
Gastronomie Marocaine
Menu 98 F déjeuner et Carte
12, boulevard Saint-Germain
☎ 01.46.33.86.98 - F/lundi

PARIS 5e
TOUTOUNE
Un décor ensoleillé, tout le charme de la Provence... "Simple avec des produits frais et raisonnables" JC Ribaut.
Chef de cuisine : Christophe DARNEY
Menu 138 F au déjeuner en semaine
Carte menu à 188 F avec la soupière de Saison d'office (198 F le dimanche)
5, rue de Pontoise - Tél. 01.43.26.56.81

PARIS 6e
La Chope d'Alsace
Repas d'affaires
Menu 169 F
4, Carrefour de l'Odéon PARIS 6e
Rés : 01 43 26 67 76
Ouvert jusqu'à 2 h du matin
Parking rue de l'Ecole de Médecine

PARIS 6e
Kâmala - Inde
"La cuisine indienne"
Recom. Gault Millau, Gallimard, Petit Futé, France Soir, M. Pivot
13, rue Mr Le Prince
☎ 01 40 51 73 27
- M° Odéon -

PARIS 7e
LE BOURBON
"Ses confits, magrets, cassoulet et choucroutes. Sa bouillabaisse, poissons fumés et fruits de mer..."
Menu 162 F, Menu Gastro 185 F et Carte
1 place du Palais Bourbon.
Tél. : 01.45.51.58.27 - Jusqu'à 23h30

PARIS 6e
Yugaraj
Spécialités Indiennes
"Yugaraj demeure, dans sa catégorie, l'un des plus sûrs représentants parisiens". GaultMillau 99 - 14/20
A midi le Delhi-Express 130 F
Carte environ 180 F à 190 F
14, rue Dauphine 01.43.26.44.91 - Fermé lundi midi

PARIS 7e
LA TERRASSE
Face à l'École Militaire, qualité et tradition, au 1er étage son restaurant gastronomique.
Menu 180 F (vin et café compris).
Menu prestige à 215 F avec homard.
- Banc d'huitres -
2 pl. de l'École Militaire - ☎ 01.45.51.62.60

Menu allegro 175 F*
LES GRANDES MARCHES
Place de la Bastille
Au pied de l'Opéra de la Bastille, une grande adresse pour un repas de qualité.
Huîtres toute l'année, poissons du marché, plats traditionnels et vins à découvrir.
Tous les jours de 11 h 30 à 1 h 30 du matin.
Réservation : ✆ 01 43 42 90 32
* 1 entrée, 1 plat, 1 dessert.

PARIS 7e
LES MINISTERES
Depuis 1919 un brin de Paris.
Menu 175 F apéritif et vin compris.
Servi même le Samedi et Dimanche.
30, rue du Bac - Tél. 01.42.61.22.37
LE RESTAURANT DE LA BELLE EPOQUE

PARIS 8e
A.G. Le Poète
L'UN DES MEILLEURS RAPPORTS QUALITÉ PRIX
Menu 100 F - 145 F - 220 F + Carte
27, rue Pasquier - ☎ 01.47.42.00.64
Fermé Sam. midi et Dim.

PARIS 8e
FLORA DANICA PATIO UNIQUE
COPENHAGUE salle dimatisée
MENU 260 F (boisson comprise)
HARENG, SAUMON, RENNE, CANARD SALÉ.
142, avenue des Ch.-Elysées - 01.44.13.86.26

PARIS 11e
LE JARDIN du CURÉ
Béni soit qui bien y mange !
"Cuisine du marché à l'excellent rapport qualité/prix". Menu 89 F et 129 F. Ferm. dim. soir
6 av. Parmentier 11e - 01 43 79 19 61
46 r. Jacques Hillairet 12e - 01 43 42 18 22

PARIS 11e
AU VILLAGE
Spécialités Africaines
"LABEL : 3 ÉTOILES EN BROUSSE"
Live music tous les soirs 7J/7
Menus 89, 98, 135 F et Carte 150 F
86, av. Parmentier - ☎ 01.43.57.18.95

PARIS 12e
Le LYS D'OR authentique cuisine chinoise
"Grand prix 1998 du festival international de gastronomie de Dalian (Chine)"
Menus variétés 98 F. Menu 139 F et Carte 150 F
2, rue de Chaligny ☎ 01.44.68.98.88
210, rue de Charenton ☎ 01.44.68.90.00

PARIS 12e
Face au port de la Bastille
LE MANGE TOUT
Cuisine traditionnelle
Spécialités Rouergue, Quercy, Aveyron.
Menu saveur 190 F (vin compris)
Menu du jour 99,50 F. Carte 129 F et 159 F
24, bd de la Bastille - Tél. 01.43.43.95.15
Le soir service sur réserv. après Spectacles

PARIS 14e
AU MOULIN VERT
À 5 minutes de la Porte de Versailles, cette accueillante chaumière propose un menu-carte exceptionnel à 185 F, kir maison, vin et café compris. Douze entrées (terrine de foie gras, ...), un grand choix de viandes et poissons (escalope de saumon aux morilles, ...) et le choix entre fromage ou dessert font de cette adresse un des meilleurs rapports qualité-prix de la capitale. Menu spécial anniversaire 185 F avec flûte de champagne. En semaine menu "express-midi" à 109 F. Salle climatisée.
Ouvert tous les jours - Métro ALÉSIA
34 bis, rue des Plantes - 01.45.39.31.31

"GASTRONOMIE", renseignements publicité : ☎ 01.42.17.39.40 - Fax : 01.42.17.39.25

LeMonde Job: WMQ2306--0033-0 WAS LMQ2306-33 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 10:42 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0405 Lcp:700 CMYK

A l'Euro, la Yougoslavie gagne par routine, l'esprit ailleurs

Champions d'Europe et champions du monde en titre, les coéquipiers de « l'Américain » Vlade Divac se sont largement imposés (81-61) devant Israël, lors du match d'ouverture, joué lundi 21 juin, à Toulouse

Si la Yougoslavie a dominé Israël, lundi 21 juin, à Toulouse, à l'occasion du match d'ouverture du championnat d'Europe de basket-ball, la France, qui accueille la compétition, a eu plus de mal à se défaire de la Macédoine (71-67). Tariq Abdul-Wahad et Mustapha Sonko ont fait étalage de leur talent et semblent à même de tenir le rôle moteur que l'entraîneur Jean-Pierre de Vincenzi souhaite leur voir jouer. Après avoir évolué devant les Israéliens, mardi 22 juin, les Français devaient se mesurer aux Yougoslaves, mercredi 23 juin. La première journée de l'EuroBasket 99, lundi, a été marquée par les défaites étonnantes de la Lituanie face à la République tchèque (62-78) et de la Grèce face à l'Allemagne (58-59), alors que la Croatie, un des favoris de l'épreuve, a souffert pour venir à bout de l'Italie (70-68), qui menait très largement à la pause (48-29).

TOULOUSE
de notre envoyée spéciale

C'est une victoire, après une première mi-temps de brillantes contre-attaques et une seconde presque de routine qu'a remporté lundi 21 juin l'équipe yougoslave de basket face à celle d'Israël.

BASKET

Le score de ce match d'ouverture du championnat d'Europe ? 81-61. Le style fut éblouissant de rapidité et d'aisance. Derrière leur drapeau, deux jeunes gens levaient les trois doigts, signe de reconnaissance serbe. De nombreux Macédoniens aux cheveux rouge et orange, venus soutenir leur équipe qui allait se produire peu après, applaudissaient chaque rebond yougoslave. *« Ce sont comme des cousins, notre république a fait partie de l'ex-Yougoslavie*, commentait un de ces supporters.

Le benjamin des vainqueurs, Dragan Lukovski, 24 ans, reste modeste. *« Nous ne pouvions nous permettre aucun relâchement. Il nous faut une victoire à chaque étape. Nous n'aimerions pas vivre l'histoire de la Lituanie qui, contre toute attente, s'est fait battre par les Tchèques. »* A quelques heures de cette rencontre, les basketteurs yougoslaves flânent à l'hôtel, détendus mais comme ailleurs. *« Nous n'oublions pas ce que vivent nos familles et nos proches restés là-bas »*, confie d'emblée le coach, Zeljko Obradovic. *« Nous en parlons entre nous, nous ne pouvons pas fermer les yeux. Nous ne sommes pas de nature à pleurer »*, ajoute cet homme de 39 ans, sûr des siens, tous prêts comme un seul homme *« à jouer pour notre peuple et défendre les couleurs de notre pays. Le basket, c'est la nourriture chez nous, c'est toute une culture. »*

AUTORITÉ NATURELLE

Zeljko Obradovic à lui seul est déjà une référence. Né à 130 km de Belgrade, habitant aujourd'hui en Grèce, après l'Espagne et l'Italie, ce joueur international fut vice-champion olympique en 1988 et champion du monde en 1990. Depuis 1995, il tient les rênes de l'équipe de Yougoslavie. Celle-ci a obtenu une médaille d'argent aux Jeux olympiques de 1996, puis le titre de champion d'Europe en 1997 et celui du monde l'an passé. Zeljko Obradovic, qui n'a cependant rien d'une grosse tête, exerce une autorité naturelle appréciée de ses recrues qui le dépassent de plusieurs décimètres... *« Tous sont prêts à donner le maximum de leurs qualités au jeu collectif*, dit-il. *Chacun se respecte, comme nous respectons les équipes adverses, qu'elles soient française ou macédonienne. Chez nous les stars les plus importantes, porteuses de cet enthousiasme, donnent l'exemple. »*

L'immense Vlade Divac, par exemple, le capitaine de 2,13 m, étoile des Sacramento Kings, aux Etats-Unis, après avoir brillé à Los Angeles, a bien failli pourtant ne pas être au rendez-vous. Il avait prévu de partir en vacances. Mais la dureté des frappes de l'OTAN sur la Serbie l'a convaincu de venir se battre avec ses concitoyens. *« Je sais ce que cela représente pour notre peuple qui sort de l'enfer si nous gagnons. Nous ne sommes pas des politiciens. Nous aidons à notre façon »*, assure-t-il. Vlade Divac et sa femme, qui ont deux garçons, ont adopté une orpheline serbe du Kosovo, âgée de six mois. Les parents Divac, des ouvriers à la retraite, sont restés dans leur bourg, à la frontière du Kosovo.

« Depuis 50 ans, la politique menée là-bas est mauvaise, pire encore ces dix dernières années, affirme Vlade Divac qui se félicite de n'avoir jamais rencontré Slobodan Milosevic. *J'ai toujours été un opposant. Mais le Kosovo est le cœur de la Serbie depuis 600 ans. Les Albanais et les Serbes devraient y habiter en bonne harmonie. Qu'ils soient Serbes ou non, ceux qui ont commis ces atrocités sont des malades. L'OTAN avait entre autres choix celui de négocier. Elle a adopté la pire des solutions : punir la population serbe. Dans cette guerre, il n'y pas de vainqueurs, tout le monde a perdu. »*

RANGS RESSERRÉS

Le futur ? *« Ce sera difficile d'oublier. Mais il va bien falloir faire face à la réalité. Vous devez voir le mur qui se dresse face à vous. »*

Les plus jeunes joueurs resserrent les rangs derrière le capitaine, conscients d'être victimes d'une *« incompréhension »* de la part d'une partie de l'opinion occidentale. Comment expliquer autrement le refus jusqu'à ce jour de la France d'accorder leurs visas à 25 journalistes yougoslaves qui voulaient venir rendre compte de l'EuroBasket 99 ? *« Il y a quelque chose qui cloche. Et ce n'est pas à la FIBA, ni au comité d'organisation »*, précise le coach Zeljko Obradovic. Tous les joueurs ont des visas, parce qu'ils viennent de l'espace Schengen ou qu'ils ont des passeports grecs. Pourtant en Espagne, on a refusé de jouer contre eux. Zeljko Obradovic le sait bien : *« Ce ne sont pas les sportifs qui en ont décidé ainsi, mais les politiques. Ceux qui ont le pouvoir. »*

« Trouvez-vous normal qu'une équipe doit s'entrainer hors de son pays ? », interroge le coach. Bombardements obligent, les Yougoslaves ont du être hébergés par leurs *« amis grecs »*. *« Notre gros problème a été de regrouper tout le monde*, assure-t-il. *Il y a quelques jours encore, je me trouvais tout seul avec cinq joueurs, sans staff technique. »* Le temps de préparation a ainsi été trop court. *« On a eu quelques matchs amicaux, le premier match officiel n'a eu lieu qu'il y a sept jours, à cause de ces équipes qui refusaient de jouer contre nous. »* L'incertitude quant à la la participation de l'équipe à la compétition a régné jusqu'au 10 juin, *« quand enfin la paix est venue »*.

Lundi, avant la rencontre face à Israël, il y eut une autre surprise. Le site Internet officiel de l'EuroBasket 99 a été piraté. Sur l'écran est apparu le slogan : *« Vive la Serbie ! Les Serbes vont gagner ! »* A Toulouse, l'équipe yougoslave a découvert le coup en même temps que les journalistes présents sur les lieux. Yeux baissés et *no comment.*

Danielle Rouard

Jim Bilba, le grand frère devenu capitaine de l'équipe de France

TOULOUSE
de notre envoyé spécial

Le basket-ball a besoin d'hommes de devoir ; le basket-ball français a donc besoin de Jim Bilba. Lundi 21 juin, à Toulouse, l'homme n'aura pas été le joueur le plus en vue du match France-Macédoine, première rencontre des Bleus au championnat d'Europe des nations, mais rien d'étonnant à cela : quels que soient les enjeux et quels que soient les affrontements, Jim Bilba est un basketteur discret.

Alors, c'est plutôt la puissance athlétique d'un Tariq Abdul-Wahad, auteur de vingt-quatre points dont plus de la moitié marqués sur des *dunks* (smashs violents au cours desquels le joueur s'accroche à l'arceau), qui nourrissait les discussions des spectateurs quittant le Palais des sports. Les Bleus venaient de l'emporter, difficilement mais sans vraiment trembler (71-67). Jim Bilba ? C'est à peine si l'on remarqua qu'il joua trente-deux minutes, soit un peu moins qu'Antoine Rigaudeau, autre grande vedette de cette équipe de France et seul joueur à avoir disputé la rencontre dans son intégralité.

Artisan parmi les artistes, il est ainsi, depuis trois ans, l'indispensable porte-voix de l'entraîneur national Jean-Pierre de Vincenzi. Ce dernier le désigna capitaine intérimaire un jour de l'été 1996 lors d'un stage aux Etats-Unis en l'absence des deux chefs de bande supposés, Stéphane Ostrowski et Antoine Rigaudeau. *« Franchement, j'ai été le premier surpris. Moi qui suis tout sauf un garçon exubérant, je ne me voyais vraiment pas dans la peau d'un capitaine, et encore moins en équipe de France »*, confie le joueur de Villeurbanne qui, lundi, disputait à trente et un ans son 118e match officiel sous le maillot bleu.

LES COMBATS OBSCURS

Jim Bilba est un paradoxe dans le basket-ball moderne. Le Guadeloupéen mesure 1,98 mètre, ce qui certes est une taille respectable dans une équipe professionnelle, sauf au poste auquel il évolue. Joueur intérieur, il doit en effet batailler contre des vis-à-vis qui le surplombent, en général, d'au moins 10 centimètres. Jim Bilba a pu néanmoins devenir l'un des tout meilleurs défenseurs en Europe, tirant profit d'une force musculaire consciencieusement entretenue et d'une détente d'homme-caoutchouc.

« Dans certaines circonstances, ma relative petite taille peut être un avantage, car je suis censé être plus vif que des joueurs plus grands. L'ennui, c'est que désormais même les très grands sont extrêmement vifs. Cela devient donc de plus en plus difficile de trouver une réponse aux problèmes posés. Surtout que, avec l'âge, je n'ai plus les mêmes jaillissements », explique-t-il.

Si le basket-ball français n'avait pas été en manque de joueurs intérieurs voilà une dizaine d'années, Jim Bilba se serait très certainement reconverti à l'aile ou à l'arrière, dans des rôles autrement plus visibles. Il a accepté de se fondre dans l'anonymat des combats les plus ingrats, ceux qui se déroulent au pied des panneaux, à coups d'épaule et de bassin. *« Je suis un travailleur de l'ombre et je sais parfaitement que j'ai bâti ma carrière là-dessus*, dit-il. *Je crois que je dois beaucoup à Bozidar Maljkovic, qui a entraîné Limoges lorsque j'évoluais là-bas. Il me répétait souvent que le plus difficile à trouver dans le basket, ce sont des joueurs réguliers, des joueurs capables de rester au même niveau tout au long d'une saison. »*

Jim Bilba va suivre le conseil et le faire sien en dehors des parquets. Toujours d'humeur égale, connu pour son calme olympien quelles que soient les circonstances, il deviendra le coéquipier idéal, entre copain et grand frère. *« Je pense que c'est aussi pour cela que l'on m'a nommé capitaine*, confie-t-il. *Tout le monde m'écoute quand je prends la parole, et cela même si je n'ai pas grand-chose à dire. Ce n'est pas une question d'être bête et discipliné. Je crois que les joueurs me respectent, tout simplement. Il y a beaucoup de chiens fous dans cette équipe. Il faut aussi quelques sages. »*

Frédéric Potet

Les paniers cousus d'or des basketteurs de Turquie

ANTIBES
de notre envoyé spécial

Quinze points. Une correction. Pour leur entrée dans la compétition, lundi 21 juin, Turcs et Bosniaques ont semblé ne pas jouer avec le même ballon. Les premiers l'ont fait circuler d'une main à l'autre comme s'il ne pesait rien. Les autres n'ont jamais su s'en faire un allié. Ils ont essayé un temps, en début de partie, avant de baisser les bras et le regard, de peur sans doute de croiser celui de leur entraîneur. Score final : 57-42 pour la Turquie.

Quinze points, donc. Un monde d'écart, mais sûrement pas beaucoup plus large que celui qui sépare le basket de ces deux pays. En Bosnie, cinq années de guerre ont vidé jusqu'aux derniers fonds de tiroirs. En Turquie, l'argent coule à flot. Et les filets des paniers semblent être cousus d'or. *« J'ai dans mon équipe plusieurs joueurs dont le salaire dépasse le million de dollars*, explique Erman Kunter, l'entraîneur de la sélection turque aux championnats d'Europe. *A mon époque, dans les années 80, les meilleurs se contentaient de vingt fois moins. En une saison, on pouvait se payer une voiture. Aujourd'hui, les gars collectionnent les maisons. »*

Le virage du capitalisme, le basket turc l'a pris nettement plus tard que ses voisins. Mais il l'a fait comme partout ailleurs. Des financiers aux poches pleines qui tournent autour des clubs comme des abeilles autour d'une ruche. Des chaînes de télévision qui jouent des coudes pour entrer les premières au gymnase. Et un public mis en appétit par un tourbillon d'images. *« Avec le satellite, je reçois aujourd'hui 60 chaînes*, raconte Erman Kunter. *Et au moins une d'entre elles diffuse un match à un moment ou un autre de la journée .* » Championnats européens et nord-américains, professionnels et universitaires, la Turquie avale tout ce qui lui est servi. Et les salaires grimpent.

« AU-DESSUS DE LEURS MOYENS »

L'âge d'or ? L'entraîneur n'y croit pourtant pas. Ancien meneur de jeu de l'équipe nationale, entré dans l'histoire de son sport pour avoir marqué, en une seule rencontre du championnat de Turquie, un record de 153 points, Erman Kunter n'est pas homme à redouter le lendemain. Mais l'avenir le laisse sceptique. « *Notre basket dépense beaucoup, mais il n'est pas professionnel,* dit-il. *J'ai vu des équipes engloutir 12 à 15 millions de dollars en une seule saison pour espérer gagner le titre. Et j'en ai vu d'autres se laisser abuser par des agents et payer des fortunes pour des joueurs incapables de mettre un pied devant l'autre. Et puis, notre économie n'est pas assez forte. Les clubs vivent largement au-dessus de leurs moyens. Mais les choses sont déjà en train de changer. »*

A Antibes, lundi 21 juin, l'équipe de Turquie a oublié pour un temps de compter ses dollars au moment de pousser la porte des championnats d'Europe. A deux ans de son Euro, organisé en 2001 à Istanbul, elle veut prendre date et afficher ses prétentions. *« Notre groupe est jeune, nous sommes en pleine progression »*, avance Mirsad Türkcan, un ailier de 2,06 m en partance pour les New York Knicks. Contre la Bosnie, sa solidarité a fait des merveilles. Et pourtant, l'entraîneur sait que plusieurs de ses joueurs n'écoutent ses discours que d'une oreille. *« Certains gagnaient cette saison 600 000 à 700 000 dollars*, raconte Erman Kunter. *Mais on leur propose, pour l'an prochain, un salaire diminué de moitié. Alors, bien sûr, ils s'inquiètent un peu pour leur avenir.* » Leurs adversaires bosniaques n'ont pas ces états d'âme. Eux jouent seulement pour la gloire.

Alain Mercier

Les résultats

Voici les résultats des rencontres disputées lors de la première journée du championnat d'Europe de basket, lundi 21 juin.

● **Groupe A (Toulouse)**
Si la France a peiné pour s'imposer face à la Macédoine, qu'elle n'avait jamais rencontrée, Tariq Abdul-Wahad et Mustapha Sonko ont démontré un talent et une détermination rassurants pour la suite de la compétition. Pas de souci pour la Yougoslavie, qui a facilement dominé Israël, adversaire de la France, mardi 22 juin.

Yougoslavie-Israël	81-61
France-Macédoine	71-67

● **Groupe B (Clermont-Ferrand)**
Russes et Espagnols n'ont pas tremblé à l'entame de l'Euro 99. Slovènes et Hongrois ne leur ont pas résisté longtemps.

Russie-Slovénie	68-47
Espagne-Hongrie	84-75

● **Groupe C (Antibes)**
Longtemps dominés par l'Italie (19 points d'écart à la mi-temps), les Croates de « l'Américain » Tony Kukoc ont fini par s'imposer de deux points.

Turquie-Bosnie	57-42
Croatie-Italie	70-68

● **Groupe D (Dijon)**
La Lituanie a accusé le poids des ans face à la République tchèque. À 34 ans, le mythique Arvidas Sabonis n'a pas semblé en mesure de montrer l'exemple aux siens, condamnés à vaincre l'Allemagne, mardi 22 juin. Problème : le succès, lui aussi inattendu, des Allemands, devant les Grecs, rend la tâche des Lituaniens plus que délicate.

Rép. tchèque-Lituanie	78-62
Allemagne-Grèce	59-58

Cyclisme : Richard Virenque peut participer au championnat de France

ECARTÉ du Tour de France, Richard Virenque pourra en revanche finalement s'aligner, le 27 juin, au championnat de France sur route sur le circuit de Charade (Puy-de-Dôme). Lundi 21 juin, la Fédération française de cyclisme (FFC) a accepté son inscription même hors délais. Elle a également accepté celle de son coéquipier de la formation italienne Polti, Stéphane Goubert. La FFC avait annoncé, le 16 juin, que Richard Virenque n'avait *« pas été engagé à temps »*. Son équipe avait indiqué que les bulletins envoyés par la FFC ne lui étaient jamais parvenus. La FFC, qui a voulu faire jouer *« le bénéfice du doute »* et *« faire preuve de fair-play »*, a par ailleurs indiqué que Jacky Durand et Thierry Laurent (tous de la formation belge Lotto) *« ne souhaitent pas participer au championnat de France »*.

Comme tous les autres participants au championnat de France, Richard Virenque et Stéphane Goubert devront se soumettre, samedi 26 juin, *« au troisième prélèvement biologique obligatoire prévu dans le cadre du suivi médical longitudinal »*. Les deux coureurs se sont déjà soumis aux deux premiers contrôles. Ce qui n'est pas le cas du champion de France sortant, Laurent Jalabert. De ce fait, ce dernier, désormais licencié en Suisse, ne pourra pas défendre son titre.

DÉPÊCHES

■ **BASKET-BALL : les Knicks de New York** ont battu les Spurs de San Antonio, lundi 21 juin, à New York, lors du 3e match de la finale du championnat nord-américain de basket-ball (NBA). Les Spurs mènent 2-1.

■ **FOOTBALL : Didier Deschamps, capitaine de l'équipe de France et milieu de terrain de la Juventus Turin,** a signé un contrat de trois ans d'un montant de 3 millions de livres (30 millions de francs environ) en faveur de Chelsea (D1 anglaise).

■ **TENNIS : au tournoi de Wimbledon, l'Américain Pete Sampras** a battu l'Australien Scott Draper 6-3, 6-4, 6-4. Chez les Français, Cédric Pioline a disposé du Tchèque Martin Damm (7-6 [9-7], 6-4, 6-2), Arnaud Clément de l'Espagnol Albert Portas (6-3, 6-2, 6-4), Fabrice Santoro du Britannique Luke Milligan (6-4, 7-5, 7-6 [7-0], Sébastien Grosjean du Zimbabwéen Byron Black (5-7, 6-0, 7-5, 7-5), tandis qu'Arnaud Di Pasquale s'inclinait devant le Britannique Tim Henman (6-4, 6-0, 3-6, 7-6 [7-1]) et Guillaume Raoux devant le Thaïlandais Paradorn Srichapan (6-2, 6-4, 7-6 [9-7]). Chez les filles, l'Allemande Steffi Graf a dominé la Slovaque Ludmila Cervanova 6-1, 6-4. La Française Nathalie Tauziat, finaliste en 1998, a battu la Britannique Lucie Ahl (6-3, 6-2), Sandrine Testud a éliminé une autre Britannique, Julie Pullin (6-1, 6-3), et Sarah Pitowski la Slovaque Katarina Srebotnik (7-6 [7-5], 5-7, 6-1). Anne-Gaëlle Sidot a été éliminée par la Britannique Louise Latimer (6-4, 6-2).

www.rhone-poulenc.com
E-mail :
caty.forget@rhone-poulenc.com
Tél. 01 47 68 29 75

LeMonde Job: WMQ2306--0034-0 WAS LMQ2306-34 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 10:52 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 22Fap:100 N°:0406 Lcp:700 CMYK

Nuages au nord de la Seine

MERCREDI, l'anticyclone sur l'Atlantique étend son influence juqu'à la France, où le soleil domine. Les températures remontent doucement jusqu'à des valeurs de saison. Au nord de la Seine, le passage des restes d'une perturbation apporte cependant quelques bancs de grisaille.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Des pays de Loire au sud de la Bretagne, le soleil domine. Plus au nord, et surtout près de la Manche, épaisses plaques de grisaille se déchirant çà et là dans l'après-midi. On atteindra 17 à 24 degrés du nord au sud.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Au nord de la Seine, des plaques de grisaille cachent fréquemment le soleil, surtout le matin ; au sud de la Loire, le soleil brille ; entre les deux, soleil et nuages alternent. Prévoir 18 à 23 degrés du nord au sud.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – De la Champagne au nord de l'Alsace, le ciel hésitera entre soleil et nuages. Plus au sud, c'est le soleil qui l'emporte. Il fera 19 à 23 du nord au sud.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Soleil parfois voilé d'inoffensifs nuages. Le réchauffement se poursuit, avec 25 à 26 degrés sur les côtes, 27 à 28 ailleurs. Près des Pyrénées, l'arrivée de nuages l'après-midi pourra s'accompagner d'une ondée en soirée.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Quelques nuages n'empêcheront pas le soleil de s'imposer partout. Encore fraîches le matin, les températures remontent l'après-midi jusqu'à 24 à 28 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Un généreux soleil inonde la région. Les températures, agréables, grimpent jusqu'à 25 à 27, localement 30 degrés dans l'intérieur. Seuls Pyrénées et Roussillon verront circuler des bancs nuageux l'après-midi, et une ondée n'est pas exclue sur les crêtes en soirée.

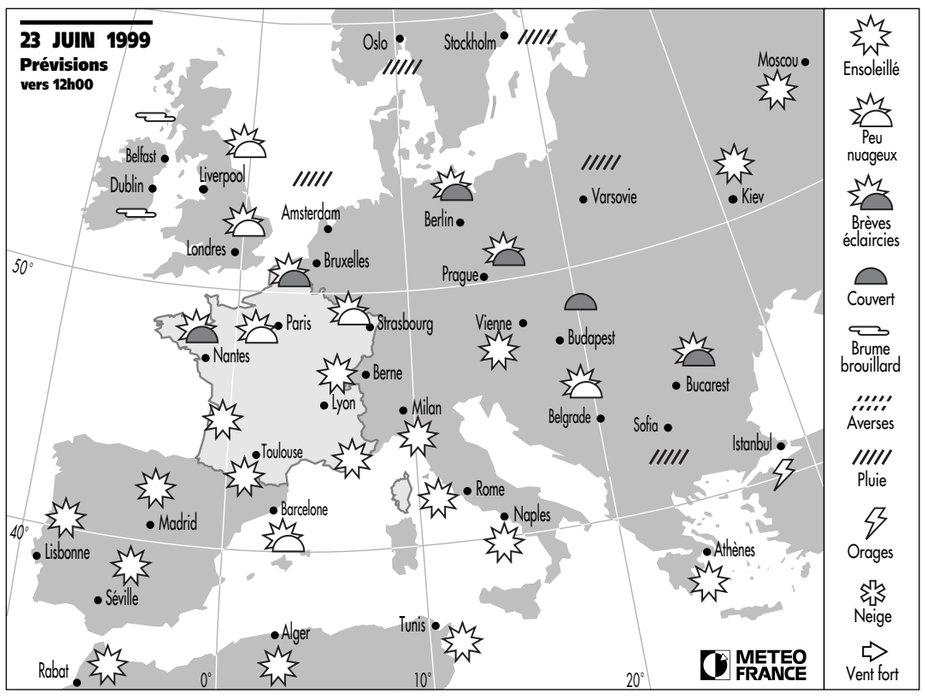

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **MANCHE.** Réouverture de la ligne Dieppe-Newhaven de la compagnie Hoverspeed. Le Superseacat Two assure, durant tout l'été, trois départs quotidiens, embarquant 680 passagers et 160 voitures. Traversée en deux heures à 40 nœuds. Les passagers de la First Class ont un repas servi à table et bénéficient d'un espace privé en salle d'embarquement et de débarquement. Tous les vendredis, samedis et dimanches, une navette relie Brighton (en autocar), en correspondance avec l'arrivée des bateaux. Au total, pour l'été, Hoverspeed propose 34 départs quotidiens du continent vers la Grande-Bretagne, avec Calais-Douvres, Boulogne-Folkestone et Ostende-Douvres. Réservations au 0800-90-17-77.

■ **ITALIE.** Des grèves partielles vont perturber les transports ferroviaires, mardi 22 juin, dans la province de Naples et mercredi 23 en Toscane.

PRÉVISIONS POUR LE 23 JUIN 1999
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole			NANCY	6/18	N	PAPEETE	24/30	S	KIEV	16/30	S	VENISE	13/23	S	LE CAIRE	23/34	S
AJACCIO	14/26	S	NANTES	10/21	S	POINTE-A-PIT.	26/31	S	LISBONNE	17/28	S	VIENNE	10/18	S	MARRAKECH	18/33	S
BIARRITZ	15/25	N	NICE	16/23	S	ST-DENIS-RÉ.	20/26	P	LIVERPOOL	11/18	N	**AMÉRIQUES**			NAIROBI	14/24	C
BORDEAUX	11/23	S	PARIS	10/20	N	**EUROPE**			LONDRES	12/18	N	BRASILIA	15/28	S	PRETORIA	8/22	S
BOURGES	9/20	N	PAU	13/25	N	AMSTERDAM	11/17	P	LUXEMBOURG	10/20	N	BUENOS AIR.	10/16	C	RABAT	16/23	S
BREST	10/18	N	PERPIGNAN	15/25	S	ATHENES	23/28	S	MADRID	18/33	S	CARACAS	24/29	P	TUNIS	18/28	S
CAEN	11/17	N	RENNES	9/21	N	BARCELONE	18/23	N	MILAN	13/27	S	CHICAGO	20/22	P	**ASIE-OCÉANIE**		
CHERBOURG	9/19	N	ST-ETIENNE	7/20	S	BELFAST	10/18	C	MOSCOU	17/27	S	LIMA	15/20	N	BANGKOK	26/31	C
CLERMONT-F.	8/21	S	STRASBOURG	6/20	N	BELGRADE	10/17	N	MUNICH	6/17	S	LOS ANGELES	15/21	N	BOMBAY	27/29	P
DIJON	7/19	S	TOULOUSE	13/26	S	BERLIN	8/17	N	NAPLES	16/26	S	MEXICO	15/22	P	DJAKARTA	25/29	N
GRENOBLE	8/23	S	TOURS	8/20	N	BERNE	7/22	S	OSLO	8/15	P	MONTREAL	18/29	S	DUBAI	30/37	S
LILLE	8/19	N	**FRANCE outre-mer**			BRUXELLES	12/19	N	PALMA DE M.	16/26	S	NEW YORK	18/25	C	HANOI	27/35	N
LIMOGES	10/21	S	CAYENNE	23/28	P	BUCAREST	14/23	N	PRAGUE	6/16	N	SAN FRANCIS.	13/19	S	HONGKONG	27/28	P
LYON	10/21	S	FORT-DE-FR.	25/30	S	BUDAPEST	11/19	C	ROME	15/25	S	SANTIAGO/CHI	5/13	P	JERUSALEM	22/30	S
MARSEILLE	13/26	S	NOUMEA	18/23	N	COPENHAGUE	9/16	N	SEVILLE	22/36	S	TORONTO	17/27	N	NEW DEHLI	27/38	S
						DUBLIN	10/19	C	SOFIA	10/15	P	WASHINGTON	16/28	S	PEKIN	19/28	S
						FRANCFORT	9/20	S	ST-PETERSB.	17/27	P	**AFRIQUE**			SEOUL	19/27	C
						GENEVE	11/22	S	STOCKHOLM	9/14	P	ALGER	14/31	S	SINGAPOUR	27/30	N
						HELSINKI	17/22	C	TENERIFE	14/21	N	DAKAR	26/29	S	SYDNEY	13/17	N
						ISTANBUL	21/27	P	VARSOVIE	10/13	P	KINSHASA	21/28	S	TOKYO	20/26	C

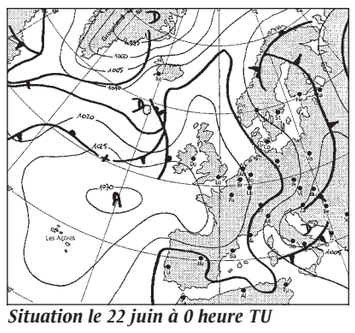

Situation le 22 juin à 0 heure TU

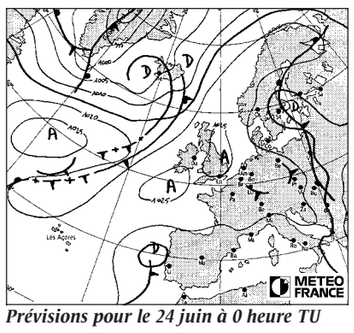

Prévisions pour le 24 juin à 0 heure TU

PRATIQUE

Choisir de bonnes lunettes pour se protéger des rayons du soleil

UN VERRE BLANC, surtout s'il est organique (en plastique ou polycarbonate) peut parfaitement filtrer les rayons ultraviolets (UVA et UVB), alors qu'un verre teinté de mauvaise qualité pourra les laisser passer. Ces rayons nocifs pénétreront d'autant mieux dans l'œil que la pupille abritée derrière un verre foncé va se dilater. Les rayons UV peuvent entraîner des kératites inflammatoires et des ophtalmies (inflammation de la cornée) ou, à long terme, un vieillissement précoce et l'opacité du cristallin (cataracte). La réverbération aggrave l'exposition : elle est de 1 % sur l'herbe, de 10 % sur le sable, de 20 % sur l'eau et atteint 80 % en altitude et sur la neige.

Comme les rayons UV sont invisibles, le seul moyen de s'assurer de l'efficacité des verres est de connaître leur courbe de transmission des UV, ou inversement, leur capacité à les absorber. L'une ou l'autre figure sous forme de tableaux ou de graphiques dans les catalogues remis par les fabricants à l'opticien. Dans le cas d'un verre qui filtre 71 % des UV, le taux d'absorption à forte luminosité est de 71 %, donc le taux de transmission de 29 %.

La protection contre les UV est indispensable mais elle ne suffit pas. Avec un verre blanc, on sera forcément ébloui et on risque des maux de tête. Le verre solaire doit donc filtrer la lumière visible. Pour déterminer la quantité de lumière visible absorbée, les filtres sont classés en cinq catégories. Les anciennes appellations (A, AB, B, C, D) ont fait place à une nouvelle norme plus précise (norme européenne NFEN 1836 du 5 mars 1997). Le 0 laisse passer toute la lumière, et le 1 en absorbe au maximum 20 %, la catégorie 2 de 20 % à 57 %, la catégorie 3 de 57 % à 92 % et la 4 de 92 % à 97 %. Il est interdit de conduire avec des verres de catégorie 4.

PAS DE FILTRES NEUTRES

Il n'y a aucune relation entre la couleur des verres et leur capacité de filtrage. Le choix de la couleur est exclusivement affaire de confort individuel, d'autant que la sensibilité à la lumière peut varier considérablement d'un sujet à l'autre. Beaucoup de myopes se sentiront plus à l'aise avec des verres marron. Cependant, il faut savoir qu'il n'y a pas de filtres neutres ; tous modifient les couleurs. Ainsi, un objet rouge translucide apparaîtra noir à travers un filtre vert et deviendra transparent derrière un filtre rouge.

« Je demande toujours au client quelle utilisation il fera de ses lunettes de soleil », explique Gilles Demetz, spécialiste d'optique de sport et responsable du nouveau département d'optique créé par le Vieux Campeur à Paris. *« Pour le VTT, je conseillerai un verre marron qui donne davantage de relief au paysage, plutôt qu'un verre gris qui a tendance à l'aplanir. Si j'ai affaire à un cycliste qui roule essentiellement à la campagne et en sous-bois, je lui proposerai des lunettes modulables, avec des verres interchangeables : un verre très clair qui le protégera des moucherons et des pollens et un verre solaire pour les passages à découvert ; l'un et l'autre se glissent alternativement dans la monture prévue à cet effet. »*

ATTENTION AUX ENFANTS !

Le même cycliste qui aura besoin d'une correction oculaire pour raison de myopie, d'astigmatisme ou d'hypermétropie, peut être équipé d'un *« kit optique »* : une lunette avec des verres correcteurs blancs sur lesquels se rabattent des verres solaires plus grands et amovibles, les deux étant fixés sur la même monture.

Une personne ayant besoin de verres correcteurs et résidant dans le Midi ou sous les tropiques, préférera des verres solaires de vue ou des verres photochromiques qui foncent sous l'effet de la lumière. *« Les verres photochromiques ont d'excellentes qualités filtrantes pour les UV, mais ils ne sont pas toujours très confortables, car leur temps de réponse (passage du clair au foncé et inversement) est de l'ordre d'une minute »*, indique Pierre Cruveiller, enseignant au lycée technologique Fresnel à Paris.

Conçues par Essilor à la demande de la Fédération française de voile, les lentilles solaires ont l'inconvénient de rester foncées en permanence. Il vaut mieux les réserver aux journées de plein air pour ne pas avoir à les ôter et à les remettre trop souvent.

Les enfants ne sont pas à l'abri des méfaits du soleil ; ils sont même plus fragiles que les adultes, car leur cristallin n'est pas encore entièrement constitué. D'où l'intérêt de leur donner de bonnes lunettes de soleil pourvues d'excellents filtres ultraviolets, montées avec des verres organiques incassables.

Enfin, les lunettes de soleil les plus performantes ne permettront pas d'observer l'éclipse du 11 août : elles ne protégeront pas contre les rayons infrarouges et les risques de brûlure de la rétine. On aura donc intérêt à se procurer les lunettes spéciales à usage unique, homologuées par l'Institut national de recherche et de sécurité.

Michaëla Bobasch

Guide

● **Marquage CE.** Ne pas se fier au seul marquage CE (Communautés européennes) : c'est une autocertification, et quasiment toutes les lunettes, y compris celles importées d'Asie et offertes en cadeau promotionnel, en sont pourvues.

● **Etiquettes.** Pour savoir ce qu'on achète, il faut se référer à l'étiquette, indispensable pour connaître les caractéristiques du produit. Les indications indispensables sont : absorption UVA, UVB, et catégorie (par exemple, 3). Elles peuvent figurer sur l'étiquette, sur un document d'accompagnement ou sur l'emballage.

● **Verre minéral ou organique ?** Le verre organique (en plastique ou polycarbonate) est plus léger et incassable. Il doit comporter un traitement antirayures, surtout pour une utilisation à la plage. Le verre minéral, également incassable, ne se raye pas. Actuellement, on trouve sur le marché 70 % de verres solaires organiques et 30 % de verres minéraux.

● **Monture.** Choisir une monture enveloppante qui protège bien l'œil, surtout dans les lieux où la réverbération est intense : montagne, bord de mer, désert.

● **Prix :** à partir de 200 francs (30,48 €) pour des lunettes solaires non correctrices. Les lunettes haut de gamme (Ray Ban, Vuarnet) sont vendues de 450 à 850 F (68,5 à 129,5 €).

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 99147

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

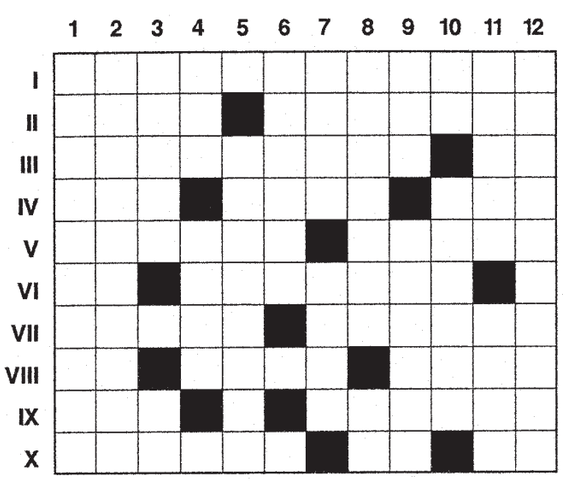

HORIZONTALEMENT

I. Laisse une place derrière lui. – II. Tomba dans une embuscade en Vendée. Tendue pour ne rien perdre. – III. Renforcent l'information. Conjonction. – IV. Célèbre les événements importants. Valait un quart de peseta. Pris pour voyager loin. – V. Sa culture est solide. Pour saisir à distance. – VI. Dangereux en exposition. Crée des distances. – VII. Fis venir à toi. Corps célestes. – VIII. Personnel. Dent de cheval. Mise en mauvais état. – IX. Encouragement espagnol. Escamotée avec adresse. – X. Font partie de la famille. Cité antique. Dans les règles.

VERTICALEMENT

1. Coup de gomme sur les fautes. – 2. Léger, rebondissant et plein de bons mots. – 3. Son coup est brutal. Sur toutes les lèvres. – 4. Pianiste français. Frappe avant d'entrer. – 5. Qui a du mal à faire son choix. – 6. Prêtes pour prendre parti. – 7. Alla à l'aventure. Préparé avant d'être frit. – 8. Authentiques. Pris en considération. – 9. En Yougoslavie sous les bombes. Doit tenir son rôle. – 10. Bout de fil. Très populaire en Belgique. – 11. Ses fruits et ses graines fournissent de l'huile. Propose au public. – 12. Relevée.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99146

HORIZONTALEMENT

I. Rectificatif. – II. Agronome. Are. – III. Poule. Dior. – IV. Et. Excipient. – V. Tiare. Bot. II. – VI. Asperges. Bel. – VII. SME. Crétin. – VIII. Serrée. An. PS. – IX. Ciel. Insee. – X. Roussette. Té.

VERTICALEMENT

1. Rapetasser. – 2. Egotisme. – 3. Cru. Aperçu. – 4. Toléré. Ris. – 5. Inexercées. – 6. FO. Grêlé. – 7. Imbibée. – 8. Ce. Postait. – 9. Dit. Inné. – 10. Taie. BN. – 11. Ironie. Pet. – 12. Fertilisée.

SCRABBLE® PROBLÈME N° 127

Festival de Vichy 1999

Ce tournoi, joué par 900 scrabbleurs venant de tous les pays francophones, a été remporté par le Parisien Franck Maniquant, qui n'a perdu que 18 points en cinq parties.

1. Tirage : A E I L P S T.

a) Parmi les six sept-lettres générés par ce tirage, trouvez le seul plaçable (il rapporte 116 points).

b) Avec ce même tirage, trouvez trois mots de huit lettres en le complétant avec trois lettres différentes appartenant à l'un des mots placés sur la grille.

c) En deux endroits différents, placez deux six-lettres qui rapportent plus de 55 points.

N.B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

d) A B F O R S U : trouvez un sept-lettres. Ce tirage ne génère qu'un huit-lettres ; trouvez-le.

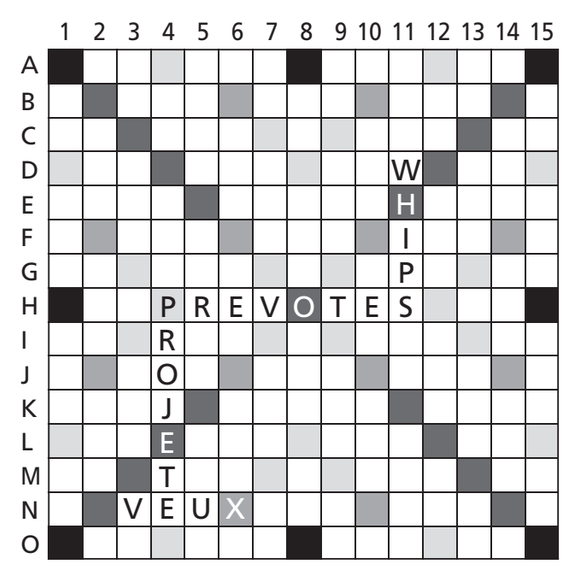

Solutions dans *Le Monde* du 30 juin.

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 16 juin.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) PSYCHES ou PSYCHOS, 5 E, 92.

b) HYSOPES, *arbrisseaux méditerranéens*, 2 B, 116, faisant SACCULES, *cavités de l'oreille interne.*

c) PSYCHOSE, 5 E, 146 (l'anagramme CYPHOSES, *déformations de la colonne vertébrale*, perd 21 points en A 8) – ISOHYPSE, *d'altitude égale*, D 8, 96 – HYPNOSES, E 5, 138 – TYPHOSES, F 8, 80.

d) REJETON et FORJETE, *construit en saillie.*

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

LeMonde Job: WMQ2306--0036-0 WAS LMQ2306-36 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 10:14 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0408 Lcp:700 CMYK

Vous avez soutenu votre thèse
entre le 30 septembre 1998 et le 30 septembre 1999

Participez au

Prix
Le Monde
de la
recherche universitaire
Troisième édition

En décembre 1999, un jury coprésidé par Edgar Morin et Jean-Marie Colombani sélectionnera 5 thèses qui seront publiées aux Editions Grasset

Renseignements : 01-42-17-29-58.
Date limite d'envoi des dossiers : le 5 octobre prochain

Le Monde de l'ÉDUCATION
DE LA CULTURE ET DE LA FORMATION

fph grasset UNESCO Banques CIC pour le livre fondation d'entreprise

Manière de voir
Le bimestriel édité par Le Monde diplomatique

LA NOUVELLE GUERRE DES BALKANS

- Raisons et déraisons d'un conflit, par **Ignacio Ramonet.**
- L'ère des expéditions humanitaires, par **Alain Joxe.**
- L'ONU confisquée par les grandes puissances, par **Monique Chemillier-Gendreau.**
- L'Alliance atlantique, cadre de l'hégémonie américaine, par **Paul-Marie de La Gorce.**
- Qu'est-ce qu'un Etat ?, par **François-Gabriel Roussel.**
- Le démantèlement programmé d'une fédération, par **Catherine Samary.**
- Le régime serbe hors la loi, par **Jean-Yves Potel.**
- Histoire secrète de l'Armée de libération du Kosovo, par **Christophe Chiclet.**
- Les impasses du nationalisme serbe, par **Jean-Arnault Dérens.**
- Les Etats-Unis contre le droit, par **Noam Chomsky.**
- Limites du droit d'ingérence, par **Nuri Albala.**
- L'émergence des minorités, par **Joseph Yacoub.**
- Hystéries nationalistes, par **Alain Gresh.**

Et d'autres articles, accompagnés d'une importante bibliographie, d'une liste de sites Internet, de plusieurs dizaines de cartes, et de chronologies.

CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX – 45 F – 6,86 €

Chaque jeudi avec
Le Monde
DATÉ VENDREDI
retrouvez
LE MONDE DES LIVRES

Le Monde DOSSIERS & DOCUMENTS
Au sommaire du numéro de juin

La population mondiale en mutation

Les risques d'une explosion démographique tant redoutée s'éloignent. D'un continent à l'autre, les situations contradictoires diversifient à l'extrême le paysage démographique mondial.
Après le « baby-boom », l'Europe devra-t-elle affronter le « papy-boom » ?
L'Asie, continent le plus peuplé, a su relever le défi de la surpopulation.
En Afrique, la poussée démographique s'accompagne d'une urbanisation accélérée malgré les pathologies qui accompagnent le développement des mégapoles.

Plus : LES CLÉS DE L'INFO
4 pages pour décoder l'actualité

Chez votre marchand de journaux 12 F - 1,83 €

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Fatna et **Mohamed MANAL,**
ses grands-parents,
Hamida MEZGHANI,
sa grand-mère maternelle,
Saoud Abdellah MANAL
et **Mounira,** née **MEZGHANI,**
ses parents,
ont le bonheur d'annoncer la naissance de

Yacine,

le 13 juin, à 20 heures, à Tours.

Anniversaires de naissance

– 23 juin 1999.

Bon anniversaire

Dan.

Take care.

Ma.

Mariages

Anne-Claude LE VOYER
et **Antoine BARDET**

sont heureux de faire part de leur mariage, qui a été célébré à la mairie d'Orléans, le 12 juin 1999, en présence de leurs familles et de leurs amis fidèles.

M. et **Mme Paul MORIGNOT,**
M. et **Mme Jacques ABECASSIS,**
sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants

Philippe et **Anne-Françoise,**

qui a été célébré dans l'intimité le 19 juin 1999.

SOUTENANCES DE THÈSE
83F TTC - 12,65 € la ligne
Tarif Etudiants 99

Décès

– Henry Bauchau,
son époux,
Jean-Pierre Henin,
son fils,
Françoise Fabre-Luce,
sa belle-fille,
Pierre-Jérôme Henin,
son petit-fils,
Christian et Marianne Bauchau,
Patrick et Mijanou Bauchau,
Baudouin Bauchau,
ses beaux-enfants,
Camille Bauchau
et Rodolphe Bauchau,
ses petits-enfants,
Ses frères et sœurs et leurs familles,
ses beaux-frères et belles-sœurs
et leurs familles,
Marie-José Vasconcelos,
Françoise Munoz
et tous ses amis et amies,
ont la tristesse de faire part du décès de

Laure BAUCHAU,
née **Laure TIRTIAUX,**

survenu le 18 juin 1999, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Les obsèques auront lieu à la chapelle du cimetière du Père-Lachaise, à Paris, le 24 juin, à 10 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

18, passage de la Bonne-Graine,
75011 Paris.

– Les familles Castro, Hermann et Georg,
ont la douleur de faire part du décès de

Ella CASTRO,
née **HIRSCHFELD,**

le 17 juin 1999, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Et rappellent le souvenir de

René CASTRO,
ingénieur ECP,

son époux, décédé le 18 juillet 1987.

Marianne Hermann Castro,
5, avenue Pierre-Poli,
92130 Issy-les-Moulineaux.

– Les docteurs Edwige Bourstyn
et Roger Mislawski,
sa sœur et son beau-frère,
Ses amis
de l'Institut des hautes études scientifiques,
du Collège international de philosophie,
du laboratoire Resheis de l'université Paris-VII,
du laboratoire « Pensée des sciences » de l'Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm,
de l'Ecole des hautes études en sciences sociales,
de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud,
des Editions Exils,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Gilles CHATELET,
professeur des universités,
mathématicien et philosophe,

survenu à Paris, à l'âge de cinquante-cinq ans.

L'incinération aura lieu le jeudi 24 juin 1999, à 11 h 15, au crématorium du Père-Lachaise, 8, boulevard de Ménilmontant, 75020 Paris, où l'on se réunira.

4, rue des Abbesses,
75018 Paris.

(*Le Monde* daté 20-21 juin.)

– M. et Mme Henry Dubois,
Mme A. Duchemin et sa fille Clarisse,
Ses nièces et neveux,
Et toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Robert DUBOIS,
dit **« BOÏS »,**

survenu le 9 juin 1999, à Paris, dans sa quatre-vingt-douzième année.

Il a fait don de son corps à la médecine.

Une messe en sa mémoire sera célébrée le jeudi 1er juillet, à 17 h 30, en l'église Saint-Roch, chapelle de la Vierge, 296, rue Saint-Honoré, Paris-1er.

– Daniel Fichot, son fils,
Les familles Fichot, Crespy, Bastid et Guillaume,
Le professeur Jean Bernard,
le professeur Jean-Pierre Changeux,
présidents d'honneur,
Le professeur Didier Sicard, président,
Le secrétaire général et les membres du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé,
ont la douleur et la tristesse de faire part du décès de

Odile FICHOT,
membre du CCNE,
ingénieur biologiste au CNRS,
chargée de mission pour le suivi éthique au département
des sciences de la vie du CNRS,

survenu le 20 juin 1999.

Une bénédiction aura lieu en l'église Notre-Dame de La Salette, 38, rue de Cronstadt, Paris-15e, le jeudi 24 juin, à 10 h 30.

– Mme André Lespinats, née Hemmer,
sa mère,
Ses sœur, frères, belles-sœurs,
ont la douleur de faire part du décès de

Geneviève LESPINATS,
docteur et lauréat
de la faculté de médecine,
docteur ès sciences naturelles,
diplômée de l'Institut Pasteur,
ancien directeur de recherche au CNRS,

survenu le 19 juin 1999, dans sa soixante-sixième année.

On se réunira au funérarium des Batignolles, 10, rue Pierre-de-Robière, Paris-17e, le vendredi 25 juin, à 14 h 30.

24 *bis*, place de la Nation,
75012 Paris.

– Pierrette Massonnet,
son épouse,
Valérie et Renaud,
ses enfants,
Simone Deforge,
Françoise Vergier,
Nicole Motta,
ses sœurs,
Jacques Massonnet,
son frère,
Ainsi que toute leur famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Paul MASSONNET,

survenu le 15 juin 1999, dans sa cinquante-septième année.

– Mme André Orinovski,
Annie, Géraldine et Mathieu Orinovski,
Claudie, Franck et Nicolas Joyez,
ont la douleur de faire part du décès de

André ORINOVSKI,

survenu le 18 juin 1999, à Montpellier.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Annie Orinovski,
4, passage Sainte-Avoye,
75003 Paris.

Obsèques

– Les obsèques de

Monseigneur
le Comte de PARIS

seront célébrées le lundi 28 juin 1999, en la chapelle royale Saint-Louis de Dreux.

Une chapelle ardente sera ouverte à l'Evêché du domaine de la chapelle royale, du mercredi 23 au samedi 26 juin, de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Inscriptions

ÉCOLE SPÉCIALE
D'ARCHITECTURE
Etablissement privé
d'enseignement supérieur,
diplôme reconnu par l'Etat
et l'ordre des architectes,
président : Christian de Portzamparc,
deux rentrées par an
254, boulevard Raspail,
75014 Paris.
Tél. : 01-40-47-40-00
Fax : 01-43-22-81-16
e-mail : info@esa-paris.fr
site Web : www.esa-paris.fr

Lycéens préparant le baccalauréat,
bacheliers, diplômés
de l'enseignement supérieur,
vous désirez intégrer l'ESA
en septembre 1999 :
deux examens d'admission se dérouleront
les 30 juin et 1er septembre 1999.

Diplômes

– A la rentrée 1998, l'université Paris-I (Panthéon-Sorbonne) a inauguré **un Mastère d'études juridiques sur le monde arabe.** Ce diplôme d'université de troisième cycle est axé sur le système juridique des pays arabes et les relations internationales entre pays arabes et Europe ; il est ouvert à vingt étudiants titulaires d'une maîtrise en droit. Renseignements et dossier à retirer à partir du **15 juin 1999** à l'université Paris-I, bureau 206, 12, place du Panthéon, 75231 Paris Cedex 05. Tél. : **01-46-34-98-74 ;** www.univ-paris1.fr.

Assemblées générales

– L'assemblée générale de la Société des amis de Colette se tiendra
le **samedi 26 juin,** à 14 heures,
au Musée Colette,
89520 Saint-Sauveur-en-Puisaye.

Communications diverses

L'UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DU GARF,
à Bordeaux, 25-26 juin,

« Les nouveaux enjeux
de la formation en entreprise ».
Expériences et méthodologies,

avec **Vincent Merle,** directeur du cabinet de Nicole Péry, Secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle.
Renseignements/inscriptions :
01-42-61-34-44.

CARNET DU MONDE - TARIFS 99
TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS,	136 F TTC - 20,73 €
AVIS DE MESSE,	...
ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS	...
TARIF ABONNÉS	118 F TTC - 17,98 €
NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES	520 F TTC - 79,27 € Forfait 10 lignes
Toute ligne suppl. : 62 F TTC - 9,45 €	

THÈSES - ÉTUDIANTS : 83 F TTC - 12,65 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES : *Nous consulter*
☎ 01.42.17.39.80 - Fax : 01.42.17.21.36
01.42.17.29.96

REPRODUCTION INTERDITE

EMPLOI

OFFRES

Opportunité
de participer à l'expansion
d'une société anglaise en France.
Idéalement, nous recherchons une Femme/Homme (entre 23 et 35 ans environ) ayant un très bon sens du contact, une bonne présentation, une grande aisance de communication et une forte envie de réussir.
Un bon niveau en **anglais/français** est essentiel et le(la) candidat(e) doit disposer d'un véhicule personnel.
Poste basé à Paris
Salaire à débattre. Pour un RdV immédiat,
veuillez contacter Mr JAMES au
01.45.78.80.23 - Mobile : 06.09.93.28.46

Poste d'Anglais à pourvoir pour la rentrée de septembre 99
Professeur de nationalité anglosaxone (anglais, américain, canadien...).
Niveau d'intervention : 5e internationale (Collège)
Horaire hebdomadaire : 10h00
Salaire fonction des diplômes universitaires du pays natif.
Poste à pourvoir à :
INSTITUTION Ste GENEVIEVE
12, rue de la Visitation
77109 MEAUX Cedex
Tél. : 01.64.36.35.35 ou 01.64.36.35.42
Fax : 01.64.36.35.00

SA HLM
(Vaste parc locatif en Seine et Marne)
Recrute
Adjoint(e) de Direction
Collaborateur(trice) immédiat(e) du Directeur Général.
Chargé(e) du contrôle interne, du Montage Financier des Opérations de Construction ou Rénovation, du Suivi des Affaires Administratives de la Direction.
BAC + 3 minimum (Gestion Financière ou Administrative ou Travaux Publics)
Capacité d'initiatve, rigueur et engagement sont des qualités indispensables à la réussite.
Siège Social MELUN (77)
Envoyer CV, photo, lettre de motivation et prétentions
(sous réf. 9937) à : *LE MONDE Publicité*
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS Cedex 05, qui transmettra.

Représentant de marketing Paris/Toulouse
Un fabricant de produits d'antennes pour avions commerciaux et militaires, chef de file mondial, recherche un professionnel de marketing chevronné et intégré dans l'international pour le représenter et distribuer ses produits en France.
Le candidat recherché travaillera avec notre base clientèle, qui inclut notamment Aerospatiale, Dassault et Thomson CSF.
Votre expertise et votre travail dur seront appréciés et récompensés.
De plus, nous offrons une enveloppe de rémunérationet d'avantages sociaux concurrentielle.
Pour considération immédiate et confidentielle, veuillez contacter alabruzzo@ny.hodes.com ou envoyer votre CVà BHA Box 6589,437 Madison Avenue, New York, NY 10022, USA.

Etablissement privé homologué en Espagne, 215 élèves, de maternelle à 2nde, recrute pour la rentrée 1999 un directeur(trice) pédagogique.
CV à M. Cabre, école Bon Soleil, Cra Tarragona Pda. Rojals IV 22, 43206 Reus Espagne, ou jcabre@mail.seric.es

DEMANDES

Ing. conseil en organisation collect. locales, associations rech. poste chargé de mission
Etudie ttes propositions
Tél. : 06-60-22-86-63

J.H. 29 ans juriste. 16 mois, exp. contentieux à Tahiti + divers stages. Etudes à l'étranger, cherche emploi France ou étranger. Tril. Angl. All. Esp. Dispo. géographique totale
Tél./Fax : 05-56-84-97-98
Portable : 06-84-41-93-68

LATREILLE
SPÉCIALISTE DU TRÈS BEAU VÊTEMENT
soldes d'été
à partir du samedi 26 Juin
62, rue St André-des-Arts, 6e
Tél : 01.43.29.44.10

LeMonde Job: WMQ2306--0037-0 WAS LMQ2306-37 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 08:42 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0409 Lcp:700 CMYK

MUSIQUE **Le Marché international du disque, de l'édition et de la vidéo musicale organise à Miami son édition latino-américaine, le Midem Americas, du 21 au 25 juin. Les entreprises d'Etat cubaines et les musiciens résidant à Cuba seront absents cette année. ● CE MARCHÉ se développe à grande vitesse grâce à l'extrême variété des produits, du jazz cubain au rock en espagnol, et à leur excellente diffusion. Radios et télévisions friandes de chansons en *« spangliche »* permettent d'ancrer un succès aux Etats-Unis, condition d'une popularité planétaire telle que celle de Ricky Martin, Marc Anthony, Jennifer Lopez ou Julio Iglesias. Les maisons de disques, Sony notamment, investissent pour hausser la sauce latino au niveau de vente du rap et de la country. ● L'ACTRICE Jennifer Lopez vient d'enregistrer un album de chansons, *On the 6,* qui sort en France mardi 29 juin.**

L'expansion phénoménale du marché mondial du disque hispanique

Le Marché international du disque, de l'édition et de la vidéo musicale (Midem), édition latino-américaine, se tient à Miami jusqu'au 25 juin. C'est l'occasion de vérifier le dynamisme sans précédent des musiques latines

LA LATINITÉ est à la mode : en France d'abord, où les musiciens cubains, et particulièrement les anciens, n'ont jamais vendu autant de disques, rempli autant de salles, mais aussi aux Etats-Unis, premier marché mondial du disque, où les hispanophones représentent la plus importante minorité ethnique. En 1998, les ventes de disques de « latin music » ont augmenté de 12 % en nombre (22 % en 1997), atteignant 4,1 % d'un marché de 8 milliards de dollars (8,32 milliards d'euros) : près de 50 millions d'albums, de cassettes et de vidéos de musique latine ont été acquis sur le territoire américain.

Selon Hilary Rosen, présidente de la puissante Recording Industry Association of America (RIAA) qui regroupe les industriels du disque, *« ce marché se développe à une vitesse phénoménale. Il bénéficie de l'histoire d'amour entretenue par l'Amérique avec tout ce qui est latin. Mais les raisons de ce succès sont doubles : d'abord l'extrême variété des produits – du jazz cubain au rock en espagnol, en passant par des sous-genres très populaires –, ensuite leur excellente diffusion ».*

Les hispanophones travaillant dans les médias, les réseaux de distribution ou les majors du disque n'ont jamais hésité à créer des départements latinos très efficaces non seulement pour toucher la communauté, mais aussi pour *« faire connaître le répertoire latin aux non-hispaniques »,* ajoute Hilary Rosen. Shakira, nouvelle star d'origine colombienne et protégée d'Emilio et Gloria Estefan, émigrés cubains de Miami et pionniers de la pop latine aux Etats-Unis, y voit avant tout les effets de la fierté éprouvée par les Latino-Américains pour leurs racines, leur folklore – salsa, merengue, boléro, samba, ranchera... – et leur langue. Portoricains, Cubains ou Colombiens défendent avec ardeur cette *latin way of life* faite de passion, de rythmes, de couleurs et d'épices, ainsi que leurs capacités à la fusion et au métissage. Selon les prévisions du Census Bureau, la communauté hispanophone devrait en 2020 représenter plus de 15 % de la population américaine, et son pouvoir d'achat quintupler – phénomène que la filiale française du groupe PolyGram (aujourd'hui Universal) n'a pas manqué d'explorer sur le terrain de l'immigration maghrébine et du raï, notamment avec Khaled.

La filière industrielle de la musique n'ignore pas qu'une condition d'un succès mondial en principe, d'est de passer par les Etas-Unis. Pour cela, il convient de réaliser le fameux *cross-over* – cette faculté de transcender la barrière des langues, des communautés ou des générations – réussi par Michael Jackson, Mariah Carey ou la francophone Céline Dion, qui a conquis l'Amérique en chantant en anglais des standards américains.

Au début des années 90, les maisons de disque, instruites notamment par l'exemple de Gloria Estefan et du Miami Sound Machine, répondent à la demande des radios meneuses d'opinions telles que WPOW (Power 96), de Miami, ou WKTU de New York, friandes de chansons en *« spangliche »* – chantées à moitié en anglais et en espagnol – ou mieux, de chansons dont les paroles seraient en anglais et les rythmes hautement latinos ; le *latin soul* très basique de Jennifer Lopez y réussit aujourd'hui à merveille.

Avec l'effondrement du marché asiatique, handicapé par la crise économique mais aussi par de grandes différences linguistiques, le redéploiement s'est effectué vers l'ensemble hispano-portugais, territoire largement irrigué par la télévision. MTV Latin America est implanté partout. Il faut aussi compter avec CMT Latin America (bilingue) et HTV, la plus importante chaîne musicale hispanophone des Etats-Unis, qui émet jusqu'au Japon. Le groupe Cisneros Television, dont les intérêts vont de l'Argentine au Canada, essaie actuellement de l'acquérir. Cette reconnaissance d'un bloc culturel hispanique (comme de celui du Brésil, lusophone) a permis à la RIAA, qui a ouvert l'an passé un bureau à Miami, centre névralgique de la musique latine, de distribuer de nombreux disques d'or et de platine à des artistes latinos : Luis Miguel, les Gipsy Kings, Ricky Martin, Elvis Crespo ou encore Selena, la reine du tex-mex assassinée par la présidente de son fan-club en 1995.

> La communauté hispanophone devrait en 2020 représenter plus de 15 % de la population américaine, et son pouvoir d'achat quintupler

On peut ajouter des succès inattendus, avec Grammy Awards à la clé, comme celui de Buena Vista Social Club (Ibrahim Ferrer, Ry Cooder, Compay Segundo...), longtemps indétrônable dans les classements *world* de l'hebdomadaire professionnel *Billboard*. Nés des changements politiques à Cuba, ils ont inspiré la création d'une kyrielle de labels indépendants, qui prennent pour terrain d'exportation l'Europe, connue pour son goût pour le tango, le boléro et la musique acoustique de qualité. Au classement des meilleures ventes d'albums pop et des meilleures diffusions radios de *Billboard*, les albums latinos accèdent sans défaillir aux premières places.

Chez Columbia, label de la maison Sony qui héberge bon nombre de ces artistes à succès, on souligne que ce n'est là que la partie visible de l'iceberg : selon Thomas D. Mottola, président mondial de Sony Music Entertainment, le boom du *cross-over* latino est à venir. Sony investit des millions de dollars pour hausser la sauce latino au niveau de vente du rap et de la country. La compagnie a dans sa manche plusieurs as américains, dont les plus cotés sont originaires de Porto-Rico, l'île « Etat associé » : Ricky Martin, qui y est né, interprète sexy de *La Macarena* puis de *La Copa de la vida* (pour la Coupe du monde de football de 1998), vainqueur des Grammy Awards de 1999 ; Marc Anthony, élevé dans l'East Harlem ; Jennifer Lopez, grandie dans le Bronx ; Shakira ; les Estefan ; les Iglesias – Julio, le père, et Enrique, le fils.

« On a beaucoup parlé du phénomène latin, mais ceci n'a rien de nouveau pour Sony Music, explique Tommy Mottola. *Sony Discos, qui a signé avec Ricky Martin et sorti plusieurs très grands succès en langue espagnole – Ricky Martin a vendu 15 millions d'albums avant ses débuts en anglais –, possède plus 30 % de part de marché et est le premier label latin. »* Depuis 1985, date de sortie de *Conga*, titre de gloire du Miami Sound Machine en *« spangliche »*, la salsa et la romance façon Iglesias ont pris de nettes colorations pop – certains traduiront par « soupe internationale ». *« L'actuel passage du marché latino à celui de la pop doit être naturel et organique*, poursuit Tommy Mottola. *Sony a amené ce processus à maturation en ouvrant des filiales dans chaque pays latin – Mexique, Brésil, etc. »*

Les succès de la musique latine ne sont pas nouveaux. Le BMI, l'une des deux sociétés d'auteurs, compositeurs et éditeurs américaines, rappelle qu'elle a recueilli les droits de succès mondiaux dès les années 40, tels *Tico, tico, Besame mucho* ou *Guantanamera* popularisé en 1967 par Celia Cruz, la reine de la salsa exilée aux Etats-Unis. Elle compte dans ses rangs des champions historiques des ventes latinos, tels qu'Antonio Carlos Jobim, Eddie Palmieri, ou Ernesto Lecuona, Cubain du temps que les Américains allaient s'arsouiller à La Havane.

Exotique et proche, la musique latine est une musique fondamentalement passionnelle et urbaine. *« Alors que Motown enregistrait des artistes, dans les années 60, qui sonnent bien dans la radio de la voiture, la salsa est la musique qui va le mieux à l'avion »*, écrivait Alec Wilkinson dans *The New Yorker* en décembre 1997, à propos de Marc Anthony, quand le plus *« artistique »* des chanteurs de la nouvelle vague latine – petites lunettes, barbiche et posture résolument sexy – venait de conquérir un rôle à Broadway dans *The Capeman*, la comédie musicale de Paul Simon. Marc Anthony a commencé par la *dance music* et continué par la salsa, pour en venir aujourd'hui au cinéma d'auteur (*Bringing the Dead*, de Martin Scorsese). Nommé parmi les « hommes de l'année » du *Time* en 1998 pour son album *Contra la corriente*, fort de son *« énergique jeunesse doublée d'un style vieille école »,* Marc Anthony s'apprête à conquérir le monde d'une voix savamment déchirée. Pour cela, il va entrer en studio avec le chanteur néo-soul Maxwell tandis que *No Me Ames*, en duo avec Jennifer Lopez, grimpe irrésistiblement au tableau des ventes.

V. Mo.

Aux Etats-Unis, le latino rattrape le classique

LE MARCHÉ MONDIAL DU DISQUE EN 1998

	VENTES en millions de dollars	en % des ventes mondiales
1 ÉTATS-UNIS	13 193,4	34,1
2 JAPON	6 521	16,9
3 ROY.-UNI	2 855,6	7,4
4 ALLEMAGNE	2 832,5	7,3
5 FRANCE	2 134,8	5,5
6 BRÉSIL	1 055,7	2,7
7 CANADA	969,3	2,5
8 ESPAGNE	680,8	1,8
9 AUSTRALIE	606,7	1,6
10 ITALIE	597,7	1,5
TOTAL : 31 447,8		81,3%

Source : IFPI

VENTES PAR GENRE MUSICAL EN 1998

	AUX ÉTATS-UNIS en millions d'albums
R & B *	161,9
ROCK, POP, ALTERNATIF	113,5
RAP	81,3
COUNTRY	72,6
MUSIQUE DE FILM	61,5
METAL	29,3
JAZZ	17,8
CLASSIQUE	16,6
LATINO	15,6
NEW AGE	7,1
GOSPEL	5,8
TOTAL : 711 MILLIONS D'ALBUMS	

Source : Sound Scan

LE PALMARÈS DE LA PIRATERIE

	en millions de dollars
RUSSIE	375
BRÉSIL	250
CHINE	240
INDE	100
ITALIE	90
MEXIQUE	65
ARABIE SA.	35
MALAISIE	25
PARAGUAY	20
GRÈCE	20

Source : IFPI

* La classification R & B désigne aux Etats-Unis un ensemble de musiques plus large que ce qu'on entend généralement par "Rhythm and blues"

Les Etats-Unis continuent de dominer le marché mondial du disque, même si l'empire américain est désormais talonné par le bloc européen. Le Brésil reste le sixième marché mondial, malgré les effets néfastes de la piraterie, dont ce pays est, avec l'Uruguay, le champion américain. Aux Etats-Unis, les ventes de disques latins, qui font l'objet d'une catégorie à part au même titre que le R & B ou le jazz, rattrapent les ventes de musique classique.

Tubes à toute épreuve

Ricky Martin, en couverture du *Time* du 24 mai, donne à l'hebdomadaire l'occasion de recenser les plus *« plus grands succès du cross-over latin » : La Cucaracha* (1934) de Xavier Cugat, le roi de la rumba-paillettes, *Abaniquito* (1949) de Tito Puente, salsero historique grandi dans le Spanish Harlem, *La Bamba* (1959) de Ritchie Valens, mort à dix-sept ans dans le même avion que Buddy Holly, *Evil Ways* (1969) du woodstockien Carlos Santana, *To All The Girl I've Loved Before* (1984) de Julio Iglesias, *Conga* (1985) de Gloria Estefan, *Dreaming of You* (1995) de Selena, *La Copa de la Vida* (1999), de Ricky Martin.

Dans son numéro de juin, *Interview Magazine* ajoute à la liste *The Girl of Ipanema* (1964) d'Astrud Gilberto, Tom Jobim et Stan Getz, ainsi que le succès en 1991 de Cypress Hill, *« rappeurs cubano-américains qui ont fait du hip-hop latino un genre viable ».*

Une année sans Cuba

● **Le Midem Americas.** Le Marché international du disque, de l'édition et de la vidéo musicale organise son édition latino-américaine, le Midem Americas, du 21 au 25 juin et, pour la troisième année consécutive, à Miami. En 1997 et 1998, le Midem américain avait été marqué par les protestations virulentes des Cubains de Miami, opposés à la présence d'entreprises d'Etat cubaines et de musiciens résidant à Cuba, tels Compay Segundo et Chucho Valdes. Il n'y en aura aucun en 1999.

● **Une plate-forme d'observation des marchés.** Lieu d'échange, en particulier pour les labels indépendants, le petit frère du Midem de Cannes rassemble plus de 3 500 professionnels et organise une vingtaine de concerts à Miami Beach – les Gipsy Kings, Hugh Masekela, Christian Castro... Les conférences aborderont la piraterie, qui mine le marché sud-américain, et les grands courants de la musique latine.

● **Sites Internet**. Midem Americas, http ://www.midem.com ; Recording Industry Association of America : www.riaa.com ; *Billboard* : www.billboard.com./

Le succès de Jennifer Lopez, la « guitarra »

TOMMY MOTTOLA, PDG de Sony Music Entertainment, vient de recruter l'artiste à facettes multiples Jennifer Lopez. Superstar, Jennifer Lopez l'est déjà à Hollywood, où elle est la première actrice latino-américaine à avoir atteint les mythiques salaires à sept chiffres (1 000 000 de dollars en 1997 pour *Selena*, l'histoire de la chanteuse tex-mex assassinée en 1995, puis 2 000 000 de dollars un an plus tard, pour *Out of Sight*, de Steven Soderbergh, aux côtés de Georges Clooney) ainsi qu'une nomination aux Golden Globes.

Le parcours de cette nouvelle venue née de parents portoricains a toutes les caractéristiques du conte de fées à l'américaine *: « Avec mes deux sœurs et mes parents, nous vivions dans un appartement minuscule du Bronx. Il y faisait froid l'hiver et trop chaud l'été mais nous avions toujours du riz et des haricots... »*, aime-t-elle rappeler, ajoutant qu'elle fut fan de *West Side Story* et qu'enfant elle s'était identifiée à Anita, mais que seul le rôle de Maria – le rôle principal – lui aurait convenu.

COMME MARIAH CAREY

Le titre de son album, *On the Six,* qui doit sortir en France le 29 juin, est bien dans la veine du cliché « Que de chemin parcouru... », puisqu'il fait référence à la ligne 6 du métro new-yorkais empruntée quotidiennement par l'adolescente Lopez pour aller du Bronx à ses cours de danse et à ses auditions. Curieusement, la dernière star planétaire à avoir bâti sa popularité sur des débuts difficiles était la chanteuse Mariah Carey (serveuse dans un McDonald's avant de vendre des dizaines de millions de disques), dont l'époux Pygmalion n'était autre que Tommy Mottola lui-même.

Tempérament de feu, déclarations fracassantes sur ses collègues de cinéma et rondeurs de hanche qui lui valurent le surnom de « guitarra », Jennifer Lopez a profité de l'attention dont elle est l'objet depuis deux ans pour rappeler à chaque interview son goût pour le chant et sa volonté d'enregistrer un album. C'est chose faite, le projet a été confié au parrain cubain du « Miami sound », la pop-latine de Miami, Emilio Estefan. Le résultat, un hit en puissance, est sans surprise.

Vincent Delerm

COMMENTAIRE

UN POTENTIEL SANS ÉQUIVALENT

L'industrie musicale suit les aléas de la politique et des transformations économiques. L'ouverture relative de Cuba, l'appétit de ses habitants pour le dollar ont permis le raz-de-marée cubain de ces dernières années, dont *Buena Vista Social Club*, le film de Wim Wenders, marque l'aboutissement commercial et artistique. La première vague de musique latine avait été portée par l'immigration sud-américaine et caribéenne aux Etats-Unis et l'absolue nécessité qu'avait cette communauté hispanophone de créer ses propres valeurs culturelles. La mode rétro d'aujourd'hui – vieux Cubains ou ensembles historiques d'avant le castrisme – se double d'une avancée de la variété, symptôme éclairant de la mondialisation tous azimuts dont les Etats-Unis sont le fer de lance.

Deuxième groupe linguistique mondial après les anglophones, les hispanophones sont quelque 33 millions aux Etats-Unis. Profondément nourris au rhythm and blues, à la soul, au rap, ils ont appris à investir tout le terrain du loisir pour mieux séduire le grand public qui fait les disques de platine. Les salseros d'aujourd'hui ont quitté le Bronx ou Spanish Harlem, ils font du cinéma à Hollywood, jouent dans des comédies musicales à Broadway, ravalant leur latinité au commun de la variété américaine.

L'accession du marché brésilien au sixième rang mondial des vendeurs de disques ne répond pas à d'autres logiques que celle de la finance : la parité du real et du dollar en 1994 a dopé les ventes. Le fléchissement de la monnaie brésilienne en 1998 s'est répercuté sur le marché. Le Mercosur, pour les pays d'Amérique du Sud, l'Alena, pour les Nord-Américains et le Mexique, poussent à la constitution de blocs culturels à intérêt commun. Les hispanophones ont un atout supplémentaire : de même que les Anglo-Pakistanais ou les Franco-Maghrébins, les hispaniques bénéficient d'un potentiel d'écoute hors des frontières du pays où ils travaillent – qui avait fait du *Didi* de Khaled le numéro un des ventes en Inde et dans les pays arabes.

Véronique Mortaigne

PROJET 258 été 1999

L'autre Europe, dix ans après

avec la collaboration de...

Marcin Frybes, Pierre Hassner, Pierre Kende, Ian Kulakowski Jean-Pierre Pagé, Jean-Louis Bourlanges, Milos Rejchrt Jacques Rupnik, Istvan Janos Toth...

EN VENTE DANS LES GRANDES LIBRAIRIES

PROJET - 14, rue d'Assas - 75006 PARIS - Tél. : 01 44 39 48 48

LeMonde Job: WMQ2306--0038-0 WAS LMQ2306-38 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 09:57 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0410 Lcp:700 CMYK

La musique dans la rue pour la première nuit de l'été

La 18e Fête de la musique, balades improvisées ou soirée soigneusement programmée, dans un Paris insolite

SELON un agent de sécurité de la SNCF, *« aucun concert n'a été autorisé dans le hall de la gare du Nord »*. Tant pis pour les amateurs de musette, curieux d'entendre les élèves de l'école d'accordéon des cheminots, pourtant annoncés dans la programmation officielle. Accordéon en gare, que nenni donc, mais des voyageurs pressés comme d'habitude, et des règlements – antibruit, anti-désordre, anti-agitation – que la Fête de la musique parvient à briser cependant chaque année depuis dix-sept ans le jour de l'été. Démarrage lent, ce lundi 21 juin. A 19 heures, sur les trottoirs, on sort à peine les batteries. Tant pis pour les petits. Les amateurs prendront les sentiers de la guerre sonore vers 21 heures à Paris, tandis que l'on apprendra par Radio France internationale qu'à Kigali, capitale du Rwanda, où habituellement on se couche à la tombée du soleil, les festivités musicales ont duré jusqu'à 22 heures.

Le coup d'envoi officiel de la 18e Fête de la musique avait été donné, un peu après 12 h 30, dans le jardin de la direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles (DMDTS) par la ministre de la culture, Catherine Trautmann. On pouvait y croiser Jane Birkin, Anne Sylvestre, le contrebassiste Patrice Caratini, le guitariste Claude Barthélémy, Manu Dibango, Didier Lockwood... *C'est l'heure*, l'une des œuvres loufoques dont Nicolas Frize a le secret, fait taire tout le monde : le compositeur mélange voix, bruits de bouches, de verres, de fourchettes, de paquets de chips ou de pots de yaourt...

« FAIRE SAUTER L'ASSEMBLÉE »

Il y a deux manières de faire la Fête de la musique. Se balader le nez au vent, guidé à l'oreille, ou bien choisir à l'avance son itinéraire, voire se rendre à un endroit précis, solution apparemment la plus prisée. Sur les bancs publics, dans les rues et dans les rames du métro, beaucoup épluchent scrupuleusement les programmes parus dans les journaux. La fête a beau être gratuite, on ne va tout de même pas aller écouter n'importe quoi ! Tant pis si cette soirée, censée livrer le meilleur d'elle-même dans l'improvisation au coin de la rue ou sur un bout de trottoir, y perd un peu de son souffle initial. A l'entrée des jardins de l'hôtel du ministre délégué à la coopération et à la francophonie, il faut laisser fouiller son sac avant de pouvoir s'allonger sur les pelouses pour écouter le cubain Raul Paz, l'électrique et stimulant chanteur kabyle Takfarinas, et, en ouverture du programme proposé par Radio France internationale, Air-V (RV Lardic), ex-Manau, qui montre quelques difficultés à gagner le public encore clairsemé à sa cause – du rap chanté en français sur fond de musiques celtes.

A la Bastille, sur la terrasse de Radio-Nova, ouverte à tout le monde, on sert des accras et du rhum blanc, tandis que le collectif berlinois 17 Hippies brasse dans la bonne humeur danses d'Ecosse, rythmes latinos et musique klezmer. On célèbre le lancement par Nova Production d'un nouveau site web dédié aux musiques du monde (worldmusicland.com). Si Nova est à la pointe du combat, France-Inter n'est pas en reste. Son directeur, Jean-Luc Hees, a souhaité un grand spectacle public, enregistré en direct depuis l'auditorium Olivier-Messiaen (neuf cents places, bourré à craquer). Il a mobilisé ses troupes pour affirmer la qualité du service public : Wassi Diop, Julien Baer, Amina, Salif Keita, William Sheller, Tekameli, etc., font un superbe bœuf jusqu'à tard dans la nuit – on décernera à cette soirée une mention d'enthousiasme toute spéciale. Quant à Skyrock, radio en principe musicale, elle émet depuis un *coffee shop* d'Amsterdam, avec commentaires sur la sexualité des Hollandaises.

JACK GUEZ/AFP

Le concert de Jimmy Cliff, place de la République, à Paris.

La Fête de la musique met les gens dehors. La rue et ses bruits naturels (non automobiles) reprennent leurs droits pluriels. Au coin d'un pub, près de la place Clichy, c'est un trio hendrixien plus vrai que nature. En bas du Sacré-Cœur, des copies des Blues Brothers (ils s'appellent The Mockets, ils sont dans les affaires durant la journée et musiciens un peu plus qu'amateurs le soir) font revivre les grands succès du rhythm'n'blues et de la soul. Le public apprécie, se met à danser. Place de l'Opéra, ça se bouscule. Dans la vénérable institution, il y a concert. En bas des marches, l'Harmonie de l'Afreubo – soixante-dix soufflants, plus quelques percussions – reprend *Y. M. C. A.*, l'hymne gay de Village People, un tango de Guy Marchand, l'air d'*Il était une fois dans l'Ouest* d'Ennio Moricone. Strauss et Ellington ne sont pas oubliés.

Devant le parvis de l'Assemblée nationale, dès 20 heures, la foule s'étend au-delà du pont de la Concorde. Jacques Higelin est accueilli par un public enthousiaste, prêt à *« faire sauter l'Assemblée »*, comme le chanteur le lui suggère. Mami, chanteur de raï algérien, élevé, le 21 juin, au grade d'officier des arts et des lettres par Catherine Trautmann, prend le relais. Une *« bonne manière de rassembler tout le monde »* devant *« la maison de la démocratie »*, disait Laurent Fabius l'après-midi.

Pendant ce temps, fidèle à la place de la République, le Ricard SA Live Music fête sa dixième édition – depuis 1989, on y vu The Cure, Joe Cocker, INXS, Jimmy Cliff ou Peter Gabriel. Cette année, ce sera Bryan Adams, Tonton David et Faudel. Dans le public, calme et bon enfant, on grimpe bien un peu sur les épaules des copains pendant la version-fleuve de *Combien je t'aime* (presque dix minutes), mais les tentes de la protection civile restent désertes. *« Ça fait un paquet d'monde qu'est rentré à l'œil ce soir... »*, rigole Tonton David en arrivant sur scène avec son immense bonnet reggae.

Récit du service culture

Une soirée basque à grands coups de « txalaparta »

BAYONNE
de notre envoyé spécial

La gueule de bois du week-end amollit un peu les enthousiasmes du « petit Bayonne » pour la Fête de la musique. Ici, pas besoin de décret pour animer bruyamment chaque fin de semaine. Au pied du château neuf, ce vieux quartier *albertzale* – on nomme ainsi les gens ou les lieux proches de la sensibilité régionaliste basque – a dû se consoler de beaucoup de traumatismes. Dans les bars de la rue Panneceau – le Bar des Pyrénées, celui de l'hôtel Monbar... –, les tueurs du GAL ont plusieurs fois frappé dans les années 80. Aujourd'hui, la jeunesse s'y amuse, réconcilie patrimoine ancestral et défoulement contemporain.

Sur le trottoir, on a posé un drôle d'instrument. Manière de xylophone paysan, le *txalaparta* se compose de quatre madriers – chêne et merisier – de 2 mètres de long, 15 centimètres de large et 5 centimètres d'épaisseur, calés sur des peaux de mouton posées sur des tréteaux. Un jeune homme qui a plus une tête à écouter des DJ y frappe de lourdes baguettes puis explique gentiment que l'objet n'est pas né en Afrique mais dans les cidreries du sud du Pays basque. Les planches d'un tonneau vidé et démantelé étaient alors posées sur des paniers de roseaux. Le *txalaparta* se joue à deux. L'un lance un rythme de base – le *txakun* – sur lequel l'autre brode des contretemps.

« CHANSONS DE BLAIREAU »

Mieux vaut être beaucoup plus nombreux à partager le *kalimoxto*. Ce breuvage – mélange hérétique de Coca et de vin rouge – assure des ambiances punk. Au bar d'Euskalduna, les décibels gonflent en conséquence. Dans une arrière-salle mignonnement décorée de poutres et de rideaux brodés, des tenants du rock *radikal* basque – mouvement local prompt à mêler extrémismes musical et politique – ont choisi de faire sa fête à la musique. Sous le nom gaguesque de « Piarres et sa sympathique formation », cinq pois sauteurs passent à la moulinette classique, *destroy* – Trust, Toy Dolls... – et *« chansons de blaireau »*. Le batteur, qui fit treize mois de prison pour insoumission, se venge sur les tubes de Dalida, Boney M, Niagara et Joe Dassin. Ça sprinte, saute et dérape jouissivement. *« Tu reprendras quelque chose ? » « Non merci. » « Beste bat ! » « Une autre ! »*

Stéphane Davet

Le théâtre à 50 F et des accès gratuits aux musées

AFIN DE *« convier un nouveau public dans les lieux de culture »*, Catherine Trautmann, ministre de la culture, devait présenter plusieurs mesures au conseil des ministres du 23 juin. A partir du 1er janvier 2000, les trente-trois musées nationaux seront accessibles gratuitement un dimanche par mois toute l'année, sauf Versailles qui maintient ses prix au cours de la période touristique. Les cent treize établissements gérés par la Caisse nationale des monuments historiques proposeront le même avantage du 1er octobre au 30 mai. Les jeunes de moins de dix-huit ans pourront désormais visiter sans payer les monuments historiques appartenant à l'Etat.

Les cinq théâtres nationaux – la Colline, l'Odéon, Chaillot, la Comédie-Française et le Théâtre national de Strasbourg – proposeront un tarif unique de 50 F tous les jeudis, à partir du 1er janvier 2000. Les *« chèques d'accompagnement personnalisé »*, qui se substitueront aux bons alimentaires dans le cadre de la loi sur la lutte contre l'exclusion, pourront servir à payer des prestations culturelles.

Dans les quartiers en difficulté où les tutelles ont signé un « contrat de ville », le dispositif des bons d'achats de livres sera étendu à 40 000 bénéficiaires, contre 15 000 actuellement.

DÉPÊCHES

■ **ÉDITION : François Cusset, directeur de France Edition Inc. (ancien Bureau du livre français à New York),** quittera ses fonctions le 1er août. Il sera remplacé, de façon intérimaire, par l'une de ses collaboratrices, Kathryn Nanovic-Morlet. Créée en 1983, l'antenne américaine de France Edition réalise chaque année une centaine de cessions de droits au profit de vingt-deux éditeurs adhérents.

■ **JAZZ : le XXIIe Concours national de jazz de la Défense,** organisé les samedi 19 et dimanche 20 juin, en plein air sur l'esplanade de la Défense, a décerné, le 20 juin au soir, ses prix dans trois catégories : pour les orchestres, Matthieu Donarier Trio a reçu le « Grand Prix » suivi de Spice Bones, « deuxième prix », et Gueorgui Kornazov Quintet, « troisième prix » ; dans la catégorie soliste, le guitariste Emmanuel Codjia a reçu le « premier prix », le pianiste Benjamin Moussay le « deuxième prix » et le saxophoniste Matthieu Donarier le « troisième prix » ; deux prix de compositions ont été attribués, le premier à Bruno Regnier du groupe A Suivre Xtet, le second à Alexandre Wimmer du groupe Virage Vanguard.

LeMonde Job: WMQ2306--0039-0 WAS LMQ2306-39 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 09:41 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0411 Lcp:700 CMYK

303 GALLERY, NEW YORK

Deux extraits de « Hysteria », installation vidéo noir et blanc et couleur, son, de Doug Aitken.

Vidéo et photographie scellent leurs noces au Printemps de Cahors

EXTRAETORDINAIRE. Printemps de Cahors. Place Champollion, 46 000 Cahors. Tél. : 05-65-53-94-75. Tous les jours, de 15 heures à 19 h 30 ; dimanche, de 11 heures à 19 h 30 ; les 25 et 26 juin, de 11 heures à 1 heure du matin (Nuits blanches, Soirées nomades, animations nocturnes, vidéos). Jusqu'au 4 juillet. Catalogue, 128 p., 130 F (19,82 €).

CAHORS
de notre envoyé spécial

C'est dans l'air du temps et la 9e édition du Printemps de Cahors le prouve : montrer de la photographie contemporaine incite à élargir le champ à des images vidéo, tant les pratiques sont liées chez nombre d'artistes (*Le Monde* daté 20-21 juin). Il y a donc beaucoup de vidéos parmi les trente-huit noms rassemblés par Christine Macel dans neuf lieux de la ville. L'alchimie est convaincante entre les jeunes (Christelle Lheureux est âgée de vingt-sept ans), les artistes chevronnés (Raymond Hains, Ange Leccia, Fischli et Weiss) et un soupçon de *jet set* (la rock star Lou Reed, un peu perdue avec ses photos poétiques).

L'affiche du festival, dominée par un rose *shocking* de Coco Chanel, évoque une promotion de supermarché. Elle donne le climat d'une édition intitulée ExtraetOrdinaire – un thème là encore dans l'air du temps –, afin d'éviter, sans y arriver toujours, un inventaire de la création. Ou comment les artistes invités à Cahors s'appuient sur le quotidien et le banal pour *« brocanter le réel de mille manières »,* selon l'expression du sociologue Michel de Certeau reprise par Christine Macel : révéler un détail, confronter le réel à l'imaginaire, *« recourir à la violence et au spectaculaire ».*

La problématique est suffisamment large, un peu trop même, pour caser à Cahors quelques figures issues de l'avalanche d'artistes qui travaillent actuellement avec un appareil photo, une caméra ou un ordinateur. Ainsi Cahors aurait pu accueillir Cindy Sherman ou Nan Goldin, pour prendre deux voies distinctes : la première avec des images fabriquées et distantes ; la seconde avec des images enregistrées proches du journal intime. Plus important que le thème, c'est du côté de la vidéo, et non plus de la photo, que nous trouvons à Cahors les pièces les plus fortes, celles qui, au moyen d'une bande-son, échappent à l'anecdote, au « truc », à la démonstration emphatique. Ange Leccia offre, sur une ballade des Beatles, l'œuvre la plus sensible d'un programme qui fait peu dans le sentiment : le portrait d'une jeune fille, qui pourrait être filmée par son boy-friend, sans que l'on sache rien d'elle, de sa relation à celui qui la filme, juste un fragment dont le contexte est ouvert au rêve.

Doug Aitken, Américain de 31 ans installé à Los Angeles, a accumulé pour *Hysteria* (1998) des images de méga-concerts filmés, des Beatles à Woodstock. Aitken ne s'intéresse pas aux musiciens mais à la foule, aux réactions collectives qui oscillent entre transe, extase et effroi. Il ne fait pas entendre la musique mais les vivats tribaux des anonymes. On n'est pas loin de l'adulation d'un dictateur ou du drame du Heysel. Dans cette logique, François Piron pointe justement dans le catalogue qu'une messe musicale, souvent présentée comme une alternative libératrice aux carcans bourgeois, perd toute crédibilité. S'il n'y avait que cela, la vidéo de Aitken serait proche d'un bon documentaire. Elle devient une œuvre par le montage d'une rare précision, proche de la narration. La vidéo s'ouvre sur un visage en gros plan (Hitchcock) pour aboutir, six minutes après, à une masse informe et gluante de gens. Le rythme des sons et des images, des plans saisissants de visages, bouches, bras levés, aboutit à un ballet déshumanisé.

BANALISATION DE LA MORT

Le Sud-Africain Kendell Geers aime autant démonter les phénomènes de société. A l'artillerie lourde : il a assemblé de brefs extraits (une à deux secondes) de centaines de films américains récents où le personnage tire (du pistolet au bazooka) sur la caméra, donc sur le spectateur. La bande-son uniquement constituée des coups de feu est assourdissante. Né à Johannesburg, Geers a fui le foyer familial (blanc) à l'âge de quinze ans, a milité contre l'apartheid, a été mis en prison. *« J'ai créé cette vidéo au Texas, un Etat qui vénère, autant que chez moi, les armes à feu »,* dit ce grand rouquin au visage souriant. Il ajoute : *« On y meurt vraiment, à la différence d'Hollywood. »*

Geers oblige le spectateur à prendre position, coincé entre attirance et répulsion. *« Je n'aime pas ces vidéos où le spectateur doit passer quinze minutes avant de comprendre. La personne doit pouvoir entrer à n'importe quel moment et réagir, comme devant un tableau. »* Mais la vidéo déborde d'ambiguïté. Parce que ces gens qui tuent, bons ou méchants – *« J'ai appris, dans mon pays, que ces notions peuvent vite évoluer »* –, attirent et répugnent. Plus qu'une poussive dénonciation de la violence donnée en spectacle, c'est la banalisation de la mort qui est proposée au spectateur, et qui donc le rassure.

Michel Guerrin

L'art, la nuit, c'est sympa...

CAHORS
de notre envoyé spécial

Cahors, la nuit, est une ville paisible. Quelques cafés sous les platanes du boulevard Gambetta, c'est tout. Sauf en juin, quatre fois, pour les *« Soirées nomades »* qui finissent en *« Nuits blanches »,* appellations officielles en usage à la Fondation Cartier. Nomades parce qu'il faut déambuler ; blanches parce que les spectacles durent jusqu'à 1 heure du matin. Cahors ayant été bâtie dans une boucle du Lot, l'itinéraire va de la rivière à la rivière. Par précaution, ces nuits-là, la circulation automobile est détournée.

Le 18 juin, une voiture circule néanmoins parmi les piétons – un prototype, l'Aérofiat d'Alain Bublex, carrossée comme une auto blindée de la guerre civile espagnole et équipée de réacteurs. Blindage et réacteurs fictifs, évidemment : Bublex a pour matières premières leurres et simulacres, genre ironique. Son Aérofiat, qui fait grand bruit, prend les promeneurs au dépourvu, ils s'écartent et rient. *« Jamais vu une pareille bagnole ! »*

Parce qu'on rit, dans les rues de Cahors en juin. Dans le genre ludique, farcesque, sinon grand-guignolesque, la mise en scène est réussie. Dans un arbre, une télé diffuse la vidéo d'un homme nu qui fait l'oiseau et siffle très fort. Un autre écran, rond celui-ci, enfoncé dans le sol, montre une bouche qui s'ouvre et se ferme. Ce sont deux blagues de Samuel Rousseau. Sur le monumental pont Valentré, Roman Signer précipite à intervalles réguliers une cataracte d'eau fraîche qui dégringole sur une 2 CV grise, modèle dit du « pépé du Quercy » parce qu'il fut le véhicule préféré des agriculteurs avant d'être vaincu par l'estafette. Le public joue à ne pas se faire arroser.

Il joue de si bon cœur qu'il en oublie de regarder l'installation de Malachi Farrell, machine à produire des bulles dans le Lot. Un orchestre joue de l'accordéon au bord de l'eau, ce qui n'est guère favorable non plus à la contemplation d'une projection d'Ange Leccia contre un mur des docks. Elle s'appelle *Le Mépris,* et les souvenirs qu'elle suscite s'accommodent mal des ritournelles de bal musette. C'est l'inconvénient du mélange des genres : le divertissement prend vite le pas sur la réflexion.

Or tout, ici, aspire à séduire et à amuser, les projections de cartes postales du bon vieux temps rue du Président-Wilson, les photos incongrues d'Erwin Wurm sur les panneaux d'affichage, les fumées blanches dans les ruelles, le filet d'ampoules sur la façade de la cathédrale, la projection d'images de rugby et de grosses bêtes par Kendell Geers dans le cloître – le rugby, à Cahors, on connaît. Des groupes hilares se conseillent les attractions les plus réussies. Des familles zigzaguent sous la conduite de celui qui sait, le programme rose fuchsia à la main. Grosse affluence et bonne humeur. La conclusion s'impose : l'art contemporain, c'est sympa. Rien de plus ?

Philippe Dagen

Danses du Nord, à déguster frappées

FESTIVAL NOUVELLE DANSE D'UZÈS (quatrième édition). Prochains spectacles : Gunhild Bjornsgaard et Marcelino Valiente, les 23, 24 et 25 juin, à 18 h 30. Lene Boel-Tim Rushton, le 24 juin, à 22 heures. Jusqu'au 26 juin. Tél. : 04-66-03-43-83. 80 F (12,20 €).

UZÈS
de notre envoyée spéciale

Coup de mistral dans la cour de l'Evêché d'Uzès (Gard), lieu central du festival Nouvelle danse ; les spectateurs se serrent les uns contre les autres, prêts à voir du jamais vu : des spécimens de danse nordique. Ce soir, deux femmes, deux Finlandaises : Virpi Pahkinen et Sanna Kekäläinen. La première, installée en Suède, est précédée d'une jolie réputation. Ingmar Bergman l'adore et l'engage régulièrement dans ses films et mises en scène. La seconde vient d'être invitée par Jorma Uotinen, directeur du Ballet national de Finlande, à chorégraphier pour la compagnie.

Grande, forte, d'une prestance quasi masculine, Virpi Pahkinen, avec son crâne rasé orné de deux tresses, ses yeux maquillés en rouge, semble jaillir d'une légende viking. Sa présence compacte, la densité de sa danse comprimée comme un ressort déconcertent. D'abord tout de noir vêtue, puis enrobée dans un vêtement de tulle brun, elle inscrit sur le plateau entièrement vide des figures géométriques, sortes d'arrêts sur image donnant à lire les hiéroglyphes d'on ne sait quel mystérieux rituel.

UN FAUNE FAUVE

Les jambes claquent en arabesque, se replient, mais ce sont les bras qui donnent le « la ». Ils s'étirent, se jettent par-dessus les épaules au point de donner l'impression de les désarticuler. A leurs extrémités, les mains alors se crispent comme des moignons. Si une certaine naïveté baigne l'ensemble de ce solo intitulé *In Dialogue With a Red Mountain,* sa sincérité déterminée emporte l'adhésion. Virpi Pahkinen nous plonge dans les mythologies du Nord pour lesquelles le monde était un désert de glace jusqu'à ce que la vache Audumla en lèche un morceau, d'où sortit le premier homme.

Ce goût de l'exotisme enraciné dans le désir et la curiosité de l'autre a guidé Didier Michel, directeur du festival, dans l'élaboration de cette quatrième édition. Pendant plus d'un mois, il a donc sillonné la Suède, la Norvège, la Finlande et le Danemark sur la piste des jeunes artistes les plus aigus, mais aussi les plus représentatifs. *« En invitant ces huit créateurs, j'avais envie de participer à ma manière à la construction de l'Europe. La danse du Nord est très physique, très masculine, même chez les femmes. En Norvège, il n'y a d'ailleurs quasiment que des chorégraphes hommes. La danse traduit vraiment l'état d'esprit qui règne dans ces pays si proches qu'on connaît si peu. »*

Illustration musclée avec *The Afternoon of a Faun* signée par Sanna Kekäläinen, fondatrice du centre de nouvelle danse Zodiak d'Helsinki, collectif qui rassemble tous les chorégraphes finlandais. Formée à la danse classique et contemporaine comme son interprète Mika Backlund, elle relit le ballet mythique de Nijinski à sa façon, sobre et vigoureuse. La pièce, d'une durée de trente minutes, s'appuie d'abord sur le silence pour ensuite s'ouvrir à la musique de Debussy. Dans les bras de son faune en short blanc, la jeune femme, dont les oreilles sont également pourvues de petites excroissances pointues, apparaît. Beaucoup d'autorité dans cet enlacement tendu qui se développe en une série de portés plutôt périlleux.

Lors de la création du *Faune*, en 1912, le public fut scandalisé par l'érotisme de la chorégraphie. Ici, la nymphe est dominatrice, et lâche son faune sans un regard en arrière. Esseulé, il se lance tout nu dans un numéro bondissant, enchaînant les roues sur une seule main, les sauts. Un faune un peu trop acrobatique, trop plastique, mais très fauve qui finit par s'autodétruire dans le sang. La *nordisk danse* se sert frappée.

Rosita Boisseau

SORTIR

PARIS

DV8, Lloyd Newson
Avec Lloyd Newson la danse n'est jamais là où on la cherche. La danse ? Il dirait la vie. *« L'amour nous apprend qui nous sommes, ce que nous sommes et ce qu'est la vie elle-même »* : cette phrase de Kingsley Amis est citée par le chorégraphe en exergue à sa nouvelle création, *The Happiest Day of my Life.* Sa pièce *Enter Achilles* compte parmi les très fortes émotions de ces vingt dernières années. Le créateur possède une rapidité de trait peu commune pour dire ce qui nous concerne tous.
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, 4e. Mo Châtelet. Les 22, 23, 24, 25 et 26 juin, à 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.

Les maquettes du Jeune Théâtre national
La Cabane de l'Odéon accueille une sélection des maquettes du Jeune Théâtre national. Fondé en 1971, le JTN soutient chaque année quelque 130 jeunes comédiens et techniciens du théâtre, fraîchement sortis du Conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris et de l'école du Théâtre national de Strasbourg, permettant ainsi à de jeunes artistes de présenter leur travail à un public plus large. Deux spectacles sont proposés : le premier, *Recherches sur Gyubal Velleÿtar,* de Witkiewicz, est mis en scène par David Maisse, avec la participation de neuf comédiens du JTN (du 22 au 27 juin). Le second, *Fracture*, d'après Henri Michaux, sera dirigé et interprété par Christophe Maltot, avec la participation de la danseuse Estelle Héritier (du 6 au 11juillet).
La Cabane de l'Odéon-Théâtre de l'Europe, 36-38, quai de la Loire, 19e. Mo Jaurès. Du mardi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. 50 F.

SAINT-DENIS

L'Hôtel C.
En 1981, Sophie Calle se fait engager comme femme de chambre dans un hôtel de Venise. Pendant trois semaines, elle fait le ménage dans les douze chambres du quatrième étage qui lui sont confiées. Mais surtout, elle profite de son déguisement pour ouvrir les tiroirs, les armoires, les valises et les lits, à la recherche des traces de vie de ceux qui passent ici, pour une ou plusieurs nuits. L'imagination et le voyeurisme se conjuguent dans sa démarche qui donnera lieu à un livre, *L'Hôtel*, porté au théâtre par Caterina Gozzi. Du théâtre à une voix – idéale : celle d'Elisabeth Mazev.
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Mo Saint-Denis - Basilique. Du mardi au samedi, à 20 h 30 ; le dimanche, à 16 heures. Du 22 juin au 11 juillet. Tél. : 01-48-13-70-00. 50 F.

GUIDE

REPRISES CINÉMA

Casablanca
de Michael Curtiz, avec Humphrey Bogart, Ingrid Bergman, Peter Lorre. *Américain, 1947, noir et blanc (1 h 42).*
Action Ecoles, 5e. Tél. : 01-43-29-79-89.

La Fureur de vivre
de Nicholas Ray, avec James Dean, Natalie Wood. Américain, 1955, copie neuve (1 h 46).
Action Christine, 6e. Tél. : 01-43-29-11-30 ; Mac-Mahon, 17e. Tél. : 01-43-80-24-81.

Un homme est passé
de John Sturges, avec Spencer Tracy, Robert Ryan, Ernest Borgnine. Américain, 1954 (1 h 21).
L'Arlequin, 6e. Tél. : 01-45-44-28-80 ; Elysées Lincoln, 8e. Tél. : 01-43-59-36-14.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Mes pensées, vers toi, s'en vont
mise en scène de Stuart Seide, avec les élèves de troisième année du Conservatoire national supérieur d'art dramatique.
Conservatoire national supérieur d'art dramatique, 2bis, rue du Conservatoire, 9e. Mo Rue-Montmartre. Les 22, 24, 26, à 18 heures ; les 23, 25, 27, à 20 heures. Tél. : 01-53-24-90-16. Entrée libre sur réservation.

Neuvième symphonie de Beethoven
avec les danseurs Isabelle Guérin, Agnès Letestu, Kader Belarbi, Laurent Hilaire, Nicolas Le Riche et José Martinez. Angela Maria Blasi (soprano), Hélène Perraguin (alto), Stéphane Margita (ténor), Thomas Tomasson (basse). Corps de ballet. Chœur et Orchestre de l'Opéra de Paris. Sebastian Lang-Lessing (direction). Maurice Béjart (chorégraphie, mise en scène).
Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, 9e. Mo Porte-de-Bercy. Les 22 et 23, à 20 h 45. Tél. : 01-44-68-44-68. De 170 F à 440 F.

Monica Groop (soprano)
Ilmo Ranta (piano)
Œuvres de Grieg, Nystroem, Schierbeck, Hurum et Madetoja.
Amphithéâtre Richelieu (Sorbonne), 17, rue de la Sorbonne, 5e. Mo Cluny-La Sorbonne. Le 22, à 19 heures. Tél. : 01-42-62-71-71. De 110 F à 130 F.

Quatuor Gabriel
Atelier-concert Ernest Chausson : la maîtrise des idées de la forme.
Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse, 7e. Mo Solferino. Le 22, à 19 heures. Tél. : 01-40-49-47-57. 80 F.

Ensemble orchestral de Paris
Haendel : *L'Allegro, il penseroso ed il moderato.* Lynne Dawson, Christine Brandes (sopranos), David Daniels (alto), Paul Nilon (ténor), Alastair Miles (basse), The Bach Choir, John Nelson (direction).
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, 8e. Mo Alma-Marceau. Le 22, à 20 heures. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 290 F.

Ensemble Recherche
Holliger : *Not I,* création. Gesualdo-Sciarrino : *Le Voci sottovetro,* création. Sciarrino : *Infinito nero,* création. Sylvia Nopper, Sonia Turchetta (sopranos).
Ircam, 1, place Igor-Stravinsky, 4e. Mo Rambuteau. Le 22, à 20 h 30. Tél. : 01-44-78-48-16. De 70 F à 90 F.

Orchestre national de France
Britten : *War Requiem.* Alexia Cousin (soprano), Ian Bostridge (ténor), Philippe Fourcade (baryton), Pierre Pincemaille (orgue), Chœur et maîtrise de Radio-France, Yutaka Sado (direction).
Basilique, 1, rue de la Légion-d'Honneur, 93 Saint-Denis. Mo Saint-Denis-Basilique. Les 22 et 23, à 20 h 30. Tél. : 01-48-13-06-07. De 100 F à 280 F. Dans le cadre du Festival de Saint-Denis.

Belmondo-Dal Sasso Big Band
Sunset, 60, rue des Lombards, 1er. Mo Châtelet. Le 22, à 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.

The Silencers
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, 9e. Mo Pigalle. Le 22, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-77-66. Sur invitation.

Hole, Everlast, Bush
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, 19e. Mo Porte-de-Pantin. Le 22, à 20 heures. Tél. : 01-42-08-60-00. 150 F.

RÉSERVATIONS

Lenny Kravitz
Zénith, 211, avenue Jean-Jaurès, 19e. Le 30 juin, à 20 heures. Tél. : 01-42-31-31-31. 278 F.

R. E. M.
Bercy, 8, boulevard de Bercy, 9e. Le 5 juillet, à 20 heures. Tél. : 01-44-68-44-68. 216 F.

Van Morrison
Olympia, 28, boulevard des Capucines, 9e. Le 6 juillet, à 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. De 210 F à 320 F.

DERNIERS JOURS

27 juin :
Bernard Faucon
Gutai
Galerie nationale du Jeu de Paume, 1, place de la Concorde, 8e. Tél. : 01-42-60-69-69. Fermé lundi. 28 F et 38 F.

L'Age d'or de la céramique chinoise (VIe-XIVe siècle)
Musée Cernuschi, 7, avenue Vélasquez, 8e. Tél. : 01-45-63-50-75. Fermé lundi. De 18 F à 35 F.

LeMonde Job: WMQ2306--0040-0 WAS LMQ2306-40 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 10:29 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0412 Lcp:700 CMYK

EN VUE

■ **Gordon Easton**, soldat britannique égaré en Grèce, débarqué en jeep à Salonique, retrouvé à Athènes, hébergé pour la nuit dans un commissariat, a repris, dès le lendemain, sa route vers la Macédoine.

■ Dimanche 20 juin, les Indiens, vaincus par les Pakistanais en demi-finale de la coupe du monde de cricket, ont, avant d'intensifier leur tir d'artillerie au Cachemire, célébré avec des pétards la défaite de leur ennemi contre l'Australie en finale.

■ *« La société nous a isolées, mais nous aimons toujours la nation »*, explique **Nimmi Bai,** pensionnaire d'une maison close à New Delhi, qui se cotise avec ses consœurs pour venir en aide aux familles des soldats tués au Cachemire.

■ Dans son sommeil, le roi **Sihanouk** aurait vu le diable prenant par les cheveux des pucelles. Le palais royal dément la rumeur lancée par les coiffeurs cambodgiens. Les vierges effarouchées ne s'en font pas moins couper les cheveux.

■ Vendredi 18 juin, deux adolescentes tentent de se suicider à Severodvinsk, près d'Arkhangelsk, en Russie. *« Les jeunes filles n'avaient apparemment pas de mauvais penchants : ni alcool, ni stupéfiants, ni piété excessive »*, précise l'agence Tass.

■ Sans parvenir à mettre fin à ses jours en escaladant un pylône électrique, une désespérée a provoqué une coupure de courant d'une demi-heure dans un secteur de Limoges.

■ Mardi 15 juin, deux enfants sont morts électrocutés en cherchant à retirer leur ballon coincé sous un pylône abattu par le vent il y a un mois à Addis Abeba, où, deux jours plus tard, un petit garçon s'est tué en voulant relier des câbles qui, depuis deux semaines, pendaient à des poteaux cassés.

■ Quatre Africains sur dix *« vivent dans des conditions de pauvreté absolue »*, a déclaré, lundi 21 juin à Addis Abeba, **Leila Ben Barka,** vice-secrétaire de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique.

■ L'heure approche où les éleveurs de rats américains, en rupture de stock, ne pourront plus nourrir les vingt millions de serpents et de lézards d'appartement, « gonflés » par leurs propriétaires qui, pour avoir de beaux reptiles, les gavent de rongeurs, sans se soucier des risques d'occlusion.

■ Dimanche 20 juin, après avoir défoncé les tables à coups de marteau et maculé d'encre les murs et les plafonds, les vandales qui, régulièrement, saccagent une école maternelle de Strasbourg ont, pour la première fois, peint en vert dans sa cage la souris élevée par les bambins.

Christian Colombani

« The Guardian » accuse Tony Blair d'oublier ses promesses

Le grand quotidien de centre-gauche reproche au gouvernement britannique un projet de loi maintenant le secret sur de nombreuses activités administratives

AU ROYAUME du « scoop » tous azimuts, la grande campagne nationale lancée lundi 21 juin par *The Guardian* pour la *« liberté de l'information »*, peut paraître un tantinet superfétatoire. Paradis universel de la presse dite « de caniveau », la Grande-Bretagne n'est-elle pas déjà, avec son absence de loi spécifique sur la protection de la vie privée, un phénoménal « exemple » de liberté d'informer ? Trompe-l'œil, estime le troisième quotidien national de qualité, *« la vérité est qu'en matière d'accès public à l'information de l'opinion, le Royaume-Uni est à la traîne de nombreux pays occidentaux »*. En clair, n'importe quelle autorité gouvernementale, nationale, locale, régionale, administrative, scientifique, pénale, médicale ou financière peut refuser au citoyen l'accès à l'information, à son dossier ou à une étude officielle spécifique sur tel ou tel sujet qui l'intéresse. Le comble de l'obscurité administrative délibérée fut ainsi atteint avec l'affaire de la vache folle...

Dans ce combat, *The Guardian* est soutenu par la quasi-totalité des médias, de gauche, du centre comme de droite. Cela lui permet d'achever son repositionnement de la gauche au centre-gauche de l'arène nationale sans s'aliéner les fidèles encore nombreux du travaillisme traditionnel. Aussi le journal le plus proche de la « troisième voie » de Tony Blair n'hésite pas à s'en prendre au premier

ministre. Lundi, il a donc titré à la « une » sur huit colonnes : « La pression monte sur le droit du public à savoir. » Et en pages intérieures, cet autre titre pour lancer la campagne et dire tout au lecteur attentionné : « Dissimulation officielle : la terre promise disparaît dans la quête d'une victoire électorale. » Explication de texte : lorsqu'il n'était que le leader de l'opposition travailliste, avant sa victoire de mai 1997, Tony Blair s'était solennellement engagé à faire voter, une fois élu, la « loi sur l'information » la plus révolutionnaire de l'histoire du royaume.

Les sujets de Sa Majesté, c'était juré, pourraient tout savoir, ou presque, sur les affaires qui les concernent directement, personnellement ou collectivement. Et puis, patatras, après avoir traîné deux ans dans des commissions d'étude gouvernementales, le projet de loi est arrivé tout récemment aux Communes et il est loin, très loin, d'être à la hauteur des ambitions proclamées. *« Shockingly mauvais »*, écrit le troisième quotidien de qualité du pays, qui ajoute : *« Ce projet est une véritable trahison de toutes les promesses préélectorales travaillistes. »* Grosso modo, une vingtaine d'activités administratives ou gouvernementales, des enquêtes publiques sur les sites industriels dangereux en passant par la sécurité alimentaire, la santé publique, la planification, la politique de compétition économique, les services secrets, les commissions d'enquête en matière de politique étrangère, etc., pourront rester couvertes par le secret sans que leurs responsables aient à justifier leur refus de livrer la moindre information.

Plus grave encore pour *The Guardian,* latitude est laissée aux autorités publiques de refuser toute information dès lors qu'elles la jugeraient *« de nature à nuire à la conduite effective des affaires publiques »*. Une formulation plus libérale évoquant, dans un Livre blanc publié l'an dernier, *« le tort substantiel »* qui pourrait être fait à la conduite des affaires en cas de publication d'une information, a été abandonnée par le gouvernement. La bataille de « l'information libre », lancée par un journal « relooké » depuis 1997, enrichi d'excellents suppléments tous azimuts, fort d'un lectorat consolidé à quatre cent mille acheteurs, est prévue pour durer six semaines. Jusqu'aux vacances parlementaires.

Patrice Claude

DANS LA PRESSE

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Quand le moteur grippe, il faut mettre de l'huile pour tenter de le débloquer. C'est très exactement ce que se propose de faire Martine Aubry en annonçant quelques sérieux assouplissements dans la mise en œuvre des 35 heures. C'est que la grande réforme sociale de la législature, celle dont la gauche plurielle a fait son emblème, est à la vérité mal partie. (...) La première loi a engendré peu d'emplois. Les patrons freinent des quatre fers et ne se hâtent aucunement d'ouvrir des négociations. Martine Aubry se devait donc de donner un peu de mou, sauf à risquer un grippage total. (...) Pour autant, [elle] ne renonce nullement à son projet. Il ne s'agit somme toute que d'un délai sensé donner plus de temps à la discussion et à la négociation. Mais ce geste nécessaire et heureux est aussi fort dangereux pour le gouvernement. Le patronat peut utiliser ce sursis pour jouer l'attentisme, traîner un peu plus les pieds et parier sur un échec de la gauche aux présidentielles de l'an 2002. Une partie de la gauche plurielle peut interpréter ce délai comme un recul, voire une retraite en bonne et due forme, et déterrer la hache de guerre contre un gouvernement qui aurait abandonné ses promesses sociales et cédé à une inclination libérale de plus en plus prégnante.

RFI
Dominique Burg

■ Martine Aubry vient d'avouer ce que tout le monde subodorait : réduire le temps de travail à 35 heures hebdomadaires en créant des emplois sans trop augmenter le coût du travail ni trop puiser dans les caisses de l'Etat, c'est compliqué, c'est risqué, cela demande des sommes peu communes d'énergie et une vraie capacité à faire ce que les Français ne savent pas faire, discuter, négocier, rechercher le meilleur compromis. (...) Martine Aubry ne trahit pas la gauche, pas plus qu'elle ne fait de cadeau au patronat. Elle admet simplement cette réalité-là (...). La réduction du temps de travail devait être le grand combat de la gauche contre la droite. Aujourd'hui, elle divise la gauche ; les Verts et le Parti communiste critiquent la prudence gouvernementale. Et elle aiguise les divergences syndicales. Et pour cause : plus les négociations se multiplient, plus les dossiers avancent, moins la gauche y retrouve ses petits. (...) La France s'isole, a laissé tomber hier Ernest-Antoine Seillière, mais avec l'air de ne pas trop y croire. Car lui aussi le sait : la France prend, comme d'habitude, des chemins tortueux et un rien hypocrites pour aboutir là où d'autres sont déjà parvenus : une nouvelle approche du travail, une nouvelle organisation de la France. La France ne s'isole pas. Elle se modernise. Mais cet aveu-là, Martine Aubry ne le formule pas, elle ne le peut pas. Il est pourtant fondamental.

www.chez.com/ylo/Creatures/Norns.htm

Les Norns, échappés de leur CD-ROM pour envahir le Web, se multiplient et se transforment

EN 1997, deux Anglais, un biologiste et un informaticien, inventaient le premier « Bio-jeu ». Baptisé Creatures, ce CD-ROM pas comme les autres contient un univers dans lequel des « Norns », gnomes poilus et vaguement humanoïdes dotés d'un ADN numérique, vont naître, se reproduire puis mourir au terme d'une vie longue de quelques heures.

Le joueur doit les éduquer complètement et peut même leur apprendre des rudiments de langage humain par l'intermédiaire de son clavier : *« Le plus fascinant est que les Norns évoluent au fil des générations,* via *les gènes numériques qu'ils transmettent à leur descendance »,* explique Laurent Malvert, quatorze ans, qui a créé avec deux amis de son lycée des Hauts-de-Seine le plus complet des sites francophones consacrés à Creatures. Son premier Norn s'appelait Alain : *« Par la suite, j'en ai élevé cinquante-neuf, dont dix-neuf sont encore vivants »,* grâce à un accroissement de longévité obtenue à la suite de croisements judicieux.

Fort de son expérience, Laurent

affiche sur le Web des conseils en tous genres à l'usage des éleveurs débutants. Ceux qui ne trouvent pas la réponse sur le site peuvent lancer un SOS sur l'un des forums de discussion spécialisés : *« Tous les propriétaires de Norns s'y retrouvent. Il m'est arrivé d'avoir un problème avec une créature qui refusait de m'obéir et de trouver la solution sur un forum. »*

Laurent est surtout célèbre pour la bourse d'échanges de Norns qu'il a mise en place : *« Si vous avez créé un Norn ayant des caractéristiques étonnantes, envoyez-nous un e-mail contenant le fichier du Norn. »* Il propose actuellement une quinzaine de créatures à télécharger gratuitement. Chacune est présentée avec son pedigree, c'est-à-dire son nom, sa taille de fichier, son âge en heures et en minutes et, surtout, ses informations généalogiques, soigneusement répertoriées : *« Rose, 14Ko, fille de Carlo, Norn de huitième génération. »*

Pour s'approvisionner, Laurent Malvert doit écumer les autres sites, qui travaillent dans un esprit de partage : *« J'ai récemment découvert un Norn pourvu de 2 000 neurones, contre 1 060 pour un cerveau standard. »* Mais les créatures les plus prisées sont celles qui arborent des couleurs inédites, comme ce Norn « Père Noël » avec veste et bonnet rouge, ou Rosine, une femelle aux cheveux roses : *« Au départ, les Norns avaient tous la même couleur chair ; c'est le métissage* via *Internet qui a fait apparaître de nouvelles teintes. »*

Christophe Labbé et Olivia Recasens

SUR LA TOILE

ÉTUDES DE COMPORTEMENT

■ America Online, Microsoft, Walt Disney et Sony vont cofinancer une étude menée par l'université de Californie sur l'impact d'Internet sur la société américaine. L'objectif est de mesurer et d'analyser les changements de comportement induits par l'arrivée d'Internet dans 2 000 foyers. L'étude, qui s'étalera sur plusieurs années, restera centrée autant que possible sur les mêmes familles. Chaque participant devra répondre régulièrement à une centaine de questions. Des études similaires seront également menées dans différents pays étrangers, en commençant par l'Italie et Singapour. Les résultats seront publiés chaque année. – *(AP.)*

EMPLOIS HIGH TECH

■ Le groupe IDG Communications a ouvert un site de petites annonces d'emplois dans le secteur des hautes technologies, à l'usage des Français. Grâce à des liens avec de nombreux sites internationaux, il pourra offrir en continu plusieurs dizaines de milliers d'annonces. Il propose en outre une liste de diffusion d'annonces ciblées, et un service d'envoi automatique de CV. *www.jobuniverse.fr*

Partez en vacances avec Le Monde

FAITES SUIVRE OU SUSPENDRE VOTRE ABONNEMENT PENDANT VOS VACANCES :

● Retournez ce bulletin au moins 12 jours à l'avance sans oublier de nous indiquer votre numéro d'abonné (en haut à gauche de la «une» de votre journal).

● Si vous êtes abonné par prélèvement automatique, votre compte sera prélevé au prorata des numéros servis dans le mois.

RECEVEZ LE MONDE SUR LE LIEU DE VOS VACANCES.

Retournez-nous au moins 12 jours à l'avance ce bulletin accompagné de votre règlement.

DURÉE		FRANCE
❑ 2 semaines	(13 n°)	96F/14,64€
❑ 3 semaines	(19 n°)	139F/21,19€
❑ 1 mois	(26 n°)	173F/26,37€
❑ 2 mois	(52 n°)	378F/57,63€
❑ 3 mois	(78 n°)	562F/85,68€
❑ 12 mois	(312 n°)	1 980F/301,85€

Offre valable jusqu'au 31/12/99

Vous êtes abonné(e)

Pour les suspensions ou transferts vacances : un numéro exclusif 0 803 022 021 (0,99 F TTC la minute)

Votre numéro d'abonné **(impératif)** : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Prénom : ..... Nom : .....

Commune de résidence habituelle (impératif) : |_|_|_|_|_|

❑ Suspension vacances (votre abonnement sera prolongé d'autant)

du : ..... au : .....

❑ Transfert sur le lieu de vacances (France métropolitaine uniquement)

du : ..... au : .....

Votre adresse de vacances :

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Vous n'êtes pas abonné(e)

Pour tout autre renseignement : 01.42.17.32.90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi

901MOVAC

Votre adresse de vacances :

du : ..... au : .....

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Votre adresse habituelle :

Adresse : .....

Code postal : |_|_|_|_|_| Ville : .....

Votre règlement : ❑ Chèque bancaire ou postal joint

❑ Carte bancaire n° : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Bulletin à renvoyer à : **Le Monde - Service Abonnements 24, avenue du Général Leclerc - 60646 Chantilly Cedex**

Date et signature obligatoires :

Le droit de savoir *par Alain Rollat*

IL A FALLU quarante-deux volumes, en 1946, pour contenir la masse documentaire que représentaient les actes du procès de Nuremberg. Combien en faudra-t-il, demain, pour transmettre aux générations du troisième millénaire la somme des crimes qui aura été comptabilisée au procès du Kosovo ? Ce sera, en tout cas, une addition d'horreurs pleine d'images. Et, même, on peut le prédire, la vidéothèque la plus éclairante qui ait jamais été constituée, depuis l'invention de la photographie, pour témoigner de l'aptitude du genre humain à la cruauté. Chaque journal télévisé empile de nouvelles cassettes à charge. Comment réagiront les accusés le jour où ils seront confrontés à leurs œuvres ? Seront-ils saisis de panique, comme le furent les chefs nazis le jour de la projection du premier documentaire sur les camps de concentration ? Plaideront-ils l'irresponsabilité du soldat obéissant aux ordres supérieurs ? Pauvres types ! Peut-être ne leur a-t-on jamais dit que Nuremberg a sonné le glas de l'irresponsabilité du soldat obéissant aux ordres supérieurs. Sont-ils les derniers à ignorer que, depuis Nuremberg, l'indiscipline fait la force principale de l'individu ?

Or, l'individu, ici, c'est moi ! Donc, je veux savoir. Je veux savoir à qui je dois ces images qui me donnent la nausée. Je veux savoir à qui je dois chacun de ces crimes. Ils m'ont fait père de chacun de ces enfants brûlés vifs. Ils m'ont fait fils de chacune de ces mères massacrées. Ils m'ont fait frère de chacun de ces hommes décapités. Ils m'ont fait sœur de chacune de ces femmes violées. Moi, l'individu, je veux savoir à quels autres individus je dois cet héritage. Je veux savoir quelle main a dégoupillé cette grenade dans cet endroit de Poklek où étaient enfermés vingt-trois enfants. Je veux savoir quel prétendu soldat a vidé son chargeur sur ce bébé de six mois qui souriait aux anges sur la photo que France 2 a glissée, lundi soir, dans mon assiette. Je veux savoir quel gradé a ordonné cela. Je veux savoir quel sous-officier l'a permis. Je veux savoir quel officier ne l'a pas empêché. Je veux savoir quel général l'a couvert. Je veux leurs noms, leurs adresses. Je veux savoir combien de Milosevic je dois citer à comparaître au tribunal de ma mémoire.

Je veux le savoir et, en tant que victime individuelle et collective, j'en ai le droit. Quelle justice léguerai-je, sinon, à mes petits-enfants du Kosovo ? Que leur répondrai-je, sinon, le jour où ils me tortureront ? Dis, pépé, pourquoi t'as écrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme que *« les êtres humains sont doués de raison et de conscience »* ?...

LeMonde Job: WMQ2306--0041-0 WAS LMQ2306-41 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 09:36 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0413 Lcp:700 CMYK

MARDI 22 JUIN

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

23.20 Dracula, un mythe à la dent dure. **Forum Planète**

MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Jennifer Lopez, Everlast, Marie-Georges Buffet, Laurence Haim, Patrick Chêne. **Canal +**
19.00 Archimède. Einstein et le cosmos éternel. Nouvelles traductions de mythes anciens. Portrait : Rolf Disch. **Arte**
19.10 et 0.10, 5.15 Le Rendez-vous. de Ruth Elkrief. **LCI**
20.50 E=M6 découverte. Les géants de la terre. **M 6**
21.00 Le Gai Savoir. Daniel Cohn-Bendit. **Paris Première**
23.20 Comment ça va ? Dossier : Radiologie, scènes d'intérieur.
0.35 Zone interdite. Le gang des châteaux. **M 6**
0.45 Saga-Cités. Tempo Tiembo ou l'insertion par la musique. **France 3**
0.50 Le Cercle. Manières de voir, des créateurs en quête d'espace. Invités : Daniel Chavarria, Umberto Solas. **France 2**

DOCUMENTAIRES

19.00 Les Hommes jaguars. **Odyssée**
19.10 Livres de vies, mémoires des humbles. **Planète**
19.55 Gustave Caillebotte. Les aventures du regard. **Odyssée**
20.05 Femmes du monde arabe. [3/3]. Aïcha Belarbi, Maroc. **Planète**
20.30 Capitales en guerre. [4/4]. Londres l'irréductible. **Forum Planète**
20.35 L'Année d'après Dayton. [2/2]. Automne-hiver 1996. **Planète**
20.45 Elena Ceausescu, doctor horroris causa. [2/2]. **Histoire**
22.30 Lonely Planet. Espagne du Nord. **Planète**
22.30 Football, du rêve à la réalité. [3/6]. Conte de Norvège. **Odyssée**
22.45 Profil. « Je ne suis jamais content ». Moments avec Karl Lagerfeld. **Arte**
23.40 La Lucarne. Is it Easy to Be... ? **Arte**
0.35 Un siècle de science-fiction. Ray Harryhausen. **13ème RUE**

SPORTS EN DIRECT

20.40 Basket-ball. Euro 99. Italie - Bosnie. **Eurosport**
20.40 Basket-ball. Euro 99. France - Israël. **Canal + vert**
2.05 Hockey sur glace NHL. Stanley Cup. 7e match. **Canal +**

MUSIQUE

19.30 Intégrale Chopin. **Mezzo**
19.30 Oldarra, le chant basque. **Muzzik**
20.00 Rigoletto. Opéra de Verdi. Mise en scène. S. Braunschweig. Par l'Orchestre symphonique et les Chœurs de la Monnaie, dir. Vladimir Jurowski. **Arte**
20.45 Quatre Saisons à Lyon. **Mezzo**
21.00 Sinfonia da Requiem, de Montsalvatge. Par l'Orchestre et les Chœurs de la RTVE, dir. Antoni Ros-Marba. **Muzzik**
21.40 Richard Strauss. Par la Staatskapelle de Dresde, dir. Rudolf Kempe. **Muzzik**
22.35 Judy Garland in Concert. **Muzzik**
23.15 Debussy et Mendelssohn par Celibidache. Par l'Orchestre symphonique de Stuttgart. **Mezzo**

TÉLÉFILMS

20.30 Chez ma tante. Daniel Ravoux. **Festival**
22.55 Course contre la mort. Bruce Paltrow. O. **M 6**
0.40 La Maison d'Alexina. Mehdi Charef. **Arte**

SÉRIES

20.45 Code Quantum. La cavale infernale. La fiancée. **Série Club**
21.45 Ally McBeal. Let's Dance (v.o.). **Téva**
22.50 High Secret City. Les stigmates. Le visiteur. **TF 1**
23.00 Star Trek, la nouvelle génération. Promotions (v.o.). **Canal Jimmy**
23.00 Earth 2. Projet Eden. **13ème RUE**
23.50 Star Trek, Deep Space Nine. Mirages (v.o.). **Canal Jimmy**
0.40 VR5. Amour et mort (v.o.). **Canal Jimmy**
1.25 Friends. [2/2]. The One in Las Vegas (v.o.). **Canal Jimmy**
1.50 Absolutely Fabulous, The Collection (v.o.). **Canal Jimmy**

FILMS

18.40 Généalogies d'un crime ■■ Raoul Ruiz (France, 1997, 110 min) O. **Ciné Cinéma 2**
19.00 Don Quichotte ■■ Georg Wilhelm Pabst (Fr., 1933, N., 85 min) ✪. **Ciné Classics**
19.30 La Grande Course autour du monde ■■ Blake Edwards (Etats-Unis, 1965, 150 min) ✪. **Cinétoile**
20.30 Le Désordre ■■ Franco Brusati (Fr. - It., 1963, N., 100 min) ✪. **Ciné Classics**
20.30 Firefox, l'arme absolue ■■ Clint Eastwood (EU, 1982, 125 min) ✪. **Ciné Cinéma 2**
20.30 Itinéraire d'un enfant gâté ■■ Claude Lelouch (Fr. - All., 1988, 125 min) ✪. **Ciné Cinéma 3**
20.55 Circulez, y a rien à voir ! ■■ Patrice Leconte (France, 1982, 90 min) ✪. **France 2**
22.10 Men in Black ■■ Barry Sonnenfeld (EU, 1997, v.o., 94 min) ✪. **Canal +**
22.10 Le Dictateur ■■■ Charles Chaplin (EU, 1940, N., v.o., 130 min) ✪. **Ciné Classics**

ZUCCA/KIPA

22.35 La Femme infidèle ■■■ **Claude Chabrol. Avec Stéphane Audran, Michel Bouquet** (Fr., 1968, 105 min) ✪. **Paris Première**
0.00 La Femme de l'aviateur ■■ Eric Rohmer (France, 1981, 110 min) ✪. **Cinétoile**
0.20 Arènes sanglantes ■■ Muet de Fred Niblo (EU, 1922, N., v.o., 80 min) ✪. **Ciné Classics**
0.25 Rio Bravo ■■ Howard Hawks (EU, 1960, 140 min) ✪. **Ciné Cinéma 2**
0.30 Firefox, l'arme absolue ■■ Clint Eastwood (EU, 1982, 120 min) ✪. **Ciné Cinéma 1**
1.50 L'Appât ■■ Anthony Mann (EU, 1953, v.o., 85 min) ✪. **Cinétoile**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Le Bigdil.
19.50 et 1.38 **Clic & Net.**
20.00 Journal, Météo.
20.50 La Vengeance du serpent à plumes ■ Film. Gérard Oury. ✪.
22.50 High Secret City. ✪.
0.35 Le docteur mène l'enquête. O.
1.25 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

18.25 Hartley, cœurs à vif. ✪.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
20.00 et 0.30 **Journal, Météo.**
20.55 Circulez, y a rien à voir ! ■■ Film. Patrice Leconte. ✪.
22.25 Un livre, des livres.
22.30 Bouche à oreille.
22.35 La Vie à l'endroit. Les temps forts.
0.50 Le Cercle. Manières de voir, des créateurs en quête d'espace.

FRANCE 3

17.45 Le Kadox.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa Si La.
20.35 Tout le sport.
20.55 Questions pour un champion. Spéciale Masters de bronze.
22.45 Météo, Soir 3.
23.20 Comment ça va ?

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 8 têtes dans un sac ■ Film. Tom Schulman. ✪.
22.10 Men in Black ■■ Film. Barry Sonnenfeld (v.o.). ✪.

ARTE

19.00 Archimède.
19.45 Météo, Arte info.
20.00 Musica en direct. *Rigoletto.* Opéra de Verdi (en version italienne sous-titrée en français).
22.45 Profil. « Je ne suis jamais content ». Moments avec Karl Lagerfeld.
23.40 La Lucarne. Is it Easy to Be... ?
0.40 La Maison d'Alexina. Téléfilm. Mehdi Charef. ✪.

M 6

13.30 Amour et ambition. Téléfilm. David Lowell Rich. ✪.
15.20 Les Anges du bonheur. ✪.
16.15 M comme musique.
17.35 Highlander. ✪.
18.25 Sliders. Un monde endetté. ✪.
19.20 Mariés, deux enfants. ✪.
19.50 La sécurité sort de la bouche des enfants.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Zorro. ✪.
20.40 E = M 6 découverte. Rencontre avec le requin blanc.
20.50 E = M 6 découverte. Les géants de la terre.
22.55 Course contre la mort. Téléfilm. Bruce Paltrow. O.
0.35 Zone interdite. Le gang des châteaux.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Les Chemins de la musique. Entre son et bruit, la musique. [2/5].
20.30 Agora.
21.00 Poésie Studio.
22.10 Mauvais Genres.
23.00 Nuits magnétiques. Laurent Naouri, baryton.
0.05 Du jour au lendemain. Jacques Meunier (*On dirait des îles*).
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

19.00 Jazz, suivez le thème. On the Sunny Side of the Street.
19.40 Prélude. Magazine musical.
20.40 Rigoletto. Opéra de Verdi. En direct du Théâtre royal de la Monnaie à Bruxelles et émis simultanément sur Arte.
22.30 Musique pluriel. Le Trio à cordes de Paris.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. *Quatuor op. 74 n° 3*, de Haydn, par le Quatuor Hagen. **20.40** Boris Vian et la musique.
22.44 Les Soirées (suite). *La Création du monde*, de Milhaud par l'Orchestre national de France, dir. L. Bernstein ; Œuvres de Reinhardt, Weill.

Le Monde TÉLÉVISION

ARTE

20.00 Rigoletto
Le roi s'amuse, de Victor Hugo, n'avait pas été un succès au théâtre, mais la pièce comportait tous les éléments dont se nourrit l'opéra. Le librettiste de Verdi mit au premier plan la malédiction du comte de Monterone qui pèse sur le bouffon devenu l'instrument de son propre malheur. En direct de la Monnaie de Bruxelles, à écouter également sur France-Musique à partir de 20.40.

PARIS PREMIÈRE

22.35 La Femme infidèle ■■■
Un directeur de cabinet d'assurances (Michel Bouquet), qui vit heureux avec son épouse (Stéphane Audran) et son jeune fils dans une propriété aux environs de Versailles, découvre qu'il est un mari trompé. Il se débarrasse de l'amant (Maurice Ronet) par ce qu'il croit être un crime parfait. C'est le plus réussi des « drames bourgeois » tourné par Claude Chabrol dans les années 60.

ARTE

23.40 Is it easy to be... ?
En 1986, Juris Podnieks réalisait un documentaire intitulé *Is it easy to be young ?*, enquête sur le mal-être de la jeunesse lituanienne et annonce de l'imminente libération du joug soviétique. *Is it easy to be... ?*, réalisé en 1998 par Antra Cilinska, ancienne assistante de Podnieks, remet en scène les mêmes personnages pour un bilan de ces douze années dévolues à la difficile conquête de l'indépendance.

MERCREDI 23 JUIN

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.20 Chômage, modes d'emploi. **Forum Planète**
23.30 Musiques en fête. **Forum Planète**

MAGAZINES

13.20 On s'occupe de vous. Invité : C Jérôme. **France 3**
13.30 M 6 Kid. Sports d'été. **M 6**
13.50 La Cinquième rencontre... les Français. Le mariage sans frontières. **La Cinquième**
15.00 Le Club. Invité : Georges Lautner. **Ciné Classics**
15.45 T.A.F. T.A.F. : dans la marine marchande. **La Cinquième**
16.00 Saga-Cités. Villes du monde, cités des hommes. **France 3**
16.00 Planète animal. Tuer pour vivre : le prédateur incompris [2/5]. **TMC**
18.00 Stars en stock. Natalie Wood. Montgomery Clift. **Paris Première**
18.45 The Chaplin Revue. Jour de paie. Charlot soldat. Le Pèlerin. **Ciné Classics**
18.30 Nulle part ailleurs. Invités : François Cluzet ; Supergrass ; Tigrane Hadengue ; Michka Verlomme ; Hugo Verlomme. **Canal +**
19.00 Rive droite, rive gauche. Best of interviews. **Paris Première**
19.30 Les Grands Débats politiques. Face à face avec Pompidou, le 28 mars 1966 [1/2]. **Histoire**
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous. **LCI**
20.00 20 h Paris Première. Best of. **Paris Première**
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Chantier mortel : La ligne de chemin de fer Staline. **Arte**
20.50 Ushuaïa nature. L'archipel de Noé, Indonésie. **TF 1**
21.05 Strip-tease. Dancing Palace. Zoute Story. La Polonaise. La sainte famille. **TV 5**
23.00 Ça se discute. Faut-il tout céder à sa passion ? **France 2**
23.05 Un siècle d'écrivains. Borges, l'homme-miroir. **France 3**
23.55 Rive droite, rive gauche. Best of interviews. **Paris Première**
0.15 E = M 6 découverte. Les géants de la terre. **M 6**
0.55 Le Canal du savoir. Qu'est-ce que la résilience ? **Paris Première**

DOCUMENTAIRES

17.00 Les Armes de la victoire. [12/12]. Le F-117. **Planète**
18.00 Aimé Césaire, une voix pour l'histoire. [1/3]. L'île veilleuse. **Odyssée**
18.25 Cinq colonnes à la une. **Planète**
18.30 Animaux rescapés. [13/16]. L'éléphant d'Afrique, le crapaud accoucheur, les flamants. **La Cinquième**
18.30 Méditerranée. [3/12]. L'aube. **Histoire**
18.30 Jardins à la française. **Mezzo**
19.00 Connaissance. Les Quatre Saisons. [2/4]. L'été. **Arte**
19.00 Les Métiers. Lorraine : le luthier et le verrier d'art. **Odyssée**
19.30 La Deuxième Révolution russe. [8/8]. Le coup d'Etat. **Planète**
19.30 Le Sud en ses jardins. **Odyssée**
19.50 Les Jardins du monde. Jardins d'agrément. **Mezzo**
20.05 Moments musicaux. Thierry Fischer dirige Mozart. **Muzzik**
20.15 Reportage. La Renaissance Bugatti. **Arte**
20.20 Le Canal du Midi. **Odyssée**
20.35 Livres de vies, mémoires des humbles. **Planète**
20.45 La Colonne Chamanov. **Histoire**
20.55 Passage du millénaire. Peurs, fantasmes et espoirs. **France 3**
20.55 Bébés : La vie est un jeu. **Téva**
21.15 Rome secrète. [9/10]. Le ghetto : la bouche de la vérité. **Odyssée**
21.30 Femmes du monde arabe. [3/3]. Aïcha Belarbi, Maroc. **Planète**
21.45 La Guerre de Corée. [3/4]. L'étau chinois (novembre 1950-avril 1951). **Histoire**
21.50 Le Bleu du Sinaï. Le sacrifice du dauphin. **Odyssée**
22.00 Thema. Le Pouvoir des images : Leni Riefenstahl. **Arte**
22.00 L'Année d'après Dayton. [2/2]. Automne-hiver 1996. **Planète**
22.05 De la vitesse des éventails. Muaquat. **Muzzik**
23.05 Les Stars espagnoles de l'opéra. Pilar Lorengar. **Muzzik**
23.15 Les Splendeurs naturelles de l'Europe. Mythes et légendes. **TV 5**
23.30 Danger réel. Sauveteurs d'élite. **13ème RUE**
23.50 La Firme. [2/2]. **TSR**
23.55 Lonely Planet. Espagne du Nord. **Planète**
0.05 Jazz à Vienne. Body and soul. **Muzzik**
0.45 Avions de ligne. [11/13]. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

15.15 Cyclisme. Tour de Suisse (9e étape) : Nauders - Arosa. **TSR - Eurosport**
16.45 Cyclisme. Tour de Catalogne. **Pathé Sport**
18.00 Athlétisme. Meeting international de Kassel. **Eurosport**
20.40 Basket. Euro 99 (premier tour, groupe B) : Russie - Espagne. **Eurosport**
20.40 Basket-ball. Euro 99 (groupe A) : France - Yougoslavie. **Canal + vert**
3.00 Basket NBA. Finale (4e match) : New York - San Antonio. **Canal +**

MUSIQUE

18.00 Nat «King» Cole Shows 25 et 26. 3 et 10 décembre 1957. **Muzzik**
19.00 Debussy et Mendelssohn par Celibidache. L'Orchestre symphonique de Stuttgart, dir. Sergiu Celibidache. **Mezzo**
20.45 Nuit celtique à Lorient. Festival de Lorient 1999. **Mezzo**
20.59 Soirée Corsino. **Muzzik**
22.00 Gloria Estefan. **Paris Première**
22.45 Intégrale Chopin. Concert enregistré en 1999. **Mezzo**

TÉLÉFILMS

18.30 Une partie de trop. Pierre Matteuzzi. **Téva**
18.55 L'Argent. Jacques Rouffio [1/3]. **Festival**
20.10 L'Affaire Seznec. Yves Boisset [1 et 2/2]. **RTBF 1**
20.30 A corps et à cris. Josée Dayan. **Festival**
20.40 L'Impossible Vérité. Bill Corcoran. **RTL 9**
20.50 Crime sans témoin. Thierry Binisti. O. **M 6**
22.10 Les Racines du mal. Stuart Orme. **Festival**
22.35 Manigances meurtrières. EW Swackhamer. ✪. **M 6**
23.55 Rien ne va plus. Rolf Silber. **France 3**

SÉRIES

20.55 Décollage immédiat. L'enfance volée. La chute d'Icare. ✪. **France 2**
21.35 Le Caméléon. PTB (v.o.). **Série Club**
21.50 Trois hommes sur le green. Danse avec des cloches (v.o.). **Canal Jimmy**
22.20 Brooklyn South. Erreur de jeunesse (v.o.). **Série Club**
22.20 Friends. [2/2]. The One in Las Vegas (v.o.). **Canal Jimmy**
23.05 3e planète après le Soleil. Dick and the Other Guy (v.o.). **Série Club**
23.15 Father Ted. Donnez-lui le repos éternel (v.o.). **Canal Jimmy**
0.15 New York Police Blues. Les faux frères (v.o.). **Canal Jimmy**
0.40 Spin City. Mike a trente ans (v.o.). ✪. **Canal +**

FILMS

KOBAL/PPCM

16.50 L'Adieu aux armes ■■ **Frank Borzage. Avec Gary Cooper, Helen Hayes** (EU,1932, N., v.o., 80 min) ✪. **Cinétoile**
17.40 Henry V ■■ Kenneth Branagh (GB, 1989, v.o., 135 min) ✪. **Ciné Cinéma 1**
18.15 Firefox, l'arme absolue ■■ Clint Eastwood (EU, 1982, v.o., 135 min) ✪. **Ciné Cinéma 3**
18.25 Cotton Club ■■ Francis Ford Coppola (EU, 1984, 125 min) ✪. **Cinéstar 1**
20.30 42e rue ■■ Lloyd Bacon (EU, 1933, N., v.o., 95 min) ✪. **Ciné Classics**
20.30 Le Cavalier solitaire ■■ Clint Eastwood (EU, 1985, 115 min) ✪. **Ciné Cinéma 1**
21.55 City Hall ■■ Harold Becker (GB - EU, 1995, 115 min) O. **TSR**

22.05 Le Cri ■■■ **Michelangelo Antonioni. Avec Alida Valli, Steve Cochran** (Italie, 1957, N., v.o., 115 min) ✪. **Ciné Classics**
22.25 Généalogies d'un crime ■■ Raoul Ruiz (France, 1997, 115 min) O. **Ciné Cinéma 1**
22.25 Les Liaisons dangereuses ■■ Stephen Frears (GB, 1988, v.o., 115 min) ✪. **Ciné Cinéma 3**
22.30 Complots ■■ Richard Donner (EU, 1997, 135 min) O.
22.35 Irish Crime ■■ Paddy Breathnach (Irl., 1997, v.o., 104 min) O. **Canal +**
22.40 Sur la route de Madison ■■ Clint Eastwood (EU, 1995, v.o., 130 min) ✪. **Cinéstar 2**
22.55 L'Appât ■■ Anthony Mann (EU, 1953, v.o., 90 min) ✪. **Cinétoile**
0.25 Les Nerfs à vif ■■ Jack Lee-Thompson (EU, 1962, N., v.o., 145 min) ✪. **Cinétoile**
1.10 Rio Bravo ■■ Howard Hawks (EU, 1960, v.o., 140 min) ✪. **Ciné Cinéma 3**
1.40 Arènes sanglantes ■■ Muet de Fred Niblo (EU, 1922, N., v.o., 80 min) ✪. **Ciné Classics**
2.40 Le Syndrome de Stendhal ■■ Dario Argento (It., 1996, 115 min) ✪. **Cinéstar 2**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

15.40 Cinq sur 5 ! ✪.
16.40 Island détectives. ✪.
17.35 Melrose Place. ✪.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
19.50 et 1.08 **Clic & Net.**
20.00 Journal, Météo.
20.50 Ushuaïa nature. L'archipel de Noé, Indonésie.
22.35 Columbo. Criminologie appliquée. ✪.
0.15 Minuit sport.
0.55 TF 1 nuit, Météo.

FRANCE 2

15.00 L'Homme à la Rolls. ✪.
15.50 Tiercé.
16.05 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.20 Un livre, des livres.
17.25 Rince ta baignoire.
17.55 Friends. ✪.
18.25 Hartley, cœurs à vif. ✪.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.55 et 20.45 **Tirage du Loto.**
20.00 Journal, Météo.
20.55 Décollage immédiat. L'enfance volée. La chute d'Icare. ✪.
23.00 Ça se discute. Faut-il tout céder à sa passion ?
1.05 Journal, Météo.
1.25 Le Cercle. Ballade à la Havane.

FRANCE 3

14.58 Questions au gouvernement.
16.00 Saga-Cités.
16.40 Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa Si La.
20.35 Tout le sport.
20.55 Passage du millénaire. Peurs, fantasmes et espoirs.
22.35 Météo, Soir 3.
23.05 Un siècle d'écrivains. Borges, l'homme-miroir.
23.55 Rien ne va plus. Téléfilm. Rolf Silber. ✪.

CANAL +

13.40 Les Babouins du rocher Blanc.
14.35 Le Journal du cinéma.
14.40 Evamag. ✪.
15.05 et 0.40 **Spin City.** ✪.
15.25 et 1.05 **A la une.** ✪.
15.50 Décode pas Bunny.
16.20 Batman 2000. ✪.
16.40 C+ Cléo.
▶ En clair jusqu'à 21.00
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Le Loup-garou de Paris ■ Film. Anthony Waller. ✪.
22.35 Irish Crime ■■ Film. Paddy Breathnach (v.o.). O.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.40 Le Journal de la santé.
13.50 La Cinquième rencontre... Le mariage sans frontières.
14.50 Daktari. ✪.
15.45 T.A.F.
16.30 Au nom de la loi. ✪.
17.00 Cinq sur cinq.
17.15 Faiseur d'images. Jean-Pierre Jeunet.
17.30 100 % question.
18.00 Le Cinéma des effets spéciaux.
18.20 Météo.
18.30 Animaux rescapés. [13/16].
19.00 Connaissance.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. La Renaissance Bugatti.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. Chantier mortel : La ligne de chemin de fer Staline.
21.50 Les Cent Photos du siècle. *Bob Marley*, Kate Simon, 1979.
22.00 Soirée thématique. Le Pouvoir des images : Leni Riefenstahl.
1.25 La Femme de l'Italien. Téléfilm. Michaël Perrotta. ✪.

M 6

13.30 M 6 Kid.
17.00 Des clips et des bulles.
17.35 Aventures Caraïbes. [1/2]
18.25 Sliders, les mondes parallèles. ✪.
19.20 Mariés, deux enfants. ✪.
19.50 La sécurité sort de la bouche des enfants.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Zorro. ✪.
20.40 Une journée avec...
20.50 Crime sans témoin. Téléfilm. Thierry Binisti. O.
22.35 Manigances meurtrières. Téléfilm. E.W. Swackhamer. ✪.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Les Chemins de la musique. Entre son et bruit, la musique. [3/5].
20.30 Agora.
21.00 Philambule. Ethique et modernité. [2/2].
22.10 Fiction.
23.00 Nuits magnétiques. Carlos d'Alessio par lui-même.

FRANCE-MUSIQUE

19.40 Prélude.
20.00 Festival jazz sous les pommiers. Coutances, 15 mai 1999. Avec le duo Max Roach, batterie et Abdullah Ibrahim, piano. Festival Banlieues bleues. Le quartette de Randy Weston.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Les Greniers de la mémoire.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. *Symphonie concertante en sol majeur*, de Davaux, par le Concerto Köln, W. Ehrhardt, A. Keller, violons. **20.40** Concert. Par le Chœur et l'Orchestre baroque d'Amsterdam, dir. Ton Koopmann.
22.12 Les Soirées.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
✪ Tous publics
O Accord parental souhaitable
✪ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
✪ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
✪ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde TÉLÉVISION

FRANCE 2

20.55 Décollage immédiat
Nouveau feuilleton qui a lieu dans un aéroport international (Roissy) et qui prend pour modèle la série « Urgences », en panachant la description d'un univers professionnel avec des intrigues diverses. En dépit d'une distribution de qualité (Laure Marsac, Sabine Haudepin, Christian Brendel), cette série qui sera diffusée pendant trois semaines laisse le téléspectateur sur sa faim.

ARTE

22.00 Leni Riefenstahl
Cinéaste officielle du IIIe Reich, Leni Riefenstahl s'illustra notamment en filmant *Les Dieux du stade* en 1936, avant de tourner de nombreux autres documentaires, dont certains restèrent inachevés. Portrait signé par Ray Muller d'une vieille dame indigne de quatre-vingt-dix ans, dont la vie, la carrière et les choix continuent à poser de multiples questions sur les liens entre art et fascisme.

FRANCE 3

23.05 Jorge Luis Borges, l'homme miroir
Portrait d'un démiurge de la littérature, enfoncé dans la nuit de sa cécité, qui bouleversa la conception de la fiction romanesque du XXe siècle. Il retrace la vie intérieure de l'auteur de *L'Aleph* et les jalons posés par cet encyclopédiste du style et de l'âme, mais omet ses ultimes engagements contre la dictature argentine qui lui coûtèrent le Nobel.

LeMonde Job: WMQ2306--0042-0 WAS LMQ2306-42 Op.: XX Rev.: 22-06-99 T.: 11:15 S.: 111,06-Cmp.:22,11, Base : LMQPAG 23Fap:100 N°:0414 Lcp:700 CMYK

Le Monde

MERCREDI 23 JUIN 1999

Le sourire

par Pierre Georges

LE PHOTOGRAPHE officiel de la cour d'Angleterre, Sir Geoffrey Shakerley, est un noble filou qui maquille les photos avec un sens des convenances aigu. Officiant récemment lors des épousailles du prince Edward et de Sophie Rhys-Jones, l'homme de l'art fut confronté, lors du tirage de la photographie officielle, à un horrible dilemme.

A ce mariage princier, comme de juste, tout le monde souriait. Chacun avait pris la pose « cheese », de façon à ce que tous sachent par le royaume que cette union du prince, deuxième dans l'ordre de succession au trône, avec la douce Sophie marquait, après quelques épisodes désastreux, le retour à une édifiante vie de famille chez les Windsor.

Donc, Sir Geoffrey Shakerley fut chargé d'immortaliser ce moment. Photo de groupe avec bonheur de rigueur. Le photographe usa de subterfuges classiques, en plaçant des dictionnaires sous les pieds des plus démunis pour qu'ils soient à la hauteur de l'événement. Et il œuvra d'abondance, 24 clichés, merci Shakerley !

Hélas ! au développement, les photos révélèrent un affreux malheur : tous souriaient, d'un beau sourire de mariage en quadrichromie. Tous sauf un, le prince Edwards, fils aîné de la défunte Diana et du prince Charles. Ce n'est pas que ce bon petit ne soit pas photogénique. Au contraire, dira Sir Shakerley, *« c'est une qualité qu'il a héritée de sa mère »*. Mais plutôt qu'il n'aime pas poser pour les photographes, réserve qu'on peut effectivement comprendre. Et de fait sur les 24 poses, pas une où le jeune prince se montre sous son jour le plus aimable. Soit il ne regardait pas l'objectif. Soit, en digne fils de sa mère, il le regardait en dessous ou contemplait avec l'attention qu'elles méritent ses princières godasses.

C'était horrible. Mais qu'y faire ? Sir Shakerley soumit donc les épreuves au marié, l'oncle Edward. Ce que voyant, le prince sursauta et, on le suppose, commenta ainsi : *« Ah cela, Sir Shakerley ! Mon royal neveu ne me semble pas être présenté sous son meilleur jour, le jour précisément de mon mariage. Pouvez-vous faire quelque chose ? »*

Un photographe de Cour, fournisseur exclusif de la Reine, peut toujours faire quelque chose. Sauf à ne pas tenir son rang. Sir Shakerley se fondant sur ce qu'il avait vu – à savoir, dira-t-il, qu'il régnait *« une ambiance euphorique »* au mariage – décida donc d'en venir à un procédé vieux comme la photographie : le truquage. Pas la petite retouche, gommeuse de rides ou de malheureux accidents cutanés, le vrai truquage à la moderne. Il prit donc une photo hors mariage où le jeune prince souriait, la numérisa et procéda à une greffe de sourire princier sur habits de mariage.

Le tour était joué, l'ambiance euphorique sauvée. Sauf évidemment que la presse britannique a des yeux partout, quand il s'agit des Royals, découvrit la supercherie, plus pour s'en amuser d'ailleurs que pour s'en offusquer. Et c'est ainsi que ce jour, les quotidiens britanniques publient les deux authentiques photographies de groupe couronné, la vraie, trappée, et la revisitée, seule officielle. Un peu comme cette description de Boris Eltsine, par Bill Clinton, lors du sommet du G8 : *« Il est clair, concis, direct et fort »*. C'est très exactement l'impression que nous avaient laissée les images de télévision !

M. Jospin refuse « de reconsidérer, aujourd'hui, la place que chacun occupe » au gouvernement

Le premier ministre promet de « nouveaux chantiers » pour septembre

***« CERTAINS RÉSULTATS** électoraux récents n'ont sûrement pas raccourci notre horizon parlementaire. »* La formule, signée Lionel Jospin, se trouve au cœur du discours que le premier ministre devait prononcer, mardi 22 juin, en fin de matinée, devant le groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Elle constitue la première leçon que le chef du gouvernement, discret jusqu'alors, tire du scrutin européen du 13 juin. Il considère avoir du temps pour lui et n'est donc pas pressé, dans ce contexte, de modifier la structure de son gouvernement.

« Il n'y a pas, à gauche, juge M. Jospin dans son intervention, *de nouvelle donne politique (...). Les résultats des formations politiques de la majorité ne sont pas de nature à nous faire reconsidérer nos modes de travail au sein de la majorité ni, aujourd'hui, la place que chacun occupe dans ce dispositif. »*

Le PCF, distancé par les écologistes lors du scrutin européen, appréciera sans doute l'annonce du gel de ses positions ministérielles. Mais ceci ne vaut que pour *« aujourd'hui »*, ce qui ravira les écologistes. Lorsqu'elle a été reçue par M. Jospin, le 14 juin, officiellement pour évoquer les équilibres budgétaires de l'an 2000, Dominique Voynet, ministre de l'environnement, lui a explicitement demandé de lui confier un autre poste lors d'un prochain remaniement. Une éventualité que n'exclut donc pas la formulation retenue par le premier ministre.

LEÇONS POLITIQUES

Quant à une augmentation de la présence des Verts au sein du gouvernement, elle sera sans doute au centre de l'entretien que Daniel Cohn-Bendit, accompagnée de Mme Voynet et de Jean-Luc Bennahmias, secrétaire général de la formation écologiste, aura avec M. Jospin dans les prochains jours.

A noter, enfin, au chapitre des leçons politiques du scrutin, cette réserve du chef de gouvernement à propos de l'opposition : *« La droite est plongée dans une crise (...) dont nul ne peut deviner l'issue. Je préfère ne pas m'exprimer sur le sujet, non pas que l'envie m'en manque comme responsable politique, mais je préfère m'en abstenir comme premier ministre. »*

Sur le fond de son action, M. Jospin insiste surtout sur quelques chantiers délicats, qu'il s'agisse de la réforme de la justice ou les 35 heures (*lire pages 8 et 10*). Il évoque aussi le dossier des retraites. *« A la fin de l'année, nous dégagerons les orientations générales de la réforme,* assure-t-il. *Mais qu'il n'y ait pas d'ambiguïtés : il n'y aura pas de grand soir des retraites.* (...)*Les discussions devront s'engager dans chaque régime, pour tenir compte des spécificités de ces régimes. (...)Notre objectif est de consolider les régimes par répartition. »* Pointe également la nécessité de *« corriger les déséquilibres entre le rural et l'urbain* [pour] *permettre à chaque espace de trouver une réelle cohésion sociale. »*

Ces phrases, le premier ministre le reconnaît avec une certaine franchise, sont inspirées par le bon score réalisé par les chasseurs lors du scrutin européen. *« Le choix d'une liste plutôt que d'une autre (...)a une signification »*, dit-il, en annonçant son intention de formuler prochainement des *« propositions »* sur l'organisation de la chasse.

Dans cette séquence de deux années de gestion gouvernementale que viennent clore les élections européennes, la guerre du Kosovo aurait, selon M. Jospin, plutôt renforcée la gauche « plurielle ». *« Historiquement,* dit-il, *la guerre n'est pas un facteur d'unité de la gauche. En l'espèce, ce qui a pu nous réunir l'a emporté sur les interrogations, les sensibilités. Je respecte celles qui se sont exprimées (...)mais j'avais l'obligation de choisir une orientation juste et que les Français puissent partager. »*

Fort de cette cohésion, M. Jospin pense pouvoir se tourner vers l'avenir. Il le fait d'une formule générale, mais qui indique une réflexion déjà en cours à l'Hôtel Matignon : *« Il nous faudra ouvrir de nouvelles perspectives, de nouveaux chantiers. Nous en reparlerons plus longuement en septembre »*, promet-il.

Jean-Michel Aphatie

Le réseau de navettes à l'aéroport Charles-de-Gaulle ne sera pas achevé

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION d'Aéroports de Paris (ADP) a décidé, lundi 21 juin, l'abandon du projet de transport public SK-6000, destiné à relier les différentes aérogares ainsi que les gares RER et TGV de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. SK-6000 a déjà coûté plus de 1 milliard de francs (152,4 millions d'euros) : 325 millions de francs ont été dépensés par ADP pour la réalisation des 4,4 km d'infrastructures du circuit, et 701 millions par la RATP, appelée à l'aide en 1996 pour tenter de faire fonctionner un système – des wagonnets tractés sur rail – inadapté aux besoins de l'aéroport. ADP qui explique que ce projet, lancé en 1991, s'appuyait sur *« des technologies insuffisamment maîtrisées »*, va lancer un appel d'offres pour choisir un bureau d'étude chargé de définir un nouveau système de transport interne. Le SK-6000, inspiré des télécabines des stations de sport d'hiver, avait été proposé par la société Soulé, de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées) qui s'est montrée incapable d'adapter son système aux contraintes du circuit de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle et aux exigences de rapidité (35 km/h).

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : François Santoni, ancien dirigeant du mouvement nationaliste** corse A Cuncolta, son ex-compagne Marie-Hélène Mattéi et cinq autres personnes ont été renvoyés devant le tribunal correctionnel de Paris par le juge Jean-Louis Bruguière. Ils seront jugés dans quelques mois pour *« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »* et *« tentative d'extorsion de fonds »*. Les faits concernent une tentative de racket dénoncée, en 1996, par le propriétaire du golf de Sperone (Corse-du-Sud).

■ **Le parquet de Bobigny (Seine-Saint-Denis) a ouvert une information judiciaire pour *« homicide et blessures involontaires »*,** vendredi 18 juin, à la suite de l'incendie d'un hôtel meublé, le 9 juin, à Aubervilliers. Cet incendie avait fait 4 morts et 28 blessés. L'hôtel en question abritait une cinquantaine de locataires. Il faisait l'objet d'un arrêté de fermeture pris par la mairie depuis 1994.

■ **Cinq mineurs, âgés de 14 à 17 ans ont été condamnés,** lundi 21 juin, par le tribunal pour enfants de Mulhouse (Haut-Rhin)à des peines de prison ferme pour avoir incendié des voitures et perpétré deux cambriolages. Les condamnations s'échelonnent de seize mois de prison dont huit mois ferme, à six mois d'emprisonnement dont quatre mois assortis d'un sursis avec mise à l'épreuve, le plus jeune ayant écopé de huit mois de prison dont trois mois ferme.

■ **RADIO : Guillaume Durand revient à Europe 1** : le journaliste devrait animer une émission de débats à partir du mois de septembre dans la station où il a débuté sa carrière. Par ailleurs, Chistophe Dechavanne pourrait quitter cette antenne.

■ **AGRONOMIE :** dans une *« lettre ouverte de scientifiques aux citoyens »*, 300 chercheurs d'établissements publics (INRA, CNRS, Cirad, etc) *« s'interrogent devant la remise en question de leurs travaux »* à la suite de la destruction par des militants anti-OGM, le 2 juin en Ariège, d'une parcelle expérimentale de colza transgénique (*Le Monde* du 5 juin). Ils rappellent que leur étude était conduite *« en toute légalité et transparence »*, et *« faisait suite à dix ans d'investissement public de plusieurs millions de francs »*.

LE MONDE INTERACTIF : à l'occasion de la sortie de son livre *La tête bien faite,* (Ed. du Seuil), Edgar Morin s'entretient mardi 22 juin à 20 heures sur le Web avec François de Valence lors d'une émission coproduite par Le Monde interactif (www. lemonde.fr) et Canalweb. net (www. canalweb. net).

Tirage du *Monde* daté mardi 22 juin 1999 : 496 297 exemplaires.

Accès illimité à Internet
au prix de la
communication
locale

freesbee
Prenez Internet du bon côté.

0,99 Fttc/mn

FKGB